



Stanford 2237

LE

TIMBRE-POSTE

ET LE

TIMBRE FISCAL

JOURNAL DU COLLECTIONNEUR

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

ILLUSTRÉ DE 426 GRAVURES



BRUXELLES

J.-B. MOENS, NÉGOCIANT EN TIMBRES-POSTE

42, Rue de Florence, 42

—
1898

Bruxelles — Imp. L. VOGELS, rue Verte, 38-40

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1898

Açores, 435, 65, 71, **495**, 106*, 109*.
 Adhove-Relman, **452***.
 Afghanistan, 113.
 Afrique centrale Brit. 33, **455**, 65, 81*,
 97*, 161.
 — Méridionale Brit. 49, 81*, 177*.
 — Orientale Brit. 1, 81*, 177.
 — Portugaise, 65 71*.
 — sud-alleim., 178.
 Alagoas, **405**, **127***, **1358**.
 Allemagne (Empire), 1, 33, 178.
 Alsace et Lorraine, **452**.
 Altamura, **135**.
 Anasco, 53*, 150.
 Angola, 145*.
 Angra, 113.
 Anhalt, **455**, **452***.
 Anjouan, 113.
 Antilles Néerlandaises, 113.
Appel aux renseignements, 61.
 Argentine, **1746**.
 Argentine, 2, **12***, 26*, **288**, 33, 41,
455, **452***, **76**, **455**, 98*, **1049***,
126*, **1339***, **1358***, **174***, 171*,
191.
 — Barracas al Sud, **1735***.
 — Buenos-Ayres, **465**, **452***, **110**,
126*, **1339**, **140***, **174***.
 — Cordoba, **126**, **174**.
 — Corrientes, **405**, **76**.
 — Entre Rios, 98*, **110***, **1735***.
 — Mendoza, **1735***.
 — Parana, **110***.
 — Resistencia, **141***.
 — San Juan, **452**.
 — Santa Fe, **14**, **288**, **455**, **1339***,
141*.
 — Tandil, **1358***.
 — Tucuman, **452***, **141**.
Argentine. A propos du 25 e. de la
Rép., 41.
 Atri, **135**.
 Australie occidentale, 113, 129*, 161.
 Autriche, 17, **288***, 82, 98, **1358**, 161,
174*.
Bagheria, 31.
 Bahna, **30**.
 Barbade, 2*, 33, 145.
 Barracas al Sud, **1735***.
 Bassano Vicentino, **1359**.
 Bavière, 2, 49.
 Bechuanaland Brit., 2*, 98, 113.
 Belgique, 2, 33, 49*, 65, 98, 105*, 154, 161, 178.
*Belgique 1849. Réimpression de 151**,
 Beraus, **239**, **246**, **453**.
Bergedorf. Les premiers timbres de 87.
Bernales supposé provisoire. Timbre
*des 134**.
 Berne, **1450**.
 Bhavnagar-Darbar, **239**, **453**.
 Bhopal, **455***, 66, 113, 145*.
 Bibbiena, **1746**.
Bibliothèque des tindrophiles, 13, 42.
 Bielozersk, 6, 166.
 Bolivar, 34, **47***.
 Bologne, **1452**.
 Bolivie, **453***.
Bordeaux. Le 20 e. de 7
 Borovitchi, 166*.
 Bouzoulouk, 166*.
 Brésil, **12***, **249***, 34, **249***, 50, **453***,
 66, 76, **745***, 82*, **110***, 113, **1227***,
 146, **1358***, 161, **1746***, 178*.
 — Alagoas, **405**, **127***, **1358**.
 — Bahna, **30***.
 — Ceara, **30**.
 — Espirito Santo **111***.
 — Lapa, **111***, **1359**.
 — Minas Geraes, **30**, **111**.
 — Nova Friburgo, **76***.
 — Parana, 66.
 — Pernambuco, **111***, **1359**.
 — Rio de Janeiro, **111**.
 — Rio Grande do Norte, **111***, **1359**.
 — Rio Grande do Sul, **111***.
 — S. José de Alem Payraba, **14***.
 Buenos-Ayres, **465**, **452***, **110**,
126*, **1339**, **140***, **174***.

Bulgarie, 13*, **14**, 138*.
 Bundi, 50, 66*, 129*, 146*, 162.
Cadix, 127*.
 Cagliano, **77**.
 Californie, **14**.
 Canada, 2*, 17, 31, 50, 67, **76**, 82*, 114*,
 129*, 146*.
 — Quebec, **76**.
 Cap de Bonne-Espérance, 50, 67, 114, 146,
191.
 Cap Vert, 146*.
 Castel del Piano, **142**.
 Castellazzo Bormida, **142**.
 Castoreale, **455**.
 Ceara, **30**.
 Celano, **1359**.
 Cetona, **1359**.
 Ceylan, **47**, 50, 82, 178.
 Charkoff, 166.
 Chili, 34, 50, 67*, 169*.
*Chili. Les timbres rare du 169**,
 Chine, 34, 67*, 108*, 114, 130, 146, 162*, 178.
 Chme allemande 3*, 17.
 Chinkiang, 17.
 Cochin, 146.
 Coeluchine, **1359**.
 Colombie (Rép.), 17, 31, **47***, 51.
 — Bolivar, 34, **47***.
 — Panama, 51.
 Colonies espagnoles, 3.
 Congo (Etat), 51, 82*.
 — Portugais, 147*.
 Cook, 98, 147*.
 Cordoba, **126**, **174**.
 Corrientes, **405**, **76**.
 Costa-Rica, 76.
 Côte d'Or, 111*.
 Crespino, **78**.
 Cuba, **14**, 34*, **453***, **77**, 82, 114, 130,
 147, 178.
 Cuba (Rép.), 83*, 111.
 Cuccaro Monferrato, **455**.
 Curaçao, 117.
Dahomey, 18.
 Danemark, 114, 179*.
 Dhar, 4*, 179*.
 Diego Suarez, 113.
 Dominique, **30**.
 Duttia, 1, 179*.
Écosse, 142.
 Egypte, 18, 108, 111.
 Elizavetgrad, 51, 166.
Emissions jubilaires, commémorat., etc.
 11*, 26*, 75*, 131*, 129*, 137*, 173*, 189*.
Encore deux! 138.
 Entre Rios, 98*, **110***, **1735***.
 Equateur, 18, 34, 51, 67, **77***, 115, **127***,
 130*, 162*, 179, 190*.
 Epinal, **47***.
 Eritrea, 35, 98.
 Espagne, **30***, **47**, 51, **453**, 67*, **112**,
127*, **141***, **1359***.
 — Cadix, **127***.
 — Séville, **1359***.
 Esperito Santo, **111***.
États confédérés d'Amérique. Le 19 e.
1863, 87*.
 États-Unis d'Amérique, 4, 8*, 11*, **14**,
 27*, 35*, 51, **77**, 98, 115*, **128***, 130,
142*, **143**, 147*, **1359**, 163, 169*,
174, **191**.
 États-Unis d'Amérique, Californie, **14**.
 — — Omaha, 51, 115*, 130.
 — Variétés du 3 e. 1851-1857, 8*.
Exposition Philat. de Turin, 28, 64.
 — Intern. de timbres à Utrecht, 41.
 — — en Angleterre, 162.
Falkland, 116*,
 Faridkot, 35.
 Fernando Po, 4, 35*, 52, 67, 83, 147*.
 Fez Mequinez, 85*.
 Fidji, 4.
 Finlande, **31**, **77**, 99.
 Florence, **455**.
 Formigine, **78**.
 France, 7, **47***, 52, 180.

France, Epinal, **47***.
 Funchal, 113.
Gadziatsch, 54.
 Gambia, 35, 52*, 67.
 Gibraltar, 163*.
 Glasoff, 39*, 166*.
 Gondal, **452**.
 Grande-Bretagne, 11, **47**, **455**, 116,
142, 148, 180.
 — Ecosse, **142**.
 — Irlande, **142**.
 Grèce, 99, 173*.
 Grenade, 116, 148*.
 Grève, **78**.
 Griazowetz, 180*.
 Grumo Appula, **405**.
 Guatémala, 4, 18, 35*, 53, 83, **455**, 99,
 117*, 148, 163, 180*, **191***.
 Guinée, 148*.
 Guyane anglaise, 131*.
 — française, **77***, **142**.
 — hollandaise, 18, 164*.
Haïti, 53*, 67, 84*, 99, 131.
 Hayderabad, **47***, **452***.
 Honduras Britannique, 67*, 117, 148, 161*.
 — République, 148, 180.
 Hong-Kong, 5*, 12*, 36, **458**, 84*.
 Hongrie, **135***, 18, 36, 53, 138, 161*, 181.
 Horta, 109, 113.
Indes Anglaises, 14, 18, **77**,
 100, 148*, 165*.
 — néerlandaises, 5, 84.
 — portugaises, 67, 71*, 100, 165*.
 indo-Chine, **77***, **1746***.
 Irlande, **142**.
 Islande, 18*, 190.
 Italie, **135**, **31**, 36, **458**, **77**, **455**,
 100, 137, **142**, **1359**, **174**,
 189*, **192**.
 — Altamura, **135**.
 — Argenta, **174**.
 — Atri, **135**.
 — Bagheria, **31**.
 — Bassano Vicentino, **1359**.
 — Bibbiena, **1746**.
 — Bologne, **1452**.
 — Cagliano, **77**.
 — Castel del Piano, **142**.
 — Castellazzo-Bormida, **142**.
 — Castoreale, **455**.
 — Celano, **1359**.
 — Cetona, **1359**.
 — Crespino, **78**.
 — Cuccaro Monferrato, **455**.
 — Florence, **455**.
 — Formigine, **78**.
 — Grève, **78**.
 — Grumo Appula, **405**.
 — Leonforte, **31**.
 — Lucca, **1359**.
 — Offida, **31**.
 — Oneglia, **458**.
 — Palagiano, **142**.
 — Patti, **143**.
 — Pausula, **405**.
 — Riparbella, **143**.
 — Sambenedetto del Tronto, **160**.
 — Sarno, **135**, **31**.
 — Soncino, **31**.
 — Taranto, **143**.
 — Terlizzi, **160**.
 — Torni, **458**.
 — Valdobbadiene, **143**.
 — Viterbo, **143**.
Jamaïque, 36.
 Japon, 5, 67, 84*, 107*, 131, 190*.
 Jeletz, 166.
 Jhmd, 36, 181.
 Johore, 84, 138*, 165.
 Jummo-Kashmir, 181.
Kadnikoff, 166.
 Kolonna, 167.
 Koungour, 5*.
 Kouznetzki, 167.

NOTA. — Les types sont indiqués par un astérisque (*).
 Les chiffres gras se rapportent à la partie fiscale.

Krasnoimlensk. 167°.

Labouan, 19, 132, 181.

Laitcheff, 167.

Lapa, **111°**, **1330**.

Leeward, 5.

Leonforte, **311**.

Liberia, 54, 132.

Lorenzo Marques, 109°, 132, 149°.

Lucca, **1330**.

Luxembourg, **704°**.

Maeno, 68, 71°, 149°.

Madagascar français, 132, 149.

Madère, 68, 71°.

Malacca, **200**, 181.

Man, **200**

Marchands de timbres jugés par A. Renouard, 120.

Maroc, 5, 19, 84°, 99°, 117°, 149°, 165.

— Fez Mequenez, 85°.

— Mazagan Marrakesch, 5, 19.

— Morocco Agenciers, 99°, 117°, 165.

— Tanger Elksar, 149°.

— Tanger Laraièche, 84°.

Maurice, 13, 68°, 85, 100, 117°, **120**, 138.

Mayotte, 113.

Mazagan Marrakesch, 5, 19.

Mendoza, **1733°**.

Mexique, 5, 20, **300°**, 100, 118, 132, 149, 181, **1332°**.

Minas Geraes, **30**, **111**.

Monaco, 118.

Monténégro, 36, 85, 104°, 189°.

Morale à l'usage de nos confrères, 122.

Morocco Agenciers, 99°, 117°, 165.

Morschansk, 86°.

Mozambique, 36, 109°, 149°.

— Compagnie, 109, 132°.

Natal, 165.

Nécrologie, 43.

Negri Sembilan, 5, 165.

Névo le Courtois, mais terrible, 41.

Nicaragua, 36°, 165.

Nord de Bornéo, 20.

Norwege, 5° **133°**, 100.

Nossi Bé, 113.

Nouveau Brunswick, **1200**.

Nouvelle Galles du Sud, 11°, 20, 53, 100, 118.

— Répub. du Sud Afrique, 181.

— Zélande, 20, 53, 68°, 101, 118, **1200**, 132, 150°, 181.

Nova Freburgo, **704°**.

Nyssa Cie, 101°, 133°.

Ochansk, 167.

Oldenbourg, **1002**.

Offida, **311**.

Omaha, 51, 115°, 130.

Oneglia, **200**.

Orange, 20°, 37°, 101, 165.

Ossa, 54, 119°, 180.

Ostaschkoff, 6.

Ourjoun, 54, 73°.

Oustiojoun, 21°.

Palang, 37, 85, 101°.

Palagiano, **142**.

Panama, 51.

Paraguay, 26°, 150, 165°.

Parana, 66, **110°**.

Patti, **1433**.

Parana, **300**.

Pays-Bas, 5, 122, 135°, 159°, 152, 171°, 183.

Pays-Bas. (Timbres des) 122, 152, 171°, 183°.

Pérak, 53, **700**.

Péréaslav, 167.

Pernambuco, **111°**, **1330**.

Pérou, 5°, **31**, 37°, 69°, **704°**, 101, **112**, 120°, **100**, 165.

Perse, 5°, **123°**, 21°, 38°, 69°, 85°, **300°**, 165.

Philippines, 38, **200**, 53, 102°, 118, **1200**.

Philippines. Variétés de télégraphe 1 p.

1886. Les 102°.

Ponta Delgada, 113.

Porto Rico, 53°, 101°, 118°, **120**, **143**, 150, **100**, 166, 181°.

— Anaseo, 53°, 150.

Portugal, **133°**, 21, 39, **20**, 54, 70°, **300**, 106°, 108°, **112°**, 119, 122, **1200**.

Protectorat des côtes du Niger, 119°.

Providence. (Héimpression des timbres de la) 169°.

Prusse, 21, **311**.

Pskoff, 54, 73°.

Quebec, **706**.

Queensland, 21, **332**, **200°**, 54, 73, 85, **300**, 133, 150°, 166, 182.

Quetta, **700**.

Rajkote, **700**.

Reine Wilhelmine sous différentes faces 135°.

Resistencia, **1411°**.

Réunion. (Héimpressions des timbres 1852 de la) 56°, 75°.

Rijnsk, 22°.

Rio de Janeiro, **111**.

Rio Grande do Norte, **111°**, **1330**.

— — — — — Sud, **111°**.

Riparbella, **1433**.

Roumaine, 12°, 51, 119, 150.

Russie, 5°, 21°, 39°, 54, 73°, **700°**, 86°, 119°, 160°, 182°.

— Bieloserk, 5, 166.

— Borovitchi, 166°.

— Bouzoulouk, 166°.

— Clarkoff, 166.

— Elzavetgrad, 54, 166.

— Gaditsch, 54.

— Glasoff, 39°, 166°.

— Griazowetz, 182°.

— Jeletz, 166.

— Kadnikoff, 166.

— Kolomna, 167.

— Koungour, 5°.

— Kouznetz, 167.

— Krasnoimlensk, 167°.

— Laitcheff, 167.

— Morschansk, 86°.

— Ochansk, 167.

— Ossa, 54, 119°, 182.

— Ostaschkoff, 6.

— Ourjoun, 54, 73°.

— Oustiojoun, 21°.

— Péréaslav, 167.

— Pskoff, 54, 73°.

— Rijnsk, 22°.

— Schadrinsk, 54, 73°.

— Schatsk, 167.

— Soumy, 73°.

— Tichvin, 54.

— Tolma, 39°.

— Tscherdina, 6.

— Tscherepowetz, 22°.

— Viatka, 167°.

— Zadonsk, 167°.

— Zienkow, 167°, 182.

Sainte-Lucie, 101, 119.

Saint-Marin, 22, 54, 107°.

— Thomas et Prince, 150°.

Salvador, 22, 39°, 76°, 165°, 167, 183.

Sambenedetto del Tronto, **1000**.

Samou, 6, 40, 151, 183.

San José de Alem Payraba, **147°**.

San Juan, **032**.

Santa-Fé, **12**, **200**, **035**, **1330°**, **141°**.

Sarawak, 40.

Sarno, **133**, **311**.

Savant Vadi, **700**, **300**, **1200**.

Schadrinsk, 54, 73°.

Schatz, 167.

Schleswig, 101°.

Section philatélique de Dresde (Brux.), 173.

Secundrabad, **332**, **200°**, **112**.

Selangor, 40, **200**, 151.

Serbie, 86, 119°, 168, 183.

Seville, **1330°**.

Shanghai, 104°.

Siam, 86.

Sierra Leone, 40, 183.

Société pour la suppression des timbres spéculatifs, 28, 42.

Soneino, **311**.

Soruth, 183.

Soudan Egyptien, 54°, 86, 102°, 120, 133°, 168°, 183.

Soumy, 73°.

Stuttgart, **000°**, 132.

Suede, 6, **332**, 40, **300**.

Sungei Ujong, **000**.

Suisse, **1000**.

— Berne, **1000**

Tabago, 192.

Tandil, **1330°**.

Tanger, 86.

Tanger Elksar, 149°.

Tanger Laraièche, 84°.

Taranto, **1433**.

Tasmanie, 40, 105.

Terlizzi, **1000**.

Terni, **200**.

Terre-Neuve, 6, 22°, 40, 120°, 151°, 168.

Thessalie, 6, 41, 73°, 86.

Tichvin, 54.

Timbres-taxe de guerre, **1433**.

Timor, 71°, 74, 151°.

Tonga, 55, **112**.

Tolma, 39°.

Transvaal, **000**, 109.

Travancore, **332**, **000**, 183.

Tribunau, 16.

Trinité, 71, 151°.

— Principauté, 41.

Tscherdina, 6.

Tscherepowetz, 22°.

Tuennan, **032°**, **141**.

Tunisie, 6, 120, 183.

Turk, 55.

Turquie, 22, 42, **112**, 120.

Turquie. Le service des postes en 21, 42.

Uganda, 168°.

Uruguay, 6, 27, **332**, 120, 131, 152°, 168°, 171, 183°.

Valdobbiadene, **1433**.

Vénézuela, 55, 75, 75°, 108, 152°, 171°.

Verohi, **1433**.

Viatka, 167°.

Victoria, 7, 86°, **1002**.

Wurtemberg, 7, **000°**, **1002**.

— Stuttgart, **000°**, **1002**.

Zadonsk, 167°.

Zambèse, 152°.

Zanzibar français, 7, 55, 87.

Zienkow, 167°.

Zoulouland, 55.



LE
TIMBRE-POSTE
 ET
LE TIMBRE FISCAL
 JOURNAL DU COLLECTIONNEUR
 PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

TOUT ABONNEMENT
 est pour une année et date du
 1^{er} janvier
 Prix uniforme pour tous pays fr. 6.00
 Le numéro - 0.60

Les demandes d'abonnement et la correspondance
 doivent être adressées
 à **J.-B. MOENS**
 Rue de Florence, 12 (Avenue Louise), BRUXELLES
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT
 DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU
 MONTANT EN MANDAT-POSTE
 OU TIMBRES-POSTE NEUFS.

CHRONIQUE POSTALE.

AFRIQUE ORIENTALE BRITANNIQUE

Le *D. B. Z.* signale, au type connu, petite alligée de la reine, mais dans un format plus grand : 30 X 25 1/2 m/m., les timbres suivants au filagramme cc et couronne et le piquage 14 :

- 1 rupee, outremer
- 2 rupees, rouge-jaune
- 3 — violet foncé
- 4 — carmin
- 5 — brun-noir
- 10 — brun-jaune
- 20 — vert-jaune
- 50 — lilas

ALLEMAGNE (Empire)

A peine émise, voilà la carte-lettre qui reçoit les modifications dans les inscriptions de la patte. Il y a aujourd'hui sept lignes de caractères gothiques qui se traduisent comme suit : *Port des lettres valable aussi pour les cartes-lettres (poids simple).*

10 pf.

Allemagne, Autriche, Hongrie, y compris la Bosnie et l'Herzégovine; circulation de frontières (30 kil.) avec la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas et la Suisse.

On nous a fait voir enfin la première carte avec un piquage moins serré. Très rare, nous assure-t-on.

- 10 pfennig, carmin. Variété de piquage
- 10 — — 2^e type

Plusieurs correspondants nous ont demandé des renseignements sur la carte à 10 pfennig surchargée *mit für marine Schiffsposten*. M. H. Frankel a bien voulu répondre pour nous :

« Cette carte est vendue à 5 pfennig aux marins et aux soldats des vaisseaux allemands de la flotte impériale qui se trouvent à l'étranger. Ils ont donc une réduction de 50 %. Autrefois les cartes et les lettres étaient expédiées dans

20 pf.

Tous les autres pays.

des enveloppes fermées à la *Marine Post Amt* de Berlin qui les expédiait à destination. Aujourd'hui l'envoi est fait directement, mais, pour rendre ces cartes valables vis-à-vis de l'Union postale universelle, il a fallu les surcharger, comme il a été dit plus haut. -

ARGENTINE (République)

Le *M. J.* a vu au nouveau filagramme :

24 centavos, brun

BARBADE



Une émission jubilaire a paru en novembre dernier. La décision en a été prise tardivement; c'est ce qui explique pourquoi les timbres n'ont pu paraître plus tôt. Mais il paraît qu'ils resteront longtemps en usage et qu'il sera satisfait à toutes les demandes, contrairement à ce qui s'est pratiqué au Canada.

Les armes de la colonie occupent le centre d'un losange renfermé dans un grand rectangle; à gauche: *Victoria R. I.*; à droite: *1837-1897*; en haut: *Barbados*; en bas: la valeur; entre le losange et le cadre: les armes de la Grande-Bretagne.

Imprimés en couleur sur papier blanc au filagramme *c* et couronne; piqués 14:

1 farthing,	gris et carmin
1 2 penny,	vert
1 —	rose-carmin
2 1, 2 pence	outremer
5 —	brun olive
6 —	mauve et carmin
8 —	orange et outremer
10 —	vert bleu et carmin
2 sh. 6 p.,	noir et orange

BAVIÈRE

L'ordonnance concernant l'introduction des cartes-lettres en Bavière est ainsi conçue:

N° 41.056

Concernant l'introduction des cartes-lettres en Bavière

A partir du 1^{er} décembre de cette année ont paru des formulaires de cartes-lettres sur papier grisâtre avec filagramme ligne ondulée et portant sur le côté face (adresse), en tête, les mots: *Königreich Bayern* et au-dessous le mot: *Kartenbrief*; au coin supérieur gauche, les armes royales de Bavière; au coin supérieur droit, en impression plate, la valeur postale à 10 pfg., en couleur rouge-carmin,

comme les timbres de ce montant et pour le reste, lignes de l'adresse, etc., identique aux autres cartes; sur la partie de fermeture une notice avertit que, pour l'envoi des cartes-lettres à 10 pfg. vers un pays pour lequel une taxe plus élevée que celle du timbre y imprimé est exigible, cette dernière doit être complétée par l'application de timbres bavarois.

L'intérieur du formulaire de la carte-lettre sert à l'insertion des communications.

Les prescriptions valables pour les lettres trouvent leur application pour les cartes-lettres.

La confection des cartes-lettres timbrées est limitée à celles pourvues d'une valeur nominale de 10 pfg.

Celles-ci seront vendues au public comme les timbres-poste, à la valeur nominale et, dans ce but, seront en mains des facteurs sur leur parcours de remise des lettres.

Les timbres imprimés, coupes des formulaires, ne peuvent être employés pour l'affranchissement des envois postaux.

Les formulaires de cartes-lettres abîmés, ou autrement inutilisables, peuvent être échangés contre paiement des frais de la fabrication, 1 pfg., par exemplaire.

Les cartes-lettres timbrées ne peuvent provisoirement pas être cédées pour la vente.

Les formulaires des cartes postales confectionnées par l'industrie privée, sont permis. Cependant, celles-ci ne peuvent porter sur le côté adresse, ni les armes royales, ni la suscription: *Königreich Bayern*.

Munich, 15 novembre 1897.



BECHUANALAND BRITANNIQUE

Le *D. B. Z.* a reçu certains timbres anglais porteurs de la surcharge noire: *Bechuanaland-Protectorate* sur 2 lignes placées à des endroits variés. Ainsi le 1/2 p. 1a en haut, les 1, 2 et 6 p. au milieu et le 4 p. au-dessous:

1/2 penny, vermillon,	surch. noire
1 —	blanc — —
2 pence	vert et rouge — —
4 —	brun et vert — —
6 —	brun sur rouge — —

BELGIQUE

L'Administration des postes doit émettre incessamment des cartes postales de franchise qui seront délivrées au public pour faciliter la prise à domicile des colis.

En adoptant ce système, l'Administration des postes ne fait que reprendre une idée qui lui avait été suggérée, il y a plus de trois ans, par un particulier et à qui on avait répondu que l'idée était irréalisable.

CANADA

Nous parlions le mois passé d'une nouvelle série qui ne devait paraître qu'au fur et à



mesure de l'épuisement des quantités existantes. Le 1/2 cent a paru le 8 novembre dernier; il est tout simplement splendide : il rappelle les timbres du bon vieux temps. Nous sommes persuadé que la reine Victoria ne sera pas trop mécontente de ce portrait. Mais pourquoi quatre feuilles de vigne ? C'est beaucoup, nous paraît-il.

L'impression est en couleur sur papier blanc, piqué 12 :

1/2 cent, noir.

Au nouveau type, le *M. J.* a reçu la carte à 2 centavos :

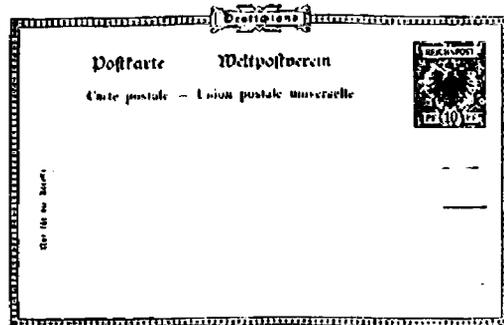
2 cent, orange sur chamois.

CHINE ALLEMANDE



En attendant que le prince Henri de Prusse se fasse sacher empereur de Chine, on a mis en usage, à Kiao-Tcheou, les timbres allemands sur lesquels on a ajouté; *China*, en surcharge noire oblique, ce qui n'augure guère des dispositions pacifiques de l'Allemagne vis-à-vis de la Chine. Mais voilà, cette ville plaisait aux Allemands, les environs aussi, ces Messieurs s'y sont installés sans plus de façon. De quel droit ? Du droit du plus fort qui, s'il n'est pas toujours le plus honnête, est toujours le meilleur. En présence de ce sans-gêne, les gros boutons Chinois se sont réunis. Li Hung Tchang, suivant son habitude, a fait beaucoup de bruit... il a même laissé échapper... bien des malédictions, mais le prince Chung craignant la fameuse main gantée de fer a fait décider que les exigences allemandes seraient reconnues. Et voilà comment nous avons aujourd'hui une série de timbres qui sont employés à Kiao-Tcheou, en attendant qu'ils le soient ailleurs, si le pays plaît aux Allemands. Les valeurs sont :

3 pfennig, brun	surch. noire
5 —	vert —
10 —	carmin —
20 —	outrémer —
25 —	orange —
50 —	brun-rouge —



Les cartes n'ont pas échappé à la surcharge.

Il y a :

	5 pfennig, vert,	surch. noire,
5 5	—	—
10	—	carmin —
10 10	—	—

Il est probable que les timbres ne continueront pas à être exprimés en monnaie allemande. Il faut donc s'attendre à en voir surgir d'autres en dollars et cents, cela nous fera une série de plus !

COLONIES ESPAGNOLES

Dans notre dernier numéro, nous parlions d'un décret qui changerait les timbres aux Antilles et aux Philippines. Voici ce décret :

DÉCRET ROYAL

Sur la proposition du ministre d'Outremer, d'accord avec le conseil des ministres,

Au nom de mon auguste fils le roi D. Alphonse XIII et comme reine régente du royaume,

Je décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Le tarif général ci-joint des postes est approuvé pour les îles de Cuba, Puerto Rico et Philippines, lequel commencera à entrer en vigueur à partir du 1er janvier 1898.

ART. 2. — Pour l'application du dit tarif il y aura vingt sortes de timbres et huit de cartes postales; les premières seront des valeurs suivantes : 1, 2, 3, 4 et 5 milésimas de peso; 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 15, 20, 40, 60 et 80 centavos de peso; 1 et 2 pesos; les secondes auront les prix de 5 milésimas, 1, 2 et 3 centavos pour les simples et les dits prix doublés pour les cartes doubles ou avec réponse payée.

Chaque timbre portera imprimé en la partie supérieure le nom de l'île et l'année auquel il correspond; de chaque côté, les mots : « Correos » « Telegrafos » et à l'intérieur la valeur du timbre; ceux-ci devant être renouvelés quand le ministre d'Outremer le juge convenable.

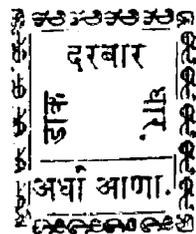
ART. 3. — Sont supprimés, à partir de la dite date, les timbres spéciaux des télégraphes qui sont imprimés pour les îles de Cuba et des Philippines, ceux indiqués ci-dessus s'y substituant.

Donné au palais le 8 octobre 1897.

MARIE-CHRISTINE.

Le ministre d'Outremer,
SEGISMUNDO MORET.

DHAR



Cet état a émis des timbres, des cartes et des enveloppes qui nous sont adressés par M. Ed. B. Evans.

Les timbres ont leur dessin formé de clichés typographiques dont il y a dix compositions, formant autant de variétés placées sur deux rangées horizontales. Il y a en plus un cachet oblong noir pour contrôle sur chacun de ces timbres :

1/2 pice,	noir sur rouge vif,	cachet noir	
1/2 anna,	— magenta,	—	
1 — —	vert,	—	

Il faut croire que ce dessin est l'idéal de ce qu'on veut rêver de plus beau, car il a été refusé pour les enveloppes, seulement celles-ci n'ont pas le cachet voulu : on a trouvé qu'elles en avaient assez :

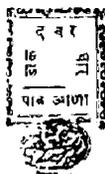
1/2 anna, noir sur blanc vergé, 138 × 79 m/m.

La carte a toujours le fameux type, mais le cachet de contrôle est au-dessous.

DHAR STATE POST CARD

धार दरवार डाक पोस्ट कार्ड

इसतरफ सिर्फे २०गई टिका जाय.



Admirons, en passant, les armoiries consistant en deux pots de fleurs. Dimension 121 × 75 m/m. :

1/4 anna, mauve sur blanc jaunâtre, cachet noir.

DUTTIA

Une enveloppe du type rectangulaire des timbres-poste actuels est signalée par le M. J. Elle a le format 125 × 75 m/m et le papier blanc vergé :

1/2 anna, noir sur blanc vergé.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Un de nos correspondants nous écrit pour démentir la nouvelle du changement de couleur du 2 cents qui restera rouge : c'est le 1 cent qui prendra le vert, et le 5 cents reviendra bleu. Cette décision n'est prise qu'à contre-cœur, la poste ayant cru pouvoir réaliser une économie sur l'impression des 2 cents, dont la

vente est très importante, en adoptant la couleur verte qui coûte le moins.

FERNANDO PO

La surcharge que nous signalions le mois passé, sur le 6 centimos, n'est pas noire, mais rouge. Ce timbre a fait ainsi son apparition, fin septembre dernier.

Il paraît que la colonie est tellement à court de timbres, que l'administration a dû prendre cette mesure de ne pas délivrer ces provisoires au public et de les appliquer elle-même sur les lettres qui lui sont présentées. En ce moment, il y a pour tout approvisionnement, les 10, 12 1/2, 20 et 25 centimos. On attendait dans la colonie un assortiment de 85.000 timbres, mais la caisse où les renfermait a été oubliée à Cadix...

Ces lignes étaient écrites lorsque nous recevons le *Madrid Filatelico* qui dit avoir reçu le 5 centimos vert, avec la même surcharge rouge :

5 c. sur 5 c., vert-bleu, surcharge rouge.

Nous nous demandons comment on a pu créer ce dernier timbre, alors que cette valeur manquait et pourquoi même elle a été surchargée puisqu'on ne lui donne pas un autre prix. Il doit y avoir là un abus de confiance de la part d'un employé et non de la poste, ceci pour autant que la surcharge annoncée par notre confrère espagnol soit bien authentique, car s'il n'y a plus de 5 centimos, il devient difficile d'en surcharger, *nous paraît-il*.

FIDJI

Le 2 pence a la teinte changée. Au lieu de vert elle est vert-émeraude brillant :

2 pence, vert émeraude brillant

GUATÉMALA

Le *Courrier des Timbres-poste* est avisé par un de ses correspondants que la série commémorative de l'Exposition de l'Amérique Centrale sera retirée de cours le 15 janvier prochain (et le même correspondant écrit à l'*Echo de la Timbrologie* que ce sera fin décembre), après quoi, l'ancienne série sera remise en usage. En attendant, système Seebek, il sera fait des provisoires pour toutes les valeurs qui viendraient à manquer. Et voilà que précisément le 1 centavo, étant dans ce cas, on a surchargé, sans hésiter, le 12 c. pour en faire cette valeur.

Espérons que cette mesure n'entraînera pas maintenant l'épuisement du 12 cent.!

1 c. sur 12 c., noir sur carmin, surch. 2)



HONG-KONG

Voici le timbre décrit le mois dernier.

INDES NÉERLANDAISES

Emission du *timbre-tax* 30 cent au nouveau type :

3) cent, rouge et noir

JAPON

Signalé par le *Am. J. of Phil.*, le 2 sen, jaune, ayant le caractère syllabique 23 :

2 sen, jaune sur bleu vergé

LEWARD (*iles*)

La carotte sexagénaire se dessine de plus en plus. On signale avec double surcharge :

1 penny, vert et mauve, double surch. noire
2 1/2 pence, carmin et mauve — — —

MAROC

Mazagan-Murrayahesh, Le *Ph. J. of G. B.* signale avoir vu un exemplaire du 25 c. en cours surchargé : 20 cent. sur deux lignes :

20 c. sur 25 c., olive, surch. violette

MEXIQUE

Le 4 centavos a le nouveau filagramme RM :

4 centavos, jaune-orange

NEGRI SEMBILAN

On nous annonce l'émission des timbres suivants, au type *Tigre*, actuellement en usage :

5 cents, lilas et olive
10 — — et orange
20 — vert et olive

NORWÈGE

Au nouveau type de timbre en cours, il y a :
Carte postale : 10 + 10 öre, carmin sur blanc

PAYS-BAS

On annonce pour le 1^{er} juillet, déjà! une émission nouvelle de timbres, à l'occasion du 18^e anniversaire de la jeune reine et de son couronnement.

PÉROU



L'*Echo de la Timbrologie* nous apprend que le 1 centavo, *timbre-tax*, a été surchargé : *franqueo*, ce qui en fait un timbre-poste dont 30.000 exemplaires seulement ont été ainsi transformés :

1 centavo, brun, surch. noire

Enfin ce même timbre a été surchargé : *Deficit*, comme les 5 et 10 centavos :

1 centavo, brun, surch. noire

Le *timbre-tax* 20 c., a reçu la surcharge oblique noire : *deficit* :

20 cent., bleu, surch. noire.

PERSE



Le timbre de 8 chahis nous a été montré par l'ami Rousin, porteur de la surcharge : 5 ch., en violet et l'équivalent au-dessus, en caractères persans, le tout dans un cadre rectangulaire :

5 ch. sur 8 ch. bistre, surcharge violette.

Nous recevons de M. M. Tchakidji, le 5 kraus devient 1 et 2 kraus, probablement parce que cette valeur ne se vendait pas, par une surcharge analogue à la précédente :

1 kr. sur 5 kr. argent et lilas, surcharge violette.
2 kr. sur 5 kr. argent et lilas, surcharge rouge-violet.



RUSSIE

BELOZERSK (*Norquod*). — Le timbre bleu de 1893 nous arrive *non dentelé* :

2 kopecks, bleu, *non dentelé*.

KOUNGOUR (*Pern*). — Depuis octobre dernier circulent à Kougour deux nouveaux timbres au type ci-contre, portant en haut le nom



de la poste et en bas, *poste rurale*, sur banderoles disposées en écusson, avec chiffre-valeur au centre et dans les angles.

Lithographiés et imprimés en couleur sur papier blanc, piqués 11 1/2 :

1 kopeck, bleu foncé
2 — rouge.

Il y a cinq variétés horizontales par les chiffres des angles, lesquelles se répètent quatre fois à la feuille.

OSTASCHIKOFF (*Tver*). — Nous recevons le 3 kop. de 1897, à l'état *non dentelé*.

3 kop., noir sur rose
3 — — — chamois vergé.

TSCHERDINA (*Perm*). — Le 3 kop. nous vient d'un type refait où les chiffres et cercles qui les contiennent, sont plus petits; par contre, l'inscription est de plus grand caractère :

3 kop., vert, piqué 11 1/2.

Le 2 kop. conserve son type, mais la teinte est plus accentuée: au lieu de rose, elle est carmin :

2 kop., carmin, piqué 11 1/2.

SAMOA

Le 2 pence, dit le *Am. J. of Ph.*, est jaune brillant :

2 pence, jaune brillant, piqué 11.

SUÈDE

La carte de 10 öre nous arrive en carmin très vif et le carton blanc azuré, au lieu de rose sur carton blanc ivoire :

10 öre, carmin vif.

TERRE-NEUVE

Vient de paraître deux timbres 1 et 2 cents, le premier à l'effigie de Victoria en costume de veuve, le second à l'effigie du Prince de Galles, attention qui fera plaisir à celui-ci. Nous les reproduirons le mois prochain :

1 cent, carmin
2 cents, orange

THESSALIE

La *Gazette* rapporte que les timbres de Turquie, délivrés par les bureaux de poste ouverts en Thessalie, ont reçu « un sceau particulier » qui va les faire rechercher davantage par les

philatélistes, que les timbres grecs des jeux olympiques et les timbres belges de l'Exposition de Bruxelles.

D'après une communication venue de MM. Tchakidji et C^e de Constantinople, cette nouvelle est inexacte, les timbres turcs étant employés sans aucune surcharge.

TUNISIE

Il nous arrive d'autres valeurs avec lignes horizontales sur le fond :

2 centimes, brun sur patte
75 — carmin.

D'après l'*Écho de la Timb.*, ils seraient employés aussi comme *timbres-taxe*.

URUGUAY

Voici le décret qui s'occupe du changement de couleur des derniers timbres, de l'émission de cartes, d'enveloppes, etc., qu'on avait négligé de nous envoyer jusqu'ici.

AVIS

Par ordre de la Direction générale il est porté à la connaissance du public que, le 26 du mois courant, il sera mis en circulation les valeurs postales suivantes :

Timbres

De 7 centesimos, type semblable à celui émis le 5 décembre 1895, imprimé en couleur orange.

De 10 centesimos, type semblable à celui émis le 5 décembre 1895, imprimé en couleur rouge.

De 20 centesimos, type semblable à celui émis le 5 décembre 1895, avec cadre violet et centre noir.

De 25 centesimos, type semblable à celui émis le 5 décembre 1895, avec cadre rose et centre bleu.

De 50 centesimos, type semblable à celui émis le premier janvier 1896, avec cadre vert et centre châtain foncé.

De 1 peso, type semblable à celui émis le premier janvier 1896, avec cadre châtain et centre bleu.

De 2 pesos, type semblable à celui émis le premier janvier 1896, avec cadre ocre et centre carmin.

De 3 pesos, type semblable à celui émis le premier janvier 1896, avec cadre lilas et centre carmin.

Cartes

Pour l'intérieur :

De 2 centesimos, simples, couleur marron
— 4 — avec réponse payée, couleur marron rougeâtre
— 3 — lettre simple, couleur vert clair
— 6 — lettre avec réponse payée, coul. rouge

Pour la République Argentine :

De 2 centesimos, simple, couleur bleue
— 4 — avec réponse payée, couleur bleu-violet

Pour les autres pays de l'Union postale universelle :

De 3 centesimos, simple, couleur violette
— 6 — avec réponse payée, couleur marron

Enveloppes

De 5 centesimos, imprimées en couleur rouge

Bandes

De 1 centesimo, imprimées en couleur bleu.

Le public est également prévenu que le terme de 90 jours, compte depuis la date indiquée, est fixé pour retrait de la circulation de valeurs égales en usage.

L'échange de celles-ci contre celles de la nouvelle émission doit avoir lieu dans les 30 derniers jours du délai indiqué. Pour cette opération sont autorisés tous les bureaux des postes de l'Etat. Passé ce délai, les valeurs postales retirées de la circulation seront considérées comme nulles et d'aucune valeur pour l'affranchissement.

Montevideo, le 23 septembre 1897.

LA SECURITAIRE.

VICTORIA

The Austr. Phil. a découvert le 2 pence, type emblèmes, imprimé sur papier blanc au filigranne 6, et il rappelle la découverte antérieure qu'il a faite d'un 6 p. bleu avec chiffre 2 à doubles traits :

2 pence, brun lilas, fil. 6
6 — bleu, — 2

WURTEMBERG

Königreich Württemberg
Gartenbrief



2n

la

Rechnung
nach den Controllen

Voici la carte-lettre dont nous avons parlé le mois dernier. L'intérieur n'est pas bleu et rouge, mais blanc avec fils de soie bleues et rouges :

10 pfennig, carmin sur blanc

ZANZIBAR (*bureau français*)

De l'émission 1897, avec Zanzibar en plus, il y a :

Enveloppe : 5 cent., vert, surch. rouge sur blanc

Carte : 10 cent., noir surch. bleue sur vert pâle
10 + 10 — — — — — bleu vif
Carte-lettre : 25 — — — — — rose

La carte à 10 c. et la carte-lettre à 25 c. ont comme en tête : *République française* ; la carte à 10 + 10 est à l'ancien type.

Le 20 centimes de Bordeaux

Sous la signature de M. M. Pouget, on lit dans le *Timbre*, — le seul journal philatélique ayant chacun de ses numéros orné d'une couverture illustrée en couleur — :

« Dernièrement, j'ai eu la bonne fortune de faire la connaissance de M. Léopold You, le graveur des timbres de l'émission de Bordeaux, qui a bien voulu me donner quelques renseignements inédits, ignorés de beaucoup d'amateurs.

« A la suite d'un concours, le *cliché* (sic) gravé par M. You fut adopté, et il grava séparément un nouveau *cliché* (sic) pour chaque valeur, qui lui fut payé 18 francs par M. A. D..., qui était chargé, par la Monnaie de Bordeaux, de la fabrication des timbres. La série complète fut gravée, sauf le 20 centimes, premier type, dont M. You ne se souvient pas. Les deuxième et troisième types furent faits aussi par lui. Quant aux autres types, ou plutôt variétés que l'on rencontre, ce sont les dérivés des deuxième et troisième types dont les reports ont été défectueux ou bien, une fois sur pierre, ont été plus ou moins nettoyés à l'acide. Une des plus curieuses variétés provenant de ces faits est le 20 centimes, troisième type avec *Répub.* au lieu *Répub.* (1) Cette rarissime variété figure dans l'importante collection de M. D. Lafou, de Bordeaux. »

Ces lignes ne font que confirmer ce que nous avons toujours dit, malgré les projections lumineuses... et le reste, qu'il n'y avait pas de 4^e type 20 centimes de Bordeaux.

Nous sommes parfaitement d'accord avec M. You d'attribuer l'élargissement de tous les blancs du dessin du fameux 4^e type, au lavage de la pierre, probablement trop poreuse, au moyen d'un acide trop violent. Avec un peu de bonne volonté, c'est donc tout au plus une variété, mais jamais un autre type.

Il n'est pas étonnant que M. You ne se souvienne pas du 1^{er} type, le dessin ayant été fait à la plume, probablement par un autre lithographe.

(1) Il existe quelque chose d'analogue au 2^e type, ou *Répub.* est venu par l'impression REUB.

Variétés du 3 cents 1851-57 des États-Unis d'Amérique.

Il y aura bientôt un demi-siècle que nous avons eu l'occasion de voir et de revoir le timbre 3 cents émis en 1851 aux États-Unis d'Amérique, sans qu'on ne lui ait jamais trouvé rien de particulier. Il a fallu l'œil de lynx de M. Reinheimer (Adolphe pour les amis) pour relever toutes les particularités qui peuvent se rencontrer. Dans une de ses trop rares visites à Bruxelles, notre compatriote a bien voulu épancher son jeune cœur dans le nôtre, d'où les confidences dont nous allons régaler nos lecteurs.

Les premiers timbres 3 cents qui furent mis en usage étaient *non dentelés*. Ils restèrent ainsi jusqu'en février 1857, époque à laquelle ils circulèrent piqués 1512. Ils furent définitivement remplacés, le 14 août 1861, le contrat passé avec les entrepreneurs, MM. Toppan, Carpenter, Cassillar & Co, de Philadelphie, étant expiré depuis le 10 juin 1861. Ils ont extérieurement des filets qui les encadrent complètement. En plus, il y a un autre filet intérieur, de chaque côté; à gauche, il va de la rosace supérieure à celle inférieure, tandis qu'à droite ce filet part depuis le triangle. Ces lignes, on les verra disparaître par la suite ou il en sera ajouté d'autres sur la *planche*, d'une façon fort irrégulière, donnant ainsi nombre de variétés que nous allons essayer de décrire, d'après les indications qui nous ont été fournies par M. Reinheimer ou que nous avons faites nous-même. Nous conservons ici le numérotage donné par notre correspondant. Il est probable qu'il existe bien d'autres variétés puisqu'il y a eu 28 planches, les 10 premières pour les timbres non dentelés, chaque planche étant formée de 200 timbres.

Émission du 1^{er} juillet 1851 (Timbres non dentelés)

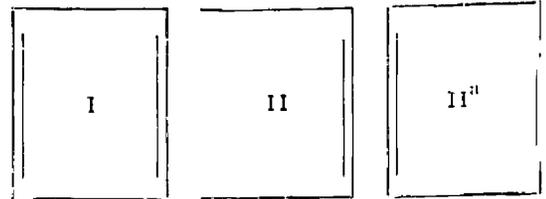
Les lignes, qu'elles soient horizontales ou verticales, ne sont pas toujours droites :

Elles sont plus ou moins rapprochées les unes des autres :

Elles varient par leur longueur :

Elles sont parfois doubles à un endroit :

Enfin, les timbres ont un intervalle plus ou moins grand entre eux.



TYPE I. — En plus des filets d'encadrement extérieurs, il y a en plus deux filets inégaux à l'intérieur, contre le guillochage. Parfois le filet de gauche a la même longueur que celui de droite; ce dernier enfin n'arrive pas toujours jusqu'au triangle.

VARIÉTÉS

a. Les deux rosaces inférieures ont, à la *droite* de chacun des points du centre, une perle blanche.

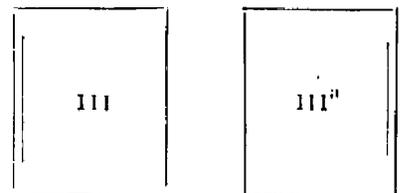
b. Cette perle est *au-dessus* de ces 2 points; en plus, sur *three cents*, il y a une barre de la couleur du timbre.

TYPE II. — Le filet intérieur est très rapproché à gauche;

C'est le contraire à (IIa) où le filet est très rapproché à droite.

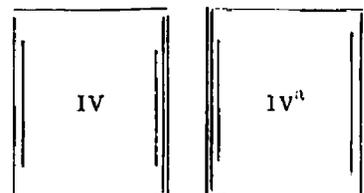
VARIÉTÉ

a. Avec deux lignes rapprochés de chaque côté.



TYPE III. — Le filet intérieur manque à droite;

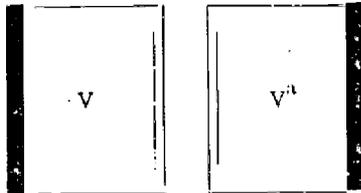
A (IIIa), le filet intérieur manque à gauche.



TYPE IV. — En plus des filets intérieurs, il y a extérieurement un filet supplémentaire à droite; ce filet supplémentaire est placé à gauche à (IVa).

VARIÉTÉ

a. Ligne supplémentaire de gauche n'existant qu'en partie, du haut.

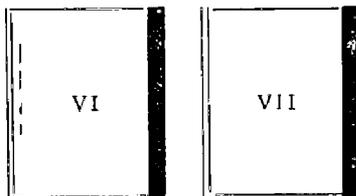


TYPE V. — L'unique ligne de gauche est contre le guilloché. (1)

L'unique ligne de droite est contre le guilloché à (V^a).

VARIÉTÉ

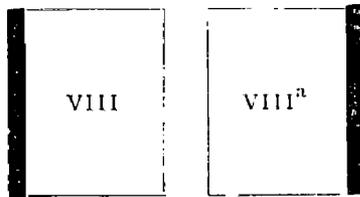
a. Comme (V) sauf qu'il y a en plus une double ligne intérieure à gauche, depuis le milieu jusqu'à la rosace.



TYPE VI. — La ligne de droite est contre le guilloché; il a été ajouté extérieurement à gauche, une ligne très rapprochée.

TYPE VII. — La ligne de droite est contre le guilloché; deux lignes extérieures ont été ajoutées à gauche.

TYPE VIII. — Le filet de gauche est contre le guilloché et parfois aussi à distance; celui de droite est distancé.

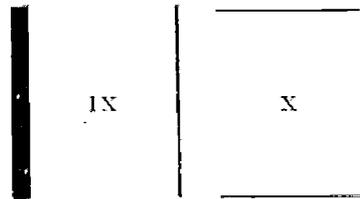


A (VIII^a) le filet droit est contre le guilloché et celui de gauche distancé.

VARIÉTÉ

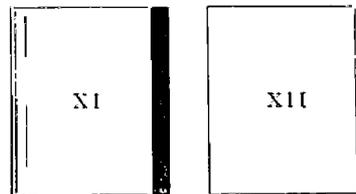
a. Les filets de droite et de gauche sont distancés.

(1) Le gros trait indique que le filet est contre le guilloché. Nous n'avons pas trouvé à l'imprimerie d'autre moyen de nous faire comprendre ici.



TYPE IX. — Les filets du haut et du bas manquent; celui de gauche touche le guilloché contrairement à celui de droite qui en est distancé.

TYPE X. — Comme type IX, sauf que le filet gauche manque.



TYPE XI. — Comme type VII, sauf qu'il y a une ligne de moins à gauche.

TYPE XII. — Les lignes de droite et de gauche sont distancées du guilloché; en plus, il a été ajouté extérieurement une ligne à droite.

Les exemplaires se tenant que nous avons rencontrés sont les suivants :

II et II; IV et VII, puis les huit timbres:
 1-I-I-VI I
 I I

Parmi ces diverses variétés il importe encore de signaler les timbres qui ont des lignes de séparation entre eux. Nous avons vu :

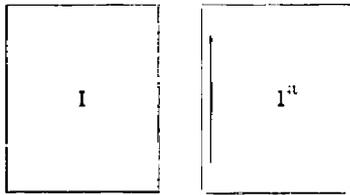
Type I. 2 filets à gauche, marge de 2 1/2 m/m
 2 — droite — 3 —
 1 — gauche — 3 1/2 —
 1 — — 6 —
 1 — droite — 3 —

Essais. — Nous connaissons le 3 c. vermillon du type I imprimé sur chine.

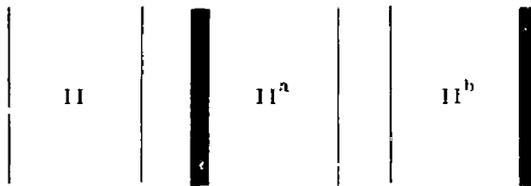
Emission du 24 février 1857

(Timbres piqués 15 1/2)

A part le premier type qui, probablement, a été imprimé sur la planche des timbres non dentelés, tous les timbres ont indistinctement deux traits plus ou moins épais; ceux de côté se prolongent le plus souvent de haut en bas sur tous les timbres verticaux. Parfois, cependant, il y a interruption de ce trait.



TYPE I. — Les filets des côtés sont à distance du guillochage; deux filets existent en plus sur les côtés intérieurs à (Ia).



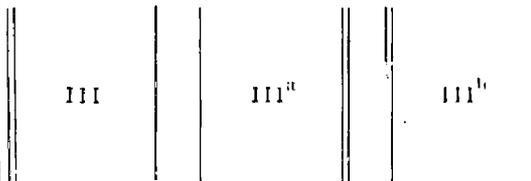
TYPE II. — Les filets sont distants du guillochage des deux côtés; en haut et en bas il n'y a pas de filets.

A (IIa) le filet est contre le guillochage de gauche et éloigné de celui de droite.

A (IIb) le filet est contre le guillochage de droite et éloigné de celui de gauche.

VARIÉTÉS

- a. Sans le filet de gauche.
- b. Sans le filet de droite.



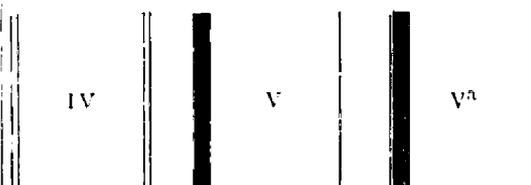
TYPE III. — Les filets sont distancés du guilloché, de chaque côté; il y a, en plus, un filet à gauche, extérieurement.

A (IIIa) le filet supplémentaire est à droite.

A (IIIb) le filet supplémentaire n'existe qu'en partie à gauche et se présente en fourche.

VARIÉTÉ

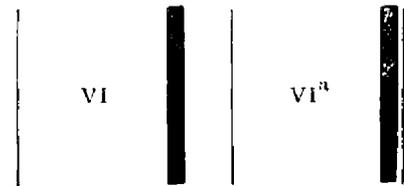
- a. Double filet à gauche et rien à droite.



TYPE IV. — Doubles filets distancés du guillochage, de chaque côté.

TYPE V. — Le filet gauche est contre le guillochage; celui de droite en est distant; à (Va) il a été ajouté un filet à gauche, extérieurement.

Il y a encore un timbre qui a en plus de (Va) un trait intérieur contre celui de droite.



TYPE VI. — Le filet de droite touche le guillochage et celui de gauche en est distant; à (VIa) il a été ajouté extérieurement un filet à droite.

VARIÉTÉ

a. La ligne gauche entame l'angle inférieur, par suite de maladresse du graveur.



TYPE VII. — Les deux filets de côté sont contre le guillochage.

VARIÉTÉ

a. Semblable à la précédente variété de Type VI.

TYPE VIII. — Les deux filets extérieurs sont distants du guillochage; il y a en plus une ligne intérieure à droite.

TYPE IX. — Il n'y a pas de ligne de cadre.

En exemplaires se tenant, nous avons vu :

V^a-V; puis V
V V V

enfin le groupe de six :

V Va V V
V Va

Ceci prouve que les modifications ont été apportées sur la planche ou sur les planches.

Comme ligne de séparation des timbres, nous avons :

- Type II. — Un filet à gauche à 34 mm et 1 mm
- — — Un — à droite à 34 mm et 1 mm
- — — deux — à gauche à 1 mm
- V. — Un — à gauche à 34 mm
- — — Un — à droite à 1 mm
- VI. — Un — à droite à 1 mm
- VII. — Un — à gauche à 34 mm
- — — Un — à droite à 1 mm

Comme *essais*, nous avons vu le type Ha et la variété de Va imprimés en rouge carmin sur papier de chine.

Enfin, lorsque nous aurons dit que les timbres varient beaucoup en largeur, nous aurons fait connaître tout ce que nous avons remarqué.

Émissions jubilaires, commémoratives, etc

(Suite — Voir n° 414)

1^{re} ÉMISSIONS OFFICIELLES

C'est en 1863 qu'il fut question pour la première fois, croyons-nous, de rappeler les faits principaux de l'histoire sur les timbres-poste. Fut notre collaborateur, M. De Rives de Seine (capitaine Belleville), s'exprimait ainsi au *Timbre-Poste*, n° 4, 15 mai 1863 :

« Puisque les monnaies ne peuvent plus aujourd'hui, comme au temps de Rome, servir à perpétuer les faits de l'histoire des nations, pourquoi ne consacrerait-on pas le timbre-poste à cet usage ?

« Il y a, en moyenne, dans chaque État, six timbres-poste en service : le premier et le dernier porteraient l'effigie du souverain ; le deuxième et l'avant-dernier porteraient les armes et, aussi, les couleurs de l'État ; les timbres intermédiaires seraient réservés aux faits principaux.

« Les quatre premiers subiraient les changements de dynastie ou de règne ; les autres seraient renouvelés plus souvent.

« Serait-ce un inconvénient ? Nous ne le pensons pas, puisque dans certains États, le renouvellement se fait à peu près chaque année, afin de prévenir la fraude. »

Ce sont les **Etats-Unis** qui, les premiers, mirent en pratique cette idée et cela à l'occasion du centenaire (4 juillet 1876) de l'indépendance du pays.



Sur la proposition du Maître général des Postes, et afin de rappeler cet événement au monde entier, on adopte une enveloppe d'un type (assez médiocre), représentant, dans un grand déssou,

un postillon à cheval, des fils télégraphiques et un train de chemin de fer ; puis les millésimes 1776-1876 et la valeur : *three cents*.

L'emploi de cette enveloppe eut lieu à Philadelphie où s'était ouverte une exposition privée sous le patronage du Gouvernement. Cet emploi commença le 1^{er} mai 1876 et ne cessa qu'à la fermeture de l'exposition (novembre 1876).

On en a imprimé, nous ne savons trop pourquoi, en deux couleurs : rouge et verte et en deux formats avec filigrammes variés.

Cette première tentative de timbre commémoratif n'eut qu'un succès relatif. Est-ce la médiocrité du type qui en fut la cause ? C'est possible, toujours est-il que l'idée tomba complètement dans l'oubli pendant nombre d'années, pour être reprise, en 1888, par la *Nouvelle Galles du Sud*.

On n'avait pas compris tout d'abord le parti qu'on en pouvait tirer : on ne le comprit, hélas ! que trop bien depuis : d'où les propositions au dernier Congrès postal de Washington, afin d'enrayer le mal.

C'est à dessein que nous ne parlons pas ici de l'émission de la **Grande-Bretagne**, de janvier 1887. Si les timbres parurent l'année du cinquantième anniversaire du règne de la reine Victoria, c'est par une simple coïncidence. Depuis 1885, le changement avait été résolu : si l'émission en a été retardée, c'est à cause des renseignements que voulait obtenir la commission. Avant de se décider, elle eut devoir visiter successivement les ateliers du timbre de Belgique, France, Russie, etc. En 1886 commença l'exécution des coins, et comme il n'y avait pas lieu de remettre l'émission, les timbres parurent le 1^{er} janvier 1887, d'où le nom d'émission jubilaire. C'est à cette même occasion que le Directeur général des postes offrit, dit-on, à la reine, un splendide album renfermant la série des nouveaux timbres, probablement pour lui prouver que ses sujets la trouvaient toujours jeune, toujours belle...

Donc, c'est bien à la **Nouvelle Galles du Sud** que revient l'honneur d'avoir fait renaitre, après douze années d'oubli, cette idée du timbre commémoratif. Et cela à l'occasion du centenaire de la fondation de la colonie.

En décidant l'émission d'une nouvelle série de timbres, on songea tout d'abord à ouvrir un concours. 250 concurrents se présentèrent, ils fournirent 956 dessins parmi lesquels on choisit

les types qui convenaient le mieux, lesquels commencèrent à entrer en usage le 4 mai 1888 et successivement jusqu'en mars 1889.



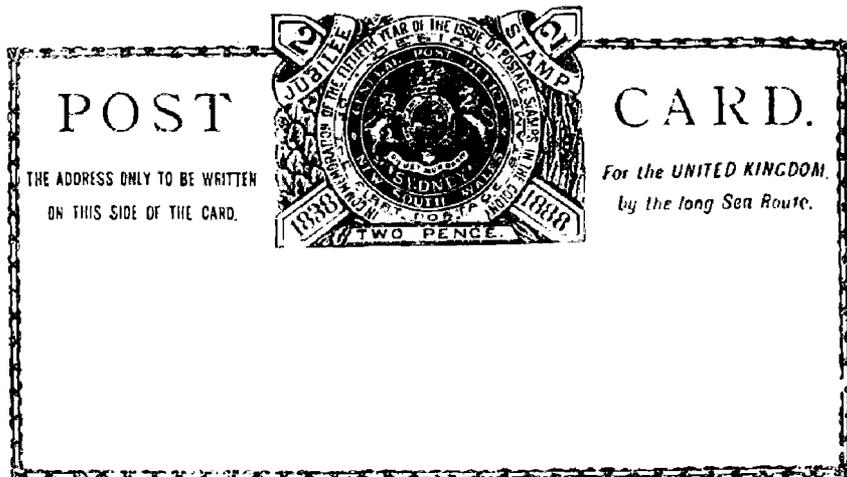
Pour mémoire, nous rappelons ici deux des types de cette originale série. Elle est composée de 7 valeurs. Il y a encore :

- 2 cartes postales
- 1 bande
- 2 enveloppes
- 3 — officielles

Le tout est encore en vigueur aujourd'hui :

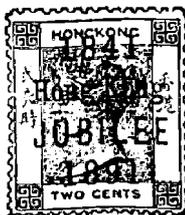
ce n'est donc pas par spéculation que l'émission eut lieu, mais bien pour célébrer un événement qui avait son importance aux yeux des habitants de la Nouvelle Galles du Sud. Nous espérons voir cette série commémorative rester en usage jusqu'au 200^e anniversaire, et pouvoir le constater nous-même ici (on peut toujours espérer), mais il paraît que le jubilé de la Reine a fait tort à cette émission, en partie remplacée maintenant.

Un décret du 27 décembre 1888 décide, un peu tardivement, la création de cartes postales à 2 et 3 pence qui prennent cours le 1^{er} janvier 1889 pour commémorer, ce qui semblait avoir été oublié, que la *Nouvelle Galles du Sud* a employé le 1^{er} novembre 1838 une enveloppe timbrée à 1 penny, dont on rappelle le dessin, singulière idée, sur une *carte postale*, alors que l'émission d'une enveloppe s'imposait.



Remarquons, en passant, que la Nouvelle Galles du Sud a devancé la Grande-Bretagne de 18 mois dans l'emploi d'enveloppes timbrées.

On avait probablement en connaissance à **Hong-Kong** des émissions extraordinaires des États-Unis d'Amérique et de la Nouvelle Galles du Sud. Il n'en fallut pas davantage pour engager l'Administration des postes, à célébrer, à son tour, le cinquantième de la cession de cette ville à l'Angleterre.



Le 22 janvier 1891 paraissait le timbre de 2 cents, rose, employé à cette épo-

que, sur lequel on appliquait économiquement la surcharge : *1841-Hong Kong — Jubilee-1891* qui rappelle assez pitoyablement l'événement. L'emploi cessa trois jours après. Il n'y a pas eu d'autres timbres, quoiqu'on puisse rencontrer des 10 c. brun sur rouge, avec cette surcharge et la valeur réduite à 5 cents.



C'est au tour de la **Roumanie** cette fois. Pour célébrer le 25^e anniversaire de Charles I^{er}, on nous dote, le 22 mai 1891, d'une série de cinq timbres 1, 2, 3, 5, 10 et 15 bani et d'une carte postale 5 bani destinés, avai-

on dit en principe, à être employés dans l'intérieur du pays. Il faut croire qu'on s'est ravisé, car nous avons reçu nous-même de ces timbres sur nos lettres.

On donne les quantités suivantes comme étant celles qui ont été imprimées :

<i>Timbres poste</i>	112 banu,	128,700
—	3 bani,	123,900
—	5 —	63,900
—	10 —	62,700
—	15 —	120,480
<i>Carte postale</i>	5 —	78,000

Le 25 mai, soit trois jours après leur émission, timbres et cartes n'étaient plus!

La Roumanie ayant en son émission commémorative, la **Bulgarie** brûlait du désir d'avoir aussi la sienne.



Перво Българско изложение въ Пловдивъ.

A l'occasion d'une première exposition bulgare, à *Philippopoli*, qui consistait principalement en produits agricoles, cuirs, étoffes, etc., il est émis, en août ou septembre 1892, la carte postale ci-contre.

Se rappelant que l'économie est une vertu, l'Administration des Postes fait surimprimer en bleu la carte à 5 stotinki de la façade de l'Exposition. On y lit : *Première Exposition Bulgare*.

(A continuer).

Bibliothèque des Timbrophiles.

Au moment où l'on traque partout les timbres de la France et de ses colonies; au moment où on leur fait une chasse effrénée, paraît juste à point le livre de M. F. Marconnet qui s'occupe précisément de ces timbres.

Nous venons de prendre connaissance de cet ouvrage qui est plein de révélations: il est recommandable à tous les points de vue et

dénote chez l'auteur une compétence hors ligne qui ne se dément pas un seul instant. Aussi pouvons-nous recommander ce travail sans réserve.

M. le docteur Legrand, en écrivant la préface de ce livre, résume tout ce qu'il contient d'intéressant. Nous lui ferons donc un emprunt des lignes suivantes qui viendront simplifier notre tâche.

L'auteur n'est pas un inconnu. A l'Exposition du Livre, section Timbrologique, il présentait cinq cadres de timbres divers des plus intéressants et était gratifié d'une médaille d'or. Il est de plus secrétaire de la *Société Philatélique* de Nancy. Fort de ces témoignages qu'il tient des suffrages de ses confrères, il a entrepris, pour la France, pour ses colonies et les pays de protectorat, un travail complet et qui laisse bien loin derrière lui toutes les monographies sur les timbres de la France. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur quelques chapitres du livre. L'auteur ne s'est pas contenté d'étudier les timbres, soit mobiles, soit des enveloppes et cartes, soit télégraphiques, et de les décrire de la façon la plus complète; de faire connaître tous les essais se rapportant à leur émission, essais trop délaissés aujourd'hui sous prétexte d'abus, mais dont l'étude raisonnée explique les motifs qui ont déterminé dans le choix des moyens et des matériaux employés à fabriquer les timbres: les cartes postales, les cartes-lettres, les enveloppes, les bandes, les cartes et lettres pneumatiques; les timbres des journaux, ceux du télégraphe, les billets du téléphone: sont-ce bien là des timbres et ne faut-il pas plutôt les considérer comme de simples tickets de contrôle? Mais voici les cartes postales de franchise, pour les marques et cachets de poste, cachets de port, d'arrivée, d'oblitération, d'affranchissement, les marques postales, chapitre des plus curieux et des plus intéressants, parce qu'il n'a été qu'à peine traité jusqu'à ce jour. Le chapitre des timbres employés en Alsace-Lorraine et dans les pays envahis durant la guerre de 1870-1871 contient des détails peu connus sur la partie des cachets d'oblitération. Ceux des bureaux français du Levant et des bureaux établis à l'étranger rappellent force détails épars dans les journaux timbrophiles. Monaco et Tunis dont les postes sont régies par l'Administration française, enfin les colonies, tant anciennes que nouvelles, avec leurs surcharges si souvent contrefaites ou pratiquées par complaisance ou par spéculation,

complètent ce grand travail de plus de quatre cents pages, accompagné de nombreuses gravures. Tout ce qui a été dit sur les timbres de France s'y trouve mentionné. L'auteur, à chaque émission, signale les contrefaçons destinées à tromper les amateurs, voire même les faux tête-bèches. Il ne manque pas non plus d'indiquer l'existence des *faux pour servir*; mais ici nous devons exprimer un regret, c'est qu'il se contente d'indiquer ces derniers faux dont la description a été donnée dans divers journaux avec les moyens de les distinguer. Mais qu'est-ce que cette omission à côté des recherches innombrables qu'a dû demander ce livre à son auteur et qui pourra disparaître à l'aide d'un errata. C'est, à notre avis, le guide le plus complet que l'on puisse rencontrer dans l'étude des timbres de la France, et ce sera, en même temps, l'une des œuvres qui feront le plus d'honneur à la littérature timbrologique française. »

Nous ne formulerons plus qu'un seul vœu : celui de voir ce livre dans toutes les mains des timbrophiles; ce serait, du reste, un succès mérité.

Chronique fiscale.

ARGENTINE (Répub.)



L'*Ami des Timbres* annonce avoir reçu, du type étoile aux angles supérieurs, un timbre d'allumettes ayant au en grandes capitales et *centavo* en petits caractères, comme les autres timbres de cette émission :

1 centavo, noir, non denté

Le type des timbres pour petits cigares a été modifié comme ci-contre, ce que nous apprend la *Revista de la Soc. Filat. Argentina*.

Ce changement a été apporté aux valeurs suivantes, depuis octobre 1897 :

1 centavo, noir
3 centavos, vert
5 — bleu

SANTA-FÉ (Province de). — De la série *Guia de Ganados y Frutos*, la G. T. a reçu en plus

du 25 centavos, bleu, signalé en mars dernier :

40 centavos, rose foncé
3 pesos, brun-rouge
4 — brun
20 — gris

La *Revue Ph. Franç.* nous apprend qu'il existe deux erreurs dans la série de 1895. Le 25 cts est marqué 2 et le 75 a cts pour cts :

2 pour 25 c., vert-bleu
75 cts bistre

BRESIL.



S. JOSÉ DE ALEM PARANA. — Cette municipalité a eu, dit *O. Collectador de Sellos*, un timbre au fac-simile ci-contre, qui sort de l'Hôtel des Monnaies. Son impression est en couleur sur papier blanc, piquage 14 1/2 :

1000 reis, lilas

BULGARIE

Emission d'un 30 stotinki, orange, avec chiffres aux quatre côtés. Cette valeur n'a pas encore été renseignée ici :

30 stotinki, orange

CUBA

M. Treichel possède le timbre *Policia 1882*. 6 1/4 c. de p., rose, porteur de la surcharge rouge, en quatre lignes : *Habilitado — Arbitrios — Municipales — 1884* en lettres majuscules :

6 1/4 c. de p., rose surch. rouge

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

CALIFORNIE (Etat de). — Le même nous renseigne un timbre *State Revenue* de 7 dollars, bleu, type connu :

7 dollars, bleu

INDES ANGLAISES

De l'*Ami des Timbres*, il existerait :

Emission de 1876, surchargée :

4 annas sur 4 annas, vert surcharge noire
8 — — 8 — bleu — —
6 rupees — 6 rupees, vert — —

Petition, Timbre *foreign bill* de 1861 surch. *Petition*. — *One anna*, sur deux lignes horizontales ou verticales :

1 anna, violet, surch. verte horizont.
1 — — — — — vertic.

Receipt Bill or Draft ayant : *Half anna* renversé :

1/2 anna, violet, surch. verte.

Small Cause Court. Timbre foreign bill de 1860 surchargé en vert; *C. S. Causes Madras.* : 4 annas, rose, surch. verte.

HONGRIE



Nous nous joignons à *L'Ami des Timbres* pour obtenir des renseignements sur le timbre (?) ci-contre qui n'est probablement qu'une étiquette de banque :

10 (t), rouge pâte, piqué 112.

ITALIE

Nous continuons à décrire les peu intéressants timbres municipaux qui nous sont remis par M. E. Koczkalik, savoir :

ALTAMURA (Bari). Emission de 1896. Armoiries dans un cadre en forme d'écu renfermées dans un rectangle portant à la partie supérieure, sur un cartouche horizontal : *Municipio d'Altamura* et à celle inférieure, la valeur; à gauche : *Diritti di*; à droite : *Segreteria ou Stato civile* :

Segreteria : 20 centesimi, rouge piqué 11 12
Stato civile : 50 — bleu —

ATRI (Teramo). Emission de 1897. Semblables aux précédents, sauf les armoiries et le mot *Conciliazione* à droite :

Conciliazione : 3 centesimi, vert piqué 11 12.
 — 10 — brun-violet —
 — 20 — — —
 — 23 — carmin —
 — 25 — outremer —

SARNO (Salerno). Armoiries dans un rectangle; au-dessus : *Municipio di Sarno* sur trois lignes; au-dessous, la valeur; à gauche : *Morco di*; à droite : *Riscontro* :

1896. 50 cent., brun, non dentelé.
 1897. 50 — — piqué 11 12.

NORVÈGE



Nous avons signalé jadis deux valeurs du type ci-contre. Nous apprenons qu'il y en a neuf, lesquelles sont signalées par le *Nordish Fil. Tid.*

L'émission aurait eu lieu le 1^{er} janvier 1886 suivant arrêté royal du 19 juill. 1885. Les timbres ont été imprimés à l'imprimerie centrale de Christiania, savoir :

	bleu,	fond rose.	valeur en noir
25 øre,	bleu,	— gris-clair,	—
50 —	gris-brun,	— rose,	—
1 krone,	vert,	— verdâtre,	—
2 kroner,	rouge,	— gris-clair,	—
4 —	violet,	— jaune clair,	—
8 —	brun-jaune,	— violet,	—
12 —	rose,	— gris-clair,	—
16 —	brun-jaune,	— —	—
20 —	rouge-brun,	— —	—



PERSE

L'Ami des Timbres donne le type ci-contre comme appartenant à une série nouvelle dont il décrie deux valeurs :

5 chahis, vert et noir
 10 — rose —

PORTUGAL

Nous avons parlé, il y a quelques mois, de timbres *Propinas de Matricula* dont nous ne connaissions pas l'emploi. Nous avons enfin obtenu des renseignements, d'où il résulte que ces timbres sont usités pour l'admission aux examens des étudiants des écoles polytechniques, de médecine, etc.

L'emploi en a commencé après les vacances de 1897.

Les valeurs sont les suivantes, avec surcharge de la valeur et du millésime en brun pâle :



Reis 530, 1065, 1595, 1735, 2130, 2395, 2600, 3190, 3470
 3320 bleu-vert.
 — 4165, 4785, 6510, 7635, 8330, 11455 lie de vin.
 — 16665, 20330 marron.

Notre correspondant doit faire erreur dans les couleurs, car le 3190 reis a été signalé comme lilas et on nous le dit bleu-vert; c'est peut-être une nouvelle émission.

Tribunaux.

Le 24 novembre dernier on arrêtait, à Bruxelles, un Italien du nom de Borgognini (Albert), voyageant pour le compte d'une maison de Florence, dont la spécialité est de contrefaire les timbres et de les placer le plus avantageusement que possible : c'est Albert qui se chargeait de ce soin.

Dans ses voyages, ce dernier était accompagné du fils de son patron, un garçonnet de 12 à 14 ans qui n'a pas été interrogé ni mis en cause, mais qui devait en savoir long sur les agissements de son ami.

Après avoir parcouru la France et y avoir fait de nombreuses dupes, Albert est venu échouer à Bruxelles. Son arrestation est due aux articles de l'*Echo de la Timbrologie* qui avait dénoncé ce brave garçon. On a saisi sur lui 115 timbres divers, dont quelques-uns authentiques. C'est peu, car il nous paraît qu'on en eût trouvé davantage en visitant la malle restée à l'hôtel : on ne voyage pas avec 115 timbres.

Quoi qu'il en soit, le 20 décembre dernier, ce fils de capitaine (?), ce représentant d'une maison dont le chef occupe un emploi dans l'Administration des finances d'Italie, était condamné à trois mois de prison, le minimum de la peine, plus, conditionnellement, à 52 francs d'amende pour port de faux nom.

Son avocat a désintéressé à l'audience une de ses victimes qui s'est désistée de sa plainte ; une autre avait envoyé une lettre favorable à l'accusé !

Il faut croire que ce fils de capitaine a une sainte horreur du luxe et du confort, car il était descendu modestement à l'estaminet-logement tenu par S. Castelli, rue du Miroir, 96, à Bruxelles, quartier peu aristocratique.

Parmi les faux timbres saisis, il se trouvait :

1 exemplaire du 2 1/2 pence *Cyprus*, 1880, sur lequel la surcharge *Cyprus* différait : Y trop fermé, P trop large et trop fermé, R trop large, S trop fermé.

Espagne, 1851, 10 reales et 1853, 12 cuartos, obtenus par la photogravure. Dimension : 18 × 21 3/4 m/m et 18 1/4 × 22 1/4 au lieu de 18 1/2 × 22 1/2 m/m. Teinte trop vive pour le 10 reales 1851, mauve trop rougeâtre pour le 12 cuartos.

Au 10 reales, 51, il y avait un défaut dans l'angle droit inférieur, la partie blanche étant trop étroite.

Italie, 1858, 40 centesimi. Pas bien dangereuse cette contrefaçon.

Toscane, 1 quattrino, 1 soldo, 2 soldi, 1 crazia, 2, 4, 9 crazie.

Tous ces timbres ont été obtenus par la photogravure. L'impression est loin d'être nette ; celle du 1 crazia est d'un rouge vineux trop vif ; le 2 soldi est trop rouge ; le tirage s'est fait exemplaire par exemplaire sur la plaque de zinc. Pour le 2 crazie on a imprimé et photographié par deux exemplaires, ce que dénonce la marge du timbre de droite. Il y a là comme un filet qui part de la partie gauche supérieure et expirant en oblique à la lettre B de *balla*.

La dimension de tous ces timbres ne se rapporte pas à celle des vrais, lorsque ceux-ci ont la dimension qu'ils doivent avoir, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les timbres vrais diffèrent presque tous entre eux par l'introduction de la valeur qui s'est faite à chacun des clichés dont se composait la planche : c'est visible par les blancs laissés de chaque côté du cartouche. Pour les timbres d'Albert, ces blancs sont toujours les mêmes, parce qu'on n'a imprimé que sur un cliché, celui-ci obtenu photographiquement.

Cela nous rappelle qu'on a retrouvé jadis un cliché sans valeur dont on a fait des impressions sur papier officiel, mais l'introduction de la valeur : 1 *quattr*, n'a pas de blanc de chaque côté ; on a même régularisé le trait inférieur qui doit toujours être de trois parties, tandis qu'ici le filet est d'une pièce. Disons, puisque nous y sommes, que le Q (*quattr*) a la queue grosse et courte au lieu d'être maigre et allongée.

Pour en revenir au brave Albert, disons que lorsqu'il s'est présenté chez nous, il avait des croix de Savoie et un 60 crazie de Toscane, timbres qu'il ne possédait plus lorsqu'il a été accueilli comme une fleur par la police.

Dans deux mois on rendra cet intéressant personnage à ses occupations « régulières », parce qu'il lui est tenu compte du mois qu'il a fait préventivement.

Les Timbres-poste des Romagnes. par E. DUEXA, 1 joli vol. in-8° illustré, de 95 pages. Prix franco : 3 francs.

Héligoland et ses Timbres. par J.-B. MOENS, étude suivie du catalogue général de toutes les émissions postales (timbres, enveloppes, bandes et cartes), joli vol. in-8° de 272 pages, 104 gravures et imprimé sur beau papier velin aux couleurs d'Héligoland. Prix franco : 5 francs.



LE
TIMBRE-POSTE
 ET
LE TIMBRE FISCAL
 JOURNAL DU COLLECTIONNEUR
 PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

TOUT ABONNEMENT
 est pour une année et date du
 1^{er} janvier
 Prix uniforme pour tous pays fr. 6.00
 Le numéro = 0.60

Les demandes d'abonnement et la correspondance
 doivent être adressées
 à **J.-B. MOENS**
 Rue de Florence, 12 Avenue Louise BRUXELLES
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT
 DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU
 MONTANT EN MANDAT-POSTE
 OU TIMBRES-POSTE NEUFS.

CHRONIQUE POSTALE.

—
 AUTRICHE

La série des timbres en *heller* et *kronen* n'a pas été émise le 1^{er} janvier. Il est même probable que, vu les inconvénients que présentent les timbres fileaux imprimés sur baudruche, on renoncera à les imprimer ainsi.

Nous avons reçu une carte d'impôt, d'émission récente, où la valeur est encore en *kronen*. Comme antérieurement, elle est divisée en trois parties, la troisième ayant le timbre à effigie connu à droite, les armes à gauche et pour inscription :

*Correspondenz-karte,
 Carlolina postale*

Cette carte a une petite grecque pour cadre :
 2 *kronen*, noir sur rose

Nous avons la carte avec réponse 2 + 2 *kronen* ayant le cadre réduit à 126 × 78 mm :
 2 + *kronen*, jaune bistre

Les cartes postales actuelles 2 et 2 + 2 *kronen* ont subi depuis peu, nous dit-on, une légère

modification. Le mot *Correspondenz-karte* a maintenant ζ long au lieu de \S rond et mesure 52 mm au lieu de 54; cadre de 126 × 78 mm.

L'impression est jaune bistre au lieu de brun :

2 *kronen*, jaune bistre
 2 + 2 — —

CANADA

De la nouvelle série, type du 1/2 cent noir, il a été signalé par le *Am. Journ. of Philately* :

2 cents, violet foncé
 5 — bleu foncé
 6 — chocolat
 8 — orange vermillon

CHINKIANG

Le même, a rencontré le 5 cents non dentelé verticalement :

5 cents, vert émeraude

CHINE ALLEMANDE

On nous dit que les cartes 5 et 5 + 5 pfennig annoncées le mois dernier n'existent pas.

COLOMBIE (Républ.)

Le *C. de T. P.* annonce avoir reçu le 10 cent.

jaune, de Panama, type 1892, surchargé en noir d'un grand R et du mot : *Colon*, dans un cercle :

10 cent., jaune, surch. noire

DAHOMÉY

On annonce l'apparition prochaine d'une série de timbres au type des colonies françaises et l'inscription : *Dahomey et dépendances*. En attendant, la carte à 10 centimes a déjà paru :

10 centimes, noir sur vert pâle

ÉGYPTE

Voici deux documents qui nous sont remis par M. M. Fischer. Un troisième qui n'a pas paru est relatif à la réduction des cartes postales pour l'extérieur, de 5 à 4 mill., ce qui amènera certainement de nouvelles surcharges.

Nous, Khédive d'Égypte,

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres,

Décrétons :

ARTICLE PREMIER. — La surtaxe pour la remise à domicile, par express, des colis postaux, dans les localités de l'intérieur de l'Égypte pourvues d'un bureau de poste, est fixée à 20 mill. par colis.

ART. 2. — Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1898.

ART. 3. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais d'Abdine, le 23 décembre 1897.

ABBAS HILMI,

Par le Khédive :

Le Président du Conseil des Ministres,

MOUSTAFIA FEHMY.

Le Ministre des Finances,

AHMED MAZLOUM.

Nous, Khédive d'Égypte,

Vu les décrets du 25 janvier 1890 et du 12 décembre 1890 concernant le service postal ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres,

Décrétons :

ARTICLE PREMIER. — Les taxes des lettres originaires et à destination de l'intérieur de l'Égypte, respectivement fixées à 5 millièmes pour les lettres circulant de bureau à bureau, et à 3 millièmes pour celles originaires et distribuables dans la circonscription postale d'un même bureau, seront calculées par port de 30 grammes ou fraction de 30 grammes.

ART. 2. — Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1898.

ART. 3. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais d'Abdine, le 23 décembre 1897.

ABBAS HILMI.

Par le Khédive :

Le Président du Conseil des Ministres,

MOUSTAFIA FEHMY.

Le Ministre des Finances,

AHMED MAZLOUM.

EQUATEUR

Au dire du *Philatelist*, les 2 et 20 centavos de l'émission 1896 ont été surchargés 1897-98 dans la province de Chimborazo et le *Am. J. of Ph.* a vu le timbre jubilaire avec la surcharge aux armoiries, renversée :

2 centavos, rouge, surch. noire	
20 -- orange, --	
1 centavo, carmin, --	renversée.

GUATÉMALA

La série des timbres de l'exposition de 1897, est appelée à de nouvelles destinées. Ces timbres ont reçu la surcharge : *Telegrafos* et sont employés à l'affranchissement des télégrammes.

GUYANE HOLLANDAISE

Les *timbres-taxe*, 20 et 25 cent., ont paru. Les feuilles (100 timbres) en ont 14 du 1^{er} type, 1 du 2^e et 85 du 3^e, comme les feuilles 2 1/2 et 12 1/2 cent. de Curaçao, sans le mot *cent*.

Le 5 cent. n'aurait pas été imprimé, comme il a été dit, sur la planche des 2 1/2 et 10 cent., mais sur celle de Curaçao (5, 20, 25, 30 et 40 c.) n'ayant pas le mot *cent* :

20 cent, lilas et noir	
25 -- -- --	

HONGRIE

On nous écrit que les nouveaux timbres-poste paraîtront bientôt, ceux à l'ancien type étant à peu près épuisés.

D'autre part, nous recevons cette nouvelle, qu'il n'y aura pas cette année de nouveaux timbres, la monnaie en corona (couronne) et filler (centimes) n'étant obligatoire qu'à partir du 1^{er} janvier 1899.

INDES ANGLAISES

L. J. B. Z. nous informe que de nombreuses falsifications du timbre 1 rupee, carmin et vert, auraient frustré le trésor d'environ 1,000,000 de rupees!!! (supprimons trois zéros pour être large). Pour ces raisons, le type sera changé et probablement adoptera-t-on celui des 3 hautes valeurs de timbres-poste.

ISLANDE

Il y a quelque temps nous avons été menacé d'une émission commémorative. Nous voici maintenant en présence de timbres provisoires émis le 1^{er} novembre 1897 en suite de man-



quants de certaines valeurs. Le 5 aur a donc été surchargé : *pro* (trois) en noir, puis d'un chiffre 3 en rouge, comme le fac-simile ci-contre :

3 sur 5 aur, vert, surch. noire et rouge

La taxe de 3 aur est celle des journaux circulant à l'intérieur de l'île. Comme ils sont nombreux, la création de provisions peut s'expliquer en l'absence de valeurs inférieures à 3 aur.

Le 3 novembre le tirage de 8600 exemplaires étant épuisé, on procède à un nouveau tirage de 6000 timbres où le chiffre 3 manque :

Par sur 5 aur, vert, surch. noire

Ce 2^e tirage ayant été également épuisé, les journaux s'affranchissent aux guichets des postes contre paiement suivi de l'application du mot *franco* ou *fr.*

LABOUAN

Nous apprenons par le *Am. J. of Ph.* que les 12 et 18 cents ont été retirés de cours, parce que la surcharge portait sur la valeur !

MAROC

On annonce l'émission d'une nouvelle série *Mazagan-Azenhour-Marrakersch*, composée de sept valeurs.

D'après le *Ph. Marocain*, ces timbres n'ont aucune raison d'être, parce qu'il n'existe aucun service de courriers entre ces villes.

MAURICE

Le 1 cent annoncé depuis longtemps a seulement paru dans les premiers jours de décembre :

1 cent, lilas et bleu

Voici des nouvelles des timbres jubilaires. Elles sont extraites du *Mekel's Weekly Stamp News* :

Emission d'un timbre spécial en commémoration du 60^e anniversaire de l'avènement au trône de Sa Majesté.

Le 1^{er} courant le Conseil du Gouvernement a voté une somme de R 21,500 qui seront dépensés selon les propositions du Comité jubilaire sujettes à certaines additions. Les propositions du Comité jubilaire parlaient d'une somme de 600 roupies à dépenser pour l'émission locale d'un timbre ; le travail était confié à MM. Guillemain et Cie qui étaient prêts à l'entreprendre. L'émission locale d'un timbre a rencontré des difficultés, et le Comité jubilaire a depuis proposé une somme de 6000 roupies dans ce but. Le gouverneur apprend maintenant que MM. Guillemain se sont retirés de l'entreprise et il apprend aussi que la somme de 6000 roupies proposée par le Comité n'assurerait que l'émission d'une lithographie miniature valable comme timbre. Les timbres ordinaires maintenant employés pour la poste et le fisc représentent une combinaison d'adresse artisti-

que et d'ingéniosité qui est essentiellement un produit de l'ère victorienne. Le Gouvernement présume que ce sera le désir du Conseil de gouvernement que les timbres jubilaires de Maurice représentent dignement la perfection artistique de l'époque.

Il a été reconnu impossible que ces timbres soient confectionnés à Maurice, mais on a donné à entendre au Gouverneur qu'une dépense de 1,500 roupies au plus suffisait pour l'émission de 150,000 de ces timbres, destinés à Maurice, mais confectionnés en Angleterre. Quelques dessins qui semblaient au gouverneur admirablement adaptés à ce but, ont été obtenus et seront soumis au Conseil. Le gouverneur a l'honneur de prier le Conseil de bien vouloir lui donner son avis en la matière.

Chas. Bruce, gouverneur.

Government House, 29 juin 1897.

RAPPORT

du Comité d'Enquête du Département des postes sur la question d'émettre un timbre jubilaire en commémoration du soixantième anniversaire de l'avènement au trône de Sa Majesté.

PRÉSENTS :

L'honorable W. T. A. Edwards, M. D. Président ;
L'honorable procureur et avocat général ;
L'honorable W. Rohan ;
L'honorable H. Stein.

Il a été lu : la minute de Son Excellence le Gouverneur n° 20, en date du 29 juin 1897, référée au Comité d'enquête du département postal du Conseil de Gouvernement tenu le même jour.

1. — Le Comité, après avoir soigneusement examiné et comparé les 69 dessins qui leur ont été soumis, propose à l'unanimité que le dessin n° 34 soit choisi et que les timbres soient imprimés dans les couleurs indiquées dans les dessins, avec les modifications suivantes :

a) Que sur le côté gauche, le mot *diamond* soit substitué au mot *jubilee*.

b) Que les mots « *Thirty six cents* » indiquant la valeur du timbre, au lieu d'être en vert comme dans le dessin, soient en bleu royal, afin de rendre la valeur du timbre distinctement apparente, à condition que la couleur choisie s'harmonise avec les couleurs des timbres.

2. — Le Comité propose que le coin soit coupé et que les 150,000 timbres soient imprimés en Angleterre ; que le coin soit envoyé à Maurice en même temps que les timbres, en ayant soin que la fourniture ordinaire de sept cent cinquante timbres soit distribuée aux différents pays qui ont adhéré à la Convention de l'Union postale, soit en plus des 150,000 demandés.

3. — Il est bien entendu que la vente des 150,000 timbres sera faite à Maurice seulement dans le délai qui sera fixé ci-après par ce Comité, soumis à l'approbation du Conseil de gouvernement.

W. A. EDWARDS M. D.,
Président.

Chambre du Conseil, 5 juillet 1897.

A un meeting du Conseil de Gouvernement tenu le 13 juillet 1897, le rapport fut adopté : le nombre de timbres dont il est question aux clauses 2 et 3 fut augmenté jus qu'à 300,000.

W. M. RAE,
Employé du Conseil de Gouvernement.

MEXIQUE

Le *Am. J. of Ph.* annonce qu'il a vu, non dentelé verticalement avec filagramme : *Cervos E. U. M.* :

4 centavos, vermillon

Le même a reçu avec le filagramme *R. M.* :

12 centavos, violet

50 — —

et il annonce une nouvelle carte *Servicio interior* au type des timbres en cours :

3 centavos, brun, inscriptions rouges

NORD DE BORNÉO

Les timbres de 1 à 12 cents sont devenus *timbres-taxe* de par la surcharge : *Postage due*, en noir :

1 cent, bistre et noir
2 — carmin —
3 — mauve et olive
5 — orange et noir
6 — brun olive —
8 — mauve —
12 — bleu —

NOUVELLE GALLES DU SUD

Cette colonie emboîte le pas sur Victoria. Elle va émettre bientôt un timbre à 1 1/2 penny.

NOUVELLE ZÉLANDE

On annonce la prochaine apparition d'une nouvelle série de timbres gravés par MM. Waterlow and Sons, puis un autre, afin de se procurer l'argent nécessaire pour instituer une bibliothèque. Voyez plutôt ce que nous lisons dans le *Monthly Journal*, extrait d'un journal de la Nouvelle Zélande :

BIBLIOTHÈQUE JUBILAIRE PUBLIQUE ET LIBRE.

COMMENT SE PROCURER LES FONDS NÉCESSAIRES.

ÉMISSION PROPOSÉE DE TIMBRES.

IL NE MANQUE QUE LA SANCTION DU GOUVERNEMENT.

Tant de projets ont été avancés pour la fondation d'une bibliothèque publique et libre à Dundee et sont restés sans suite, que l'intérêt public s'est considérablement lassé. La pierre d'achoppement a toujours été, c'est prouvé, le manque de fonds et la difficulté de se procurer du public les fonds nécessaires. Il y a quelques semaines, un citoyen bien connu, au cours de la conversation avec ceux qui ont pris intérêt au sujet, disait qu'il connaissait un moyen de se procurer de l'argent, et lui ayant demandé de nous exposer son projet par écrit, il nous soumit ce qui suit :

La prochaine année étant le jubilé de la province, et le Dr Hocken ayant promis de donner sa splendide bibliothèque à la ville, à condition qu'on érige un bâtiment convenable dans ce but, il faut profiter de cette offre et donner à la ville des

locaux convenant à une bibliothèque. Une somme d'environ 15000 livres sterling sera nécessaire, et un comité influent sera, sous peu nommé pour étudier le meilleur moyen de se procurer cet argent. En attendant, le Directeur des postes, s'inspirant du précédent de la Nouvelle Galles du Sud, peut se procurer cet argent avec profit pour son département. Les habitants de Sydney se sont procuré de la même manière des fonds pour construire un hôpital pour poitrinaires. Au jubilé ils é mirent deux nouveaux timbres dont je vous en envoie un ci-joint. L'émission 1 d. vendue à 1 sh. et le département déduisant 1 d. pour l'affranchissement portait au crédit de l'entreprise la balance; sur l'émission 2 sh. 6 d. ils déduisaient 2 1/2 d. et remettaient 2 sh. 3 1/2 d. Il est inutile de dire que peu de ces timbres furent vendus pour l'usage postal, de telle sorte que la recette de la poste était réellement de l'argent trouvé. L'expérience réussit si bien que le 1 sh. ne peut être acheté maintenant au-dessous de 2 sh. et que l'émission 2 sh. 6 d. va de 12 sh. 6 d. à £ 1, et cela dans les dix semaines de l'émission.

Si notre gouvernement peut autoriser une émission au sujet de notre jubilé, il pourrait limiter l'émission à 60000 chacun des 1 2 d., 1 d., 2 d. et 2 1/2 d. qui suffiraient pour toutes les sortes de l'union postale et feraient réellement une belle série. Sur les lignes de la Nouvelle Galles du Sud, les chiffres seraient ainsi :

	Au crédit de la poste	Biblio- thèque
60000 à 1 2 d. vendus à 6 d.	£ 125	£ 1375
60000 1 — — 1 sh.	250	2750
60000 2 — — 2 —	500	5500
60000 2 1/2 — — 2 — 6 d.	625	6825
	£ 1500	£ 16500

Ce montant de £ 16500 permettrait au Département de rembourser lui-même le coût de l'émission et pratiquement tous les £ 2500 seraient un gain pour le revenu postal, car il serait très invraisemblable que quelques-uns de ces timbres soient employés pour affranchir les lettres, ils seraient achetés comme souvenirs par les collectionneurs.

Si les collectionneurs sont aussi godiches que de se laisser exploiter ainsi, on aurait tort de se gêner. Quant à nous, nous répétons le cri du jour : « Conspuez » la Nouvelle Zélande !

ORANGE



M. le Dr Kalekhoff nous informe qu'il possède les deux timbres dont nous donnons le fac-similé, le premier avec P ponctué, le second avec les deux lettres T. F. ponctuées :

6 pence, rose, surch. noire
1 shilling, orange — —

PERSE

Les nouveaux timbres ont fait leur apparition ce mois-ci sans changement pour les valeurs en chahis. C'est donc le type 1894 qui reste en usage avec modifications de couleur.



Quant au type en *kran*, il est à l'effigie du shah actuel de profil à droite, dans un ovale ayant : *Postes Persanes* en dessous et des caractères persans au-dessus et dans les angles; en bas, à gauche : 1; à droite : *kran*; c'est la seule valeur à ce type qui a été émis :

1	chahi, gris
2	— bistre
3	— mauve
4	— vermillon
5	— jaune
8	— orange
10	— bleu
12	— rose
16	— vert
1	kran, bleu

PORTUGAL

Nous sommes à la veille d'avoir de nouveaux timbres, si nous en jugeons par les timbres-réclame que nous recevons en différentes couleurs. Représente un bateau à voile dans un ovale avec les millésimes 1498-1898, dans les angles supérieurs; au-dessus, un cartouche ayant : *Oratio centenaria do descobrimento da India*; en dessous, les armes du Portugal, une mappemonde et toutes sortes de bibelots, voire même une trompette (est-ce celle de la Renommée ou celle d'un Charlatan?); à l'extérieur, en haut : *Sello amunicão*. Ces timbres-réclame sont vendus 10 reis les trois exemplaires.

PRUSSE

M. le Dr Kalkhoff a examiné le document suivant que nous nous empressons de publier et qui est extrait du *Königlich Preussischer Staats-Anzeiger* n° 28, du 1^{er} février 1865.

AVIS

A partir du 1^{er} février de cette année, des timbres peuvent être employés pour l'affranchissement des télégrammes déposés en cette ville au bureau central des télégraphes, de la même manière qu'au bureau télégraphique de la Bourse.

L'emploi des timbres est permis aussi bien pour les télégrammes du trafic intérieur que pour les localités de l'Union télégraphique austro-allemande et de l'Étranger. La vente des timbres aux valeurs de 8, 10, 12 et 15 sgr. a lieu à partir du 1^{er} février de cette année, aussi bien au bureau central des télégraphes qu'à celui de la Bourse, contre paiement du montant représenté par ces timbres.

L'affranchissement des télégrammes a lieu de telle façon que, sur le côté droit de la dépêche originale ou du formulaire, soient placés, par l'expéditeur lui-même, un ou autant de timbres nécessaires pour couvrir les taxes du tarif.

Les employés receveurs des télégrammes affranchis par timbres doivent, lorsqu'ils leur sont remis, examiner si la valeur des timbres employés répond aux taxes à payer pour les télégrammes correspondants. Si l'affranchissement de ceux-ci est insuffisant à leur remise, les employés receveurs devront, avant d'expédier le télégramme, réclamer à l'envoyeur le montant manquant.

L'attention des expéditeurs de télégrammes est expressément attirée sur ce point que, dans ces considérations, la personne remettant à l'expédition, des dépêches insuffisamment affranchies, n'a pas à compter sur son tour de rôle ordinaire.

Berlin, le 29 janvier 1865.

Direction télégraphique royale
Von Chauvin.

QUEENSLAND

Le *Monthly Journal* a reçu un spécimen d'une formule télégraphique en usage à Queensland. C'est une note postale de la valeur d'un shilling, imprimée sur papier à filagramme, ayant une formule imprimée en vert d'un côté avec un timbre fiscal d'un demi penny, formé de la portion ovale de la première émission postale de la colonie; dans le coin supérieur droit, au dos, est une formule télégraphique, imprimée en noir avec une notice qui se lit : — *Ce billet postal affranchit par fil et postalement, un télégramme intérieur, de 10 mots; s'il y a plus de mots à envoyer, une taxe supplémentaire de one penny par chaque mot additionnel doit être payé d'avance pour assurer la transmission du message.*

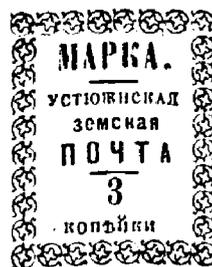
« Si cette note est employée pour un télégramme à envoyer au delà de la Colonie, la taxe additionnelle requise par les règlements doit être payée. »

Le spécimen porte la date du bureau d'émission, 26 janvier 1892.

Notre confrère semble avoir oublié de nous renseigner sur la couleur du papier de la formule et sur celle du timbre.

RUSSIE

ОУСТИЮЖНА (Noryorod). — On procède ici



par cinq mêmes timbres, mais de couleurs variées. Le type rappelle celui qu'il remplace, sauf le cadre formé de petites croix; les inscriptions ne varient pas.

Composés typographiquement et imprimés en noir sur papier de cou-

leur, 4 (?) variétés :

- 3 kopecks, noir sur gris
- 3 — — gris perle
- 3 — — vert
- 3 — — rose
- 3 — — saumon

RIJASK (Riazan). — Depuis le 17 décembre dernier on a mis en usage le type aux armoiries ci-contre. A gauche : *Marka Rjashoy*; à droite : *Ziemsшой Potshty*, soit : Timbre de la poste rurale de Rjask; en bas : *Tri Kopechy* (trois kopecks).



L'impression est en couleur sur papier blanc, les armes or, rose et bleu, piqué 11 1/2 :

3 kopecks, rose, or et bleu

TSCHEREPOWETZ (Novgorod). — Depuis 1884, cette poste rurale avait un timbre dont le type vient d'être refait. Chiffres et inscriptions sont de plus petites dimensions; pas de fleurons entre les inscriptions, au bas de l'ovale; le fond a des losanges, sans point au centre :



3 kopecks, vert pâle.

ST-MARIN

Le déficit de la Banque populaire, constaté après le suicide de son comptable et caissier, est plus considérable qu'on ne l'avait cru d'abord. Comment comblera-t-on ce déficit? par une émission de timbres, très probablement.

SALVADOR

Le *Am. J. of Ph.* a reçu le 15 centavos de l'émission en cours avec la surcharge officielle *Coveros de el Salvador* dans un double cercle traversé du mot *de officio* dans un cartouche horizontal.

La série entière existerait ainsi, ce qui n'a rien d'étonnant :

1 cent. violet surch. noire	15 cent. noir surch. noire
2 — brun jaune —	20 — ardoise —
3 — bistre —	24 — jaune —
5 — orange —	30 — rose —
10 — vert bleu —	50 — violet foncé —
12 — bleu —	100 — carmin —

TERRE-NEUVE



Voici les nouveaux élus dont nous parlions le mois passé.

Le *Phil. Record* nous apprend qu'il y a 3 types de la surcharge : *one cent* sur le 3 cents récemment émis. Du 1^{er} type il y aurait 40 timbres par demi-feuille de 50, soit les quatre premières rangées, la cinquième portant huit timbres du 2^e type et les deux derniers timbres du 3^e type. Comme il y a eu 800 demi-feuilles de surchargées, il existe par conséquent :

Type I	40 à la feuille	=	32000
— II	8 — —	=	6400
— III	2 — —	=	1600
			40000

Le type I a les inscriptions à 3^{m/m} de la barre inférieure, le type II à 23/4^{m/m} et le type III à 2 1/4.

Le Service des Postes en Turquie.

En voyant ce qui se passe en Chine, nous nous sommes rappelé que nous avions en réserve un document auquel nous n'avons jamais fait prendre l'air et qui, quoique datant de 1883, n'en est pas moins intéressant pour cela. Il s'agit ici de postes que certaines puissances ont établies en Turquie et qui ont été maintenues avec une touchante unanimité, malgré les protestations du Gouvernement turc. C'est toujours la force qui prime le droit.

Voici la protestation datée de décembre 1883, adressée aux puissances intéressées :

« L'établissement des bureaux de poste étrangers en Turquie, remonte à la fin du siècle passé.

« Il convient de bien établir, avant tout, ce point intéressant, savoir, qu'aucun traité, ni convention postale n'a consacré le droit d'existence de ces bureaux, ni ratifié leur établissement dans l'Empire. Le Gouvernement Impérial a simplement toléré l'établissement de ces

postes dans ses Etats, sans leur reconnaître explicitement des droits qu'il s'est toujours réservés, et qui, de l'aveu même des puissances les plus intéressées, sont des droits régaliens et incontestables.

« Voici sur quoi les Gouvernements, qui possèdent des agences postales en Turquie, basent leurs prétendus privilèges.

« Le traité de Commerce conclu le 10 juin 1783 entre la Russie et la Sublime Porte, établit que pour faciliter le commerce des sujets respectifs, ainsi que la correspondance réciproque, la Sublime Porte s'engage de pourvoir aux moyens de célérité, sûreté et commodité de la poste et des courriers qui vont et viennent.

« S'appuyant sur cette clause, dans laquelle cependant il n'est aucunement fait mention de l'établissement d'un bureau de poste russe en Turquie, la Russie ouvrit une agence postale à Constantinople. Plus tard, par un *Séned* Impérial du 21 février 1784, les dispositions du traité de Commerce conclu avec la Russie furent reconnues valables par le Gouvernement d'Autriche.

« C'est en se basant sur la reconnaissance de ce traité de Commerce, et sur l'interprétation donnée par la Russie à la clause plus haut indiquée que l'Autriche établit aussi des bureaux de poste.

« Se prévalant de ce précédent, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Grèce et même l'Egypte installèrent successivement des agences postales en Turquie.

« Cet état de choses se prolongea pour plusieurs années, mais comme entretemps le service des postes ottomanes dans l'intérieur de l'Empire se développait, le Gouvernement Impérial, qui n'avait point renoncé à ses droits, entreprit des démarches pour la suppression des bureaux étrangers.

« Ces démarches traînaient encore lorsque le Gouvernement de la Confédération Helvétique, d'accord avec le Gouvernement d'Allemagne et autres, ayant conçu le projet d'une Union postale Universelle, invita, par une note adressée au Ministère des Affaires Etrangères, au mois de juillet 1873, le Gouvernement de la Sublime Porte à participer à un Congrès qui devait se réunir à Berne au mois de septembre de la même année.

« Sur la proposition de la Russie, ce Congrès fut ajourné au mois de septembre de l'année 1874, et la Turquie fut de nouveau officiellement invitée à y prendre part.

« Ayant adhéré à cette invitation, que le Gou-

vernement ottoman considéra, à juste titre, comme une nouvelle reconnaissance absolue de ses droits souverains sur le Service postal, on procéda à la désignation d'un délégué de l'Administration ottomane, qui se rendit à Berne à l'époque voulue.

« Les instructions données au délégué ottoman firent l'objet d'une circulaire adressée le 6 septembre 1874, par le Ministère des Affaires Etrangères, aux représentants de la Sublime Porte à Londres, Paris, Berlin, Vienne, Pétersbourg et Rome. Il importe de reproduire ici cet important document diplomatique qui met en évidence le but poursuivi par le Gouvernement Impérial dans la question postale et affirme incontestablement ses droits souverains sur la Poste :

« CIRCULAIRE

« Parmi les projets de réforme que le Gouvernement Impérial a mûrement étudiés et dont il poursuit depuis longtemps la réalisation, il en est une d'une importance capitale, d'une incontestable utilité, celui de la concentration entre les mains du service postal dans l'Empire.

Les démarches auxquelles cette question avait précédemment donné lieu, bien qu'interrompue momentanément sous l'influence de circonstances diverses, subsistaient en principe, et nous avons attendu une convocation opportune et favorable pour les renouveler et les affirmer dans de meilleures conditions de succès. — Cette occasion, nous la trouvons dans la réunion de la conférence postale internationale à Berne.

Les instructions de notre délégué lui prescrivent d'entamer, de développer et de soutenir devant la conférence la question de la suppression des agences postales étrangères de l'Empire.

Une étude approfondie de cette question envisagée sous toutes les faces, et considérée tant au point de vue du droit absolu imprescriptible de l'Etat que de la situation créée par les nécessités alors non manifestes d'une époque déjà très reculée, et prolongée jusqu'à nos jours à la faveur d'une trop large indulgence, cette étude nous autorise à penser que nous ne rencontrerons pas d'objections sérieuses.

En effet, le principe en vertu duquel la Sublime Porte demande à pourvoir elle-même au service de sa correspondance avec l'extérieur, comme avec l'intérieur, à l'exclusion de toute agence postale étrangère, n'est pas discutable.

Dans tous les pays du monde où l'échange des correspondances est devenu un besoin général par suite du développement des relations sociales, le service des postes est et a été une institution publique destinée à assurer la transmission des dépêches, lettres et imprimés. — Partout, l'Etat s'est réservé le monopole de l'établissement et de l'exploitation des postes, soit à l'effet d'assurer l'exactitude et la fidélité des transmissions, soit en vue d'un intérêt fiscal. La Turquie seule, parmi les Etats civilisés, continue d'en être privée. Aujourd'hui elle est résolue de reprendre l'exercice d'un droit qui n'a jamais été aliéné ni expressément ni tacitement.

Telle est, en strict résumé, la pensée qui dirige le Gouvernement Impérial dans la question postale et qui a inspiré les instructions données à son délégué à Berne; comme il est probable qu'à l'occasion de la discussion qui s'en va engagé à ce sujet, les délégués des autres puissances, se

prévalant de l'absence d'instructions supérieures, refuseront d'y prendre part ou essayeront de l'entraver ou de l'étouffer, je vous prie de faire en sorte que le Gouvernement près duquel vous êtes accrédité, autorise son délégué à concorder avec son collègue ottoman, les moyens de supprimer totalement la concurrence qui nous est faite au préjudice des droits postaux de l'Empire, etc, etc. »

« Cette circulaire, comme on le pense bien, donna lieu à une suite de pourparlers diplomatiques qui furent entamés entre les représentants de la Turquie à l'étranger et les différents chefs des départements étrangers des principaux États européens.

« Et ici il est utile de remarquer qu'à cette occasion tous les Gouvernements ont été unanimes à reconnaître en principe les droits souverains et inaliénables de la Turquie, en ce qui concerne l'exercice exclusif du service postal et ont déclaré, par l'organe de leurs ministres respectifs, que personne ne songeait à contester aucunement ce droit : nous ajouterons que, au cours de ces négociations, plusieurs États se montrèrent disposés même à donner des instructions à leurs délégués à Berne, pour entamer des pourparlers avec le délégué ottoman au sujet de la suppression des postes étrangères en Turquie : d'autres États soulevèrent la question d'opportunité pour la Turquie d'aborder alors ce sujet, ainsi que la question de compétence pour le Congrès de Berne, de la traiter. Ces différentes objections ayant motivé un échange de vues des États intéressés entre eux, les délégués des différentes administrations à la conférence se trouvèrent dépourvus d'instructions à ce sujet, et l'assemblée réunie à Berne passa à l'ordre du jour sur la question soulevée par le délégué ottoman.

Les pourparlers relatifs aux instructions à donner aux délégués des autres États sur cette question se poursuivaient encore que le Congrès postal avait pris fin.

« La Turquie ne cessa cependant pas de faire des démarches actives par la voie diplomatique dans le but de résoudre la question par cette voie.

« Les pourparlers que l'on avait déjà entamés à Vienne, avant la réunion du Congrès, pour conclure une convention postale tendant à la suppression des bureaux autrichiens en Turquie, furent repris, mais ils n'aboutirent pas, le Gouvernement ottoman n'ayant pas cru devoir souscrire aux conditions exigées par les administrations autrichienne et hongroise.

« En attendant, la Convention postale internationale conclue à Berne, ainsi que son ré-

glement de détail et d'ordre pour son exécution ayant été signés par le délégué ottoman, S. M. I. le Sultan ne tarda pas à la ratifier. Le Gouvernement ottoman se mit alors en devoir de réorganiser son service postal et prit les mesures nécessaires pour l'inauguration du service international et pour son fonctionnement régulier et conforme aux stipulations de la Convention de Berne. Aucun sacrifice ne fut épargné pour assurer l'organisation et la marche régulière de ce service : entre autres mesures, le Gouvernement fit venir d'Angleterre un organisateur connu, M. Scudamore, lequel, sous la haute direction du chef du département des postes et télégraphes de l'Empire, et avec l'aide de fonctionnaires capables, prit les principales dispositions pour l'inauguration du nouveau service.

« Son Altesse Savfet Pacha, alors Ministre des Affaires Étrangères, transmit aux représentants de la Sublime Porte à l'étranger, en date du 26 mai 1879, avant l'inauguration du service postal international en Turquie, l'intéressante circulaire suivante qui devra, à notre avis, former le point de départ de nouvelles démarches à faire aujourd'hui par le Gouvernement impérial :

« Votre Excellence sait qu'en l'absence d'une administration postale complète ment organisée, plusieurs puissances avaient établi ici des agences de postes qui fonctionnent encore, quoique le droit de faire ce service sur toute l'étendue de l'Empire appartienne incontestablement au Gouvernement impérial, comme une des prérogatives de la souveraineté territoriale.

Le traité de l'Union postale conclu à Berne le 9 octobre 1874, et dont la Turquie est une des puissances signataires, devant être mis prochainement en vigueur, la Sublime Porte s'occupe activement à organiser son service postal de façon à répondre à toutes les exigences. Le jour où cette organisation sera complétée, les agences postales étrangères deviendront inutiles, le Gouvernement impérial devant faire seul le service des postes en Turquie.

Nous avons déjà eu des pourparlers à ce sujet avec quelques-uns de Messieurs les représentants des puissances. Comme il est probable qu'ils en aient saisi leurs Gouvernements je crois devoir porter ce qui précède à votre connaissance, et vous prier de tenir un langage conforme, dans le cas où vous seriez interpellé par Son Excellence le Ministre des Affaires Étrangères de...

En me réservant de vous tenir au courant de la marche que suivra l'affaire, je suis, etc... »

« Venons maintenant à l'état actuel d'organisation et de fonctionnement du service postal en Turquie et aux inconvénients que présente, pour le service même, l'existence de bureaux de poste étrangers en Turquie fonctionnant à côté du service ottoman.

« Pour ce qui est des progrès réalisés dans l'organisation du service postal en Turquie, on

s'en rendra facilement compte lorsqu'on saura que le nombre des bureaux de poste a presque doublé depuis 1876, époque de l'inauguration du Service international: la Turquie compte aujourd'hui plus de mille bureaux ouverts au service postal.

• De nouvelles voies postales ont été établies, reliant entre elles les principaux centres de l'Empire, de nouveaux courriers ont été inaugurés, ont abrégé de beaucoup la durée du trajet des voies existantes, le tarif interne a été sensiblement modifié, les taxes abaissées. On a établi des taxes uniformes pour le service de mer et pour celui de terre, on a organisé, à l'instar du bureau de Constantinople dont le parfait fonctionnement est universellement reconnu, les principaux bureaux de l'Empire, tels que Smyrne, Salonique, Andrinople, Janina, Bagdad, Alep, Beyrouth et autres, ainsi que tous les bureaux en correspondance avec l'étranger.

• Le service des groupes existant déjà dans l'Empire a été étendu aux bureaux de la Roumélie orientale.

• Des échanges directs en malles closes ont été établis entre les bureaux ottomans de Constantinople, Salonique, Beyrouth, Smyrne, Ohio, Janina et autres et les bureaux d'échange les plus importants de l'Italie, de la France, de l'Angleterre, de l'Amérique, de l'Autriche, de la Russie, de la Roumanie, de la Bulgarie, etc.

• L'Amérique a concentré le service des arrivées en Turquie exclusivement aux bureaux ottomans. L'Italie en a fait de même pour tous les bureaux de l'Empire, à l'exception de Constantinople où les arrivées des courriers italiens sont encore partagées entre le bureau ottoman et les bureaux étrangers, au grand détriment du public correspondant avec l'Italie.

• Un arrangement postal a été conclu avec la Serbie comportant la création d'une nouvelle voie postale pour l'Europe à travers le territoire serbe par Uskub-Vraouja.

• Une convention postale est déjà conclue avec la Perse et soumise actuellement à la sanction impériale.

• La partie administrative du service postal ottoman, tant pour l'étranger que pour l'intérieur, a été concentrée exclusivement à la direction générale des postes et télégraphes, où l'on a procédé à la création d'une section postale spéciale pour la prompte expédition des affaires.

• A la suite des démarches faites par l'Admi-

nistration impériale des postes, l'Égypte a reconnu le bien-fondé de nos réclamations et a consenti à fermer ses agences postales en Turquie.

• Le service des arrivées et des expéditions de et pour l'Égypte, concentrée aux bureaux ottomans, n'a rien laissé à désirer jusqu'ici et fonctionne à la pleine satisfaction des deux administrations intéressées.

• Les bureaux de poste helléniques, établis en Turquie, ont été également fermés. La fermeture de ces bureaux, que la Turquie a pleinement justifiée, a donné lieu à un incident postal des plus regrettables: la Grèce, voulant user de représailles, a refusé les malles ottomanes et n'a plus reconnu nos timbres-poste, contrairement aux stipulations des conventions postales existantes. Le Bureau International de Berne interpellé, a reconnu que la Grèce n'était pas en droit d'agir de la sorte. Cette question se poursuit aujourd'hui diplomatiquement, et les administrations intéressées, savoir la France et l'Autriche-Hongrie, dont les bureaux de Constantinople se sont à tort substitués à la Porte ottomane pour le service avec la Grèce, reconnaissent aujourd'hui le bien-fondé des réclamations du Gouvernement ottoman, et sont sur le point de se mettre d'accord pour supprimer leurs échanges avec la Grèce.

• De nombreuses autres améliorations ont été introduites dans le service postal ottoman et l'Administration est bien loin de s'arrêter dans cette voie.

• Le service postal ottoman fonctionne donc actuellement à la pleine satisfaction du public, et la présence des bureaux de postes étrangers en Turquie ne saurait être aucunement justifiée; non seulement ces bureaux deviennent inutiles, mais ils sont même des obstacles au fonctionnement régulier du service postal en général, car, il est incontestable que le service réparti entre plusieurs bureaux, présente des inconvénients qui disparaîtraient sans doute par le fait même de la concentration du service postal entre les mains de l'Administration ottomane.

• La répartition des arrivées entre les différents bureaux occasionne des retards sensibles dans la distribution et dans la réexpédition à l'intérieur des correspondances arrivées: souvent des correspondances, qui pourraient être retransmises seulement quelques heures après leur arrivée à Constantinople, si elles se

trouvaient dans les malles ottomanes, sont réexpédiées, selon leur destination, après quelques jours, leur remise par les bureaux étrangers à la Porte ottomane, ayant eu lieu trop tard, et le courrier étant déjà parti. Il en est de même de la distribution dans la ville ou dans la banlieue, qui est, la plupart du temps, retardée pour les mêmes motifs, outre que ce système cause d'énormes dérangements au public correspondant.

« L'Administration ottomane est ainsi sensiblement lésée dans ses intérêts fiscaux, privée qu'elle est des taxes de correspondances expédiées par les postes étrangères et des taxes de non-affranchissement qui lui reviendraient à l'arrivée, en vertu des stipulations mêmes de la Convention postale Universelle.

« Il est évident que le jour où l'Administration ottomane percevra toutes les taxes postales qui lui reviennent, ses revenus se trouveront sensiblement augmentés, et qu'elle pourra introduire, sans le moindre obstacle, toutes les améliorations possibles.

« En finissant, il convient de remarquer que les termes de la circulaire de S. A. Savfet Pacha ont reçu leur stricte et complète application de la part de la Turquie, qui a rempli et dépassé même les engagements contractés vis-à-vis de l'Europe par l'établissement d'un service postal bien organisé et fonctionnant régulièrement. Dès lors le Gouvernement ottoman est en plein droit d'exiger des États intéressés la cessation d'un état de choses qui ne saurait être plus longtemps toléré.

« Constantinople, 10 décembre 1883. »

Émissions jubilaires, commémoratives, etc.

(Suite. — Voir n° 421).

Le 4^{me} centenaire de la découverte de l'Amérique donne lieu à toutes sortes d'émissions.

La République Argentine est prête la première, avec le Paraguay, pour fêter cet événement. Elle nous offre deux jolis timbres, de même type, qui sont mis en vente pendant vingt-quatre heures, le 12 octobre 1892. Nous ne



reviendrons pas sur les bousculades qui eurent lieu, notamment à Buenos-Ayres, pour obtenir de ces timbres. Nous renvoyons nos lecteurs

à notre numéro 360.

Le type représente les trois caravelles historiques que Christophe Colomb eut tant de mal d'obtenir du roi d'Espagne et qui partirent du Cap Palos. La *Santa-Maria* portait Christophe Colomb.

Il a été imprimé 200,000 exemplaires de chacune des deux valeurs, 2 et 5 centavos. Les invendus ont été solennellement brûlés : les coins et les planches détériorés en même temps. Cependant, malgré cette destruction, des malins ont pu néanmoins en envoyer en Europe, notamment à Hambourg où il en est arrivé de grandes quantités, collés sur enveloppes portant le timbre à date de Buenos-Ayres, etc., comme s'ils avaient été employés à l'affranchissement.

Ces timbres, qui devaient faire la fortune de ceux qui les avaient acquis, ont vu leurs prix tomber dans le troisième dessous. Et cependant, le *Courrier des Timbres-Poste* certifie qu'un terrain de 2,400 mètres a été donné en échange de 200 de ces timbres. La nouvelle en a été donnée dans un journal de Buenos-Ayres, la *Nación*, dans les termes suivants, au dire de notre confrère :

Dans les bureaux de MM. Chilotey et Ortiz, une curieuse transaction a eu lieu. M. Arthur G. Belgrano a cédé par vente à M. Sanchez Lopez y Basselts, 2,400 mètres de terrain dans le village de Rivadavia, dont le prix a été payé avec deux cents timbres de dos centavos, émis en commémoration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

Le cas vaut la peine d'être connu, non seulement pour la notoriété, mais pour la valeur que celui-ci acquiert, ce qui réjouira les collectionneurs.

N'oublions pas que l'origine de cette nouvelle c'est l'Amérique.

Le Paraguay se saigne à blanc pour marquer par un acte commémoratif, de façon absolument remarquable, le 4^e centenaire de la découverte de l'Amérique. Le 12 octobre 1892 paraît, en effet, un timbre, celui que l'on destine à être émis plus tard et qui porte extraordinairement la surcharge : 1892 — 12 octobre — 1892, en



violet, puis une enveloppe 5 centavos, celle en cours, sur laquelle on ajoute un autre timbre en noir qui n'est qu'une caricature de Christophe Colomb. Ainsi arrangée, l'enveloppe valait 20 centavos.

Timbre et enveloppe n'ont été en usage qu'un seul jour, celui de leur émission. Il a été imprimé 5500 timbres et 8000 enveloppes. Les invendus ont été tous (?) brûlés le lendemain, sauf, bien entendu, ce que le directeur général des postes s'était réservé.

L'Uruguay, plus modeste ou plus économe, ne s'emballa pas. Il se contenta dans le même but que le Paraguay d'une oblitération spéciale, le 12 octobre 1892, laquelle n'est employée également qu'un seul jour.

Cette oblitération consiste en un grand ovale de 27 x 49 m/m portant pour inscription : *Correos y Telegrafos R. O. del Uruguay 4º centenario del descubrimiento de America — Montevideo*, en noir.

Le pays ne doit pas avoir retiré de grands bénéfices de son idée. Mais enfin, il n'a pas compromis ses finances.

Si les **Etats-Unis** n'arrivent pas tous premiers et se laissent distancer par l'Argentine, le Paraguay et... l'Uruguay, au moins arrivent-ils avec une série de timbres hors ligne, dont la mise en usage a lieu le 1er janvier 1893, concurrentement avec les timbres en emploi à cette époque.

Les types rappellent des épisodes de la vie de Christophe Colomb, en majeure partie reproduits d'après des tableaux des galeries officielles. Ils sont suffisamment connus et sont des valeurs ci-après : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 15, 30 et 50 cents, 1, 2, 3, 4, 5 dollars. Nous nous contenterons de rappeler l'émission, par la reproduction de deux des types.



Mais si ces timbres sont vraiment admirables, nous n'en dirons pas autant des enveloppes, qui n'ont paru que le 1er mai 1893, et dont le type est absolument des plus médiocres. Il a



cependant la préention de représenter Christophe Colomb et la Liberté : le fait est qu'il ne représente rien du tout. Il y a quatre valeurs, d'un seul type refait à diverses reprises et dont il n'a

pas été signalé moins de 42 variétés (type ou format).

La fabrication a cessé avec l'année 1893. Voici quelles sont les quantités qui ont été imprimées :

Timbres-poste 1 cent	439,252,300
— 2 cents	1,461,289,700
— 3 —	11,227,800
— 4 —	19,026,550
— 5 —	35,247,000
— 6 —	1,329,200
— 8 —	10,649,600
— 10 —	16,484,210
— 15 —	1,546,740
— 30 —	599,250
— 50 —	199,666
— 1 dollar	54,470
— 2 —	23,129
— 3 —	18,281
— 4 —	17,419
— 5 —	17,885
Enveloppes 1 cent	1,958,500
— 2 —	31,586,750
— 5 —	27,000
— 10 —	4,500

S'il n'a plus été imprimé de timbres après le 28 décembre 1893, ni d'enveloppes après le 19 janvier 1894, l'usage n'en a pas cessé pour cela, timbres et enveloppes étant encore admis à l'affranchissement aujourd'hui.

La petite quantité de timbres imprimée pour certaines valeurs a tenté la spéculation. Un homme d'affaires de Harlem (Etats-Unis) s'était imaginé d'accaparer tous les 2 dollars. Dans ce but, il réalisa, dit-on, tous ses biens et mettant imprudemment tous ses œufs dans un panier, il acheta pour 125,000 dollars de ces timbres. La vente se faisant difficilement, il laissa, lorsqu'il mourut, sa veuve dans un grand dénuement. Celle-ci se résigna à vendre les timbres en dessous de leur valeur et elle fit bien.

(A continuer.)

Société pour la suppression des timbres spéculatifs.

Le sous-comité de la Société Phil. de Londres, ayant examiné la question des émissions proposées de timbres, se rapportant à la Bibliothèque publique jubilaire d'Otago (Nouv. Zélande), voir page 20 de ce journal, estime que ces timbres sont sans aucun doute de nature spéculative et constituent une tentative d'inciter les collectionneurs à insérer dans leurs albums des étiquettes qui sont absolument sans usage et sans valeur. Il conseille à tous les amateurs de ne pas s'en occuper.

Par ordre du Comité :
H. R. OLDFIELD
Secrétaire et Trésorier

Exposition philatélique de Turin.

On nous prie d'annoncer cette exposition qui aura lieu dans la seconde quinzaine de mai prochain, à l'occasion des fêtes qui seront célébrées à Turin pour le 50^e anniversaire de la proclamation de la Constitution nationale. Il est probable que nous aurons en même temps une carte commémorative. Cette exposition a été mise sous le patronage du Ministère des Postes et des Télégraphes. Elle sera nationale, mais les exposants étrangers seront admis à concourir pour les timbres etc. d'Italie et de ses Anciens États.

L'exposition restera ouverte pendant 15 jours environ.

En attendant la publication du programme, voici la composition du Comité et de ses membres :

M. Emilio Sineo, Ministre des Postes et Télégraphes, Président d'honneur ;

M. le comte Robert Biscaretti, député au Parlement, vice-président d'honneur.

COMITÉ EXÉCUTIF

MM. l'ingénieur E. Marchesi, Président ;

C. Fino, Vice-Président ;

A. E. Ficchi, Secrétaire ;

le comte L. Cibrario, Vice-Secrétaire ;

L. Bottaccon, Trésorier ;

E. Diena, délégué du Ministère des Postes et Télégraphes.

Membres

MM. le comte Alberti ;

Ing. G. Berruti ;

le chevalier S. Bono ;

le comte F. de Casdenas ;

l'avocat A. Olivieri.

COMITÉ DE PATRONAGE

M. le Prince Doria Pamphili, Président.

Membres

MM. M. P. Castle ;

Baron de Reuterskiold ;

Comm. G. Ginecchi ;

C. Lindenberg ;

le marquis Pallavicino ;

le comte Primoli ;

L. Schwarz ;

le chevalier L. Sella.

JURY

M. E. Diena, Président.

Membres

MM. C. Bader ;

Müller ;

J. Bernichon ;

le chevalier V. E. Capanna ;

L. Immelen ;

J. A. Loti ;

E. Stock.

CHRONIQUE FISCALE.

ARGENTINE (Répub.)

SANTA-FÉ (Province de). Autres valeurs que celles signalées le mois dernier de la série *Guía de Ganados y Frutos* et que nous fait connaître la *G. T.*, savoir :

30 centavos, bleu	
1 peso, rouge brun	
5 pesos, vert foncé	
10 — outremer	

La même série existerait avec le millésime 1897, dont une seule valeur est annoncée :

5 centavos, vert foncé

AUTRICHE

Nous avons reçu, grâce à M. Doczkalik, les nouveaux fiscaux parus le 1^{er} janvier dernier. En voici le type pour les valeurs en dessous de 1 kroune :



Représente l'effigie de l'empereur dans un petit médaillon rond avec l'inscription : *K. K. Oesterreichische stempel-marke* ; cadre rectangulaire 27 × 36 mm, ayant le fond couvert d'un petit dessin gris rosé ; guirlandes de chaque côté en couleur ; chiffre de la valeur au milieu de la partie supérieure et *heller* (la nouvelle monnaie) à celle inférieure ; plus bas, un cartouche gris olive ayant le chiffre de la valeur de chaque côté et le millésime 1898 entre eux.

Imprimés en couleur sur baudruche avec bord de couleur, piqués 12 :

Effigie et guirlandes bleues

- 1 heller, bleu, gris rose et gris olive
- 2 — solferino — —
- 4 — bleu vert — —
- 6 — brun — —
- 8 — gris vert — —

Effigie et guirlandes violettes

- 10 heller, bleu, gris rose et gris olive
- 14 — solferino — —
- 20 — bleu vert — —
- 24 — brun jaune — —
- 25 — gris vert — —

Effigie et guirlandes bleu vert

- 26 heller, bleu, gris rose et gris olive
- 30 — solferino — —
- 38 — bleu vert — —
- 40 — brun jaune — —
- 50 — gris vert — —

Effigie et guirlandes noir gris

- 60 heller, bleu, gris rose et gris olive
- 64 — solferino — —
- 72 — bleu vert — —
- 80 — brun jaune — —
- 88 — gris vert — —

Effigie et guirlandes bleues

- 1 krona, bleu, gris rose et gris olive
- 2 kronen, solferino — —
- 3 — bleu vert — —
- 4 — brun — —
- 5 — gris vert — —

Effigie et guirlandes violettes

- 6 kronen, bleu, gris rose et gris olive
- 7 — solferino — —
- 8 — bleu vert — —
- 10 — brun — —
- 12 — gris vert — —

Effigie et guirlandes bleu vert

- 15 kronen, bleu, gris rose et gris olive
- 20 — solferino — —
- 30 — bleu vert — —
- 40 — brun — —
- 50 — gris vert — —

La dimension des timbres en krona est de 31 sur 41 m/m.

Ces timbres ne resteront probablement pas en usage. On en reconnaît déjà les inconvénients; il suffit de les regarder un instant pour qu'ils prennent la forme d'escargot.

BÉRARS

La *Revue Ph.* signale de la série : *Court fee* :

1 rupee, bleu

BHAVNAGAR-DURBAR

Le même, a vu avec la valeur en chiffres :

8 rupees, indigo

BRÉSIL.

De la série *Imposto do fumo*, type 1892, à chiffre central, nous avons reçu de M. Manoel Ramos, les suivants qui, avec le 20 reis signalé en novembre, appartiennent à une série nouvelle dont nous connaîtrions par conséquent :

- 10 reis, violet piqué 11 1.2
- 20 — vert émeraude —
- 50 — ocre jaune —
- 100 — bleu —
- 200 — rouge —

Indépendamment des bandes pour tabac signalées en novembre dernier, nous avons reçu du même correspondant :

- 100 reis, noir sur saumon 266 x 8 m/m
- 200 — — — rose vif —



Il y a encore une bande, sans valeur, de 80 x 19 m/m au type ci-haut. Un timbre d'impôt sans valeur, voilà qui ne s'explique guère :

Sans valeur, noir sur paille

Enfin nous avons reçu, toujours du même correspondant, les timbres ci-contre qui ont dû



être confectionnés, non à la Monnaie de Rio de Janeiro comme les précédents, mais par la *Presse nationale*, la Monnaie n'étant pas, en mesure de suffire à l'impression générale des timbres. Ces derniers sont lithographiés et tout simplement abominables :

- 10 reis, violet vif, piqués 11 1.2
- 20 — vert émeraude —

Un nouvel impôt a été établi sur les boissons alcooliques. Cet impôt se constate par timbres des valeurs ci-après et toutes au type

que nous reproduisons ayant pour dimension :
150 et 22 m/m :



40 reis, noir sur rouge,	piqués 11 1/2
50 — — — orange,	—
65 — — — violet pâle,	—
100 — — — chamois,	—
300 — — — vert,	—

Voici quelques nouvelles que nous tirons du
O Collect. de Sellos :



BAHIA (Etat de). — Emission de 1897, type représentant un buste de femme avec couronne dans un ovale contenant : *Republica Brasileira*; cadre rectangulaire ayant sur un cartouche horizontal : *Estado da Bahia*, en haut; la valeur en bas; sous l'ovale : *Imposto do sello* et un chiffre.

Gravé par la Compagnie des billets de banque de New-York et imprimé en couleur sur papier blanc, piqué :

20 reis, chocolat

CEARA (Etat de). — Aux valeurs signalées en 1893, il importe d'ajouter :

1er type,	100 reis, rose chiffre rouge
2e —	10000 — vert — —

Il y aurait un autre type où *expediente* est en plus petits caractères et la valeur « imprimée en entier » :

100 reis, rouge et noir

MINAS GERAES (Etat de). — De la série *custas judiciarias*, type reproduit n° 416, page 127, il y aurait, piqués :

50 reis, terre de Sieme sur bleu	
100 — brun	— vert
200 — —	— indigo
400 — violet	— —
500 — vert	— paille
1000 — chocolat	— —
2000 — —	— vert clair
5000 — —	— jaune
10000 — —	— orange
20000 — —	— rose
30000 — —	— saumon

Même type, avec *Secretaria das Finanças* :

100 reis, écarlate
200 — bleu
400 — vert bouteille
500 — jaune gris

1000 reis, orange
2000 — violet
7000 — vert fond jaune
10000 — bistre — bleu
20000 — bleu — rose

Les 100 et 200 reis ont seuls été renseignés.

DOMINIQUE

Signalé par la *Revue Phil.*, le timbre-poste 1 penny surchargé : *Revenue* avec le filagramme C. A. et couronné :

1 penny, lilas, surch. noire

ESPAGNE



Fidèle à ses habitudes, l'Espagne nous remet ses timbres fiscaux de commencement d'année. Voici d'abord ceux de polices d'assurances que nous recevons depuis 1862 chaque année avec une régularité exceptionnelle.

A gauche, sont les armes d'Espagne entre les colonnes d'Hercule rappelant que le monde finit dans le détroit de Gibraltar; à droite, une femme nonchalamment appuyée sur un fût de colonne; en haut : *año 1898*.

Imprimés en couleur sur papier blanc, chiffre au verso :

Clase 13 ^a	75 centimos, noir
— 12 ^a	1 peseta, café
— 11 ^a	2 — carmin foncé
— 10 ^a	3 — bleu
— 9 ^a	4 — violet foncé
— 8 ^a	5 — brique
— 7 ^a	7 — vert
— 6 ^a	10 — brun foncé
— 5 ^a	15 — violet
— 4 ^a	25 — rose
— 3 ^a	50 — olive noir
— 2 ^a	75 — vermillon
— 1 ^a	100 — bleu foncé

La série des timbres *novel* n'a pas subi de changement dans son type. Le millésime 1898 remplace celui de l'an dernier. Les valeurs et les couleurs sont :

5 centimos, noir
10 — bleu
25 — rouge-brun
50 — carmin

Les timbres pour titres de la dette publique, valeurs industrielles et commerciales, ont conservé leur type « Giro » avec le millésime 1897-98. Ceux-ci doivent avoir été émis en juillet 1897 :

5 centimos, violet noir
10 — brun jaune

Nous ignorons les couleurs et valeurs des timbres de cette série. De la série 1893-94, la *Revue Ph.* a reçu :

12 pesetas, noir

FINLANDE

Nous avons à diverses reprises signalé certaines valeurs de l'émission fiscale actuellement en cours. Nous apprenons aujourd'hui quelles sont les valeurs dont est composée la série :

Penni : 5, 10, 20, 25, 50, brun, valeur en rouge
Mark : 1, 2, 4, 5, 10, 25, 50, 100, 200, 500; bleu, valeur en rouge.

ITALIE

BAGHERIA (Palerme). — Emission de (?). Armoiries dans un écu surmonté d'une couronne; cadre rectangulaire portant l'inscription, à gauche: *Diritti* — *di Stato civile*; à droite: *Centesimi* — *cinquanta*; en haut: *Municipio*; en bas: *di Bagheria*.

Imprimé en couleur sur papier blanc, piqué 11 1/2 :

50 centesimi, rouge

LEONFORTE (Catania). — Emission de 1889. Armoiries dans un écu avec couronne, renfermées dans un ovale à fond jaune; cadre rectangulaire contenant: *Leonforte* en haut; *Centesimi* en bas (le chiffre est ajouté à la plume ou au composteur); à gauche: *Diritti di*; à droite: *Conciliazione*; piqués 11 1/2 :

20 cent, violet et jaune, chiffre noir à la plume.	
20 — — — — — au composteur.	
25 — — — — — — — — — —	
50 — — — — — — — — — —	
25 — rouge — — — — — — — —	
50 — — — — — — — — — —	

OFFIDA (Ascoli Piceno). — Emission de (?). Armoiries dans un rectangle; *Municipio di Offida* sur une banderole cintrée au-dessous; en bas: *Diritti di segreteria*; valeur au-dessus, dans de petits ovales :

20 centesimi, bleu foncé, piqué 11 1/2.
50 — orange, —

SARNO (Salerno). — 1897. Chiffre dans un double cercle entouré de *centesimi (lira)* et la valeur en toutes lettres; cadre rectangulaire

portant: *Comune* à gauche: *di Sarno* à droite; en haut: *Diritti*; en bas: *di Segreteria* :

20 centesimi, ardoise, piqué 11 1/2	
50 — rouge, —	
60 — violet, —	
1 lira, brun, —	
1 — 50 c. ocre brun, —	
5 lire, vert, —	

SONCINO (Cremona). — Emission de (?). Armoiries avec inscription cintrée, au-dessus: *Comune di Soncino*, le tout dans un ovale fond blanc; cadre rectangulaire contenant, à gauche: *Diritti*; en haut: *di*; à droite: *Segreteria*; en bas: la valeur :

20 centesimi, rouge, piqué 11 1/2

PÉROU

Le 1 sol de 1895-96, dit la *Revue Phil.*, est comme d'habitude d'un format plus allongé que les valeurs en centavos :

1 sol, bleu

PRUSSE

De la série *Quittung für die Staatskasse empfangen*, la *Revue Ph. Franç.* signale :

0.40 M. noir et violet

M. le Dr Kalkhoff nous avise de quelques remarques qu'il a faites: elles viennent rectifier quelques dates erronées.

Parcourant la gazette officielle, nous écrit-il, j'ai découvert les avis des timbres fiscaux dont je vous remets quelques extraits concernant la date de leur émission. Celle du 2 septembre 1862, que vous donnez dans votre catalogue, est celle de la loi concernant la fabrication et l'usage de ces timbres, qui n'ont été émis que plus tard. Voici donc :

Les prescriptions concernant l'emploi des timbres fiscaux pour les documents soumis au timbre.

§ 1er. — A partir du 1er novembre de cette année, des timbres fiscaux du montant de 5 sgr., 10 sgr., 15 sgr., 20 sgr., 25 sgr. et 1 thaler, pourvus de la mention: *Stempelmarke* et l'indication du montant de l'imposition qu'ils représentent... seront mis en vente dans tous les débits fiscaux qui, jusqu'ici, ont vendu le papier timbré, etc., etc. (Loi du 7 mars 1822).

§ 5. — L'emploi des timbres fiscaux n'est permis que lorsque la somme imposable à liquider n'exécède pas deux thalers. Il ne peut être employé sur un document plus de trois timbres.

Cette ordonnance fut changée par un autre décret du 15 février 1865, publié dans la *Staats-Anzeiger* du 19 même mois. Dans ce décret est mentionné le timbre à 2 thalers avec les autres valeurs énumérées dans l'ordonnance précédente, comme suit :

Les administrations provinciales recevront au préalable la même quantité des timbres nouveaux de 2 thalers à 10 thalers comme elles ont reçu des timbres de 5 sgr. à 1 thal.

Le paragraphe 7 nous apprend que :

Il est confectionné des timbres à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 thalers qui ne pourront être employés que par les autorités publiques et les fonctionnaires.

Le décret se termine ainsi :

Les prescriptions ci-dessus entreront en vigueur à partir du 15 mars de cette année, avec cette mesure que la vente des timbres fiscaux, encore en fabrication, de 3 à 10 thalers, ne commenceront qu'à partir du 1er mai de cette année.

D'où il résulte que les timbres de :

5 sgr. à 1 thaler	ont été émis le	1er novembre 1862;
le 2 — — —		15 mars 1865;
les 3 à 10 — — —		1er mai 1865.

QUEENSLAND

De la série *Stamp Duty*, nous voyons signalés, par la *Revue Ph.*, les timbres suivants :

1 shilling,	brun rouge
2 — 6 p.,	—
5 —	carmin

Le 2 sh. 6 p., serait une erreur d'impression.

SECUNDRABAD

Toujours le même confrère annonce avoir reçu le 2 annas gris, *Court fee* des Indes anglaises, surchargé en noir : *Secundrabad*, en petites capitales :

2 annas, gris, surch. noire

SUÈDE

De la série 1895 il y aurait en plus de ce qui a été signalé :

1 kröna,	carmin
3 kronor,	—

TRAVANCORE

La *Revue Phil.* annonce de la série *foreign papers* des Indes anglaises, certains timbres surchargés : *Travancore*, en noir :

1 anna,	filas, surch. noire
2 annas,	violet, — —
4 —	vert, — —
8 —	bleu, — —

URUGUAY

Certaines valeurs ont changé de couleur depuis le 1er trimestre 1896-1897, savoir :

0.10 centesimo,	brun jaune
0.25 —	brun
0.50 —	brun violet
2 pesos,	violet verne
5 —	orange

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL :

Les vignettes postales de la France, par F. MARCONNET, joli vol. in-8° de 431 pages de texte et d'un volume de planches. Prix franco : 10 fr.

Les Timbres-poste des Romagnes, par E. DIENA, 1 joli vol. in-8° illustré, de 95 pages. Prix franco : 3 francs.

Héligoland et ses Timbres, par J.-B. MOENS, étude suivie du catalogue général de toutes les émissions postales (timbres, enveloppes, bandes et cartes), joli vol. in-8° de 272 pages, 104 gravures et imprimé sur beau papier velin aux couleurs d'Héligoland. Prix franco : 5 francs.

Rabais. Notre grand catalogue, 3 vol. grand in-8° de 1300 pages et 9000 gravures, du prix de 40 francs, est réduit à 20 ou 22 franco pour tous pays.

L'**Atlas des planches** de 15 francs est mis à fr. 7-50 et

L'**Histoire des timbres d'Espagne**, de 20 fr., est porté à frs 10 ou 12 franco.

Enveloppes et Cartes postales entières. Désireux de diminuer notre stock de cartes, enveloppes, bandes et mandats devenu trop considérable, par suite des émissions de chaque jour, nous accorderons, à tout acheteur de ces objets, une remise de 10 p. c. sur les demandes de 50 à 99 francs et 20 p. c. sur les demandes de 100 francs et au-dessus.

FAUX TIMBRES DES PAYS-BAS

Nous faisons appel à la bonne volonté de nos lecteurs qui auraient en leur possession le 5 cent, type 1891 des Pays-Bas, contrefait en 1893, afin de bien vouloir nous le confier pour 24 heures. Nous leur en serons bien obligé.



LE
TIMBRE-POSTE

ET

LE TIMBRE FISCAL

JOURNAL DU COLLECTIONNEUR

PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

TOUT ABONNEMENT
est pour une année et date du
1^{er} janvier

Prix uniforme pour tous pays fr. 6.00
Le numéro » 0.60

Les demandes d'abonnement et la correspondance
doivent être adressées

à **J.-B. MOENS**

Rue de Florence, 42 (Avenue Louise) BRUXELLES

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU
MONTANT EN MANDAT-POSTE
OU TIMBRES-POSTE NEUFS.

CHRONIQUE POSTALE.

—
ALLEMAGNE (Empire)

On prête à l'empereur d'Allemagne l'idée d'avoir fait émettre des cartes postales où sont représentés des dessins qu'il a choisis lui-même et représentant des vaisseaux cuirassés, des croiseurs, des navires de guerre de tout genre et des scènes de la vie maritime des plus variées, tout cela pour faire pénétrer en Allemagne le goût de la marine et frapper toutes les imaginations.

Ces cartes postales feraient fureur, dit-on. Serait-ce pour ne pas leur faire tort que la police a saisi 100,000 cartes colorées? Il est vrai que celles-ci en se pliant de certaine façon laissent voir des tableaux qui ont été jugés immoraux par la police!

AFRIQUE CENTRALE BRITANNIQUE

Le *Am. J. of Ph.* dit avoir reçu l'enveloppe recommandée 2 pence, surchargée à la main : *I. d.* et les initiales qu'il croit être *E. E. H.* Format 152 x 96 ^{mm} :

4 sur 2 pence, outremer, surch. rouge manuscrite

ARGENTINE (Républ.)

Au type du 10 cents actuel, il a paru, le 1^{er} février :

30 centavos, orange

BARRADE

Le *Courrier des Timbres-poste* annonce que les timbres jubilaires ont été retirés de cours le 1^{er} janvier. C'est une erreur. Ces timbres sont encore en emploi et le resteront pendant un an, après quoi ceux de 1892 reprendront faveur et le stock des jubilaires restants sera vendu aux amateurs à la valeur faciale.

BELGIQUE

Nous avons vu le 25 centimes, 1875, qui n'était pas dentelé. Son état peut contenter les plus difficiles :

25 centimes, ambre.

Le *Timbrophile Belge* nous apprend que les timbres-télégraphe, à l'effigie de Léopold I^{er}, ont été réimprimés. On avait probablement espéré qu'en les démonétisant, il en serait rentré. Ne voyant rien venir, le roublard de Vanden Peereboom a décidé une réimpression

pour les privilégiés, car il n'est pas possible d'en obtenir.

Pourvu qu'on ne nous accuse pas d'avoir fait ces réimpressions.

Voici le moyen de les reconnaître, d'après le *Timbrophile Belge* :

» Le 50 centimes est d'un gris bistre au lieu de gris noir ou gris clair;

» Le 1 franc est vert jaune très pâle;

» Dentelure identique, mais plus grossière.

La gomme est blanc jaunâtre, le papier plus satiné. »

BRÉSIL

Nous empruntons à l'*I. B. J.* le décret suivant dont il ne donne qu'un extrait :

Nouvelle émission de cartes postales doubles et simples.

Sur ordre du Directeur général des postes, et en conformité avec l'art. 23 de l'ordonnance du 10 février 1896, il est fait savoir que dans les trente jours, à partir d'aujourd'hui, de nouvelles cartes postales doubles et simples seront émises à 100 et 200 reis pour les relations postales de la République avec l'étranger.

Les cartes simples mesureront 11 x 9 centimètres et contiendront les mots suivants, en lettres noires : *Union postale universelle — République des Etats-Unis du Brésil — Carte postale (Côté réservé à l'adresse)*. Dans le coin supérieur gauche seront les armes de la République imprimées en relief en vert et, dans le droit, le timbre valeur en rouge à 100 reis avec l'image de la République (suit la description du timbre).

Les cartes doubles sont confectionnées de la même façon que les simples, mais séparées l'une de l'autre par une ligne perforée, chacune contenant le timbre-valeur précédemment décrit et en outre les mots : « Avec réponse payée » sur l'une moitié, et le mot « Réponse » sur l'autre.

31 décembre 1897

Le Sous-Directeur,
Feliciano Gonzaga.

CANADA

De nouvelles valeurs de la dernière série ont fait leur apparition, savoir :

Timbres-poste : 1 cent, vert bleu
— 3 cents, carmin
— 10 — brun violet
Carte postale : 1 cent, vert bleu

CHILI

Le *Am. J. of Ph.* a vu le 10 centavos de la 1^{re} émission sur papier indubitablement azuré, comme le 5 centavos :

1855, 10 centavos, bleu sur azur.

CHINE

Les 50 cents, émission en cours, ont été imprimés en vert foncé, couleur du 10 cents.

Singulière erreur, il n'y en a que 240 exemplaires :

50 cents, vert foncé.

COLOMBIE (Répub.)

Signalé par *Der Philatelist* un timbre de Bolivar, 1863, 10 c. noir sur vert, qui aurait été utilisé à l'usage postal (*voir le fac simile à la partie fiscale de ce n°*) :

10 centavos, noir sur vert.

CUBA

Les timbres annoncés dans notre numéro 420 nous sont arrivés. Les couleurs ne sont pas tout à fait comme nous l'avons dit. Ainsi les 3 centavos sont d'un brun violacé et les 20 cent. d'un rouge violacé.

Nous avons reçu également les cartes postales, toutes d'un même type, comme ci-contre :

TARJETA



POSTAL

S. D.

Et c'est là que se termine le service.

Les couleurs sont :

	5 milésimas, rouge carminé sur chamois	
5 5	—	—
	1 centavo, vert bleu foncé	—
1 1	—	—
	2 centavos, violet foncé	—
2 2	—	—
	3 — rouge brun	—
3 3	—	—

EQUATEUR

L'enveloppe à effigie de 1894 nous vient, le croirait-on? avec trois surcharges variées du millésime 1897-1898, l'une de ces variétés a 1897 y 1898 :

5 centavos, vert, surch. noire (3 var.)

Nous avons annoncé, d'après un confrère, des enveloppes de 2 et 3 centavos. On nous écrit à ce propos de Quito : « Il n'y a ni enveloppes ni cartes postales nouvelles. A la fin de 1897, celles en cours avec surcharge pour les enveloppes, et les cartes postales ont été supprimées et non remplacées.

ERITREA

Signalé par *Der Philatelist* la carte à 10 centesimi, timbre ovale, avec la surcharge noire: *Colonia Eritrea*.

10 centesimi, carmin sur chamois.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE



Le 1 cent qui était bleu depuis 1851, est vert aujourd'hui, pour se conformer aux conventions internationales postales :

1 cent, vert

De la dimension 140 × 90 millim., répondant aux dimensions de l'Union postale, il a paru une carte :

2 cents, bleu sur crème.

Le *Meeker's Weekly S. N.* reçoit communication, d'un de ses correspondants, d'un timbre-télégraphique de la Compagnie *Lake & Colusa Mendocino* ayant un chiffre entouré de branches de fleurs et au-dessus : *G. L. & M.*; au-dessous : *Telegraph Co.*

5 cents, noir
10 — —

Le *Courrier des Timbres-poste* est avisé que la Direction générale des postes est décidée d'émettre une série de timbres commémoratifs à l'occasion de l'Exposition du Transmississippi, qui aura lieu cette année à Omaha.

Valeurs projetées : 1, 2, 4, 5, 8, 10, 50 cents, et 1, 2, dollars naturellement.

Il paraît que des protestations sont parvenues à la Direction générale des postes. Espérons qu'on en tiendra plus compte que des conventions postales internationales qui prohibent ces sortes de timbres.

La carte à 1 cent a, dit le *Ned. Tijd. voor P.*, l'inscription d'une autre forme. La 1^{re} ligne n'a pas subi de changement, mais la 2^e a : *United States of America* en lettres-bleu blanches de 1 1/2 m/m de haut sur fond noir :

1 cent, noir, 139 × 83 m/m.

FARIDKOT

Le 1 anna, marron, nuance nouvelle, est paru depuis peu :

1 anna, marron, surch. noire.

FERNANDO-PO

Toutes les valeurs y passeront. L'envoi de timbres attendu avec impatience n'étant pas

arrivé, on a surchargé, dans les premiers jours de janvier dernier, onze cents timbres 12 1/2 c. de peso, de la griffe ovale : 5 cent, en rouge, qui ne se vendent pas au public. Les onze cents timbres formaient toute la réserve :

5 sur 12 1/2 c. de peso, brun, surch. rouge.

TARJETA



POSTAL

S. D.

Ne sera mise dans circulation ultérieurement le 1^{er} janvier.

Der Philatelist a reçu la carte au type ci-haut, imprimée en rouge sur jaune citron ; dimension : 140 × 100 m/m :

10 cent., rouge sur citron.

GAMBIE

Il est arrivé au *D. B. Z.* une série nouvelle au type des Seychelles, filagramme C. A., et couronne, piqués 14 :

1 1/2 penny.	vert gris,	valeur en vert gris	
1 —	carmin	—	carmin
2 pence,	brun orange	—	lilas
2 1/2 —	outremer	—	outremer
3 —	rouge lilas	—	—
4 —	brun	—	—
6 —	olive	—	carmin
1 shilling,	lilas	—	vert

GUATÉMALA



Le 12 centavos, devenu 1 centavo par suite de manquant!! avait été surchargé, nous l'avons dit, *un — centavo — 1898* sur 3 lignes. Il y en a eu ainsi 200,000. Le *Am. Jour. of Phil.* a reçu, depuis, le 2 centavos avec cette surcharge : *un centavo — 1898*, mais sur deux lignes; notre confrère a même reçu, dit-il, le 1 centavo avec la surcharge : *servicio interno*. Voilà une surcharge qui était absolument nécessaire, car

tous les timbres portent : *Union postal universel*. Seulement on s'en est aperçu un peu tard :

1 c. sur 2 c., ardoise surch. noire
1 c. lilas — —

D'après le *Courrier des Timbres-poste*, les timbres-poste devenus télégraphes de par la surcharge : *Telegrafos*, en lettres italiques, sont les suivants :

2 centavos, bleu	surch. noire
6 — orange	—
10 — indigo	—
25 sur 12 c. rouge	—
50 centavos, rouge brun	—
100 — vert bleu	—

Il y aura bientôt d'autres valeurs 4 et 8 centavos empruntées aux timbres-poste, qui seront ainsi surchargés, ces valeurs n'existant pas.

HONG-KONG

Le 2 dollars imprimé en vert pâle a été surchargé : 1 dollar en noir :

1 dollar sur 96 cents, vert pâle, surch. noire.

HONGRIE

Du D. B. Z., la nouvelle suivante :

D'après une ordonnance de la Direction générale des Postes et Télégraphes, du 14 janvier 1898, n° 80616, doivent être émis des timbres en typographie, à 2, 3, 10 et 20 *kransen*, de même type que ceux en coups gravés sur cuivre. Ils seront émis au fur et à mesure de l'épuisement de ces derniers.

L'émission en couronne n'est pas prête ; les projets ne sont pas même adoptés.

ITALIE

On annonce la mise en vente de cartes postales, dont le *Franco Bollo* de Milan donne le fac-simile. Au recto, on lit : *Pro Zola. Plébéviste d'admiration pour le courageux défenseur de la vérité.*

JAMAÏQUE

Les timbres officiels ont été supprimés de l'usage depuis le 1^{er} janvier dernier.

Le 2 shillings a le filagramme c a et couronne ; piquage 14 :

2 shillings, brun rouge.

JBIND

Avec la surcharge *renversée* à la partie supérieure, le *Monthly Journal* a reçu :

1/2 anna, vert, surch. noire *renversée*,

MONTÉNÉGRO

L'*Ami des timbres* a vu la bande :

3 nov. vert sur paille, non *dentelée*.

MOZAMBIQUE

M. B. J. vient d'obtenir deux nouveaux timbres provisoires qu'il reçoit sur une carte postale et en même temps cet avis qu'ils ont été émis depuis le commencement de décembre 1897, en suite de l'épuisement de ces valeurs. Ce sont les timbres de 1885 qui ont été surchargés sur trois lignes : *Mocambique* — 2 1/2 (5) — reis :

Type 1885 : 2 1/2 sur 20 reis, rose, surch. noire
— 5 — 40 — brun —

NICARAGUA

Depuis longtemps les cinq républiques de l'Amérique centrale (Honduras, Nicaragua, Salvador, Guatémala et Costa Rica) cherchaient à former une fédération, mais des rivalités personnelles et des jalousies nationales avaient toujours empêché la réalisation de ce projet. Le traité d'Amapala, conclu le 20 juin 1895, établit une communauté entre les États de Honduras, de Nicaragua et de Salvador. En vertu de ce traité, ils conservent leur autonomie et règlent leurs affaires intérieures ; ce n'est que pour les affaires étrangères qu'ils ont constitué leur fédération.

Les gouvernements de Guatémala et de Costa Rica, invités à faire partie de l'Union, n'y ont pas consenti. Il y a quelque douze ans, cependant, le général Rufino Barrios, le Président du Guatémala, se faisait tuer par les Salvadoriens à Chalehuapa, en voulant imposer l'union par la force ! Les temps sont changés.

Devant un fait accompli, le brave Seebeck ne pouvait que s'incliner. Il a donc eu l'obligeance de nous faire savoir que, depuis le 1^{er} janvier 1898, le Nicaragua avait été fourni de toutes sortes de choses pour son service postal.

Voici d'abord le type des timbres-poste représentant les armoiries de la République, avec l'inscription nouvelle : *Republica Mayor C. America* et le millésime 1898 !



L'impression est en couleur sur papier blanc au filagramme,

bonnet phrygien, piqués 12 :

1 cent, bistre	25 cents, bleu
2 cents, ardoise	50 — jaune
4 — rouge-brun	1 peso, violet
5 — brun olive	2 pesos, bistre
10 — violet foncé	5 — orange
15 — outremer	

Décemment, le timbre de quatre centavos ne peut subsister avec l'erreur plus ou moins volontaire qu'il a : *cuatro* pour *enatro*. Voilà une variété qui deviendra rare un jour....



Les timbres officiels sont du même type, ont le même papier et sont imprimés uniformément en carmin, surcharge : *franqueo oficial*, en bleu, dans un petit ovale large :

Centavos : 1, 2, 4, 5, 10, 15, 20, 50, carmin, surch. bleu
Pesos : 1, 2, 5, carmin, surch. blanc.

Il a fallu aussi des *timbres-taxe*. On a livré le dessin ci-contre dont il a été imprimé sept valeurs, toutes en vert bleu ; papier et piqure des autres timbres :

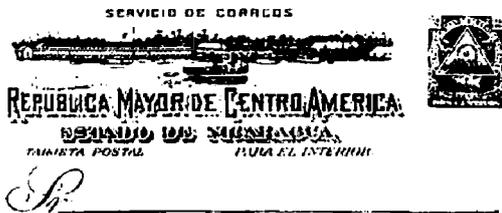


Centavos : 1, 2, 5, 10, 20, 30, 50, vert bleu.

Les enveloppes sont du type des timbres-poste, avec timbre imprimé à droite supérieur, sur formats variés de papier blanc uni, savoir :

5 centavos, réséda 159 x 91 m/m,	
10 — violet,	=
20 — bleu, 210 x 105 m/m,	
30 — bistre,	—
50 — carmin,	—

Les cartes sont de quatre valeurs. Il y en a deux pour l'intérieur et deux pour l'union postale universelle. En voici les dessins :



Celles pour l'intérieur ont : *Paya el interior* ; celles pour l'extérieur : *Union postal universal*, ce qui est assez singulier, l'inscription devant être en français.

Les cartes avec réponse sont imprimées sur

les 1^{res} et 4^{mes} faces, avec piqure à la séparation :

Intérieur : 2 cent, vert sur paille
— 2 + 2 — — — —
Extérieur : 3 — noir — rose
— 3 ÷ 3 — — — —

ORANGE

Nous apprenons par l'*I. B. J.* qu'il a été émis deux cartes avec réponse du format 140 x 90 m/m, les deux parties tenant par le haut, avec perforage à la séparation.

ORANJE VRIJ STAAT
(BINNENLANDSCHE DIENST)

ANTWOORD BETAALD BRIEF KAART



GLECHTS HET ADRES AAN DEZELVE ZYDE TE WORDEN GESCHREVEN,
ANTWOORD.

La carte pour l'intérieur a les inscriptions en 4 ou 5 lignes et celles pour l'extérieur, 3 ou 4 :

1/2 - 1/2 p., vert (intérieur)
1 - 1 p., brun foncé (extérieur)

PAHANG

Emission d'un 5 cents, au type tigre, actuel :
5 cents, lilas et olive

PÉROU

Ils sont venus, les timbres commémoratifs dont nous parlions dans notre n° 415. Nous les avons reçus par l'entremise de l'amir Roussin. Ils sont bien tels qu'ils ont été décrits, savoir :



1^{er} type. — Le pont suspendu

de Paucartambo. Il est magnifique, mais rappelle un peu des perches de houblon. Cadre oblong ayant à la partie supérieure : *Correos del Peru* ; à celle inférieure, le millésime 1897 ; aux angles, un chiffre et de chaque côté : *centavo*.

2^e type. — Façade de... l'hôtel des postes à Lima, surmonté du drapeau national et pour qu'on n'en ignore,

l'inscription : *Casa nacional de Correos*, en dessous du cadran



marquant trois heures; en haut: *Correos del Peru*, cintré; en bas, le millésime 1897; chiffres aux angles et *centavos* sur les côtés.

3e type. — Effigie à gauche, dans un ovale, du président Espinola, rappelant assez la binette de l'ami Roussin, avec cet avantage que le Président a une abondante chevelure; au-dessus, contournant l'ovale, *Correos del Peru*; au-dessous, le millésime: valeur aux angles et *centavos* sur les côtés.



Les deux premiers types sont de forme oblongue, le troisième est un rectangle debout. Gravés et imprimés par l'*American Bank Note Company*, en couleur sur papier blanc, piqués 12:

- 1 centavo, bleu
- 2 centavos, brun
- 5 — carmin

Nous avons encore, toujours par suite de l'inauguration de l'hôtel des postes, des cartes qui ont été confectionnées dans les prix doux. On s'est servi, pour les 1 et 2 centavos, des cartes en cours de 5 centavos, sur lesquelles il a été appliqué, à droite, le type des timbres à 2 centavos, en lithographie, avec suppression des inscriptions des deux côtés; au-dessus des armoiries, un chiffre couché et, en dessous, la valeur cintrée en toutes lettres; sur *cinco* (deuxième ligne de l'inscription centrale): *un* ou *dos centavo (s)*.



UNION POSTALE UNIVERSELLE
 10-20 CENTAVOS TROIS CENTS DE SOUS
 REPUBLICA PERUANA



57.



Le carton est blanc grisâtre avec timbre de couleur, la formule à l'impression noire:

- 1 centavo sur 5 c., vert
- 1 — — 5 c., rouge
- 2 centavos — 5 c., orange
- 2 — — 5 c., bleu
- 3 — brun

- 4 centavos noir
- 2 | 2 — sur 5 + 5 c., bleu
- 3 | 3 — brun
- 1 | 1 — noir.

Depuis le 16 novembre dernier on fait usage de nouveaux timbres-télégraphique. Le type ci-contre nous fait voir le monument élevé à Lima à Christophe Colomb. Une banderole entoure le dessin central et porte: *Telegrafos del Peru, cuatro centavos*; à la base du timbre: 1897, entre les chiffres 4; dans les angles, également un chiffre.



Imprimé en couleur sur papier blanc, piqué 12:

- 4 centavos, vert bleu

L'Ami des Timbres signale, dans le langage télégraphique, d'autres valeurs, comme suit:

- 40 cents, mon. du dos de Mayo, carmin
- 1 sol, — de M. Grau, Callao, bleu clair.



PERSE

Nous reproduisons le nouveau timbre 1 kran, dont nous avons parlé le mois passé.

Imprimé en couleur sur blanc, piqué 12:

- 1 kran, outremer.

On connaissait l'enveloppe au type ci-contre, de 1895, format 140 × 108 m/m, l'*T. B. J.* dit avoir reçu le format 146 × 92 m/m:

- 5 chahi, bleu



Au même type ont paru de nouvelles enveloppes que renseigne le *D. B. Z.*, savoir:

- 5 chahi, jaune, 119 × 91 m.m.
- 5 — — 112 × 109 m.m.
- 10 — bleu, —
- 12 — rose, —
- 1 kran, violet, —

PHILIPPINES

Le *Monthly Journal* annonce avec la surcharge *renversée*:

- 15 c. de peseta, carmin, surch. noire *renversés*
- 20 — — brun, — bleu
- 20 — — brun violet, — noir —

PORTUGAL

Les timbres commémoratifs de Vasco de Gama doivent paraître le 1^{er} avril prochain. Il n'y aura ni plus ni moins que 8 séries en y comprenant celles des colonies, et une série de *timbres-taxe*. Voici, à ce propos, ce que publie le *Popular* du 29 janvier dernier :

A paru aujourd'hui dans le *Diario*, le décret autorisant l'émission des timbres-poste de diverses taxes applicables uniquement aux correspondances non affranchies, distribuables dans les villes de Lisbonne et de Porto, durant le temps où seront en vigueur les timbres commémoratifs du Centenaire de l'Inde.

Le décret est le suivant :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée l'émission de timbres-taxe postaux pour couvrir les taxes de 5, 10, 15, 20, 50, 100 et 200 reis applicables uniquement aux correspondances non affranchies qui devront être distribuées dans les villes de Lisbonne et de Porto, pendant la période où seront en vigueur les timbres-poste commémoratifs du Centenaire des Indes, créés par charte de loi du 21 mai 1896.

ART. 2. — Est autorisée la vente de ces timbres pour les collections, tant à l'Hôtel des monnaies et du papier timbré que dans les bureaux centraux des postes de Lisbonne et de Porto.

ART. 3. — Le produit de la vente de ces timbres, après déduction des dépenses qui seront faites par l'Etat pour leur émission, sera divisé en deux parties égales, l'une pour l'Etat et l'autre appliquée à la célébration dont parle l'art. 1^{er} de la Charte de loi citée plus haut.

ART. 4. — La Monnaie procédera avec les formalités légales, à la destruction des timbres dont il s'agit, quand le terme de leur validité sera échu; la direction des services des postes et télégraphes devra envoyer des statistiques des fournitures faites à chacun des bureaux de poste centraux de Lisbonne et de Porto, des dévolutions effectuées et des différences entre leurs importances, accompagnées d'un tableau de la vente réalisée dans le dit Hôtel des monnaies, représentant le total de la vente.

ART. 5. — La direction des services télégrapho-postaux enverra les instructions convenables pour que les intérêts du Trésor, étant sauvegardés, soient exécutés dans les dits bureaux de poste de Lisbonne et de Porto, la méthode transitoire de recouvrement des ports dus.

Lisboa, 13 janvier 1898.

Les séries dont nous parlons plus haut seront les suivantes :

1	série	8	timbres	pour	Açores
1	—	8	—	—	Afrique
1	—	7	—	—	Indes
1	—	8	—	—	Macao
1	—	8	—	—	Madère
1	—	8	—	—	Portugal
1	—	7	—	taxe.	—
1	—	8	—	—	Timor

soit 62 timbres

Il y aura en plus, pour ces sept pays, 8 sortes de cartes postales à 10 reis et 4 à 20 reis = 84 cartes à ajouter aux 62 timbres, cela nous

donne un total de 146 recrues nouvelles! Et nous pouvons nous estimer heureux qu'on ait réuni, sous le nom « Africa », les 8 colonies d'Afrique, sinon nous arriverions à un total de 286 recrues!

RUSSIE

GLASOFF (*Viatha*). — Nous avons un nouveau type rappelant toujours ceux en cours dont ils ont les inscriptions.



Au centre, un chiffre orné à traits simples, dans un ovale large; cadre oblong avec chiffres aux angles :

2 kop., noir et vert.

TOTMA (*Wologda*). — Petit changement au type reproduit, n° 395. Les inscriptions supérieures et inférieures sont blanches et non noires. Le type est refait en neuf variétés sur trois rangées. L'impression est en bleu, rouge, or et noir sur papier blanc, piqué 11 :



3 kop. bleu, rouge, or et noir.

SALVADOR

Comme pour le Nicaragua, le brave Seebeck, calme mais résigné, s'est décidé à envoyer toute sa pacotille au Salvador, une vraie vache à lait pour lui.

Les timbres ont pour type trois femmes personnifiant, de singulière façon, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador. Deux de ces femmes sont assises sur une chaise à laquelle Persée a donné son nom, et chose extraordinaire, elles se tiennent le moignon; la troisième, au contraire, tient mélancoliquement debout, le drapeau de l'Union; à la partie supérieure : *Union postale universelle 1898* (millésime qui promet pour 1899); puis : *Republica Mayor C. America*, sur une banderole; en bas : *Estado de el Salvador* et au-dessous, la valeur; de chaque côté un chiffre.



Imprimés en couleur sur papier blanc au filagramme, bonnet phrygien; piqués 12 :

1 cent, vermillon	13 cents, rouge brun
2 cents, carmin	20 — bleu foncé
3 — vert émeraude	24 — bleu violet
5 — vert bleu	26 — bistre
10 — outremer	30 — orange
12 — violet foncé	1 peso, jaune

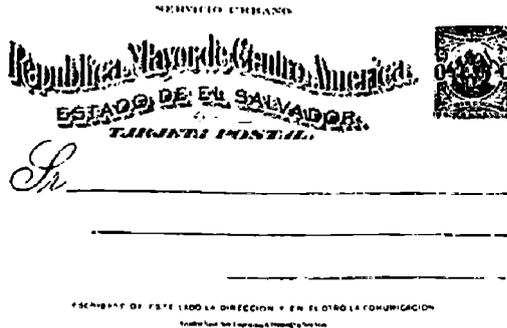
Il existe aussi une série de *timbres-taxe* ; même papier, même piqure :

Centavos : 1, 2, 3, 5, 10, 15, 25, 50, violet

Les enveloppes sont du type des timbres. L'impression est à droite supérieur ; papier azur. Format unique : 158 × 90 m/m.

1 centavo, rouge
2 centavos, carmin
5 — — vert bleu
12 — — lilas
13 — — réséda

Les cartes portent le même timbre et sont



PRESENTY OF ESTE LADO LA DIRECCION Y EN EL DORSO LA COMUNICACION

toutes au même type, sauf les inscriptions. Celles pour l'intérieur ont : *Servicio Urbano* ou *interior* — *Republica Mayor de Centro America* — *Estado de el Salvador* — *Tarjeta postal* et 3 lignes d'adresse.

Les cartes pour l'extérieur ont : *Union postale Universelle* — *Servicio exterior* ; le reste comme celles pour l'intérieur :

<i>Ville</i> :	1 centavo, noir sur lilas
<i>Intérieur</i> :	2 centavos, bleu foncé sur bleu vert
— 2 2 — — — —	
<i>Extérieur</i> :	3 — — — rouge sur brun rouge
— 3 3 — — — —	

Les deux parties des cartes avec réponse tiennent par le côté gauche, avec impression sur la 1^{re} et la 4^e faces.

SAMOA

Avec le perforage 11, on annonce les timbres ci-après :

2 pence, jaune vif
2 1/2 — rose
6 — marron

SARAWAK

Signalé par le *Ph. Record*, de la série bicolore :

16 cents, vert et orange
32 — — — noir

SELANGOR

Signalé par le *Monthly Journal* :

2 dollars, vert et carmin
3 — — brun

SIERRA-LÉONE

De la série bicolore, il arrive :

4 pence, lilas et carmin

SUÈDE

Le *D. B. Z.*, dit avoir reçu la carte avec réponse au nouveau type, portant, au-dessus de *Brefkort*, les mots : *Med betalt svar* :

5 + 5 öre, vert sur blanc

TASMANIE

The Australian Phil. signale une série d'enveloppes illustrées que l'Administration des postes a mise en vente. Les valeurs sont 2 et 2 1/2 pence avec timbre imprimé à l'angle droit supérieur, type en cours. Le papier est blanc vergé et les enveloppes de la dimension 142 × 80 m/m. Sur le côté adresse, il y a des vues de la Tasmanie comme les carottes administratives de la Rép. Argentine. Il n'y a que 12 vues en tout : six sur le 2 p. et six sur le 2 1/2 pence.

2 pence, vert et noir
2 1/2 — magenta —

TERRE-NEUVE

On avait annoncé que la série des timbres commémoratifs avait produit un bénéfice net de 300,000 dollars ou 1,500,000 fr. Le *Stamp Coll. Fortu.* nous donne des chiffres qui réduisent singulièrement le bénéfice. Voyez plutôt :

	Tirage	Vendu au 10 sept. 1897	Recette
1 c	400,000	385,000	3,850
2	400,000	330,000	6,600
3 —	1,000,000	350,000	10,500
4 —	100,000	110,000	5,600
5 —	100,000	150,000	7,500
6 —	100,000	100,000	6,000
8 —	200,000	80,000	6,400
10 —	200,000	20,000	9,000
12 —	200,000	60,000	7,200
15 —	200,000	50,000	7,500
21 —	100,000	40,000	9,600
30 —	100,000	15,000	13,500
35 —	100,000	45,000	15,750
60 —	100,000	45,000	27,000

soit 136,000

dollars de *recette* ou 680.000 fr.; ce qui est déjà un joli succès, pouvant engager l'Administration des postes à renouveler l'expérience.

THESSALIE

Tous les journaux ont annoncé que la Turquie avait surchargé ses timbres. Le fait est qu'elle n'y avait pas songé. Mais en présence des nombreuses demandes qui ont été faites, cela lui a donné l'idée de profiter de l'occasion pour se faire de la monnaie. Une nouvelle série est donc attendue: elle sera composée des valeurs 5, 10 paras, 1, 2, 5 piastres.

TRINIDAD (Principauté de)

James 1^{er} s'est suicidé à New-York. Il finit de la même façon que le roi des Sédangs. Tous deux étaient divorcés, tous deux encore ils avaient créé des timbres sans valeur aucune et pour des postes qui n'existaient que dans leur imagination. On a trouvé dans les effets du défunt des insignes de son imaginaire principauté, mais on ne parle pas de timbres. Que sont-ils devenus?

A propos du 25 centavos de la République Argentine.

L'histoire de ce timbre se rattache à celle d'autres timbres sur lesquels on nous adresse quelques renseignements.

En dehors de ceux qui ont été émis en 1890, la poste avait commandé à la Compagnie Sud-Américaine des billets de Banque, les valeurs 2 1/2 c., 15, c., 20 c., 24 c., 25 c., 30 c., 90 c., 2.10 et 50 pesos.

Quand la Commission des valeurs postales fut nommée, elle trouva tous ces timbres préparés, sauf le 2 1/2 cent. qui n'avait pas été commencé; les 3 c. et 1 peso n'étaient qu'ébauchés: le cadre seul était gravé.

La Commission décida de faire une nouvelle émission, celle qui est en usage aujourd'hui, et, en attendant, elle ordonna de terminer les 8 c. et 1 peso qui étaient absolument nécessaires, renonçant aux autres valeurs et elle commanda, en même temps, les hautes valeurs déjà préparées, se réservant de les brûler avec l'assentiment de la poste.

La Compagnie livra les timbres, moins le 2 pesos, qui ne fut pas imprimé, et la poste se rallia à la proposition de les brûler. Les 5 et

20 pesos, dont on avait commencé la vente, restèrent par ce fait en usage: les 10 et 50 pesos furent tous brûlés.

Il y a donc cette différence à faire: les 10 et 50 pesos ont été imprimés et livrés à la poste; des autres valeurs, le 25 cent., seul, a été imprimé sur papier blanc et piqué; les autres l'ont été seulement sur carton, mais il n'en a pas été non plus livré à la poste.

Le 25 centavos n'a donc pas été émis.

Exposition internationale de timbres à Utrecht.

A l'occasion du 10^e anniversaire de la fondation de la Société Philatélique Néerlandaise (1888-1898), il y aura une exposition de timbres dans les locaux de Tivoli, à Utrecht, les 26, 27, 28, 29, 30 et 31 mai prochains.

L'ouverture aura lieu, dit la circulaire, « en présence des invités, le 25 mai, à 7 heures du soir! »

Pour les conditions, s'adresser à M. A. W. K. De Jong, Tolsteegsingel, à Utrecht.

Nemo le Courtois, mais terrible.

Il y a quelques mois nous étions invité « courtoisement » « Oh combien! », de comparaître devant le tribunal du terrible Nemo, lequel avait appris sur notre compte des choses épouvantables, surprenantes, graves, sérieuses, extraordinaires, affreuses, terrifiantes et scandaleuses surtout, tout cela à propos des réimpressions de Belgique, type 1849, que nous avions, chose abominable, été le premier à révéler et dont, ô horreur! nous faisons remonter l'origine à 1866.

L'invitation quoique conçue dans des termes « courtois » nous engagea cependant à faire défaut. Après tout, nous sommes-nous dit — peut-être à tort — puisque notre accusateur sait *tout*, nous ne pourrions guère lui en apprendre davantage. Et puis, faut-il l'avouer? il y avait ce diable de nom de Nemo qui nous offusquait. Impossible de savoir quel est ce mystérieux personnage qui semble avoir des raisons majeures pour se dissimuler sous un faux nom et qui donne probablement des ordres formels à son éditeur, puisqu'il a répondu à notre demande d'information « que c'était un *secret*

professionnel —!! Donc raison sérieuse pour nous de ne pas répondre à la sommation de ce monsieur.

Ne pouvant nous faire parler, Nemo nous adresse de nouvelles invitations, plus pressantes, mais toujours empreintes de courtoisie (c'est dans la nature de ce cher homme). Rien ne nous émeut cependant, espérant toujours qu'on finira par se lasser, nous oublier peut-être, et nous continuons à nous faire. Cette fois, Nemo se fâche pour de bon. Il menace de tout casser, y compris les vitres, si nous ne nous décidons pas à obtempérer à ses injonctions.

Devant des arguments aussi irrésistibles, il est impossible de persister à faire le mort. Nous répondons donc que nous ne répondrons pas cette fois, mais pour faire patienter Nemo, voici ce que nous lui proposons :

Le carnaval étant fini, Nemo, quelquefois *Veritas*, enlèvera son faux nez tout d'abord; il se fera connaître sous son nom, son vrai nom (une apothéose dont sa modestie souffrira certainement, mais elle est nécessaire); le dit Nemo nous fera savoir alors, d'une façon claire et précise, franchement, ouvertement, sans ménagement, toutes les atrocités recueillies par lui sur cette mystérieuse affaire des réimpressions de 1866, dont il nie l'existence, sans savoir heureusement que nous en avons annoncé d'autres depuis, toujours le premier, de 1849 et de 1865 et cela au *Timbre-Poste* de juillet et de décembre 1895....

Autre vœu. Toute supposition, toute allusion, toute insinuation, généralement employées par les personnes qui veulent apprendre ce qu'elles ignorent, seront mises de côté. Nemo ouvrira son cœur à deux battants: il s'occupera uniquement de nous confondre, de bien établir notre culpabilité, en rapportant des faits qui, pour éviter toute équivoque, seront appuyés de preuves catégoriques, palpables, irréfutables si possible. Tout faux-fuyant sera banni et l'accusation, ainsi libellée, sera signée *d'un vrai nom*. Après quoi, nous parlerons.

Et maintenant, jeune homme, allez-y gaiement et que rien ne vous arrête, mettez les pieds dans les plats, cassez les vitres, comme vous l'annoncez, mais ne vous faites aucun mal. Pas de défaillance surtout, songez que si vos enfantines accusations n'ont pas trouvé d'écho chez aucun confrère, il y a pour le moins 40,000 collectionneurs prêts à vous contempler,

et qui attendent avec une anxiété, que tout le monde comprendra, que vous démolissiez un des bonzes de la philatélie, comme vous dites si élégamment.

Le service des postes en Turquie.

Un de nos correspondants nous écrit à propos de cet article, paru le mois passé, les lignes suivantes :

Le chiffre des musulmans se rendant en pèlerinage à la Mecque peut être évalué, en moyenne, à 60,000 personnes. Contentons-nous de la moitié de ce chiffre, soit 30,000. Admettons que la moitié encore représente le chiffre des musulmans venant d'Algérie, de Russie et des Indes. L'Empire ottoman fournirait donc 15,000 pèlerins sur lesquels supposons que 3000 appartiennent à Constantinople. Or, pendant l'époque du pèlerinage, c'est à peine s'il arrive 300 lettres dans cette ville.

Ce qui prouve que ce n'est pas l'élément turc qui peut faire monter les recettes de la poste. La correspondance n'est active que dans les grands centres, là où il y a une certaine quantité d'Européens.

Société

pour la suppression des timbres spéculatifs.

Le secrétaire de la Société nous avise que les timbres se rapportant à l'Exposition de Omaha (États-Unis), dont il est question dans la Chronique de ce mois, sont, selon toute apparence, spéculatifs et il engage les collectionneurs, au nom de la Société, de ne pas acheter de ces timbres.

Bibliothèque des timbrophiles.

Le *Berliner Philatelisten Club* fête, tout récemment, le 10^e anniversaire de sa fondation et, comme il n'y a pas de fête sans banquet, les membres en ont profité pour s'en fourrer jusque-là.

Mais avant de se mettre à table, on avait songé à rendre impérissable cet événement et, au lieu d'émettre une carte commémorative comme on le ferait, en pareille circonstance, en Italie, on a mis tout simplement à contribu-

tion le bon vouloir de quelques membres qui, sans se faire tirer l'oreille le moins du monde, ont livré aussitôt les articles que voici appelés à faire merveille de plus retentissante façon que jadis les chassapots. Voici ces articles :

Etude sur les timbres du Portugal 1853 à 1876	par	L. Berger.
Les timbres suisses de 1854 à 1863	—	Von Boehman.
Les timbres-taxe de Bavière	—	L. Brummer.
Les timbres rares de la Gde Bretagne	—	M. P. Castle.
Le timbre-poste 1 bajocci des Etats Pontificaux	—	E. Diema.
Le 7/14	—	R. Friederich.
La littérature philatélique allemande	—	A. Gottschalk.
Les timbres de Suaheli	—	Th. Haas.
Les timbres-télégraphe de Prusse	—	le Dr Kalkhoff.
Les essais de Saxe	—	H. Krotzsch.
Les enveloppes des Indes anglaises	—	Lindenberg.
Les essais des Pays-Bas	—	J.-B. Moens.
Les timbres lithographiques (1 1/4, 2 1/2 sc.) de Hambourg 1864	—	P. Ohrt.
Les mandats-poste de Schleswig-Holstein	—	A. Rosenkranz.
Quoi donc ?	—	Dr Saehse.
Communications sur les procédés philatéliques	—	J. Skadhagen. H. Fraenkel. et O. Wassermann
Timbres de Roumanie 1866-1872	—	W. Westoby.

Nous savons qu'en disant beaucoup de bien de tout ce qui a été écrit, à une petite exception près peut-être, nous ne nous compromettrions pas beaucoup. Nous aimons mieux attirer simplement l'attention de tous sur ce livre, édité principalement. Il n'y a pas moins de 270 pages in-8° avec des illustrations à l'infini et irréprochables, le tout réuni dans une couverture splendide aux armoiries de l'Empire d'Allemagne et de celle de Berlin.

Lorsqu'on saura que la Société comprend parmi ses membres plusieurs personnes, qui ont autant de millions qu'il nous reste encore de cheveux, on ne sera pas étonné de ce luxe qui se constate partout, jusque sur la tranche qui est tout or!

Nous ignorons si la Société a décidé de mettre en vente son ouvrage; ce que nous savons, c'est que nous n'hésiterions pas un seul instant de nous y faire présenter comme membre, ne fût-ce que pour avoir le droit d'acquiescer ce livre.

* * *

DIE ABSTEMPELUNGEN DER MARKEN VON BADEN,
unter Mitwirkung mehrerer Specialisten bearbeitet von A. E. Glasewald.

(Les oblitérations des timbres de Bade, par M. A. E. Glasewald, avec la coopération de plusieurs spécialistes. — Gössnitz S. A.)

« Le grand intérêt qui a été éveillé par un traité semblable sur les oblitérations de Tour et Taxis existera aussi pour celles de Bade », dit l'auteur dans sa préface.

La diversité des oblitérations de Bade jointe au grand nombre de faux qui en existent, rend cette étude de la plus grande importance pour la Philatélie. Le livre de M. Glasewald vient donc à son heure et sera accueilli comme il convient.

Après un court aperçu sur l'introduction des timbres dans le Grand-Duché de Bade, l'auteur aborde son sujet et passe en revue les différents modes d'oblitération : les cachets chiffrés circulaires, les cachets locaux avec leurs nombreuses subdivisions : cachets rectangulaires ou en longueur à une seule ligne, à deux lignes, encadrés, à doubles cercles, à cercle unique, etc.

L'ouvrage se termine par un chapitre consacré aux fausses oblitérations qui sera d'un véritable secours aux spécialistes en particulier et aux collectionneurs en général.

Nécrologie.

L'année 1898 commence mal. La mort fauche impitoyablement dans les rangs des timbrophiles et marchands. Le 14 janvier mourait inopinément, à Hambourg, M. Julius Goldner, âgé de 56 ans, avec lequel nous étions en rapport depuis plus de trente ans et qui nous a fourni tout récemment les éléments pour notre étude sur les timbres d'Héligoland.

Presque en même temps nous arrivait cette nouvelle de New-York, à laquelle nous nous attendions depuis longtemps, que M. G.-B. Calman avait succombé, le 25 janvier, à l'âge de 38 ans, après une longue et pénible maladie.

Ces deux correspondants appartenaient à la religion israélite. Ils avaient réussi à absorber à peu près tout le commerce de gros en timbres.

C'est encore dans le mois de janvier (le 12) qu'est survenue à Paris la mort de M. A. Donatis, le Directeur-adjoint de la Compagnie d'assurances, la *Providencia*.

Un des premiers sur la brèche, M. Donatis

s'était mis en rapport avec nous vers 1860 ou 1861. Ce n'était pas ce qu'on peut appeler un collectionneur passionné, semant son argent sans compter, mais ce qui valait mieux, c'était un collectionneur sérieux, aimant les timbres, ne s'emballant jamais et avec raison. Il nous souvient que nous lui fournissions régulièrement deux séries de timbres neufs de toutes les nouveautés qui nous arrivaient et qu'il lui fallait en plus les mêmes timbres à l'état oblitéré. Une des deux séries était réservée à sa fille, qu'il idolâtrait et qu'il perdit malheureusement à 18 ans, presque en même temps que sa femme.

En 1889, la collection devenant trop absorbante, M. Donatis en vendit une partie au prix de 50,000 francs, *dit-on*, se réservant cependant les timbres de la France et de ses colonies.

En 1881, M. Donatis fut élu Président de la Société Philatélique, fonction qu'il conserva toujours et qu'il remplissait à la satisfaction générale, problème cependant assez difficile à résoudre.

Une des qualités dominantes de M. Donatis était la grande affabilité qu'il avait pour tous. Toujours prêt à rendre service, il cherchait également à concilier toutes choses.

Un différend étant un jour survenu entre un timbrophile et nous, et nous sachant aussi... entier l'un que l'autre, il mit tout en œuvre pour amener une réconciliation et il y réussit quelque peu.

A côté de la collection de timbres-poste, M. Donatis avait réuni une collection de tableaux de maîtres qu'il avait plaisir à montrer. Nous ne savons si notre correspondant s'occupait de politique, mais nous pouvons affirmer qu'il lisait avec plaisir les critiques que Rochefort écrivait lorsqu'il habitait Bruxelles, du temps de l'Empire. Nous étions chargé de lui envoyer hebdomadairement l'édition spéciale de la *Lanterne*, par lettre, qui lui parvenait une fois sur six. Ces difficultés irritaient M. Donatis, qui nous demanda de lui procurer la collection complète de la *Lanterne*. Mais comment la lui faire parvenir? Voici ce que nous imaginâmes pour le contenter.

Nous avions à cette époque, à Paris, pour client, un timbrophile allié à la maison impériale, dont il est inutile de dire le nom. Il se faisait adresser, par nous, les enveloppes, cartes et bandes, par l'entremise de l'ambas-

sade de France, à Bruxelles, afin de recevoir ces objets en bon état et aussi pour... éviter les frais. Ces sortes d'envoi n'étant pas ouvertes à la frontière, nous demandâmes à notre client de pouvoir joindre à une de nos expéditions un paquet destiné à M. Donatis et, sur l'autorisation qui nous fut aussitôt accordée, nous expédiâmes toute la collection de la *Lanterne*,... que l'allié de la famille impériale porta lui-même à M. Donatis.

Nous n'avons pas renouvelé l'expérience, quoiqu'elle ait pleinement réussi.

M. Donatis était né à Bocsse le 1^{er} mai 1819. Il allait donc avoir 81 ans.

Nous avons encore à déplorer la mort d'un autre timbrophile, un de nos bons amis, avec lequel M. Breiffuss était intimement lié. Celui-ci a pris à cœur de nous adresser les lignes suivantes; nous lui cédon's volontiers la parole :

« M. Notthaft a été frappé d'apoplexie à Nice le 7 février où il s'était rendu pour se remettre d'un excès de fatigue, et aussi, je crois, à la suite de quelques désagréments qui lui étaient survenus. Il avait depuis quelques mois perdu toute énergie, ses forces l'abandonnaient, il maigrissait à vue d'œil. Les médecins n'ont constaté cependant rien d'anormal, sauf une grande irritation de nerfs.

M. Th. Notthaft provient d'une ancienne famille luthérienne bavaroise. Il est né le 28 mars 1853, à Nuremberg (Bavière) où son père était un des chefs d'une maison importante faisant le commerce de tabac.

Ce fut à Londres, au Crédit Lyonnais, que M. Notthaft débuta; il y a environ 20 ans il arrivait à St-Petersbourg, à la succursale du Crédit Lyonnais, qui s'appelait alors « Auguste Cellérier ». Plus tard, il entra à la Banque d'escompte de la même ville, comme chargé de pouvoir d'abord et comme vice-directeur ensuite. Après la mort de M. Sack, directeur de la Banque d'Escompte, des propositions avantageuses lui furent faites par la Banque Internationale de Commerce, de St-Petersbourg, où il entra comme membre du Conseil de la Direction. Il occupa ensuite la position de Directeur de la Banque Russo-Chinoise et de la succursale de cette dernière, la Banque Russo-Caréenne. Ces multiples fonctions ont dû certainement altérer sa santé et précipiter le résultat final que tous ses amis déplorent.

J'ai fait sa connaissance il y a 18 ans; depuis,

nous nous voyions plusieurs fois par semaine et c'est ainsi que j'ai appris que M. Notthafft était collectionneur depuis toujours. Il me prit pour exemple et collectionna non seulement des timbres-poste, mais aussi les ruraux, les timbres faux ayant passé par la poste, les télégraphes, les enveloppes, les cartes, les essais, en un mot, tout ce qui tient de près ou de loin à la collection de timbres et cela neufs et oblitérés. Jamais il n'a fait d'achat sans me consulter, parce qu'il me considérait comme son maître, qu'il tâchait cependant de surpasser.

En ce qui concerne les grandes raretés, il a réussi d'en obtenir beaucoup, ne regardant pas au prix, souvent exagéré qu'on lui demandait. Aussi était-il un des meilleurs clients des marchands de timbres.

Les colonies anglaises formaient un des joyaux de sa collection, principalement des pays de l'Amérique du Nord et de l'Australie ; sa collection était, en outre, considérée comme la plus belle et la plus complète, pour ce qui concerne les enveloppes des anciens États de l'Allemagne.

M. Notthafft laisse une veuve et deux enfants : garçon et fille; le premier est âgé de 11 ans, il a hérité de la passion du père et possède déjà une fort jolie collection.

Il est à désirer que celle du défunt reste en Russie et ne soit pas vendue, d'autant plus qu'il n'y a aucune raison urgente de la vendre.

En terminant, je tiens à constater que mon ami Notthafft était doué d'un caractère franc et ouvert, qu'il disait toujours sans détours ce qu'il pensait, qualité rare aujourd'hui, qui était appréciée de tous ses amis. Sa mort prématurée (45 ans) est généralement regrettée de tous ceux qui l'ont connu ; aussi gardent-ils de lui un souvenir des plus agréables.

F. BRIEFESS.

CHRONIQUE FISCALE

AÇORES

Les séries fiscales sont ainsi composées depuis le 1^{er} janvier 1898 :

<i>Industrial</i> , valeur et millésime en noir :		
2, 5,	reis, brun clair, s. noire	
10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90	— bleu	—
100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900	— vert	—
1000, 2000, 3000, 4000, 5000	— carmin	—
10000, 20000,	— violet	—

JUSTIÇA. — Pas de changement.

SELLO. — Le type en est changé. Au centre d'un long rectangle, les armoiries entre colonnes ; au-dessus, entré : *Portugal* ; au-dessous : *Imposto do Sello* et plus bas, en surcharge noire : *10 senter* ; à la partie supérieure un cartouche horizontal ayant la valeur en chiffres ; en bas, un autre cartouche avec valeur en lettres. Le fond est couvert d'un dessin jaunâtre.



Imprimés en couleur sur papier blanc, piqués 12 :

10, 15, 20, 30, 40, 50, 60,	reis, bleu et brun
100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900	— — —
1000, 2000, 3000, 4000, 5000, 6000, 7000, 8000, 9000	— — —

AFRIQUE CENTRALE BRITANNIQUE

La *Revue Ph. Française* annonce les timbres suivants, inconnus jusqu'ici :

6 sh. sur 1 pound, bleu et rouge, surch. noire.
25 pounds, bleu foncé.
50 — vert foncé.

ANHALT

Le même confrère nous fait connaître la couleur du 50 mark qui n'avait encore pu être donnée :

50 marks, rose foncé.

et M. Wülbern nous signale, au même type, une valeur nouvelle :

1 1/2 mark, vert



ARGENTINE (République)

Le timbre de cigarettes 1 centavo, nous parvient par l'ami Roussin, avec la surcharge carmin ; *Precio 009 cts*, valeur qui n'existait pas encore :

9 sur 1 c., noir, surch. carmin.

Les timbres de la République Argentine ont gardé leur type et se présentent, depuis le 1^{er} janvier, avec le millésime 1898. C'est ainsi que nous avons reçu :

5 centavos, brun,	piqué 13 1/2
10 —	outremer, —
20 —	chocolat, —
25 —	vert, —
30 —	rouge, —
40 —	lie de vin, —
50 —	bistre jaune, —
60 —	vert, —
70 —	bistre, —
75 —	orange, —
80 —	gris, —
90 —	vert jaune, —
1 peso,	bleu, —

Les couleurs des autres valeurs nous sont inconnues.

BUENOS-AYRES (*Province de*). — Le changement annuel des timbres s'est fait également le 1^{er} janvier.



Il y a deux types. Le premier est réservé aux timbres en *centavos*; le second, aux timbres en *pesos*.

1^{er} TYPE. — Dans un rectangle allongé, les armoiries du pays que contemple à droite une femme debout; de chaque côté, des armoiries ou des instruments aratoires, un vaisseau, un caducée, etc.; sous les armoiries, sur une banderole: *Ley de Sellos*; plus bas, un cartouche pour la valeur en chiffres, sur fond de couleur, le millésime 1898 et *centavos*; en haut, un cartouche pour un numéro d'ordre.

2^e TYPE. — Femme debout symbolisant le commerce et tenant sous sa protection un diabolin tenant l'écu de la République; à droite, sur une banderole: *Provincia de — Buenos-Ayres*; à la partie inférieure, un cartouche pour contenir un numéro d'ordre; à celle supérieure: 1898 — *Ley de Sellos* et un petit cartouche pour la valeur en chiffres blancs sur fond de couleur, puis: *peso, n. n.*

Lithographiés et imprimés en couleur sur papier blanc, piqués 11 1/2 :

5 centavos, bleu,	cartouche rouge
10 —	ocre jaune, — vert russe
15 —	vert foncé, — ocre jaune
20 —	brigue, — noir
25 —	ocre jaune, — outremer
30 —	vert émeraude, — brun
35 —	bistre, — vert émeraude
40 —	indigo, — brun foncé
45 —	rose, — outremer
50 —	ardoise, — brun
60 —	brun violet, — bleu foncé
70 —	—
80 —	—
90 —	—
1 peso,	bleu, — rouge.

Les autres valeurs ne nous sont pas parvenues.

CORRIENTES (*Province de*). — La *Revista de la S. F. Arg.* fait connaître deux types de timbres imprimés lithographiquement et de façon pitoyable. Voici un des deux types.



Au centre, une effigie, 3/4 vers la gauche, dans un ovale portant pour toute inscription: *Province (sic) de Corrientes*; en bas, la valeur.

Le second type nous montre un général, illustre, c'est certain, posé de la même façon et ayant absolument le même cadre.

L'impression est en couleur sur papier blanc, piqués 11 :

1 ^{er} type, 20 centavos,	violet foncé
— 25 —	vert
— 50 —	bleu
— 1 peso,	rouge
— 2 pesos,	gris brun
2 ^e type, 3 —	violet
— 1 —	vert.

BERARS

Signalé par la *Rev. Ph. Française*, de la série *Courr fee* :

3 annas, noir.

BRÉSIL.

ALAGOAS (*Etat de*). — *L'Ami des Timbres* nous apprend que le dessin de la série fiscale actuelle est changé. Le mot *Republica* est en haut, sur une ligne droite et en dessous, sur une ligne courbe, est: *Brazileira*; en dessous de la cataracte, une banderole ayant: *Imposto do Sello*; plus bas, un cartouche à fond blanc conte-

nant la valeur, en chiffres noirs. Imprimés sur blanc, piqués H :

- 100 reis, rouge et noir
- 300 — bistre —
- 400 — lie de vin —
- 1000 — jaune —
- 2000 — vert pâle —

Au type ci-contre nous voyons annoncé par le *Coleccionador do Sellos* les timbres suivants au type ci-contre :



- 125 reis, rose
- 250 — violet
- 500 — vert
- 1250 — jaune
- 2500 — brun
- 6250 — vert
- 12500 — —
- 25000 — bleu foncé
- 62500 — bleu

Par suite d'augmentation de l'impôt, les valeurs suivantes sont devenues utiles :

- 100 reis, rose
- 200 — violet
- 300 — —
- 500 — —
- 1000 — jaune
- 3000 — brique
- 5000 — vert
- 6000 — chocolat
- 10000 — carmin
- 12000 — —
- 20000 — bleu
- 30000 — brun
- 50000 — lie de vin
- 60000 — lilas
- 100000 — lie de vin

CEVLAN

Avec la surcharge noire : *Warehouse Warrant*, sur deux lignes, M. Langlois annonce le 50 cents, lilas « Stamp Duty » :

50 cents, lilas, surch. noire

COLOMBIE (Répub.)

BOLIVAR. — *Der Philatelist* a reçu un timbre de 10 centavos, de 1863, imprimé en noir sur vert et répondant au type ci-contre qui est celui des 20 centavos, même année, dont on a diminué la grandeur en supprimant : *Vale 20 centavos* qui se trouvait à la partie supérieure, ajoutant, dans les



angles de ce côté, un chiffre romain :

10 centavos, noir sur vert.

ESPAGNE

M. Galvez Jiménez complète nos renseignements du mois passé en nous renseignant sur les valeurs des timbres pour la dette publique et de valeurs industrielles et commerciales. Il y aurait en plus des valeurs que nous annonçons :

- 0.50 c. de peseta, groseille
- 1 peseta, vert bronze
- 2 pesetas, bleu clair
- 3 — vert foncé
- 6 — brique
- 12 — brun clair
- 0.047 centimos, noir
- 0.094 — vert foncé
- 0.125 — violet
- 0.187 — rouge
- 0.254 — orange
- 0.313 — brun
- 0.375 — rose foncé
- 1.875 — bleu foncé

FRANCE



EPINAL. — Nous voici dans la limonade et les eaux gazeuses. On connaissait depuis 1878 un type à 5 centimes ; en voici deux à 4 centimes, par suite probablement d'une diminution de la taxe d'octroi et qui nous sont envoyés par l'ami Roussin. Ont été émis en 1897 :

- 1er type : 4 centimes, bleu vil
- 2e — : 4 — — bleu

GRANDE BRETAGNE

De la série *Foreign bill* en relief, M. Langlois possède avec le millésime 17-8-60 :

10 pounds, rose sur azur, surch. rouge

HAYDERABAD



Le timbre de Berar surchargé : *Seendryabad* en noir a vu ce mot biffé d'un trait rouge, avec addition des mots : *Ind. R. B.* également en rouge comme le prouve le fac-simile qui nous est adressé encore par l'ami Roussin :

1 anna, outremer, surch. noire et rouge, piqué 12

HONG-KONG

Le timbre fiscal 5 dollars est actuellement vert pâle ; filagramme c. c. et couronne, piqué 14 :

2 dollars, vert pâle

ITALIE

ONEGLIA (*Porto Maurizio*). — Armoiries ayant, au-dessus, l'inscription cintrée : *Citta di Oneglia*; en dessous : *cent. 20* et *segnatasse comunale* ; cadre rectangulaire. A été émis en 189 (?)

20 centesimi, violet, piqué 11 1/2

TERNI (*Perugia*). — Grand rectangle ayant dans un cercle les armoiries de la ville ; à la partie supérieure, sur une banderole : *Municipia* ; à celle inférieure : *Terni*, entre deux petits rectangles contenant : *Lc* ou *2*. Émis en 18 (?)

2 lire, lilas vif, piqué 11 1/2

Emission de 1892 (?) : Mêmes armoiries à la partie inférieure d'un rectangle portant la valeur en dessous ; en haut, centré : *Comune di Terni* ; plus bas : *Segreteria* ou *Stato civile*.

Stato civile : 20 centesimi, vert terne, piqué 11 1/2

Segreteria : 20 — rouge —

MALACCA

A l'*Imperial Institut* il y a, dit M. Langlois, dans la série Revenu de 1888, un timbre de 100 dollars :

100 dollars, vert et carmin

MAN (île de)

Les timbres portent actuellement le chiffre de la valeur en surcharge noire :

6 pence, lilas et noir

1 shilling, vert —

2 — — —

PHILIPPINES

M. A. Schoeller annonce à la *Revue Ph. Franç.* qu'il possède de la série *Giro*, le 7 p. 50 c. surchargé : *Recargo de Consumos, § 100 (1 peso)* dans un ovale :

1 peso, sur 7 p. 50 c., surch. noire

PORTUGAL

Depuis le 1^{er} janvier il y a de nouveaux timbres, sans changement de type, pour plusieurs le millésime 1897 ayant fait place à 1898. Nous avons :

Industrial. Type triangulaire aux armoiries, surcharge de la valeur et du millésime en noir :

2, 5	reis, brun clair, s. noire
10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90	— bleu —
100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900	— vert —
1000, 2000, 3000, 4000, 5000	— carmin —
10000, 20000	— violet —

Juros (revenus), rectangle allongé aux armoi-

ries ; surcharge *primario trimestre* — 1898 en noir :

10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90	reis, vert, surch. noire
100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900	— bleu —
1000, 2000, 3000, 4000, 5000, 10000, 20000	— orange —

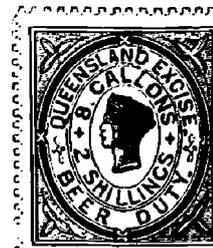
Justica. Pas de changement.

Sello. Nouveau type. (Voir Açores.)

Imprimés en couleur sur papier blanc, valeur en noir, piqués 12 :

10, 15, 20, 30, 40, 50, 60	reis, brun, val. en nr
100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900	— — —
1000, 2000, 3000, 4000, 5000, 6000, 7000, 8000, 9000	— — —

QUEENSLAND



Un timbre *Beer Duty* nous vient de l'ami Rous-sin. Nous en donnons ici le dessin. Représente la reine Victoria à gauche, dans un double ovale contenant : *Queensland excise — Beer Duty — 8 gallons — 2 shillings* ; cadre rectangulaire ayant des fleurons aux angles.

Imprimé sur papier blanc épais au filagramme q et couronne, piqué 12 :

2 shillings, lie de vin

Un chiffre 88 à la plume ferait supposer l'em-
ploi en 1888 :

De la série *Stamp Duty*, de 1893, nous trou-
vons signalés par la *Revue Ph. Française* :

10 shillings, brun
1 pound, vert foncé
5 — violet noir



SECUNDRABAD

Le timbre de Ber-
rar 1 anna a été
surchargé : *Secun-
drabad* en noir,
comme l'indique
notre dessin :

1 anna, bleu pâle, piq. 12.

SELANGOR

Le timbre *Revenu* de Malacca, valeur 5 cents, lilas et bleu, est annoncé par la *Revue Ph. Fran-
çaise* avec la surcharge verticale noire : *Selan-
gor. 3 cents* :

3 c. sur 5 c., lilas et bleu, surch. noire



LE
TIMBRE-POSTE
ET
LE TIMBRE FISCAL
JOURNAL DU COLLECTIONNEUR
PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

TOUT ABONNEMENT
est pour une année et date du
1^{er} janvier
Prix uniforme pour tous pays fr. **6.00**
Le numéro **0.60**

Les demandes d'abonnement et la correspondance
doivent être adressées
à J.-B. MOENS
Rue de Florence, 42 (Avenue Louise) BRUXELLES
Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU
MONTANT EN MANDAT-POSTE
OU TIMBRES-POSTE NEUFS.

CHRONIQUE POSTALE.

AFRIQUE MÉRIDIONALE (C^{ie}, British.)

Le *M. J.* signale des cartes avec timbre semblable à celui des adhésifs 1896 et l'en-tête *Rhodesia* :

Cartes postales :	1 penny, bleu	122 x 75 mm
	1 1/2 — rouge	110 x 88 —
	1 1/2 — jaune brun	—

BAVIÈRE

La carte-lettre a paru sans inscription sur la patte :

10 pfennig, carmin

BELGIQUE

Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.
MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTEN EN TELEGRAFEN.
R-Heer van Staatsspoorwegen



DEMANDE DE PRISE À DOMICILE.

Vraag tot afsaling ten huize.

Monsieur le Chef de Station
Den Heer Statie-overste

BRUXELLES (Allée-Verte).
BRUSSEL (Groenlee).

Il B. Cette carte peut être jointe à la poste sans être affranchie. Elle ne peut servir que pour les demandes de prise à domicile.
Il B. Deze kaart mag ongefrancheerd in eenz postbus gestuurd worden. Zij mag enkel dienen voor vragen tot afsaling ten huize.

Voici la carte que nous annonçons il y a peu de temps et dont le public peut se servir gratuitement pour les demandes de prise à domicile.

Au verso de la carte il y a quelques lignes à remplir par l'expéditeur.

L'impression est noire sur carton blanc mince.
Dimension 141 x 91 mm :

Sans valeur, noir sur blanc

Il n'y a qu'à Bruxelles que ces cartes existent. L'innovation est heureuse, facile et pas chère surtout.

On donne la chasse en ce moment à une nouvelle erreur (5). Avec énormément de bonne volonté, le mot : *Zondag* peut se lire ZONDA6 (un 6 pour un 9) ; cela se voit même sur les cartes postales :

Timbre-poste 5 centimes, vert
Carte postale 10 — brun-rouge

On lit dans le *Courrier des Timbres-Poste* :

« Pourquoi les catalogues signalent-ils les *Fort Parcels* de Grande-Bretagne et (sauf Belin) pas les timbres de colis postaux de Belgique ? »
« La collection de ces derniers est parfaite-

Prix à l'unité 1 franc 50 centimes

L. 1897 - 1 - 100 000 de 1897 - 1 - 100 000

ment légitime, les colis postaux en Belgique, étant remis dans les bureaux de *poste*, affranchis au moyen de timbres oblitérés par le service de la *poste* et distribués par les facteurs de la *poste* pendant leurs tournées.

» Mystère et Maurytanisme. »

Où, diable, notre confrère s'est-il renseigné ? Pas assurément en Belgique, car tout le monde sait ici que les administrations de la poste et du chemin de fer, quoique dépendant toutes deux du ministère des chemins de fer, postes, télégraphes, etc., etc., sont absolument indépendantes l'une de l'autre; que les timbres de chemin de fer ne peuvent être employés dans le service des postes et vice-versa; que les colis postaux doivent toujours être remis au chemin de fer, affranchis avec les timbres de cette administration, lesquels sont oblitérés par celle-ci, et qu'enfin, les facteurs de poste n'ont pas plus à s'inquiéter de la vente de timbres de chemin de fer que de l'entretien de la voirie.

L'inscription « chemin de fer » n'indiquet-elle pas suffisamment l'usage ?

Pour ce qui concerne l'annonce de ces timbres, « qui ne se trouve que dans le catalogue Belin », notre confrère fait encore erreur, attendu que nous les avons catalogués de tout temps et que nous les voyons annoncés par Barbarin, Galvez, Mekeel, E. Rubens, Scott, Senf, pour ne citer que ceux-là.

BRÉSIL

Les cartes signalées le mois passé ont fait leur apparition :

100 reis, rouge vert et noir
100 | 100 — — — —

BUNDI

Voici, d'après un journal qui se publie aux Indes, les dates d'émission des timbres que l'on connaît :

1/2 anna,	1er mai	1894 . .	3000 timbres
1/2 —	1er décembre	1894 . .	10000 —
1/2 —	1er novembre	1896 . .	12800 —
1 —	1er juillet	1897 . .	1600 —
2 —	—	— . .	1600 —
4 —	—	— . .	800 —
8 —	—	— . .	400 —
1 rupee	—	— . .	200 —

Ces deux derniers ne seront plus imprimés comme étant inutiles. Cela se comprend. Pour imprimer deux et quatre feuilles, les besoins ne devaient pas être pressants.

CANADA

On nous signale l'émission d'une carte postale au nouveau type, imprimée en carmin avec inscriptions noires : *Carte-réclame*, dit le *M. J.*

Carte postale : 1 cent, carmin 141 × 87 m/m.

Le même confrère a vu les cartes-lettres suivantes, au même type de timbre :

Carte-lettre : 1 cent, noir sur bleu 140 × 90 m/m
— 3 — carmin — —

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

Le 2 pence paraît aujourd'hui en couleur chocolat :

2 pence, chocolat

CYLAN

La bande 2 cents a la teinte violet-bleu au lieu de violet rougeâtre :

Bande : 2 cents, violet-bleu

Le 4 cents a reparu en carmin vif, nuance ne rappelant nullement celle de 1884 :

4 cents, carmin vif

C'est maintenant la colonie de Ceylan qui fait paraître des cartes avec illustrations. Le *M. J.* en a reçu qu'il dit fort belles; elles n'ont pas jusqu'ici de timbres, mais ça viendra, ne désespérons pas.

CHILI

La *Revista de la S. F. Argentina* fait remarquer que les *timbres-taxe* (deficit) sont composés de deux séries :

La première, émise le 1^{er} janvier 1895, a le piquage 11 1/2; elle est composée de douze valeurs, imprimées sur la même feuille, disposition reproduite n° 389.

La seconde, date de 1897 et ne comprend que sept valeurs, réparties comme suit : piquage 13 1/2 :

1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20

Les valeurs de 40 centavos et au-dessus sont donc supprimées.

L. B. J. a reçu la nouvelle d'un de ses correspondants de Santiago que les *timbres-taxe* nouveaux sont émis.

Au centre, un cercle avec grand chiffre sur

fond grillé et le mot *centavos* au-dessous; au-dessus du cercle, dans une bande en arc : *correos de Chile*; dans les angles supérieurs l'étoile du Chili; en bas du timbre : *multa*, abréviation de *multada* (amende).

Impression de couleur sur papier blanc, piqués 13 1/2 :

Timbres-taxe : 2, 4, 10 centavos, carmin

COLOMBIE (République)

PANAMA. — On nous annonce que le 10 centavos a reçu la surcharge *A R* et *Colon*, en noir, comme timbre de recommandation :

10 centavos, jaune, surch. noir

CONGO (État Indépendant du)

Sous le nom de Congo Belge (?) le *Courrier des Timbres-Poste* annonce qu'il a été créé de nouveaux timbres de fr. 3.50 et de 10 francs, représentant, le premier, le commandant Lothaire, le sergent De Bruyn et le lieutenant Chalfin; le second, l'effigie du Roi, le baron Dhanis et Stanley.

Si le *Courrier des Timbres-Poste* a voulu nous servir anticipativement, le 15 mars, un poisson d'avril, c'est parfait, mais personne n'y croira.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que nous aurons des timbres de ces deux valeurs, mais représentant d'autres types, à l'usage des colis postaux, genre des timbres de la dernière série actuelle.

EQUATEUR

Signalé par M. Maury deux timbres fiscaux, 2 c. rouge et 5 c. bleu, ce dernier surchargé en noir : un *centavo*, sur deux lignes, lesquels timbres auraient affranchi des journaux :

2 centavos, rouge

1 sur 5 — bleu, surch. noir

Le M. J. note une 3^{me} variété de surcharge appliquée sur les anciens timbres. Cette 3^{me} serait : 1897 y 1898 au lieu de 1897 1898 :

Timbre-poste : 5 sucres, bleu foncé (1895) 1897 y 1898

<i>Officiels</i>	2 centavos gris	—	—
—	5 — —	—	—
—	20 — —	(1894)	1897 1898 large
—	50 — —	—	—
—	1 cent —	(1895)	— étroit
—	10 — —	—	— large

ESPAGNE

Nous apprenons par le *Madrid Filatelico* que les timbres pour la correspondance des députés de la Chambre ne seront plus employés. A l'avenir, les lettres porteront l'estampille de la Chambre, sur l'enveloppe; celle de la Prési-

dence et du Gouvernement intérieur porteront, en outre, sur la fermeture de la lettre, une étiquette de forme ovale et de couleur rouge avec l'écu royal et les inscriptions en relief : *Congreso de los diputados Presidencia* ou *Gobierno interior*, suivant l'usage. Dimension de ces étiquettes : 33 1/2 × 27 1/2 m/m pour la première et 30 × 24 1/2 pour la seconde.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Après le 1 cent qui avait paru à la mi-janvier en vert, suivant les conventions postales internationales, voici le 5 cents qui change également de couleur depuis la mi-février, en vertu des mêmes conventions :

5 cents, bleu

A bientôt le changement de couleur du 10 cents qui prendra sans doute celle du 1 cent. Pour l'ouverture de l'Exposition à Omaha, il sera certainement émis en juin prochain des timbres spéciaux, et cela malgré toutes les protestations. On nous dit que les timbres seront comme suit :

- 1 cent, Découverte du Mississipi;
- 2 — Chef indien;
- 4 — Chasse au buffle;
- 5 — Tremont plantant le drapeau américain sur les montagnes rocheuses;
- 8 — Train d'émigrants;
- 10 — Scène numère.
- 50 — Père et troupeau de buffles;
- 1 dollar, Scène de moisson;
- 2 — Omaha et le pont de Rock-Island.

De l'émission 1890, *Der Philatelist* a vu le 2 cents avec chiffre 2, ayant au-dessus une saillie blanche, appelée « bonnet » par notre confrère. Il paraîtrait que ces variétés sont rares et qu'il y aurait :

avec saillie sur le chiffre de gauche
— — — droite
— — sur les deux chiffres

Voici une circulaire postale que nous trouvons dans *Phil. Journ. of G. B.* :

Nouvelle émission de cartes postales.

DÉPARTEMENT DES POSTES

Washington, D. C. 1^{er} décembre 1897.

A partir d'aujourd'hui est en vigueur un nouveau contrat pour la confection des cartes postales, parmi lesquelles les dimensions suivantes et dénominations seront fournies pour :

5 *mp's* cartes :

II. Cartes *one cent* ordinaires pour emploi des malles du pays. Dimension : 3 1/4 × 5 1/2 pouces ;

K. Petites cartes *one cent* pour emploi dans les malles du pays. Dimension : 2 15/16 × 4 15/16 pouces ;

E. Cartes 2 cents pour emploi dans les malles internationales. Dimension : 3 1/4 × 5 1/2 pouces.

Cartes doubles :

D. Cartes-réponses du pays, 2 cents. Dimension de chaque partie : 3 1/4 × 5 1/2 pouces ;

F. Cartes-réponses internationales, 4 cents. Dimension : 3 1/4 × 5 1/2 pouces.

La carte ordinaire du pays *one cent* H est de la même longueur que la présente carte G, mais est plus étroite d'un quart de pouce, admettant sa capacité entière dans les dimensions ordinaires des enveloppes d'affaires.

La petite carte postale intérieure *one cent* K, est considérablement plus petite que la carte G, conforme à la dimension employée par les bibliothécaires et autres qui se servent du système de cartes.

Ces 2 cartes ont de nouveaux dessins dont la description est comme suit :

Grande carte simple. — A la droite, dans l'angle supérieur, est un portrait de Thomas Jefferson, 3/4 de face, regardant vers la gauche, exactement comme il apparaît sur la carte ordinaire *one cent*, mais entouré par une guirlande d'olive et ayant au bas, en très petites capitales, sur un cartouche courbé, le nom de Jefferson. A la gauche du portrait sont trois lignes droites d'inscription. La première qui est longue de 2 pouces est formée des mots : *postal-cards — one cent*, en capitales gothiques, hautes d'environ 1,16 de pouce, avec la lettre du début deux fois plus haute. La seconde ligne a 3 1/4 pouces de longueur et contient les mots : *United States of America* en capitales blanches ornementées ; hauteur 3,16 de pouce, sur un cartouche noir uni, de 1,4 pouce de largeur, entouré par une ligne fine simple noire, avec une finale en forme de cœur à chaque extrémité, et un ornement demi-circulaire au bas, ayant une ligne droite courant de chaque côté parallèlement avec le cartouche. La 3^e ligne, de 2 1/2 pouces de longueur, est faite des mots : *This side is for the address only*, en très petites capitales gothiques. L'encre noire est employée pour l'impression de cette carte.

Petite carte simple. — Dans le coin, côté droit, est un portrait de John Adams, 3/4 de face, regardant vers la gauche, entouré par une guirlande d'olive et avec le nom *John Adams*, sur un rouleau au bas. A gauche du portrait sont trois lignes de capitales romaines ordinaires. La première, longue de 2 1/2 pouces, contient les mots : *Postal card — one cent*, la lettre du début de chaque mot étant plus grande que les autres lettres. La seconde ligne, 3 1/8 pouces de largeur, contient les mots : *United States of America*, en capitales, exactement comme les grandes lettres de dessus. La 3^e ligne, 2 1/2 pouces de longueur, contient en très petites lignes : *This side is for the address only*. — Entre la 2^e et la 3^e lignes est un trait ornemental de 1 3/8 pouce de longueur. La carte est imprimée en noir.

Les cartes du pays et celles internationales — qui gardent les désignations qu'elles ont déjà, D et F sont réduites de 1/4 de pouce de largeur ; mais leurs dessins ne sont pas changés, comme c'est le cas pour la carte internationale simple ou E.

Bien que le nouveau contrat commence à cette date, le département a encore en mains, à plusieurs agences, des quantités considérables des cartes ordinaires ou G (stock de deux mois probablement) qui continueront à être émises sur les réquisitions des directeurs de poste jusqu'à ce que la fourniture soit épuisée. Jusqu'à cette date dans la commande

des cartes postales ordinaires on préfère que les directeurs des postes demandent la carte G plutôt que la carte H, mais en cas de demande ces dernières seront fournies.

Les cartes K peuvent être désormais commandées et fournies à tout moment.

Une quantité, comparativement grande des cartes D et E et F des dimensions présentes sont aussi en mains, et le département continuera à les émettre aussi longtemps qu'elles dureront avant de fournir les nouvelles dimensions. Dans des cas spéciaux d'extrême urgence, cependant, le gouvernement pourra satisfaire aux réquisitions des cartes D et E des nouvelles dimensions, mais, en tous cas, de cette sorte le Directeur des postes enverra une explication au département en même temps que sa réquisition. Des cartes F, le gouvernement a une fourniture qui durera probablement le temps entier du nouveau contrat.

En outre, de celles-ci, le département a une quantité considérable de cartes A, émises en 1891 — 2 15/16 × 4 5/8 pouces de dimension — qui peuvent être commandées n'importe quand.

Les anciennes cartes B et C ne peuvent pas être obtenues.

Les cartes H et K — grandes et petites cartes *one cent* pour emploi dans le pays — peuvent être obtenues en feuilles, la première de 50 ou 40 cartes, si les personnes le désirent, ou la dernière de 50 cartes seulement. Pour avoir ces cartes en feuilles, on doit commander par quantité de 10,000 cartes ou plus, de l'une ou de l'autre sorte.

La feuille de cartes 40 H est formée de 4 cartes en travers — les cartes étant dans la longueur — et de 10 cartes en bas. La feuille de 50 cartes H est formée de 5 cartes en travers, arrangées dans la longueur et 10 cartes en bas. La feuille de cartes K est formée de même que la feuille de 50 cartes H.

En fournissant des cartes en feuilles, le département ne peut garantir que les formules seront imprimées assez exactement pour fournir une marge extérieurement à l'impression sur toutes les feuilles.

Les personnes qui les commandent de cette manière doivent, par conséquent, faire une provision spéciale pour s'assurer une rélecture soignée, quand ils mettront leur propre impression.

JOHN A. MERRITT,
3^e Assistant-Directeur général des Postes.

FERNANDO PO

M. Forbin a l'obligeance de nous faire savoir que, en attendant les timbres oubliés à Cadix, comme nous avons dit antérieurement, l'administration avait habilité :

5 sur 2 cent, rose, surcharge ovale noire.

FRANCE

Avant son inscription : *République Française*, la carte-lettre pneumatique a reçu une piqûre nouvelle n'allant plus jusqu'aux bords, mais jusqu'aux points de rencontre des piqûres et formant cadre par conséquent :

1 franc, noir sur rose clair

GAMBIE

Voici le nouveau type qui n'est pas encore en usage d'après une lettre du 2 mars que nous avons reçue de cette colonie anglaise.



GUATÉMALA

Le *D. B. Z.* annonce le 12 centavos avec surcharge sur trois lignes et le chiffre 1 de chaque côté :

1 sur 12 cent., noir sur carmin, surch. noire

HAÏTI

Le nouveau 7 cents est en usage :

7 cents, gris noir

Reçu de M. Piet Lataudrie le nouveau timbre gravé en taille douce par la *Compagnie française des papiers-monnaie*, dont l'envoi est parti le mois dernier pour Haïti.



Au centre, les armoiries connues dans un cadre centré du haut; dans les angles supérieurs, le chiffre de la

valeur entre le mot : *cent*; à la partie inférieure, sur deux lignes : *République d'Haïti*.

L'impression est en couleur sur papier blanc au filagramme R. H. piqués :

1 cent, bleu	20,000	exemplaires	
2 — rose	500,000		—
3 — violet	20,000		—
5 — vert	410,000		—
7 — gris	10,000		—
20 — jaune	10,000		—

Les chiffres que nous donnons après les couleurs indiquent la quantité des timbres expédiés.

HONGRIE

Les timbres avec chiffre noir, prévus par notre annonce du mois dernier, ont paru le mois passé :

2 kreuzer, lilas et noir	
3 — vert	—
10 — bleu	—
20 — noir	—

NOUVELLE GALLES DU SUD

Les timbres dernièrement émis et gravés sur bois l'ont été depuis sur acier. Il y a nécessairement des différences dont voici les principales :

1 PENNY. La première perle de la couronne à gauche est imparfaite; la croix à gauche de la couronne est mal formée; les lignes d'ombre des chiffres sont épaisses et irrégulières. Au contraire, le nouveau type a la perle au grand complet, la croix plus distincte, les lignes d'ombre minces et régulières.

2 1/2 PENCE. L'étoile sur la poitrine de la reine

avait douze traits : il y en a maintenant treize : la narine penchant vers le bas est devenue presque horizontale; la pupille de l'œil, qui n'était pas ombrée, l'est aujourd'hui :

1 penny, rose
2 1/2 pence, violet vif

Le 2 pence n'est pas encore paru regravé.

NOUVELLE ZÉLANDE

On s'occupe énormément des collectionneurs dans les pays de l'Australie. En voici encore la preuve :

AVIS

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES

Une émission spéciale de cartes postales portant des reproductions de paysages en couleur de la Nouvelle Zélande est sur le point d'être émise. Une partie sera prête avant Noël et la suite un mois plus tard environ.

Les cartes porteront un timbre imprimé de 1 d. pour l'intérieur et la circulation en Australie, et 1 1/2 d. pour les autres localités. Elles seront vendues au prix de 5 d. pour quatre des cartes 1 d. et 7 d. pour quatre des cartes 1 1/2 d.

W. GRAY, secrétaire.

Administration Générale des Postes.

Wellington, 8 décembre 1897.

Ces cartes représentent le mont Cook, le mont Egmont, le Geyser de Waikite et la vallée d'Otira Corée :

1 penny, brun sur jaune } avec vues au dos.
1 1/2 — carmin — }

PÉRAK

Le *M. J.* signale au type en cours :

25 cents, vert et carmin

PHILIPPINES

Les cartes émises dans cette colonie espagnole sont du type et des valeurs de Cuba (voir Cuba, n° précédent).

PORTO-RICO

Même remarque pour les cartes que pour celles des Philippines,



Nous avons vu le timbre télégraphique municipal de Anasco, valeur 9 cent. offic., imprimé en rouge sur bleu foncé au type ci-contre, comme le timbre, même valeur, qui a été annoncé en rouge sur bleu-vert :

9 c. offic. rouge sur bleu foncé.

PORTUGAL

La *Revue Ph. Française* annonce que le 150 reis actuel ne sera plus imprimé, mais restera en usage jusqu'à épuisement. Il sera remplacé par un autre de 130 reis de même couleur et il y aura en même temps un 65 reis, bleu foncé.

Un timbre de perdu, deux de retrouvés !

QUEENSLAND

Nous n'avions pu donner la couleur de la formule télégraphique que nous signalions n° 422 d'après le *M. J.* Celui-ci répare son oubli et nous informe de ce que le timbre est vert comme le reste de la formule du côté de la note postale et le papier est blanc.

Cette formule ne serait pas d'émission récente puisqu'elle a été en cours jusqu'en 1880 et remplacée par une nouvelle émission de notes postales sans formule télégraphique au dos, en 1891.

ROUMANIE

Le *L. P.* annonce que les timbres actuels ont le piquage 11 1/2 :

1 bani, brun
3 — brun rouge
5 — bleu
10 — vert émeraude
15 — rose rouge
25 — violet
50 — orange
1 lire, gris et rose

On nous signale qu'une erreur s'est produite dans la composition de la planche du 5 bani où un cliché du 25 a été introduit, par un malin peut-être. Il faut croire que la planche est composée de clichés mobiles, puisqu'on nous affirme que l'erreur a été aussitôt réparée en retirant le cliché :

25 bani, bleu

Les derniers *timbres-taxe* imprimés ont le filagramme P. R. :

10 bani, vert
30 — —

De l'*Echo de la Timbrologie* :

- Nous sommes menacés d'une émission aussi commémorative que jubilaire, qui aura pour but de célébrer l'inauguration du Palais (*sic*) des Postes et de retracer les progrès faits dans ce pays, par la poste, depuis cinquante ans : d'un côté, le postillon national et la carriole attelée de huit chevaux ; de l'autre, chemin de fer et bateau. Il paraît que nous ne verrons toutes ces belles choses que l'année prochaine. »

Et les décisions du Congrès postal à Washington, que deviennent-elles ?

RUSSIE

Reçu par le *M. J.* les timbres ci-après : ELIZAVETGRAD (*Cherson*). — Du type en cours, piqués 11 1/2 :

2 kopecks, mauve violet
5 — vermillon
10 — vert émeraude

GADIATSCHE (*Poltava*). — Trois nouvelles valeurs du type 1893, non dentelées :

3 kopecks, orange et rose
3 — jaune
3 — saumon.

OSSA (*Perm*). — Le 4 kop. paraît avec le fond bleu et 11 abeilles autour des ruches :

4 kopecks, brun et bleu, piqué 11 1/2

OURJOUK (*Viatha*). — Timbre oblong avec l'oie habituelle au centre, imprimé en noir avec fond partie bleu pâle, piqué 12 1/2 :

2 kopecks, noir et bleu

PSKOFF (*Pskoff*). — Nouveaux dessins avec armes sur un écu couronné au centre et chiffres aux coins inférieurs, piqués 11 1/2 :

1 kopeck, brun et filas mauve
3 — — brun noir

SCHADRINSK (*Perm*). — Le renard est au centre d'un cercle avec inscription sur des banderoles recourbées au-dessus et au-dessous et chiffres dans les angles. Imprimé en noir et partiellement en bleu, piqué 11 1/2 :

3 kopecks, noir, carmin et bleu

TICHOVIN (*Novgorod*). — Sans changement de type et toujours aussi resplendissant que l'an

dernier, le timbre actuel porte le millésime $\frac{97}{98}$

à gauche, au lieu de $\frac{96}{97}$; le fond est rose, le timbre bleu et or :

3 kop., bleu, or et rose, piqué 11 1/2

Quatre variétés, en carré, par les chiffres $\frac{97}{98}$ et T P N.

SAINT-MARIN

Le 5 centesimi a la teinte modifiée en vert-gris :

5 centesimi, vert-gris

SOUDAN

L'*Officiel* du 28 février publie l'avis suivant que nous remet *M. Max Fischer* :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
Service postal du Soudan.

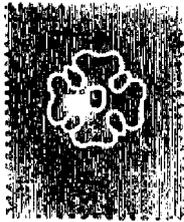
Une émission de nouveaux timbres-poste de 1, 2, 3 et 5 mill. 1, 2, 5 et 10 piastres sera mise en circulation à partir du 1^{er} mars 1898, pour affranchissement de lettres, etc., originaires du Soudan.

Un stock de ces timbres-poste sera conservé à la Direction du Secrétariat financier du Ministère de la Guerre, au Caire, pour faire face aux demandes du public.

La série annoncée ci-haut est fort belle. Il n'y a qu'un type, celui que nous reproduisons, montrant un Berbère armé sur un chameau et se rendant à Khartoum. Ce que nous en disons nous est connu par l'inscription qui se trouve sur le porte-manteau.

On lit en lettres microscopiques : *Khartoum* ; plus bas : *Berberes*, les deux dernières lettres sont plus élevées que les autres. Le timbre est rectangulaire ; il a sur les côtés des losanges comme cadre ; en haut, la valeur en chiffres dans les angles et le mot : *millièmes* ou *piastres*, puis : *Soudan postage*, ce qui n'annonce précisément pas un timbre égyptien ; en bas des inscriptions arabes, équivalent de celles du haut.

Imprimés en couleur sur papier blanc ayant en filigranne la rosace ci-contre, piqués 14 :



1 millième,	carmin,	centre brun
2 millièmes,	brun	— vert
3 —	vert	— violet
5 —	noir	— carmin
1 piastre	chocolat	— outremer
2 piastres	bleu	— noir
5 —	vert	— chocolat
10 —	violet	— noir

L'*Echo de la Timbrologie* publie le document ci-après :

Extrait du bulletin hebdomadaire de l'Administration des Postes Égyptiennes, en date du 14 février 1898, n° 7.

Aux termes des dispositions en vigueur, la taxe des lettres de et pour les sous-officiers et soldats de l'armée égyptienne, en garnison à la frontière, ainsi qu'à Souakim et à Fokar, est fixée à millièmes 3 en cas d'affranchissement et à millièmes 6 en cas contraire.

Cette disposition est par suite applicable aux militaires qui font partie de l'expédition du Soudan, et considérant que ces militaires se trouvent le plus souvent dans des localités où ils ne peuvent se procurer des timbres-poste, il a été décidé de ne percevoir sur les lettres non affranchies qu'ils expédient que la simple taxe de millièmes 3 au lieu de millièmes 6. En conséquence, toute lettre non affranchie dûment contre-signée par l'officier commandant le corps auquel l'expéditeur appartient, et provenant d'une localité du Soudan où il

n'existe point de bureau de poste, ne doit être taxée que de 3 millièmes. Afin de permettre la perception de cette taxe, l'Administration va faire surcharger en 3 mil. des chiffres-taxe de 2 piastres, mais, en attendant qu'ils soient prêts, la taxe de mil. 3 devra être représentée par un chiffre-taxe de mil. 2, plus la moitié d'un chiffre-taxe de mil. 2 coupé diagonalement.

TONGA

L'I. B. J. annonce que l'enveloppe 4 pence, au lieu d'avoir la valeur en toutes lettres sous les armoiries, les a actuellement en chiffres : 4 d. de chaque côté, comme les 6 pence de 1892. Format 225 × 100 mm.

4 pence, rouge sur carton (1) brunâtre

TURKS (ILES)

On annonce l'enveloppe 2 pence bleu pour lettres recommandées du type de l'enveloppe 2 1/2 p. avec les mots : *Registration fee au-dessus* du timbre :

2 pence, bleu

VÉNÉZUELA

Le Coll. de T. P. annonce l'émission prochaine (1^{er} mai) de timbres destinés à l'affranchissement de la correspondance officielle envoyée à l'étranger. Le type sera aux armoiries du pays avec *Venezuela* à la partie supérieure et *Union postal universal* à celle inférieure ; de chaque côté la valeur en chiffres et *oficial* en noir sur les armoiries :

5 cent,	vert foncé
10 —	rouge
25 —	bleu
52 —	jaune
1 bolivar,	violet

ZANZIBAR

« Dans l'envoi de timbres-taxe fait par l'administration à Zanzibar, écrit un de nos confrères parisiens, il s'est trouvé que 50 de ces timbres étaient, par une erreur d'impression, surchargés 2 1/2 annas au lieu de 5 annas ; quelques-uns de ces timbres servirent comme 5 annas sans qu'on s'aperçût de l'erreur ; puis on surchargea le timbre d'un 5 à la plume en encre rouge et le receveur apposa sur l'enveloppe, à côté du timbre, sa signature et la date. »

ZOULOULAND

Les timbres du Zoulouland n'existent plus, d'après une communication de M. F.-H. Huythe. Ce sont les timbres de Natal qui sont aujourd'hui employés dans cette province.

Réimpressions des timbres 1852 de la Réunion.

« En 1866, M. J.-B. Moens, de Bruxelles, a édité deux exhumations de ces vignettes, qui ne sont en réalité que deux typographies très soigneusement copiées sur des originaux authentiques que cet excellent philatéliste avait en sa possession, mais qui ne sont pas du tout des réimpressions comme les qualifient la plupart des catalogues, attendu qu'elles n'ont nullement été tirées sur les planches originales. Ces timbres, du reste, imprimés en petit nombre, se vendent encore de 6 à 8 francs (1) ».

Ces lignes sont empruntées au *Maiden Speech* de M. Renouard, Alfred, ingénieur civil de profession, timbrophile dans ses moments perdus ou de loisir, comme on voudra.

Nouveau vent, ignoré de tous, M. Renouard, Alfred, a tenu à faire ses débuts, d'une façon remarquable, par un coup de maître. Pour bien prouver que rien n'échappe à son œil pénétrant, vigilant, il révèle ce que d'autres n'avaient pas vu depuis trente-deux ans. En quelques lignes, il dit son fait à tout le monde, nous met au pilori et du même coup, il octroie largement un brevet d'incapacité à tous ceux qui ont acheté ou vendu de ces réimpressions. Apporte-t-il des preuves de ce qu'il avance? Nullement! Sa parole doit suffire. Elle devient article de foi : il faut croire aveuglément.

Parlant à tort et à travers, M. Renouard, Alfred, ne cherche pas à ménager la susceptibilité des autres, encore moins leur honorabilité. Il ne s'en soucie pas plus qu'un veau d'un *post office* de Maurice. La sienne a seule de la valeur à ses yeux. Il semblerait, à l'entendre, que l'honorabilité ne peut entrer que dans la peau d'un ingénieur civil ou non civil. Un Parisot quelconque lui eût, cependant, fait payer cher cette façon, au moins singulière, de diffamer les gens sans les connaître et sans pouvoir fournir l'ombre d'une preuve quelconque.

M. Th. Lemaire, voulant mettre, *depuis*, sa responsabilité d'éditeur à couvert, reconnaît, dans le dernier numéro de son journal, que son collabo est dans l'erreur et que les réimpressions de la Réunion ont bien été obtenues sur les anciennes planches (*sic*). En tendant fraternel-

(1) Les aimables confrères qui ont approuvé ces infamies en les reproduisant avec empressement, sans même nous donner le temps d'y répondre, voudront bien, après nous avoir lu, retrouver le même zèle, nous l'espérons du moins, en publiant, dans leur plus prochain numéro, une rectification qui nous donne satisfaction pleine et entière.

J.-B. M.

lement une perche secourable à son collabo, notre confrère écrit qu'il doit y avoir eu « confusion avec les nombreuses imitations mises dans le commerce par certains industriels ».

Il suffit de relire les lignes qui nous sont consacrées pour être convaincu qu'il ne saurait y avoir confusion. L'accusation est directe : elle ne prête lieu à aucune équivoque. Et comme il n'y a que des imitations grossières, ce serait faire injure à celui qui calomme si bien, que de supposer qu'il puisse commettre encore cette erreur-là. On nous dit M. Renouard, Alfred, absent. C'est possible, mais il nous semble que cette absence arrive bien à propos. Cependant pour épuiser tous les moyens de conciliation, nous attendrons le mois prochain pour lui donner le temps de se rétracter ou d'accentuer son accusation. *Et, suivant le cas, nous agirons.*

En attendant, nous ne pouvons fermer les yeux sur l'insulte toute gratuite qui nous est faite, et, puisqu'il n'y a ici ni secret d'État, ni secret professionnel, ni secret privé, nous nous paierons cette satisfaction d'égratigner quelque peu l'amour-propre de M. Renouard, Alfred en lui prouvant qu'il ne connaît pas le premier mot du sujet qu'il a voulu traiter.

Et maintenant « allons-y », comme on dit en cour d'assises.

Avant toute discussion, voici des extraits de lettres qui nous ont été adressées. Nous en supprimons ce qui ne concerne pas les timbres.

St-Denis, Ile de la Réunion, 18 janvier 1866.

Monsieur,

J'aurais voulu répondre beaucoup plus tôt à votre lettre du 11 octobre dernier, mais lorsqu'elle m'est parvenue j'étais au chevet d'un fils de 23 ans, etc., j'ai pu enfin, depuis quelques jours, me livrer aux recherches qu'exigeaient les renseignements que vous m'avez demandés.

Malgré tout le soin que j'ai tenu à apporter dans ces recherches, il m'a été impossible de retrouver la date précise de la livraison à l'Administration des postes de la colonie, des timbres poste qu'elle avait demandés à cet établissement. Mais l'arrêté local qui avait prescrit l'emploi de ces timbres à partir du 1^{er} janvier 1852 étant du 10 décembre précédent, il est probable que cette livraison a eu lieu au plus tard dans les derniers jours de 1851.

Je n'ai pu retrouver non plus, ni dans les archives de mon établissement, ni dans celles de la poste, le chiffre de cette livraison (qui n'a pas été, je crois, de plus de 500 pour chaque type). Mais le directeur actuel du service des postes, qui est en fonction depuis plus de dix ans, m'affirme que du 1^{er} janvier 1852 au 1^{er} janvier 1860, époque à laquelle les deux types que j'avais édités ont été détruits et remplacés par les timbres-poste actuellement affectés toutes les colonies françaises, il n'en avait été vendu qu'

quelques centaines. C'est qu'alors l'affranchissement des lettres pour l'intérieur de la colonie n'était que très rarement pratiqué.

Tout ce qui restait à la poste le 1er janvier 1860, des deux types que je vous renvoie ci-inclus, ayant été brûlés (*), j'ai vainement cherché à en trouver même un seul exemplaire. Mais j'ai encore la planche qui a servi à les imprimer. Je puis donc vous en fournir telle quantité que vous pourriez désirer. Seulement je ne voudrais pas que l'édition fût au-dessous de 1000. Je vous la ferai payer... pour le premier mille... etc... pour chacun des mille suivants.

Voici maintenant, Monsieur, quelques autres renseignements sur l'usage des timbres-poste dans la Colonie, que vous ne connaissez peut-être pas et que vous ne serez peut-être pas fâché d'avoir.

Les deux types typographiés dans mon imprimerie étaient seulement à l'usage intérieur de la Colonie. L'affranchissement pour l'extérieur était fait, depuis le 1er janvier 1852, au moyen des timbres-poste de France.

Depuis le 1er janvier 1860, tous les affranchissements se font au moyen des timbres-poste coloniaux. Mais notre ile n'en avait que de 1, 5, 10 et 40 centimes. C'est seulement depuis le 1er janvier courant que nous en avons de 20 et de 50 centimes.

Je serai heureux, Monsieur, toutes les fois, etc., etc.

Signé : LAHUPPE.

Voilà qui établit déjà que la planche des timbres 1852 existait en 1866 à St-Denis et que la proposition de réimprimer de ces timbres nous avait été faite. Poursuivons. Voici une autre lettre :

St-Denis, 6 avril 1866.

Monsieur,

J'ai reçu votre obligeante lettre du 20 février et conséquemment fr... pour me payer des deux mille timbres-poste qu'elle me demande.

Je suis bien sensible, Monsieur, etc., etc.

Conformément à votre recommandation, je vous envoie aujourd'hui, par le courrier anglais et en un paquet chargé, la moitié des timbres que vous m'avez demandés. Je vous enverrai l'autre moitié, de la même manière, par le paquebot-poste des Messageries Impériales qui partira le 19 du courant. Si vous avez encore à me demander de ces timbres, veuillez ne pas m'en envoyer le paiement. Je vous indiquerai la caisse où vous pourrez verser pour mon compte à Paris.

(* C'étaient des photographies des timbres de la Réunion, de nos illustrations de 1861.

J. B. M.

Je ne vous vendrai pas la planche de ces types, mais je vous promets volontiers de renvoyer à vous toute demande d'achat par spéculation qui me serait faite.

Je vous adresse, séparément et sous bandes, non pas seulement un extrait de l'arrêté local concernant l'emploi des timbres-poste de la Colonie, mais un fragment de mon journal contenant tout cet arrêté. Ces timbres n'ont jamais eu de marque spéciale d'oblitération. La marque d'oblitération pour la Colonie n'est devenue obligatoire qu'en 1860, c'est-à-dire depuis l'emploi des timbres-poste coloniaux actuels, servant pour l'intérieur et pour l'extérieur. Cette marque est la même que celle des postes de France.

Je reste bien sincèrement, etc.

Signé : LAHUPPE.

De cette lettre il résulte bien que les timbres ont été réimprimés en 1866 à notre intention et que le tirage nous a été spécialement réservé. M. Lahuppe n'étant probablement plus, les héritiers n'ont pas cru, et avec raison, devoir nous continuer la promesse faite.

La suite de cet article démontrera que nous n'avons pas été seul à recevoir des réimpressions (tous ceux qui l'ont voulu en ont eu), ce que ne devait et ne pourrait ignorer M. Renouard Alfred, lorsqu'il se posait en accusateur. Nous dirons même qu'il pouvait, sans trop de démarches, connaître le domicile du dépositaire des réimpressions, à Paris, ce qui l'eût dispensé de dire des bêtises et à nous d'y répondre.

Voici une autre lettre :

St-Denis, 19 avril 1866.

Monsieur,

Ainsi que je vous l'ai annoncé par ma précédente du 6, je vous achemine par les Messageries Impériales, en un paquet chargé, le complément des deux mille types que vous m'avez demandés par votre lettre du 20 février.

Ci-joint les quittances des deux chargements s'élevant ensemble à fr. 36. Veuillez faire tenir cette misère à mes amis, MM. Hefty, négociants-commissionnaires, 6, rue Martel, à Paris.

Veuillez aussi agréer, etc.

Signé : LAHUPPE.

Ayant conservé les quittances de chargement, nous pouvons reproduire photographiquement l'une d'elles. Cela nous dispensera de faire des réflexions.

*Janv. 19. 20
Lahuppe*

N° 172

BULLETIN DE DÉPOT.

DATE DU DÉPART.

*6^e Avril
1866*

*Chargement consistant en une lettre
de Mr J. B. Moens
à Bruxelles, Belgique
du poids de 72 grammes*



Enfin, pour que la démonstration soit plus complète, voici l'accusé de réception de la remise des espèces faite par nous à MM. Hefty, frères, pour compte et conformément à la demande de M. Lahuppe, lettre du 19 avril 1866 qu'on vient de lire.

HEFTY FRÈRES
6, rue Martel

Paris, ce 19 mai 1866.

PARIS

M. J.-B. MOENS, à Bruxelles.

Monsieur,

Votre amicale du 18 courant nous est bien parvenue. Elle nous porte à l'intention de M. Lahuppe, de St-Denis (Réunion), la somme de 26 francs en coupons du département de la Seine, somme dont nous soignerons bonne rentrée au crédit dudit ami. Par prochaine maille nous ne manquerons pas de l'aviser de ce versement.

(Signé) HEFTY FRÈRES.

Il est donc prouvé que le tirage de 2000 exemplaires nous a bien été envoyé par M. Lahuppe, l'imprimeur des premiers timbres ; que leur payement a été effectué à St-Denis, et celui des frais de ports à Paris ; enfin, le reçu de la poste prouve bien que l'envoi a été dirigé à notre adresse. Que faut-il de plus ?

Voici, néanmoins, une dernière lettre de M. Lahuppe.

St-Denis (Réunion), 19 juillet 1866.

Monsieur,

J'ai reçu avec le plus vif plaisir votre lettre du 20 mai.

En répondant à la première lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, je vous ai dit, je crois, que je pouvais faire recomposer les anciens timbres-poste que vous désirez avoir (1). Je croyais alors avoir encore dans mon établissement, que je ne dirige plus depuis plusieurs années, les matériaux nécessaires à cette recomposition. Mais lorsque j'ai eu à faire l'édition que je vous ai envoyée, je me suis aperçu que ces matériaux n'étaient plus en quantité suffisante pour composer même une seule forme de chaque type. Me rappelant alors que j'avais déposé au Contrôle Colonial la planche qui avait servi à l'impression des timbres que j'avais fournis au Gouvernement, j'ai réclamé la restitution de ce dépôt devenu sans objet depuis l'annulation de ces timbres. Le Contrôle a fait aussitôt droit à cette réclamation. Mais la planche qu'il m'a rendue n'était pas, évidemment, telle que j'avais dû la livrer. Les types étaient encastrés dans un petit bloc de bois creusé à cet effet ; ils se touchaient ; les filets d'encrement et quelques autres parties de la composition étaient plus ou moins écrasées. Aussi a-t-il fallu, pour l'édition que je vous ai envoyée, changer ce qui était altéré et espacer les types.

Est-il vrai, comme on me l'a dit, que c'est « pour assurer la conservation de la planche qui s'égrenait » qu'on l'a encastrée comme on me l'a rendue ? Je ne puis le croire,

(1) M. Lahuppe se trompe. Il n'a jamais été question dans sa première lettre de recomposer les anciens timbres. (Voir sa lettre du 18 Janvier 1866.)

J.-B. M.

car j'ai dû la livrer liée et empaquetée de manière à être sûrement à l'abri de toute déformation et autre altération. Mais il me paraît probable que cette étrange précaution aura été prise pour pouvoir tirer des épreuves des types. Et cette supposition m'explique l'altération des filets et des vignettes, et les traces d'encre blême qui leur restaient et qu'avait conservé surtout le singulier châssis. D'un autre côté, je suis persuadé maintenant, puisque vous avez vu quatre types de 15 centimes sur un même morceau de papier (1) que la planche que j'ai déposée contenait au moins quatre formes de chacun des deux types. Ce serait donc après en avoir détaché une de chaque, qu'on aurait encastré les autres comme je vous l'ai dit. Cette soustraction, faite probablement au profit de quelque chercheur de types primitifs, m'explique les dissimilitudes que me signale votre lettre du 28 mai ; après avoir plus ou moins servi, les types soustraits se seront nécessairement altérés ; on les aura restaurés et n'ayant ni filets, ni vignettes, semblables à ceux qui les composaient, on en aura pris d'à peu près pareils.

Ainsi, Monsieur, vous pouvez affirmer que les types que je vous ai envoyés sont bien les primitifs, puisqu'ils proviennent des formes mêmes qui ont servi à l'impression des timbres que j'ai fournis au gouvernement et qui ont été en usage de 1852 à 1860. Je vous ai dit plus haut qu'il avait fallu changer les filets et quelques autres parties de ces formes. Mais filets et vignettes ont été pris dans les mêmes fontes que ceux qu'ils ont remplacés.

Maintenant, Monsieur, que je vous ai dit tout ce dont je me rappelle et conté tout ce que je suppose relativement aux premiers timbres-poste de la Colonie, permettez-moi de compter sur votre discrétion pour que mes suppositions restent entre nous, parce que leur révélation, inutile d'ailleurs à la constatation de la vérité historique, constituerait une accusation qui pourrait me compromettre. (2)

Voici, du reste, ce que vous pouvez répondre à vos correspondants et qui est parfaitement vrai :

Les timbres-poste dont il s'agit ont été imprimés dans l'imprimerie chargée alors et encore aujourd'hui des travaux typographiques du gouvernement local. Un officier d'administration a été délégué par le Contrôle colonial pour assister à leur composition et à leur impression. L'impression terminée, la planche a été emportée par ce délégué, qui l'a déposée au Contrôle. Elle a été rendue à l'imprimeur depuis l'annulation des dits timbres. Donc tous ceux qui ne sortent pas de la même imprimerie ne peuvent provenir de la planche même qui a servi à la première édition.

Agréez, cher Monsieur, etc.

Signé : LAHUPPE.

Nous pourrions borner là nos explications, mais, puisque nous parlons réimpressions, épuï-

(1) M. Lahuppe nous rappelle un fait que nous avons totalement oublié. C'est le groupe de quatre exemplaires que nous avons si intelligemment découpé et que nous vendîmes, timbre par timbre, au prix de 35 francs, dans les premiers mois de 1865. Malheureusement, notre mémoire est devenue rebelle ; nous ne nous rappelons plus du tout comment étaient disposés ces quatre timbres.

(2) Nous ne croyons pas être indiscret en publiant ces détails après 32 ans. Depuis longtemps il y a, du reste, prescription.

J.-B. M.

sons ce sujet pour ne plus avoir à y revenir. Il intéressera, du reste, nos lecteurs.

Et tout d'abord qu'il nous soit permis de dire quelques mots, relativement aux idées exprimées par M. Lahuppe, sur les deux types sous-traités :

Nous croyons, quant à nous, qu'il n'y a eu aucune soustraction. On aura cherché à imprimer quelques épreuves, ce que la couleur bleue, restée sur les formes et constatée par M. Lahuppe, démontre clairement. La personne étant sans doute peu experte pour imprimer n'aura réussi qu'à mettre en pâte deux

des formes, d'où leur disparition. Quant aux filets remplacés, c'est bien M. Lahuppe qui en est l'auteur, puisqu'il avoue lui-même avoir jugé « convenable de les remplacer par d'autres, sortant des mêmes fontes », mais qui n'étaient pas pareils, quoi qu'il dise, la constatation étant facile. C'est, du reste, ce qui forme presque la seule différence qui existe entre les réimpressions et les timbres authentiques.

Pour mettre nos lecteurs à même de juger de ces différences, voici la reproduction des timbres vrais, puis celle des réimpressions.

TIMBRES AUTHENTIQUES



1^{re} réimpression — Avril 1866



D'après M. Renouard (Alfred), nous avons fait recomposer les types.

Cette accusation ne tient pas debout. Ainsi, nous aurions réussi à retrouver des cli-

chés qui ne sont pas dans le commerce ! Nous aurions pu les assembler d'une façon irréprochable et les filets de cadre que l'on trouve partout, nous aurions dû en prendre d'autres ! car si M. Lahuppe s'est servi de filets approchants, c'est parce qu'il a cru tenir ceux des timbres authentiques qu'il n'avait plus sous les yeux. Un peu de réflexion aurait suffi pour faire comprendre à M. Renouard (Alfred) — ne l'oublions pas — l'inutilité de son accusation.

Les variétés 1, 2 et 3, de nos réimpressions à 15 centimes, sont placées ici dans le même ordre que les variétés des timbres vrais que nous reproduisons; les seules différences appréciables, comme nous venons de le dire, résident dans les cadres.

A la 1^{re} variété de la réimpression, il y a une petite différence à l'inscription supérieure où le mot *Ile* est trop rapproché du cadre de gauche; les filets supérieurs droits ne sont pas rapprochés non plus; aux 2^{me} et 3^{me} nous ne voyons rien.

Quant aux variétés du 30 centimes, elles correspondent en tous points à celles des timbres vrais.

Qu'on veuille bien faire la comparaison maintenant et qu'on nous dise s'il est possible d'imiter dans ces conditions.

D'habitude, les timbres sont à 5 ^m/_m environ l'un de l'autre. Nous avons une feuille où les deux derniers timbres verticaux sont couchés obliquement à 7 ^m/_m et l'impression irréprochable, ce qui ne s'explique pas bien pour un tirage dont la forme a subi un déplacement.

Les feuilles ont 116 × 87 ^m/_m. L'impression est soignée, elle est noir intense ou noir gris.

Un second tirage nous vient par l'obligeance de l'ami Maury qui l'a reçu de Port-Louis à une époque qu'il ne peut préciser, mais qui doit avoir suivi de près le premier tirage auquel il ressemble énormément.

2^{me} réimpression. — Tirage de 1880 ?

15 CENTIMES. 1^{re} variété. — Les filets intérieurs de l'angle droit supérieur se rejoignent au lieu d'être distancés comme à la 1^{re} réimpression; par contre les deux filets gras et maigres de l'angle gauche inférieur ne se rejoignent plus;

2^{me} variété. — Les filets des angles supérieur et inférieur gauche ne se rejoignent plus comme à la 1^{re} réimpression et il y a manque de ponctuation à *Réunion*;

3^{me} variété. — Les filets gras extérieurs de l'angle supérieur droit ne se rejoignent pas et la ponctuation après *Réunion*, qui était peu visible, ne se voit plus du tout; après *Timb.* la première ponctuation manque;

30 CENTIMES. 1^{re} variété. — Les angles supérieurs droits ne se rejoignent pas;

2^{me} variété. — Pas de différence;

3^{me} variété. — *Timb.* n'a pas sa première ponctuation; entre *la* et *Réunion* il y a une *nouche* (espace soulevé); enfin l'angle droit inférieur n'a pas les traits qui se rejoignent; *Timb.* a la première ponctuation manquante.

Dimension: 117 × 133 ^m/_m.

Même papier que la réimpression de 1866 et même impression soignée.

A une époque qu'il nous serait difficile de préciser, nous recevions des offres de service de M^{me} veuve Lahuppe, provisoirement en France. Nous avons cherché en vain ses lettres parmi celles des années 1881 à 1888. Mais cela importe peu. Ayant consulté l'ami Maury, celui-ci nous affirme avoir reçu des offres semblables de cette dame qu'il déclina comme nous.

Voici cependant les réimpressions qui nous furent offertes. Nous en tenons une feuille de M. J. Goldner qui en avait acquis à Paris, chez le dépositaire de M^{me} Lahuppe. Cette feuille, nous l'avons exposée à Anvers, en mai 1887; le tirage est donc vraisemblablement de 1886.

3^{me} réimpression. — Tirage de... 1886.



Contrairement aux 1^{re} et 2^{me} réimpressions, la 3^{me} est d'un tirage fort grossier, par suite de trop grand foulage. Les inscriptions, le dessin et les filets se montrent en général plus gras.

15 CENTIMES. 1^{re} variété. — Sauf l'angle supérieur droit, les trois autres n'ont pas les filets qui se rejoignent; *Réunion* n'est pas ponctué et se trouve déplacé plus à droite; *Timb* est coilé contre le filet gauche et n'a pas la double ponctuation... mais...; les 3^{me}, 4^{me}, 5^{me} et 6^{me} boules ont changé de position, les ombres le prouvent;

2^{me} variété. — A les filets de l'angle gauche inférieur qui ne se rejoignent pas; la ponctuation a reparu à *Réunion*;

3^{me} variété. — Nous ne voyons pas de différence, si ce n'est que la ponctuation a reparu à *Timb*, et qu'elle est souvent visible à *Réunion*.

30 CENTIMES. 1^{re} variété. — Le gros filet dépasse le cadre à l'angle gauche supérieur et le filet intérieur se prolonge contre le filet extérieur de gauche; *Ile* est plus à droite, c'est-à-dire plus distancé du cadre; pas de ponctuation à *Réunion*;

2^{me} variété. — Le filet intérieur est plus long que celui horizontal dans l'angle droit inférieur;

3^{me} variété. — Pas de différence, si ce n'est dans l'angle gauche supérieur où les filets ne se rejoignent pas; *Timb* a retrouvé sa première ponctuation.

L'impression s'est faite sur double feuille ayant chacune douze timbres (2 fois les 6 variétés) sur deux rangées horizontales, la seconde série de six timbres obtenue en refaçon au verso. Chaque feuille avait 183 × 105 mm.

Même papier que les 1^{re} et 2^{me} réimpressions.

Il y a trois ou quatre ans paraissait une 4^{me} réimpression.

4^{me} réimpression. — Tirage de 1893?

Tirage peu soigné, d'une encre grise, ne montrant pas toujours les détails du timbre, la planche étant fatiguée, quoique ayant peu servi d'après M. Renouard (Alfred),

15 CENTIMES. 1^{re} variété. — Conserve les changements apportés aux timbres, en 1886: *Réunion* reste sans ponctuation et *Timb*, a encore la sienne; pas de changements non plus aux filets de cadre;

2^{me} variété. — Le mot *Réunion* n'est pas ponctué; les filets de l'angle gauche inférieur sont plus écartés;

3^{me} variété. — Comme celle de la 3^{me} réimpression.

30 CENTIMES. 1^{re} variété. — Le filet de gauche supérieur a repris sa place qu'il n'avait plus à la 3^{me} réimpression, mais non le filet intérieur arrivant toujours contre le filet extérieur de gauche; *Réunion* reste non ponctué et *Ile* distancé du cadre;

2^{me} variété. — Il y a déplacement des filets à l'angle droit inférieur;

3^{me} variété. — Il y a un écart plus grand entre les filets du cadre inférieur droit qu'à la 3^{me} réimpression, mais, par contre, il n'y en a plus dans l'angle supérieur gauche; *Timb* comme la 3^{me} variété.

Dimension: 135 × 105 mm.

Papier pelure azuré vit, satiné.

Nous avons décrit toutes les réimpressions que nous connaissons. En existe-t-il d'autres? C'est possible, c'est même probable, car il est aisé de voir qu'on a cherché de mettre en valeur la planche autant de fois qu'on en a eu l'occasion. Si nous n'avons pu préciser le nombre de tirages, nous avons cependant établi de façon irréfutable:

1^o Qu'il n'y a dans tout ceci ni faussaire, ni voleur et que le seul coupable c'est M. Renouard, Alfred, qui avance des choses qu'il lui serait impossible de prouver;

2^o Qu'il n'y a d'incapable ici que lui-même et non les acheteurs de réimpressions;

3^o Que le jugement porté sur les réimpressions est aussi faux que les renseignements qui ont été produits;

4^o Que, dans sa légèreté, M. Renouard, Alfred, affirme que nous avons fait deux tirages, il appelle cela « éliter deux exhumations », alors que c'est à M. Lahuppe que nous en devons au moins quatre;

5^o Que les dites réimpressions ont si peu été copiées sur des « originaux authentiques » qu'elles proviennent de la planche sur laquelle elles ont été tirées. (Des originaux authentiques, qu'est-ce que ça pourrait bien être? Nous avons toujours cru que lorsqu'un timbre était original il était... authentique et même que lorsqu'un timbre était authentique il était également... original. Nous serions-nous trompés?);

6^o Qu'il n'y a jamais eu des planches originales (authentiques et vraies?), mais une seule;

7^o Que ces timbres n'ont pas été livrés en petit

nombre, puisqu'on a tellement fatigué la planche qu'actuellement elle est usée ;

8° Enfin ces timbres ne se vendent pas encore 6 à 8 francs, leur prix étant fr. 2 50 pour les premiers tirages et fr. 1.50 pour les derniers.

Donc, de tout ce qu'a écrit M. Renouard, Alfred, il n'y a PAS UN MOT DE VRAI !

Nous pourrions relever bien d'autres inexactitudes, entre autres celle du 52 centimes de la Réunion, carotte de l'inoubliable Choppy, payée deux rasoirs à l'imprimeur, qui vaut 50 fr., d'après M. l'ingénieur, mais nous croyons devoir borner là nos observations. En terminant, nous formulons un vœu, c'est de voir le futur *Angé Conducteur de la Timbrophilie* être désormais moins ingénieur, plus timbrophile, c'est-à-dire moins léger, plus sérieux.

CHRONIQUE FISCALE

ADHOVE-REHMAN

L'Ami des Timbres a reçu le timbre ci-contre « représentant des inscriptions diverses dans un octogone allongé ».



C'est tout ce qu'en dit notre confrère. Imitons sa réserve. Imprimé en couleur sur papier blanc

ripee, mauve sur mauve.

ALSACE-LORRAINE

Annoncé par la *Revue Ph. Franç.*, un timbre de 20 pfen. Dimension, rencontré sur un acte notarié de 1890 :

20 pfennig, gris.

ANHALT

Nous tenons de M. Wulbern une nouvelle valeur qui est en même temps un nouveau type, rappelant celui de 1885, sauf qu'ici il n'y a pas d'ovale sur les côtés et que la valeur est placée en chiffres dans les angles.



11 1/2 :

10 pfennig, lilas.

ARGENTINE (Républ.)

Nous avons un timbre pour paquets de tabac d'un type rappelant l'ancien, mais plus grand. Au centre, une tête de Mercure à gauche, dans un double cercle contenant : *Ley de Agosto 2 de 1895 — impuesto internos* ; au-dessus, sur une banderole : *Republica Argentina* ; au-dessous, la valeur sur un large cartouche ; caducée de chaque côté, en haut ; branches de chêne et olivier en bas :

4 1/2 centavos, noir sur blanc.



BUENOS-AYRES (Municipalité de). — Les timbres *derechos de piso* ont conservé leur type, mais la taxe a été doublée, ce qui est une compensation :

40 centavos, violet
4 pesos, brun
20 — rouge

L'Ami des Timbres, à qui nous empruntons la nouvelle, signale un type analogue, millésime 1894, sans légende :

75 centavos, vert.

SAN-JUAN (Prov. de). — La série des immenses timbres d'impôt sur les raisins et le vin comprend les valeurs suivantes, d'après la *Gazette Timbrologique* :

60 centavos, brun rouge
95 — brun
2.75 — outremer.



TUCUMAN (Pr. de). — Il nous vient par l'entremise de l'ami Roussin le timbre aux armoiries de la République Argentine ci-contre renfermées dans un losange ayant pour inscription : *Provincia de Tucuman — Marchamo* et la valeur. *Marchamo*, d'après notre dictionnaire,

signifie « Plomb de la douane ».

Lithographié et imprimé en couleur sur papier blanc, piqué 11 1/2 :

20 centavos, bleu foncé.

BERAR

Encore un timbre *court fee* annoncé par M. Langlois :

3 annas, noir

Et l'*Ami des timbres* a reçu :

Revenue 1875,	1 anna,	violet,	surch. rouge
--	1879,	2 annas,	brun
--	--	8 --	vert
--	--	1 rupee,	bleu
--	--	1 1/2 --	brun rouge
--	--	6 --	violet

BHAVNAGAR-DURBAR

De l'émission de 1887, valeur en chiffres, il y aurait eu plus de ce qui a été signalé :

8 rupees, indigo



BHOPAL

Nous recevons de l'*Ami Roussin* le timbre ci-contre, différent de celui connu par le cercle intérieur plus large et les dessins d'angles :

1 anna, noir sur blanc mince

BOLIVIE

Nous voyons annoncé par l'*Ami des timbres*, « un nouveau timbre fiscal », rappelant ceux connus.

L'impression est en couleur sur papier blanc, piqué 12 :

10 centavos, vermillon



BRÉSIL

De la série *imposto de bebidas* (impôt sur les boissons) il nous vient, dans le genre du type reproduit, n° 422, dimension : 146 × 22 m/m.

20 reis, noir sur vert, percé en ligne

Et de la série de bandes *imposto do fumo* (voir nos 419 et 421).

20 reis, noir sur chair : 270 × 9 m/m



Nous avons enfin reçu, de l'*Ami Roussin*, la bandelette ci-haut qui n'annonce pas son emploi. Dimension : 71 × 10 m/m, percé en points :

2 reis, bleu sur blanc

CUBA



Les timbres mobiles pour Polices, etc., sont pour 1898-1899 au type ci-contre employé en Espagne en 1896, avec cette différence que ... *clase* a été remplacé par *sello* ...

Les valeurs sont les suivantes :

Sello 13 ^o ,	5 c. de peso,	brun rouge
--	12 ^o , 35 --	brun violet
--	11 ^o , 50 --	vert émeraude
--	10 ^o , 75 --	bleu pâle
--	9 ^o , 1 peso 10 c.,	noir gris
--	8 ^o , 1 -- 50 --	brun carmin
--	7 ^o , 1 -- 85 --	bistre gris
--	6 ^o , 3 pesos,	chocolat
--	5 ^o , 6 --	violet clair
--	4 ^o , 11 -- 25 c.,	carmin vif
--	3 ^o , 18 -- 75 --	vert bronze
--	2 ^o , 28 -- 10 --	rouge
--	1 ^o , 37 -- 50 --	bleu foncé

Pour ceux que cela intéresse, le papier timbré a le même type, sauf les armoiries qui sont en relief. Il y a en plus un « Sello 14^o » noir « 100 plicjos por 40 cent ».

Les timbres *Giro* restent aux armoiries, type allongé. Les valeurs sont :

c. de peso :	5, 15, 20, 30, 60, 80,	carmin-rouge
pesos :	1.20, 1.40, 1.80, 2, 2.40, 3	--
--	3.60, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 15,	--

Les timbres *movil* restent aussi ce qu'ils étaient, sauf le millésime aujourd'hui : 1898 y 99 :

5 c. de peso	bleu
25 --	vert émeraude

De la série *Imp^o de la Deuda de Cuba*, il y a avec le millésime 1897-98 (*Revue Ph. Franç.*) :

313 mils, bien foncé

ESPAGNE

Les timbres *impuesto de Guerra* comptent aujourd'hui les valeurs suivantes renseignées par la *Revue Ph. Franç.* :

15 centimos,	vert
30 --	--
40 --	--
50 --	--
70 --	--

1 p. 50 c., carmin
2 pesetas, —
2 — 50 c. —
3 — — —
4 — — —

La série *Impuesto Sobre titulos de venta* avec millésime 1893-95, le même confrère signale :
12 pesetas, olive

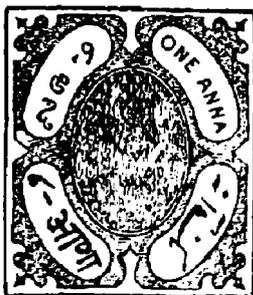
GONDAL,

Au type reproduit n° 417, il existe en plus :
2 annas, brun, piqué 1312

Et le 1 anna avec le fond de l'ovale uni au lieu d'être ligné :

1 anna, bleu

HAYDERABAD



L'*Ami des Timbres* nous fait connaître deux singuliers timbres fiscaux, inconnus jusqu'ici. Nous reproduisons leurs types. Notre confrère ne donne, à leur égard, aucun renseignement.

Imprimés en couleur sur papier blanc, piqués 1212 :

1 anna, noir
1 — rouge

Appel aux renseignements.

N'y aurait-il pas parmi nos lecteurs, clients, confrères, quelqu'un qui puisse nous communiquer des timbres, toutes valeurs, de l'émission des Pays-Bas 1867, avec *oblitération à date*? Cette communication nous serait fort utile pour un article en préparation.

Nous renouvelons notre demande de communication du *faux timbre* 5 c., type 1891 actuel, mis en circulation fin 1893.

Exposition philatélique de Turin.

On nous envoie, avec prière d'insertion, cinq colonnes de journal donnant le règlement et les conditions du concours. Il ne nous est pas possible de reproduire tout cela, notre numéro

y suffirait à peine. Pour ceux que la chose intéresse, nous les prions de bien vouloir s'adresser au *Président de la Commission pour l'Exposition philatélique à Turin (Italie)*.

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL :

Les vignettes postales de la France, par F. MARCONNET, joli vol. in-8° de 431 pages de texte et d'un volume de planches. Prix franco : 10 fr.

Les Timbres-poste des Romagnes, par E. DIENA, 1 joli vol. in-8° illustré, de 95 pages. Prix franco : 3 francs.

Héligoland et ses Timbres, par J.-B. MOENS, étude suivie du catalogue général de toutes les émissions postales (timbres, enveloppes, bandes et cartes), joli vol. in-8° de 272 pages, 104 gravures et imprimé sur beau papier velin aux couleurs d'Héligoland. Prix franco : 5 francs.

Rabais. Notre grand catalogue, 3 vol. grand in-8° de 1300 pages et 9000 gravures, du prix de 40 francs, est réduit à 20 ou 22 franco pour tous pays.

On peut obtenir les volumes séparément aux prix suivants :

1^{er} vol. : Timbres-poste et télégraphe, fr. 15.00
2^e vol. : Enveloppes, bandes, cartes, . . . 7.00
3^e vol. : Timbres fiscaux 8.00

L'**Atlas des planches** de 15 francs est mis à fr. 7.50 et

L'**Histoire des timbres d'Espagne**, de 20 fr., est porté à frs 10 ou 12 franco.

Enveloppes et Cartes postales entières. Désireux de diminuer notre stock de cartes, enveloppes, bandes et mandats devenu trop considérable, par suite des émissions de chaque jour, nous accorderons, à tout acheteur de ces objets, une remise de 10 p. c. sur les demandes de 50 à 99 francs et 20 p. c. sur les demandes de 100 francs et au-dessus.



TOUT ABBONNEMENT est pour une année et date du 1^{er} janvier
 Prix uniforme pour tous pays fr. 6.00
 Le numéro » 0.60

Les demandes d'abonnement et la correspondance doivent être adressées à **J.-B. MOENS**
 Rue de Florence, 42 (Avenue Louise) BRUXELLES
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU MONTANT EN MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE NEUFS.

CHRONIQUE POSTALE.

—
AÇORES

Emission commémorative (voir Portugal).

AFRIQUE PORTUGAISE

Sous le nom de *Africa*, les colonies portugaises : *Angola, Cap Vert, Congo, Guinée, Lourenço Marques, Mozambique, St-Thomas et Prince et Zambèze* ont reçu une série de timbres commémoratifs (voir Portugal).

AFRIQUE CENTRALE BRITANNIQUE

Le *L. P.* signale un nouveau timbre provisoire. C'est le 3 shillings actuel qui a reçu la surcharge : *One-penny* sur deux lignes, le premier mot ayant 8 m/m de long, le second, 13 :

1 penny sur 3 shillings, vert, surch. rouge.

BELGIQUE

La vente du timbre à 35 centimes, sans talon, vient d'être interdite (*ordonnance du 26 février*) aux percepteurs des postes. C'est le seul timbre dans cet état que possédait encore la poste. En

présence de cette interdiction, nous rappellerons cette déclaration du ministre aux Chambres, que la poste vendrait les timbres, avec et sans talon, selon la demande du public. *Cette promesse n'a été tenue que pour écouler les timbres imprimés.*

Le *Timbrophile Belge* ajoute aux réimpressions, déjà signalées ici, les suivantes :

Type 1861.	1 cent., vert jaunâtre sur blanc mince.		
—	10 — brun violet	—	—
Type 1865.	10 — gris fer	—	—
—	1866. 1 — — —	—	—

Ces derniers timbres ne sont pas démonétisés. Et cependant on les réimprime. Comme cela a lieu d'étonner, l'illustre Nemo, peut-être se chargera-t-il de faire une interpellation au ministre.

Nous n'avons pas parlé, jusqu'ici, d'un timbre 2 cent. jaune, imprimé sur le papier à filigranne des timbres de Chemins de fer. M. le comte d'Assche, qui l'a annoncé le premier, nous dit ne pas l'avoir vu, mais il tient son renseignement d'une personne digne de toute confiance qui en a eu un bloc de 12 entre les mains

en 1895 et qui provenait du bureau de poste de Tournai. Un autre correspondant en aurait eu également 3, toujours au dire de M. le comte d'Assche, et il les aurait reçus aussi de Tournai :

2 cent., jaune (avec flagramme armés).

BIOPAL

La circulaire de MM. Smith & Son rapporte ce qui suit :

« Nos éditeurs ont reçu une feuille de 1 anna brun-rouge, du type grand carré, sur papier velin teinté couleur café, en laquelle le relief central manque.

La feuille consiste en 24 timbres sur 6 rangées de 4 et ne sont pas perforés. Il n'y a d'autre erreur dans l'inscription que les lettres elles-mêmes. Dans le 1^{er} et le 16^e, le B de NAWAB est comme H et au 10^e timbre, l'H de *Shah* n'est pas barré.

En plus, il y a un 2 annas, vert, sur papier indigène, perforé 3 1/2 et 3 1/4 :

1 anna, brun-rouge, non dentelé, 24 variétés.
2 annas, vert, piqué 3 1/2, — —

BRESIL.

Extrait de l'*Ami des Timbres* :

PARANA. — Cet État va avoir une Administration postale particulière, d'après le document suivant publié dans le journal officiel :

GOVERNEMENT DE L'ÉTAT

Administration de S. E. M. le Dr José Pereira Santos Andrade,
gouverneur de l'État.

Loi no 276 du 7 janvier 1898.

Le Congrès législatif de l'État de Parana a décrété et je sanctionne la loi suivante :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé une administration des postes de l'État, subordonnée au Secrétariat des Finances et à la charge de laquelle sera le service postal dans les limites du territoire du même État, avec le personnel et les taxes indiqués dans le tableau annexé sous la lettre A.

ART. 2. — En outre du personnel de la division centrale dont le siège est à Curitiba, et dont il est parlé dans l'article antérieur, il y aura dans chaque localité un bureau de poste qui sera confié aux agents fiscaux actuels, et là où il n'y en aura pas, il sera confié à une personne nommée par le Gouverneur qui percevra les taxes du tableau indiqué.

PARAGRAPHE UNIQUE. — Les agents fiscaux, qui rempliront les fonctions d'agents postaux, auront un pourcentage sur la vente des timbres, lequel pourcentage sera fixé par le Gouvernement et les agents nommés dans les localités où il ne se trouverait pas de bureau fiscal percevront, outre les taxes fixées dans le tableau, un pourcentage sur cette vente qui ne sera jamais inférieur à 50 p. c.

ART. 3. — Le Gouvernement est autorisé à dépenser, dès maintenant, pour l'installation de la direction et de tout ce

qui pourrait être nécessaire pour l'accomplissement de ce qu'ordonne cette loi, jusqu'à concurrence de 10 contos de rejs (10.000 \$ 000).

ART. 4. — Le Gouvernement est également autorisé à déterminer, avec les compagnies des chemins de fer, le service du transport des malles-poste, ainsi qu'à faire consigner dans les contrats de diligences qui reçoivent des subventions de l'État, l'obligation de la part des contractants, de faire ce service, en ayant des courriers où ce serait nécessaire.

ART. 5. — Pour faire face aux dépenses qui résultent de cette loi, il est créé un impôt de timbres-poste qui sera perçu conformément au tableau, sous la lettre B.

ART. 6. — Pour les effets de l'article antérieur, le gouvernement est autorisé à émettre des timbres des valeurs qu'il jugera convenable, en adoptant les formules correspondantes et dépensant pour cela jusqu'à concurrence de cinq contos de rejs.

ART. 7. — Sont exemptes du paiement de cet impôt de timbres-poste, les correspondances officielles des autorités de l'État et des municipalités entre elles, ou quand elles sont adressées aux autorités fédérales de l'État.

ART. 8. — Le gouvernement couvrira les règlements nécessaires, payera le personnel, ouvrant les crédits qui seraient nécessaires, de façon à organiser au plus tôt le service créé par cette loi.

ART. 9. — Les dispositions contraires sont abrogées. Soit fait imprimer, publier et appliquer par le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, des Finances, du Commerce et de l'Industrie.

Fait, au Palais du Gouvernement de l'État de Parana, le 7 janvier 1898, 2^e de la République.

Signé : JOSÉ PEREIRA SANTOS ANDRADE.
LEUZ ANTONIO XAVIER.

Loi par laquelle M. le Directeur-Gouverneur de l'État a sanctionné le décret du Congrès législatif, créant l'Administration des postes de l'État et promulguant d'autres dispositions.

Fait par ALCIDES MUNTIOZ.

Scellé et publié, Secrétariat des Finances, du Commerce et de l'Industrie, le 8 janvier 1898.

Le Directeur,
Signé : ALFREDO BOTENCOURT.

BUNDI

Reçu en communication de M. Evans, le



timbre 4 annas ci-contre, dont le type est refait. Il y a encore 120 timbres à la feuille formant autant de variétés, d'une dimension un peu plus grande aujourd'hui, laquelle varie de 22 à 23 mm. Les

ornements très rapprochés du haut et du bas sont plus éloignés à ce type. Les inscriptions au-dessus et au-dessous du *Khoutta* ont été transposées :

4 annas, vert émeraude sur blanc vergé.

Nous croyons qu'on s'est un peu hâté de crier

Bravo Bundi ! pour la modestie avec laquelle ce pays avait émis ses timbres.

CANADA

On nous annonce la carte-lettre 2 cents au nouveau type de timbre :

2 cents, vert sur bleu-lilas

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

Le *M. J.* a reçu une carte 1 1/2 d. de 1890, surchargée comme la carte provisoire de l'année dernière qui était formée des cartes 1896 et avec *Union postale universelle* ajouté en haut, en noir. C'est la variété avec trois barres :

1 1/2 penny, gris surch. noire

CHILI



Nous parlions le mois passé de nouveaux *timbres-taxe*. En voici le dessin dont les valeurs sont imprimées uniformément en carmin :

1, 2, 4, 6, 8, 10, 20 centavos, carmin.

CHINE

Voici le nouveau type du 1 cent de la série



destinée à remplacer celle en cours. Ce timbre a paru le 7 février dernier; il a été gravé par MM. Waterlow et Fils de Londres.

Imprimé en couleur sur papier blanc, piqué 14 :

1 cent, jaune brun

ÉQUATEUR

Le *Am. J. of Phil.* a vu le timbre fiscal 1897-1898 que nous reproduisons à la 2^e partie de ce numéro, ayant servi comme timbre-poste :

10 centavos, gris

ESPAGNE

A peine avons-nous annoncé la suppression des timbres de franchise pour les membres de la Chambre, que nous en recevons à l'ancien type, mais imprimés cette fois en bleu :



Sans valeur, bleu, piqué 14

FERNANDO PO

Le 6 cent de peso nous vient avec la surcharge ovale violette. Nous l'avons déjà renseigné avec la surcharge rouge :

5 cent sur 6 c., violet, surch. violette

GAMBIE

Les nouveaux timbres ne seront mis en vente que le mois prochain, ainsi qu'il résulte de l'avis suivant que nous cueillons dans le *L. P.* :

Retrait de l'émission actuelle des timbres de Gambie.

Le 1^{er} mai 1898, l'émission présente, si même elle n'est pas épuisée, de toutes les dénominations de timbres-poste de Gambie qui seront alors dans les mains du gouvernement, seront détruites et une nouvelle série complète de timbres sera mise en circulation.

Bureau de l'Administration,

Balhurst, Gambie, 31 janvier 1898.

HAÏTI

L'Administration ayant manqué de timbres à 2 cents, a pris les timbres à 20 cents bruns de 1893-1895 et les a surchargés pour en faire des 2 cents; mais la réserve n'étant pas suffisante, on a fait la même opération avec quelques milliers de timbres 20 cents actuels.

Les 20 cents de 1893, sans surcharge, vont acquérir, par ce fait, une certaine rareté; quant à ceux de 1896, 20 cents, c'est avec la surcharge qu'il obtiendra cette rareté.

Il est question de retirer de circulation tous les anciens timbres aussitôt que les nouveaux seront arrivés à Port-au-Prince.

HONDURAS BRITANNIQUE

Le *D. B. Z.* annonce une carte semblable à celle 3 cents, mais comme elle est réservée à l'intérieur, elle porte simplement : *Post Card - British Honduras* :

1 cent, vert sur chamois.



Le même, annonce un timbre d'une valeur nouvelle répondant au type des timbres en cours, ci-contre :

25 cents, brun-rouge, chiffre vert.

INDE PORTUGAISE

Emission commémorative. (Voir Portugal.)

JAPON

Emission d'une carte simple et avec réponse, valeur 4 sen, décrite par le *D. B. Z.* Sera repro-

duite le mois prochain. Dimension, 141 × 91 m/m.

4 sen, brun-violet sur crème
4 - 4 - -

MACAO

Timbres commémoratifs. (Voir Portugal.)

Le *M. J.* a reçu trois variétés de cartes formées des doubles cartes de 1892. Toutes ont les mots : LE TIMOR biffés en rouge et la carte simple a: *com respasta paga et avec réponse payée* effacé de la même manière.

Impression de la formule en bleu avec timbres adhésifs 5 et 20 reis 1894 :

Carte postale	5 reis, orange
—	5 + 5 — —
—	20 + 20 — lilas

MADÈRE

Timbres commémoratifs. (Voir Portugal.)

MAURICE

Le *D. B. Z.* fait connaître le fameux timbre commémoratif arrivant comme les carabiniers



d'Offenbach. Au centre, les armoiries de l'île avec millésimes sur banderole : 1837 à gauche, 1897 à droite; sous les armoiries, l'inscription : *Stella clavisque maris indici*; à gauche : *Diamond*; à droite, *Jubilee*; en haut : *Mauritius postage*; en bas, la valeur en toutes lettres.

Gravé et imprimé par les soins de la maison De La Rue & C^o, de Londres, sur papier blanc, au filagramme couché CA et couronne, piqué 14 :

36 cents, jaune brun et carmin

N'ayant reçu aucune nouvelle de Port-Louis, nous pensons que ce timbre n'est pas encore émis. Du reste, le confrère à qui nous empruntons le type, dit n'avoir reçu qu'un timbre frappé du mot *specimen*.

NOUVELLE ZÉLANDE

Cette colonie anglaise a changé ses timbres pour une série nouvelle, composée de treize valeurs, exécutées par la maison Waterlow & Sons, de Londres, à qui nous devons déjà

tant de beaux timbres, parus ces derniers temps.

Il est certain que cette émission du 5 avril n'a d'autre but que celui d'augmenter les ressources de la poste. En présence de ces magnifiques timbres, on pardonnerait volontiers cette spéculation de la part du gouvernement, s'il nous était prouvé que cette émission est régulière et qu'elle n'est pas l'avant-coureur d'autres. En attendant que nous soyons fixé sur les intentions du gouvernement que nous suspectons beaucoup, voici en quoi consiste la nouvelle série :

- | | | |
|----------------------|--------------|--|
| 1 ^e Type. | 1/2 penny. | Le mont Cook situé dans la partie méridionale de l'île. |
| 2 ^e — | 1 penny. | Vu du lac Laupo et montagnes volcaniques; |
| 3 ^e — | 2 pence. | Détroit sur la côte S.-O. de la Nouv ^e Zélande; |
| 4 ^e — | 2 1/2 pence. | Lac Wakatipu et le mont Earnshaw; |
| 5 ^e — | 3 pence. | Les oiseaux sacrés de Huia; |
| 6 ^e — | 4 pence. | Terrasses blanches et roses; |
| 7 ^e — | 5 pence. | Gorge d'Otira et volcan Ruapehu; |
| 8 ^e — | 6 pence. | L'oiseau Apterix; |
| 9 ^e — | 8 pence. | Canot de guerre Maori; |
| 10 ^e — | 9 pence. | Terrasses blanches et roses (2 ^e édition); |
| 11 ^e — | 1 shilling. | Kakas ou perroquets sauvages; |
| 12 ^e — | 2 shillings. | Entrée du détroit de Milford; |
| 13 ^e — | 5 shillings. | Le mont Cook (2 ^e édit.). |

L'impression des timbres est en couleur sur papier blanc, piqué 15 :

1/2 penny,	gris
1 —	brun, centre bleu
2 pence,	brun violet
2 1/2 —	bleu
3 —	brun jaune
4 —	rose carmin
5 —	brun
6 —	vert gris
8 —	bleu
9 —	violet
1 shilling,	brun
2 shillings,	vert bleu
5 —	vermillon



Après nous avoir mis en présence de toutes les beautés du pays, il importerait que la poste, puisqu'elle accepte les annonces sur ses timbres, nous fasse connaître maintenant le prix du voyage aller et retour, les hôtels recommandables, le prix de la pension, bougie comprise, afin de nous engager à aller voir ces merveilles.

L'autorisation d'émettre des timbres jubilaires a été refusée, dit le *M. J.* Un bon point à l'Administration des postes.

PÉROU



Nous recevons de l'amî Roussin les deux

télégraphiques que nous avons annoncés d'après son journal.

Le 40 centavos représente le monument du « dos de Mayo » et le 1 sol celui de M. Grau, à Callao.

Impression de couleur sur papier blanc, piqure 12 :

- 40 centavos, carmin
- 1 sol, vert émeraude

Le *M. J.* dit avoir vu la carte 5 centavos avec le timbre noir de l'Hôtel des postes, imprimée en noir :

5 centavos, noir

PERSÉ

La série à effigie, dont nous avons donné le type dans un de nos précédents numéros, est complétée comme suit :

- 2 krus. rose
- 3 — jaune
- 4 — gris
- 5 — vert clair
- 10 — orange
- 50 — violet

duite le mois prochain. Dimension, 141 × 91 mm.

4 sen, brun violet sur crème

4 - 4 - - -

MACAO

Timbres commémoratifs. (Voir Portugal.)

Le *M. J.* a reçu trois variétés de cartes formées des doubles cartes de 1892. Toutes ont les mots : E TIMOR biffés en rouge et la carte simple a : *com resposta paga* et *avec réponse payée* effacé de la même manière.

Impression de la formule en bleu avec timbres adhésifs 5 et 20 reis 1894 :

Carte postale 5 reis, orange

- 5 4 5 - -

- 20 1 20 - lilas

MADÈRE

Timbres commémoratifs. (Voir Portugal.)

MAURICE

Le *D. B. Z.* fait connaître le fameux timbre commémoratif arrivant comme les carabiniers



d'Offenbach. Au centre, les armoiries de l'île avec millésimes sur banderole : 1837 à gauche, 1897 à droite; sous les armoiries, l'inscription : *Stella clavisque maris indici*; à gauche : *Diamond*; à droite, *Jubilee*; en haut : *Mauritius postage*; en bas, la valeur en toutes lettres.

Gravé et imprimé par les soins de la maison De La Rue & Co, de Londres, sur papier blanc, au filagramme couché CA et entouré, piqué 14 :

36 cents, jaune brun et carmin

N'ayant reçu aucune nouvelle de Port-Louis, nous pensons que ce timbre n'est pas encore émis. Du reste, le confrère à qui nous empruntons le type, dit n'avoir reçu qu'un timbre frappé du mot *specimen*.

NOUVELLE ZÉLANDE

Cette colonie anglaise a changé ses timbres pour une série nouvelle, composée de treize valeurs, exécutées par la maison Waterlow & Sons, de Londres, à qui nous devons déjà

tant de beaux timbres, parus ces derniers temps.

Il est certain que cette émission du 5 avril n'a d'autre but que celui d'augmenter les ressources de la poste. En présence de ces magnifiques timbres, on pardonnerait volontiers cette spéculation de la part du gouvernement, s'il nous était prouvé que cette émission est régulière et qu'elle n'est pas l'avant-coureur d'autres. En attendant que nous soyons fixé sur les intentions du gouvernement que nous suspectons beaucoup, voici en quoi consiste la nouvelle série :

- 1^{re} TYPE. *1/2 penny*. Le mont Cook situé dans la partie méridionale de l'île.
- 2^e — *1 penny*. Vu du lac Laupo et montagnes volcaniques;
- 3^e — *2 pence*. Détroit sur la côte S.-O. de la Nouvelle Zélande;
- 4^e — *2 1/2 pence*. Lac Wakatipu et le mont Earnshaw;
- 5^e — *3 pence*. Les oiseaux sacrés de Huia;
- 6^e — *4 pence*. Terrasses blanches et roses;
- 7^e — *5 pence*. Gorge d'Ofira et volcan Ruapehu;
- 8^e — *6 pence*. L'oiseau Apterix;
- 9^e — *8 pence*. Canot de guerre Maori;
- 10^e — *9 pence*. Terrasses blanches et roses (2^e édition);
- 11^e — *1 shilling*. Kakas ou perroquets sauvages;
- 12^e — *2 shillings*. Entrée du détroit de Milford;
- 13^e — *5 shillings*. Le mont Cook (2^e édit.).

L'impression des timbres est en couleur sur papier blanc, piqué 15 :

1/2 penny,	gris
1 —	brun, centre bleu
2 pence,	brun violet
2 1/2	bleu
3 —	brun jaune
4 —	rose carmin
5 —	brun
6 —	vert gris
8 —	bleu
9 —	violet
1 shilling,	brun
2 shillings,	vert bleu
5 —	vermillon



Après nous avoir mis en présence de toutes les beautés du pays, il importerait que la poste, puisqu'elle accepte les annonces sur ses timbres, nous fût connue maintenant le prix du voyage aller et retour, les hôtels recommandables, le prix de la pension, bougie comprise, afin de nous engager à aller voir ces merveilles.

L'autorisation d'émettre des timbres jubilaires a été refusée, dit le *M. J.* Un bon point à l'Administration des postes.

PÉROU



Nous recevons de l'amir Roussin les deux

télégraphes que nous avons annoncés d'après son journal.

Le 40 centavos représente le monument du « dos de Mayo » et le 1 sol celui de M. Grau, à Callao.

Impression de couleur sur papier blanc, piqure 12 :

- 40 centavos, carmin
- 1 sol, vert émeraude

Le *M. J.* dit avoir vu la carte 5 centavos avec le timbre noir de l'Hôtel des postes, imprimée en noir :

- 5 centavos, noir

PERSE

La série à effigie, dont nous avons donné le type dans un de nos précédents numéros, est complétée comme suit :

- 2 kran, rose
- 3 — jaune
- 4 — gris
- 5 — vert clair
- 10 — orange
- 50 — violet



Nous avons à l'ancien type
ci-contre des bandes nou-
velles de la dimension : 300
× 82 mm :

- 2 (chah) brun sur jaunâtre
- 3 — violet —
- 6 — jaune —

PORTUGAL ET COLONIES

Vasco de Gama, à la mémoire duquel le gouvernement Portugais et la Société de Géographie de Lisbonne consacrent des fêtes commémorant le 4^e centenaire de la découverte des Indes, est une des gloires maritimes des XV^e et XVI^e siècles.

Vasco de Gama naquit, dit-on, à Sinès en 1469. Son père, Estevan de Gama, fut lui-même un des marins les plus illustres de l'époque et occupait une grande charge à la Cour.

La flotte qui devait découvrir la route des Indes était composée des vaisseaux suivants :

Le *San Gabriel*, 120 tonneaux, vaisseau amiral.

Le *San Raphaël*, 100 tonneaux, commandant Paul de Gama.

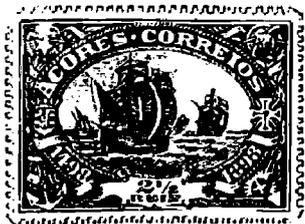
Le *Berrio*, 50 tonneaux, commandant Nicolas Coelho.

L'objectif de la flotte était Calicut. Le 8 juillet 1497, Vasco de Gama, accompagné de Barthélemy Dias, s'embarquait donc à Rastello, près de Lisbonne.

Son voyage réussit pleinement; il revint à Lisbonne dans les premiers jours d'avril 1499 et fut nommé Grand Amiral des Indes.

La série des timbres émise le 1^{er} avril dernier est composée de huit types, tous gravés avec soin par MM. Waterlow & Sons, de Londres.

Le 1^{er} type nous montre la flotte de Vasco de Gama; au premier plan, le vaisseau amiral avec la croix de l'ordre du Christ sur l'une des voiles, le tout dans un cadre oblong avec l'inscription du pays suivie de *Correos — 1498-1898* et la valeur; à gauche, les armes de Portugal; à droite, la croix de l'ordre du Christ; dans les angles supérieurs, une étoile à gauche, un éléphant à droite, posé singulièrement; dans les



angles inférieurs, des emblèmes nautiques et de géographie;

Le 2^e TYPE nous fait voir encore la même flotte abondant à Calicut; cadre entré du haut, avec l'inscription du précédent; millésime 1498-1898 dans les angles supérieurs; en bas, de chaque côté, la valeur au-dessous d'une averse, puis, sur un cartouche: *V. Gama Chega a Calicut*;

3^e TYPE. — Embarquement de Vasco de Gama à Bastello: inscription entrée des précédents types: millésime et armoiries en bas;

4^e TYPE. — Figure allégorique: la Muse de l'Histoire; à l'horizon, la flotille apparaissant dans une gloire; en bas, les armoiries, le millésime et la valeur; en haut, le nom du pays et *Correios*. Cadre rectangulaire debout;

5^e TYPE. — Vaisseau amiral dans un rectangle; au-dessus, deux médaillons ronds contenant les portraits microscopiques de Vasco de Gama et de L. de Camoës; plus bas, les armoiries et l'inscription: *e se mais mundo trouvera, la chegara* (Et le monde serait encore plus grand, qu'il le parcourrait); en bas, sur banderoles, la valeur, les millésimes et le nom du pays suivi de *Correios*;

6^e TYPE. — Figure allégorique: l'ange Raphaël (?) tenant la croix et l'épée debout, dans une coquille de noix où les armes du pays: millésimes et valeur en bas; nom et *Correios* en haut;

7^e TYPE. — Toujours le vaisseau amiral, c'est à croire que c'est lui qu'on fête, car le héros demeure, à peu près invisible: de chaque côté, un chevalier; au-dessous, les armoiries et les millésimes: en bas, la valeur, le nom et *Correios*. Ce dessin n'est pas bien heureux;

8^e TYPE. — Cette fois nous avons Vasco de Gama, mais en singulière posture, avec sa redoutable épée: devant lui, les armoiries et la croix de l'ordre du Christ, puis, dans le fond, toutes sortes de choses: sirène devant un bateau à voiles; un serpent; un éléphant bien

nourri; des palmiers, etc.; en haut, les millésimes; en bas, le nom et *Correios*; sur les côtés, la valeur.

Pas plus heureux comme dessin que le précédent.

L'impression de tous ces timbres est en couleur sur papier blanc, piqués 15:

Açores, Afrique, Madère, Portugal.

1 ^{er} TYPE.	2 1/2 reis, vert bleu
2 ^e —	5 — vermillon
3 ^e —	10 — violet
4 ^e —	25 — vert jaune
5 ^e —	50 — bleu foncé
6 ^e —	75 — brun rouge
7 ^e —	100 — brun
8 ^e —	150 — bistre

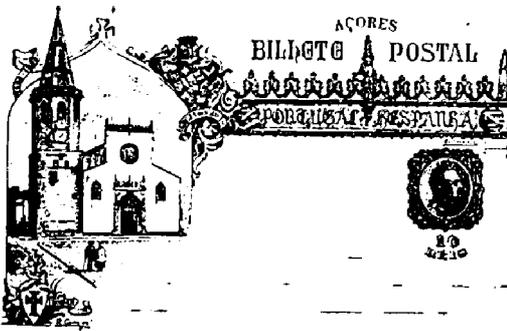
	INDE	MACAO TIMOR	
1 ^{er} type	1 1/2 reis,	1 1/2 avos,	vert bleu
2 ^e —	4 1/2 —	1 —	vermillon
3 ^e —	6 —	2 —	violet
4 ^e —	9 —	4 —	vert jaune
5 ^e —	1 tanga	8 —	bleu foncé
6 ^e —	2 —	12 —	brun rouge
7 ^e —	4 —	16 —	brun
8 ^e —	8 —	24 —	bistre

Pour que la fête fût complète, il fallait aussi des cartes postales. Il n'y en a que 12 pour chacun de ces pays, savoir:

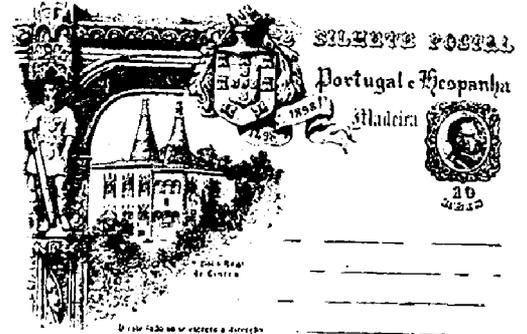
- 1^{er} type. Représente l'église bien modeste de St-Jean, à Thomar;
- 2^e — — l'église des Hyéronimites;
- 3^e — Fenêtre du couvent du Christ, à Thomar;
- 4^e — Pas d'indication, probablement un château ayant appartenu à un créancier du Portugal;
- 5^e — Palais royal de Cintra;
- 6^e — Vieille église de la Conception (Lisbonne);
- 7^e — Porte latérale des Hyéronimites;
- 8^e — Pas d'indication;
- 9^e — Il y en a quatre variétés par les illustrations placées au verso: Portrait de Vasco de Gama dans un médaillon rond; château de la Roche, à Cintra; tour de Ste-Marie de Bellem; cathédrale de Lisbonne.

Les couleurs sont différentes pour chaque pays, sauf le timbre qui est carmin (10 reis, 1/4 de tanga, 2 avos) ou violet (20 reis, 1 tanga, 3 avos):

TYPES	AÇORES	AFRIQUE	INDE	MACAO	MADÈRE	PORTUGAL	TIMOR
1 ^{er}	bleu	gris	réséda	bistre	jaune	gris perle	lilas
2 ^e	violet	bleu foncé	gris bleu	violet	lilas	bistre	bistre
3 ^e	outremer	bistre	—	brun rouge	bleu foncé	bleu foncé	violet
4 ^e	bistre	lilas	bleu	gris	violet	vert bleu	jaune
5 ^e	brun rouge	bleu	olive	bistre	gris	violet	lilas
6 ^e	violet	gris bleu	gris	bleu	brun rouge	chocolat	gris perle
7 ^e	lilas	gris	violet	violet	bleu foncé	gris bleu	chocolat
8 ^e	gris bleu	bistre	lilas	lilas	brun rouge	violet	bleu foncé



D'este lado se escreve e dirige-se



D'este lado se escreve e dirige-se



D'este lado se escreve e dirige-se



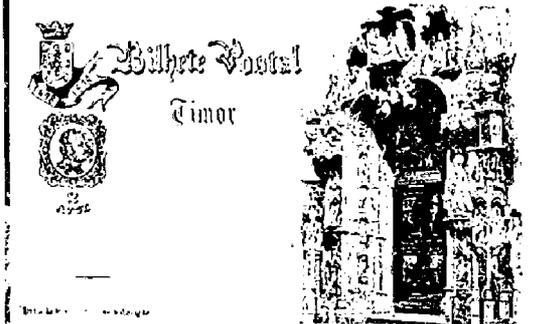
D'este lado se escreve e dirige-se



Avulsos do Convento de Christo em Thomar



D'este lado se escreve e dirige-se



D'este lado se escreve e dirige-se



UNION POSTALE UNIVERSELLE
PORTUGAL
CARTE POSTALE

Les cartes à 20 reis, 1 tanga ou 3 avos sont du 9^e type. Il y en a quatre variétés :

- 1^{re} variété, imprimée en gris bleu
- 2^e — — — violet
- 3^e — — — bistre
- 4^e — — — gris

Toutes ces cartes ont été imprimées à la Monnaie de Lisbonne; le type du timbre représente l'effigie du roi Charles 1^{er}.

Les *timbres-taxe* ne paraîtront que le 1^{er} mai.



Le type nous fait voir la réception de Vasco de Gama chez le sultan Samorin, vraie scène théâtrale.

Imprimés en

couleur sur papier blanc, piqués 15; la valeur et *Continente*, en noir :

- 5 reis, noir
- 10 — violet
- 20 — clair
- 50 — gris bleu
- 100 — rose sur rose
- 200 — brun sur carmin.

QUEENSLAND

Le 6 pence avec chiffre aux quatre angles est en usage, écrit la *Austral. Phil.* Filagramme Q, et couronne, piqué 13 :

6 pence, vert

RUSSIE

OURJOURN (*Viatha*). — Ceci est le nouveau type paru le 25 janvier dernier. Il représente



un cygne au centre d'un ovale large; inscription du cadre oblong, en haut : *Ourjournskaja*; en bas : *Ziemskaia Postchta* (poste rurale d'Ourjourn); à gauche : *Marka*,

(timbre); à droite : *Dvoï kop* (deux kopecks) chiffres dans les angles intérieurs.

Imprimé en noir et bleu sur blanc, piqué 12 1/2 :

2 kopecks, noir et bleu.

PSKOFF (*Pskoff*). — Voici les deux types dont nous parlions le mois dernier :



SCHADRINSK (*Pérou*). — Ci-contre le timbre



que nous avons annoncé le mois précédent. L'inscription est : *Schadrinskoy Ziemschay Potscht* (de la poste russe de Schadrinsk).

3 kop., noir, carmin et bleu.

Soumy (*Charkoff*). — Depuis 1872 cette poste avait supprimé ses timbres.



Les remords sont venus et voici un timbre où il n'y a pas plus de trois saes dans un écu entouré d'un cercle avec chiffres aux quatre côtés; cadre rectangulaire ayant pour inscription :

Soumshaja Ziemschaja Potschta (poste rurale de Soumy); en bas : *Piat kop* (cinq kopecks).

Imprimé en couleur sur fond pointillé bleu, piqué 13 :

5 kopecks, carmin et bleu.

THESSALIE

Le *Stamboul* du 11/12 avril publie les lignes ci-après qui nous sont envoyées par MM. J. Telakidji et C^e, avec les détails qui suivent :

« Les nouveaux timbres-poste pour la Thessalie. — La série spéciale des timbres-poste qui vient d'être créée par l'Impérial pour l'usage exclusif des bureaux de poste de la Thessalie, va être mise en cours incessamment dans tous les bureaux de la Thessalie.

« D'après nos renseignements particuliers, ces timbres, dont la quantité sera limitée et l'usage provisoire, seront, à cause de cela et

aussi de leur valeur historique, très recherchés. Avis donc à nos lecteurs philatélistes.»

Un avis à peu près conçu dans les mêmes termes a vu le jour dans *l'Oriental Advertiser* de même date. Nous croyons inutile de le reproduire.

Enfin, nos correspondants nous avisent que les timbres ont été émis le 15 avril dernier.

Dans un octogone sont au milieu les armoiries connues (le Thougra) avec chiffres à gauche et l'équivalent en chiffres turcs à droite;



au-dessus : *para* ou *piastres* et *pare* ou *ghourouch*; à la partie supérieure : *Derlet alié Osmanie Postassi*, c'est-à-dire : Postes de l'Empire ottoman; au bas : *Mestouhalane Thessalia Kitassi postassena mahsoudley*,

c'est-à-dire : Spécial pour la Thessalie, partie des pays conquis; sous le Thougra, le Pont de Larissa.

L'impression est en couleur sur papier blanc, piqués 13; 12 timbres à la feuille :

10	paras, vert jaune
20	— carmin
1	piastre, bleu foncé
2	— ocre jaune
5	— lilas

Il n'aurait été imprimé que 300.000 timbres de chaque valeur, chiffre trouvé suffisant pour le peu de temps que les troupes ottomanes doivent encore occuper la Thessalie. Il paraîtrait même que, pour éviter toute spéculation, les lettres seraient affranchies par les soins des employés des postes qui ne pourraient vendre de ces timbres au public...

Le but du gouvernement, nous dit-on, serait, en créant ces timbres, de laisser un souvenir palpable (c'est le mot) de l'occupation de ce pays par ses troupes.

A l'occasion de l'Exposition de Yildiz, ouverte dans un but de bienfaisance, en faveur des familles des soldats morts pendant la dernière guerre, il y sera vendu, par suite d'un Traité Impérial, en plus d'une foule d'objets, à des prix plus élevés que la valeur, des séries (5.000) des timbres de la Thessalie à 5 francs la série, prix qui sera affiché dans l'Exposition.

TIMOR

Émission commémorative (voir Portugal).

TRINITÉ

Nous trouvons dans le *M. J.* le document suivant au sujet d'une nouvelle émission commémorative devenant de plus en plus nombreuses, depuis la fameuse convention postale.

Le Gouverneur au Secrétaire d'État :

Palais du Gouvernement, 22 décembre 1897.

Copie n° 463.

MONSIEUR,

Le 31 juillet 1898 sera mémorable dans les annales de *Trinidad* à cause du 400^e anniversaire de sa découverte par Christophe Colomb. Ce jour-là, en l'année 1498, il vit les pies de la Trinité sur la côte sud de *Trinidad* et en même temps, il vit, le premier, le continent de l'hémisphère occidental.

J'ai l'intention de célébrer ce remarquable événement pendant la visite de l'escadre nord américaine et des Indes occidentales en février prochain; à ce sujet, je m'adresserai à vous dans une dépêche spéciale, mais je désire avoir un monument durable dans l'émission d'un timbre commémoratif, désir partagé par mon conseil exécutif.

La taxe d'affranchissement pour lettres entre toutes les parties de l'Empire de Sa Majesté est sur le point d'être réduite à 2 pence, de telle sorte qu'un nouveau timbre de cette valeur sera nécessaire. Je pense que ce nouveau timbre 2 pence pourrait être fait en commémoration de la découverte de la Trinité par Colomb.

Je propose que 500.000 de ces timbres soient vendus au public, après lesquels un timbre 2 d., du modèle ordinaire de la Trinité, sera émis. Ce timbre commémoratif sera employé pour l'affranchissement seulement, de sorte qu'il peut être imprimé en n'importe quelle couleur et dimension. Je laisse tous les détails au bon goût de MM. De La Rue et Cie, mais j'envoie une photographie d'une fenêtre en vitres mises en couleur qui se trouve ici dans la chambre du Conseil; ce dessin, je désirerais, si possible, l'adopter dans ce but. L'artiste réduirait probablement le nombre des figures et modifierait autrement la gravure, mais j'aimerais que le timbre, dans ses grandes lignes, suive le dessin de la fenêtre.

Il est absolument nécessaire que l'émission soit à la *Trinidad* en juin 1898, afin qu'elle soit mise en circulation le 31 juillet.

Je puis mentionner que la célébration en question et le timbre commémoratif excitent un grand intérêt, et si vous approuviez la proposition, comme sincèrement je le crois, les agents de la Couronne seraient immédiatement chargés de prendre les mesures nécessaires dans ce but.

J'ai, etc...

(Signé) Hubert E. H. JERNSINGHAM,
Gouverneur.

Le Secrétaire d'État au Gouvernement,

Downing street,

25 janvier 1898.

Copie. — *Trinidad*. — N° 20.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche n° 463 du 22 décembre, concernant la proposition d'émettre

des timbres commémoratifs du 400^e anniversaire de la découverte de la Trinidad par Colomb.

Rien n'est encore décidé au sujet de la réduction des taux d'affranchissement de l'Union postale dans l'Empire britannique, mais je n'ai pas pensé qu'il faille pour cela retarder l'émission spéciale proposée de 500.000 timbres 2 pence pour commémorer le 400^e anniversaire de la découverte de l'île. Les agents de la Couronne ont donc été autorisés à satisfaire à votre demande dans le plus bref délai possible.

J'ai, etc...

(Signé) J. CHAMBERLAIN.

VENEZUELA

Le document suivant, que nous empruntons à *l'I. B. J.*, parle des timbres officiels signalés le mois passé ici :

Considérant que d'après les décisions de l'Union postale convenue, toute lettre officielle doit être expédiée à l'étranger franco de port et que la plupart des Etats qui y appartiennent possèdent pour cette correspondance des timbres spéciaux, nous décidons ce qui suit :

§ 1. Il doit être émis une nouvelle valeur postale d'après un nouveau projet qui portera le nom de timbre pour l'affranchissement de la correspondance officielle, vers l'étranger.

§ 2. Ce timbre sera haut de 28 mm et large de 24. Il aura au milieu les armes du pays. Au dessus se trouvera l'inscription *Venezuela* ; au dessous : *Union postale universelle*, et aux deux côtés la valeur des timbres correspondants en chiffres. Au-dessus des armes s'étendra la surcharge noire *Officiel*.

§ 3. L'émission contiendra les valeurs suivantes : 5 centimos, vert foncé; 10 centimos, rose; 25 centimos, bleu; 50 centimos, jaune rouge; 1 bolivar, violet.

§ 4. De ces timbres, il en sera émis autant qu'il en sera nécessaire. Cette quantité se calcule exactement d'après le nombre antérieur des lettres officielles de cette sorte expédiées à l'étranger.

§ 5. Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} mai de l'année en cours.

§ 6. Les ministres de l'Industrie et de l'Instruction publique sont chargés de l'exécution de cette ordonnance.

Publié par moi, signé de ma main et muni du sceau du pouvoir exécutif de Caracas, le 20 janvier 1898, l'étranger de la 86^e année de l'indépendance et la 39^e année de la réunion des Etats séparés en une fédération politique.

JOAQUIN CRESPO,

Président constitutionnel
des Etats-Unis du Venezuela.

Contresigné :

Le ministre de l'Industrie : J.-L. ARTOMENDI.

Le ministre de l'Instruction publique : R. VILLAVIECINO.

Réimpressions des timbres 1852 de la Réunion.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Nous recevons la lettre suivante :

Ce 9/4 1898.

CHER MONSIEUR,

J'ai lu avec beaucoup de plaisir votre bel article sur les réimpressions de la première émission de la Réunion, dans le numéro d'avril du *Timbre-Poste*.

Vous dites qu'il peut y avoir d'autres réimpressions que

les quatre émissions que vous décrivez. Ceci est prouvé par le fait qu'il y a dans la collection Tapling, une feuille de réimpression qui consiste seulement en deux variétés de chacune des deux valeurs. Leurs types sont conformes à vos variétés 2 et 3 de la réimpression de 1866. Ils sont imprimés sur le papier de la quatrième réimpression. Les deux variétés du 15 centimes sont imprimées tête bêche, par rapport aux deux de 30 centimes.

Je regrette de ne pouvoir donner la date où ces réimpressions furent prises ou la source d'où M. Tapling les obtint, mais elles furent certainement imprimées avant 1890. En vous disant que le tirage de ces quatre timbres est très clair et soigneusement fait, vous pourrez peut-être savoir par d'autres l'époque à laquelle cette impression a été faite. Recevez, etc.

E.-D. BACON.

* * *

Pour toute réponse à notre article du mois dernier, M. Renouard, Alfred, envoie la pitoyable et peu digne lettre suivante à son éditeur, comme s'il n'avait pas connaissance de ce que nous avons écrit, bien que ayant reçu notre journal :

Paris, 4 avril 1898.

Mon cher monsieur Lemaire,

Je trouve en rentrant de voyage le dernier numéro du *Philatéliste français* dans lequel vous me signalez une erreur que j'aurais commise en qualifiant de « bonnes imitations » les réimpressions de M. J.-B. Moens. Mes modestes articles n'ayant aucune prétention à l'infaillibilité, je vous remercie de l'avis que vous avez bien voulu me donner, et m'en rapporte entièrement à votre science philatélique.

Errare humanum est, sed perseverare diabolicum. Et puisque nous sommes d'accord, j'espère bien que l'univers philatélique est maintenant convaincu que les timbres de la Réunion actuellement vendus dans le commerce sous le titre de *réimpressions* ont bien été tirés sur les planches originales. (Sic.)

Bien cordialement à vous,
ALFRED RENOUARD.

Après toutes les sottises qu'il nous a débitées, M. Renouard, Alfred, veut bien reconnaître qu'il n'est pas infailible. Cette concession doit lui coûter, car il n'a pas eu la loyauté de s'excuser vis-à-vis de nous. Il a préféré s'appliquer à faire le plus agréablement que possible une cabriole à la compagnie.

Comme clownerie c'est assez réussi pour un ingénieur.

Émissions jubilaires, commémoratives, etc.

(Suite, voir n° 422).

Le Venezuela revenant sur sa décision du 28 février 1893 qui voulait qu'un timbre bien de 5 centimos fût émis, afin de célébrer le 400^e anniversaire de la découverte de l'Amé-

rique, arrête le 10 avril, même année, qu'il y aura plutôt, à cette occasion, un 25 centimos, violet, qui ne coûtera pas plus et rapportera davantage.



Effectivement, nous avons, en juin 1893, un timbre représentant le débarquement de 1498 des officiers de Colomb, ce que nous apprend l'inscription du timbre. On prétend cependant que ce n'est qu'en 1499 qu'Alphonse Ojeda reconnut seulement la lacune de Maracaïbo.

Le Venezuela a bien fait les choses, car ce type peut rivaliser avec ceux des États-Unis par la finesse et l'exécution du dessin. Il sort du reste des mêmes ateliers de fabrication.

A été employé jusque fin 1893.

Le brave Secheck cède à l'entraînement général. Il entre à son tour dans la danse et envoie au **Salvador** trois timbres de fortes valeurs : 2, 5 et 10 pesos, dont ce pays ne sait que faire; mais comme c'est pour commémorer le 400^e anniversaire de la découverte de l'Amérique, il ne les accepte pas moins et les met en vente le 1^{er} juillet 1893 jusque la fin de la même année. Nous ignorons s'il en a été réelle-



ment employé et combien il en a été imprimé, mais cela importe peu, le révoquant Secheck n'ayant pas manqué de se former une réserve.

Costa Rica avait préparé aussi sa petite émission commémorative, a-t-on annoncé, mais ce doit être une erreur, car MM. Waterlow & Sons, de Londres, qui d'habitude fournissent les timbres à ce pays, n'auraient pas manqué de les exposer en 1897 à Bruxelles.

On avait annoncé que, pour le 1^{er} juillet 1893, le **Brésil** rappellerait par une émission qu'elle avait adopté l'usage du timbre-poste, il y a

cinquante ans, mais il n'a pas été donné suite à ce projet.

Les timbres devaient représenter les glorieux personnages brésiliens; les cartes nous auraient fait voir l'illustre Benjamin-Constant, patriarche de la République Brésilienne.

Il y aurait eu aussi des timbres-taxe, des enveloppes, des cartes-lettres, etc., etc.

(A continuer).

CHRONIQUE FISCALE

ARGENTINE (Répub.)

De la série 1898 on nous désigne les valeurs suivantes :

2 pesos, violet
3 — brun
4 — olive brun
5 — ardoise
6 — gris

Il existe un 7 centavos de la série Cigarettes :

7 centavos, vert

CORRIENTES (Prov. de). — La *Gazette Timbrologique* complète les renseignements que nous avons donnés. Il y aurait du 2^e type (général Pedro Ferré), en plus de ce que nous avons dit :

2 ^e type. 5 pesos, bleu	3 ^e type. 8 pesos, vert
— 6 — rouge	— 9 — bleu
3 ^e — 7 — gris brun	— 10 — rouge

Ce dernier type rappelle les précédents, sauf l'effigie, qui est celle du général San Martin, d'après M. Langlois. Nous ne nous en serions jamais douté.

BRÉSIL.

NOVA FRIBURGO. — Nous trouvons annoncé par le *Collectionneur de Sellos* le timbre ci-contre nous montrant au centre d'un rectangle un bonnet phrygien au-dessus duquel : *Estado do Rio de Janeiro* sur deux lignes; au-dessous : *Câmara municipal de Nova Friburgo* :



200 reis, bleu

CANADA

QUÉBEC (Province de). — Il faut ajouter à la série *registration*, d'après le *Revue Ph. Franç.* : 2 dollars, vermillon

CUBA

La série *Impo de la Doua de Cuba 1897-1898* est composée décidément comme suit, d'après la *Revue Phil. Franç.* :

- 0.17 mill. noir
- 0.24 — vert foncé
- 1.25 — violet
- 1.87 — rouge
- 2.50 — orange
- 3.13 — brun
- 3.75 — rose foncé
- 18.75 — bleu foncé



ÉQUATEUR

Nous trouvons annoncé dans le *Am. J. of Philately* le timbre fiscal ci-contre de 1897-1898, disposition des timbres des années antérieures.

Il est imprimé en couleur sur papier blanc et piqué 14 :

10 centavos, gris

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Reçu en communication de M. Roussin un grand timbre avec cadre guilloché 127 × 73 mm, ayant dans le cadre à gauche : *Act of March 3 1891* ; du même côté les armes des États-Unis ; à droite, couvrant tout le timbre : *United States — Department of Agriculture — bureau of — Animal Industry — Meat Inspection Stamp* ; cartouche avec n° d'ordre dans l'angle gauche supérieur.

Impression noire sur blanc.

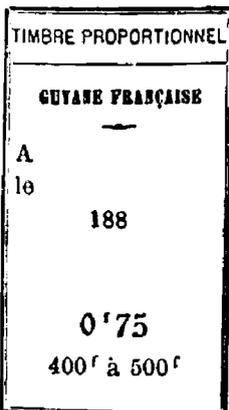
FINLANDE

M. Langlois dit avoir de la série en cours :

- 40 penny, brun et rouge
- 1 1/2 mark bleu —
- 3 — — —

GUYANE FRANÇAISE

Nous apprenons par la *Gazette Timbrologique* qu'il y a eu des timbres provisoires dont l'usage avait lieu en septembre 1882 et juin 1883, ainsi qu'en témoignent les oblitérations rencontrées sur ces timbres, d'une simplicité bien naïve. Voici le fac-simile du type qui vient d'être découvert et qui était réservé aux effets de commerce. Trois valeurs sont connues :



- 0 fr. 75 noir sur bleu (400 fr. à 500 fr.)
- 1 fr. 50 — — (800 — 1000 —)
- 3 fr. — vert d'eau (1000 — 2000 —)

INDES ANGLAISES

Le *Month. Ph.J.* parle d'une série de timbres qui seraient employés par moitié, la partie droite restant entre les mains du gouvernement. L'usage n'est pas indiqué.

Le timbre est oblong. Le fond est composé de fleurs pour les timbres en *pies*, de grecques pour les *annas* et de cercles pour les *rupées*, sauf le centre qui porte sur fond blanc : *Forest Department*, puis cette inscription en surcharge, ainsi que la valeur placée dans les angles supérieurs ; de ce côté des caractères indous et, dans les angles inférieurs, la valeur en chiffres. Papier blanc uni, piqués 12 :

- 3 pies, jaune, surch. noire
- 6 — — — —
- 1 anna, rouge, — —
- 2 annas, — — — —
- 3 — — — —
- 4 — — — —
- 5 — — — —
- 6 — — — —
- 7 — — — —
- 8 — — — —
- 12 — — — —
- 1 rupee, bleu, — —
- 2 rupees, — — — —
- 5 — — — —

La *Revue Ph. Franç.* mentionne deux timbres télégraphique, types 1865, devenus fiscaux par la surcharge : *Cost fees* en rouge, lettres bâton de haut en bas ou de bas en haut :

- 2 annas, rose, surch. rouge
- 8 — brun —

INDO-CHINE

Reçu de l'ami Roussin le timbre pour colis postaux, au type ci-contre, ayant pour surcharge : *colis postaux* :

10 centimes, noir et bleu sur violet, surch. rouge



ITALIE

Reçu de M. Doezkalik les timbres suivants : *CAGGIANO (Salerno)*. — Emission de 1897 ? Armes de petite dimension (croix de Savoie) dans un double cercle entouré de l'inscription : *Comune di Caggiano* ; grand rectangle por-

tant : *Marca di riscontro*, en haut; *cent. 20 (50) cent.*, en bas.

Lithographiés et imprimés en couleur sur blanc, piqués II 1/2 :

20 centesimi, bleu
50 — vert

CRESPINO (*Rovigo*). — Emission de 1896 (?). Armoiries dans un grand écu surmonté d'une large banderole cintrée, contenant : *Municipio di Crespino*; en bas : *tasse comunale*; de chaque côté un ovale ayant la val. : *cent 20 (50)*.

Imprimés en lithographie sur papier blanc, piqués II 1/2 :

20 centesimi, vert
50 — rouge

FORMIGINE (*Modène*). — Armoiries surmontées d'une couronne dans un rectangle contenant pour inscription : *diritti di*, à gauche; *di ufficio*, à droite; *centesimi* en haut; valeur en lettres, en bas. Émis en 189 (?).

Lithographiés et imprimés en couleur sur papier blanc, piqués II 1/2 :

20 centesimi, rouge
50 — bleu foncé

GRIEVE (*Florence*). — Emission de 1897. Armoiries (croix de Savoie) dans un écu surmonté d'une grande couronne; rectangle en hauteur portant à la partie supérieure une banderole sur laquelle : *Diritti di Segreteria*, pour le 20 c., et *diritto di S. C.*, pour le 50 c.; de chaque côté des armoiries, partie supérieure, une banderole sur laquelle : *Marca, circ. min.*, et inférieure, *Segnalasse 13 sett 1898*; en bas, la valeur en chiffres entre le mot *cent* répété.

Imprimés en deux couleurs sur papier blanc, piqués II 1/2 :

20 centesimi, vert et rouge
50 — — — —

LUXEMBOURG

1875

1898



Le type des effets de commerce a subi une modification dans la plupart de ses inscriptions

et chiffres, plus petits aujourd'hui. Il y avait autrefois deux dessins typographiques sous le chiffre, réduits à un seul maintenant.

Un exemplaire que nous avons vu des 5 centimes a l'accent aigu au lieu de l'accent grave à la lettre *à* qui précède 100 :

5 centimes, bleu terne non dentelé

Depuis que nous avons reçu le timbre 5 c. on nous signale d'autres modifications :

1^o Les mots *Fr.* à sont en lettres plus grandes, ainsi que *Cts* suivi d'un petit point.

Ce changement, nous l'avons constaté sur :

5 centimes, outremer
10 — —

2^o Comme le 1^{er} type que nous reproduisons ici, mais avec trois fleurons différents sous le chiffre :

15 centimes, bleu terne
20 — —
25 — —
50 — —

PÉRAK

Le timbre *judicial* de Malacca est annoncé par *l'Ami des Timbres*, avec la surcharge : *Peraik*. A été rencontré oblitéré 1887 :

50 cents, bistre et violet, surch. noire

PÉROU

La *Gazette Timbrologique* a reçu la série des fiseaux 1893-1894 dont une seule valeur, le 10 c., était connue. Voici comment elle l'annonce :

« Le dessin est différent pour chacune, mais, sauf quelques variantes, se compose essentiellement de l'inscription : *Republica Peruana* dans le haut, puis les armes du Pérou, et au centre, ou au bas du timbre, le chiffre de la valeur entouré d'ornements variés; enfin, la légende : *Sociedad recaudadora de impuestos*.

« Le format augmente en même temps que la valeur. »

Impression lithographique sur papier blanc, piqués II 1/2 :

25 centavos, bleu, 18 1/2 × 25 m/m
1 sol, vert, 20 × 36 —
5 soles, bistre, 20 × 37 —
10 — vermillon, 25 × 41 —
20 — violet, 25 × 44 —
50 — vert gris, 26 × 45 —
100 — orange, 27 × 47 —

Nous empruntons au même confrère les lignes suivantes à propos de timbres de tabac :

« Le premier est un petit rectangle en lar-

geur, 29 × 15 mm, au centre duquel est l'écusson du Pérou, surmonté du millésime 1891-92; à droite : *recargo*; à gauche : *de 5 %*; au-dessous : *impuesto de tabaco*. Dans chaque angle supérieur, la valeur 1/2 dans un demi-cercle :

1/2 centavo, rouge sur jaune, non dentelé

• Le second est un rectangle debout, 60 × 29 mm. Dans le haut est l'inscription : *impuesto de tabaco*; puis les armes du Pérou, et au-dessous : *Republica Peruana*. En bas, le chiffre de la valeur dans un cercle traversé du mot : *centavos*; enfin l'inscription : *sociedad recaudadora de impuestos* et le millésime 1893-1894 :

1 1/2 centavo, jaune serin sur jaune, non dentelé

• Tous les suivants appartiennent à l'émission 1896-1898.



• C'est d'abord une petite bande de 40 mm de largeur et 8 mm de hauteur ayant, au centre, la valeur : 3/4 dans un carré. A gauche, les lettres *S. R. I.* en monogramme, *impuesto al tabaco 1896*. A droite, 1898, les armes du Pérou et *Republica Peruana* :

3/4 centavo, rouge, non dentelé

• Il y a ensuite un timbre de 28 mm de hauteur et 17 mm de largeur ayant, au milieu, le chiffre 2, traversé du mot : *centavos*. En haut : *Republica Peruana*, l'écusson du Pérou et 1896-1898. En bas : *impuesto al tabaco-reintegro* :

2 centavos, rouge sur jaune, non dentelé

• Les deux suivants sont de même dimension : 28 mm de haut sur 17 de large. Au centre est l'écusson du Pérou. En haut : *impuesto al tabaco*. En bas : *Republica Peruana*, le chiffre de la valeur dans un ovale et, de chaque côté, verticalement, le mot *centavos* :

1 2 centavo, rouge sur jaune, non dentelé
2 centavos, noir — —

• Vient ensuite quatre valeurs de plus grand format, 28 mm de haut sur 17 mm de large. En haut sont les armes du Pérou, ayant à gauche : 1896 et à droite : 1898. Au-dessous : *Republica Peruana*. Au milieu, le chiffre de la valeur et le mot : *centavos* dans un médaillon

de forme différente pour chaque timbre. En bas, la légende : *impuesto al tabaco, sociedad anonima recaudadora de impuestos* :

1 1/2 centavo, brun, non dentelé
3 centavos, vert —
5 — bleu —
6 — carmin —

• Enfin, les trois derniers sont de plus grandes dimensions : 108 mm de haut sur 17 mm de large. Au centre, se trouve un médaillon avec le chiffre de la valeur, traversé par un cartouche, contenant la désignation de la valeur en toutes lettres. En haut et en bas, les armes du Pérou ayant, à gauche : 1896 et à droite : 1898; puis les inscriptions : *Republica Peruana*, — *impuesto al tabaco. Sociedad anonima recaudador de impuestos* :

50 centavos, noir sur jaune, non dentelé
75 — bleu —
1 sole, rouge —

QUETTA

Le timbre des Indes anglaises 1 anna a été surchargé : *Quetta* en noir (*Ami des Timbres*) :

1 anna, violet, surch. noire, piqué 15

RAJKOTE

Suivant le type reproduit n° 417, il y a :

1 anna, noir, non dentelé

RUSSIE



Le type des timbres d'impôt sur les théâtres est changé : M. Roussin nous l'envoie. A droite est un écusson avec pelican; à gauche, un cercle perlé avec chiffre valeur.

Imprimés en couleur sur papier teinté, piqués 13 :

2 kopecks, brun sur brunâtre
5 — bleu — azur
10 — carmin — rose
25 — violet — mauve
50 — vert foncé — vert pâle

SAVANT VADI

Du type annoncé, n° 267, page 43, l'*Ami des Timbres* a reçu une valeur nouvelle :

8 annas, chair et bleu

puis, avec le mot : *Receipt* :

1 anna, bleu pâle

SUNGEI UJONG

Les timbres 1888 *revenue* de Malacca, existent avec la surcharge : *Sungei Ujong*, sur deux lignes, en noir :

3 cents, lilas, surch. noire
1 dollar, vert —

TRANSVAAL

Bande de 370 sur 44 m/m que nous remet M. Roussin. Elle est destinée aux boîtes de cigares comme l'indique son inscription. Au centre, les armoiries en noir dans un cercle entouré de l'inscription en rouge : *Band voor sigarenhist — Z. A. Republich*; en dehors, à droite, contournant le cercle : *seven shillings, zes pence*; à gauche : *Inhoudende 50 Sigaren*; à droite des armoiries : *50 — Sigaren* en rouge, et à gauche : *date of stempel* et 7/6; inscription à gauche et à droite, le tout dans un cadre formé de deux traits :

7 shill. 6 pence, rouge et noir sur blanc

TRAVANCORE

De la série *foreign bill* des Indes anglaises, M. Langlois a reçu avec la surcharge noire : *Travancore* :

1 rup. 8 annas, violet, surch. noire
2 — — — — —

Il est fort probable que toute la série existe ainsi.

WURTEMBERG

La première série des timbres « Möbelmesse », de la municipalité de Stuttgart, est du type ci-contre ayant au centre un chiffre sur fond uni et renfermé dans un cercle contenant la valeur; en haut : *Möbelmesse*; en bas : *Stuttgart*.



Imprimés en noir sur papier de couleur, piq. 12 :

3 pfennig	?
5 —	bleu lilas
6 —	?
10 —	?
15 —	?
20 —	?
25 —	?

On nous a fait voir un autre type ayant

dans un rectangle de 30 × 31 m/m, un gros chiffre au centre, avec les inscriptions dans le cadre : *drei*, à gauche; *pfennig*, à droite; *Möbelmesse*, en haut; *Stuttgart*, en bas.



Imprimés en noir sur papier de couleur, piq. 12 :

3 pfennig, brun foncé	
5 —	—
6 —	—
10 —	—
15 —	—
20 —	—
25 —	—
30 —	—
40 —	—
50 —	—
60 —	—

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL :

Les vignettes postales de la France, par F. MARCONNET, joli vol. in-8° de 431 pages de texte et d'un volume de planches. Prix franco : 10 fr.

Les Timbres-poste des Romagnes, par E. DREX, 1 joli vol. in-8° illustré, de 95 pages. Prix franco : 3 francs.

Héligoland et ses Timbres, par J.-B. MOENS, étude suivie du catalogue général de toutes les émissions postales (timbres, enveloppes, bandes et cartes), joli vol. in-8° de 272 pages, 104 gravures et imprimé sur beau papier velin aux couleurs d'Héligoland. Prix franco : 5 francs.

Rabais. Notre grand catalogue, 3 vol. grand in-8° de 1300 pages et 9000 gravures, du prix de 40 francs, est réduit à 20 ou 22 francs pour tous pays.

On peut obtenir les volumes séparément aux prix suivants :

1^{er} vol. : Timbres-poste et télégraphe, fr. 15.00
2^e vol. : Enveloppes, bandes, cartes, . . . 7.00
3^e vol. : Timbres fiseaux 8.00

L'Atlas des planches de 15 francs est mis à fr. 7-50

L'Histoire des timbres d'Espagne, de 20 fr. est porté à frs 10 ou 12 francs.

Enveloppes et Cartes postales entières. Désireux de diminuer notre stock de cartes, enveloppes, bandes et mandats devenu trop considérable, par suite des émissions de chaque jour, nous accorderons, à tout acheteur de ces objets, une remise de 10 p. c. sur les demandes de 50 à 99 francs et 20 p. c. sur les demandes de 100 francs et au-dessus.



TOUT ABONNEMENT
est pour une année et date du
1er janvier
Prix uniforme pour tous pays fr. **6.00**
Le numéro » **0.60**

Les demandes d'abonnement et la correspondance
doivent être adressées
à J.-B. MOENS
Rue de Florence, 42 (Avenue Louise) BRUXELLES
Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU
MONTANT EN MANDAT-POSTE
OU TIMBRES-POSTE NEUFS.

CHRONIQUE POSTALE.



AFRIQUE CENTRALE
BRITANNIQUE

Ci-contre le timbre sur-
chargé, mentionné le
mois dernier :

1 p. sur 3 sh. vert. surch. rouge.

AFRIQUE MÉRIDIONALE BRITANNIQUE

Nous recevons aujourd'hui le dernier type
peut dans les valeurs ci-après :

- 1/2 penny, ardoise et lilas
- 1 — rouge et vert
- 2 pence, brun et lilas
- 3 — brun rouge et bien
- 4 — outremer et lilas
- 6 — mauve et carmin
- 8 — vert et violet
- 1 pound, brun rouge et noir

Les différences qui sautent aux yeux résident
dans la couronne qui n'a plus que six grosses

perles de chaque côté au lieu de huit, la queue
du lion plus droite, l'éléphant plus... éléphant ;
enfin les écussons des angles sont maintenant
dans une gloire.

Voici la carte à ce type :



INLAND POST CARD
THE ADDRESS ONLY TO BE WRITTEN ON THIS SIDE.



AFRIQUE ORIENTALE BRITANNIQUE



British East Africa pour British :

2 an 6 p. sur 4 an 6 p. orange, surch. noire

Nos lecteurs se rappel-
leront sans doute l'an-
noncé de nouveaux tim-
bres en rupes qui a été
faite ici en janvier. En
voici ci-contre le type.

L'enveloppe des Indes
4 an 6 pies surchargée
2 an 6 pies, nous vient
avec la surcharge fautive :

AUTRICHE

D'après un renseignement qui lui vient d'un de ses correspondants, le *D. B. J.* nous apprend qu'il existe les cartes suivantes avec S long, dont nous parlions numéro 422 :

a. *Cartes simples* : Allemand, Bohémien, Italien, Polonais, Allemand-Polonais-Ruthène-Illyrien, Allemand-Italien-Illyrien, Romain.

b. *Cartes doubles* : Allemand, Bohémien, Italien, Allemand-Polonais-Ruthène.

BRÉSIL

Un *timbre-taxe* 100 reis, type en cours, a été émis le 5 avril dernier :

100 reis, brique

UNION POSTALE UNIVERSELLE

RÉPUBLIQUE des ÉTATS-UNIS du BRÉSIL

CARTE POSTALE

Avec réponse payée

(Cote révisée à l'adresse).



Voici la carte dont nous avons entretenu nos lecteurs.



CANADA

Nous recevons l'enveloppe au type ci-contre nous donnant le portrait peu flatté, authentique sans doute, de la reine Victoria. Il n'y a qu'un format : 147 x 87 mm.

3 cents, rouge sur blanc uni

CEYLAN

De la série *On service*, nous avons reçu :

1 rupee 12 cents, brun-rouge, surch. noire

CONGO (ÉTAT INDÉPENDANT)

Le 9 mai dernier a donné le jour aux deux timbres dont nous parlions il y a deux mois.



Ils sont de type différent et de forme oblongue, laquelle se prête le mieux à des reproductions de ce genre. Leur usage est destiné non

seulement aux lettres, mais aussi aux colis postaux.

Le 1^{er} type représente un village congolais de la région des cataractes, où les palmiers n'ont pas été ménagés; au-dessus : *Etat Indépendant du Congo*, et de chaque côté un chiffre; en bas, la valeur en toutes lettres.

Le 2^e type nous montre un vapeur (sternwhell), naviguant sur le Haut-Congo; inscriptions du précédent: le chiffre-valeur est placé dans les angles inférieurs. Nous voyons bien des personnages noirs, mais non pas les Dhanis, Lothaire, De Bruyn, etc. annoncés par plusieurs confrères: ce sera pour le prochain « bateau ».

C'est très vraisemblablement encore une fourniture de MM. Waterlow & Sons, mais nous devons avouer qu'elle nous plaît moins que les précédentes. Aurait-elle été faite au rabais?

L'impression de ces timbres est en deux couleurs, le centre noir, comme il convient à des timbres africains; piqure 14 1 2 :

3 fr. 50, vermillon et noir
10 fr., vert

« 10 francs!... beaucoup « patatas », ne manqueront pas de dire les Congolais.

CUBA

En examinant les cartes de 1879, nous trouvons qu'il y en a quatre variétés, savoir :

1^{re} variété. — Gros filet de cadre, brisé du haut à gauche; également à gauche, du haut et du bas; puis du bas, à gauche et à droite; le filet mince de gauche n'est pas ajusté du haut et du bas;

Le mot *ava* de l'avis n'a pas d'accent aigu.

Une sous-variété a *avà* avec accent.

2^e variété. — Gros filet de cadre brisé du haut, à gauche; d'une pièce à gauche et brisé du bas, à droite;

Filet mince de gauche, correct;

Orthographe de l'avis, correct.

Des sous-variétés, ont :

a) Le filet supérieur mince cassé au-dessus de o (*postal*) et à droite, en haut: en, dans l'avis, est écrit en;

b Les filets *gras* et *mince* du cadre sont brisés du haut, à gauche et à droite;

c Le filet *gras* inférieur est brisé à la hauteur de *n* (*Nota*) et à l'extrémité droite;

d) Comme *c*, mais à l'extrémité droite le filet est en deux parties.

3^e variété. — Les filets de cadre sont assez réguliers, sauf le *gras* supérieur qui marque un défaut juste au-dessus du *1* (1879).

L'orthographe de l'avis est *e irá* (*e* sans accent et *i* sans point);

Sr n'est pas ponctué.

4^e variété. — Le filet *mince* de gauche est interrompu vers la partie supérieure.

L'orthographe de l'avis est *e irá... por* (*e* et *a* sans accent), *p* avec l'extrémité inférieure cassée.

La 4^e ligne d'adresse manque le plus souvent.

Une sous-variété a en plus le mot *remittente* avec toute la partie supérieure du *t* cassée et sans la 4^e ligne d'adresse :

25 c. peseta, rouge sur chamois

CUBA (RÉPUBLIQUE DE)



En attendant que les libérateurs (?) des Cubains donnent toute facilité aux insurgés de prouver qu'ils avaient une poste, voici le facsimile des 2 c. bistre et 1/2 timbre 5 c. bleu, trouvés sur une lettre adressée à :

Fr. CASIMIRI NOYA

Prefecto de la Solapa

Villas.

Les timbres sont oblitérés du cachet noir : *Prefectura de Guaimarillo* — Nov. 7. 1897 — *Camaguey*; au verso de la lettre, le cachet d'arrivée : *Prefectura S^a Teresa* — nov. 11. 1897 — *Las Villas*.

L'ami Roussin ayant vu des « timbres de plusieurs endroits différents », conclut « qu'il n'y a pas d'erreur, que ces timbres servent réellement ».

Nous ne sommes pas de cet avis. La lettre que nous avons vue n'annonce nullement qu'elle

a été en circulation; elle a été ouverte sur le côté et rien ne fait présumer que l'enveloppe ait jamais contenu la moindre chose; le demi-timbre est surtout une preuve qu'il n'y a rien ici de sérieux, si ce n'est la tentative de carotter les amateurs. D'après cet affranchissement, la taxe serait de 4 1/2 centavos... et il n'y a pas de timbre de cette valeur! On a voulu faire une variété « intéressante », trop maladroitement pour qu'on donne dans le panneau.

D'après l'adresse, ce serait une lettre officielle et elle aurait nécessité l'emploi de timbres-poste!

Le correspondant qui a communiqué, de bonne foi, nous le reconnaissons, cette lettre à l'ami Roussin, nous dit avoir deux enveloppes affranchies avec ces timbres, oblitérés par les bureaux révolutionnaires et ayant passé *par la poste espagnole* de La Havane. Elles sont arrivées sans encombre à la poste de New-York où elles ont été taxées, ces timbres n'étant pas reconnus valables. On y voit là la preuve que ces timbres sont en usage!

Mais si, au lieu de ces timbres révolutionnaires, on y avait mis une vignette quelconque, le résultat n'eût-il pas été le même?

Nous sommes intimement persuadé que les révolutionnaires n'ont aucune poste en ce moment; il est possible qu'ils en aient bientôt étant donné le chiffre fatidique qui est celui du roi Alphonse XIII, qui doit lui apporter la guigne.

FERNANDO-PO

Le Moniteur Philatélique a reçu d'un « collectionneur sérieux » cet avis que toutes les surcharges signalées depuis quelque temps, sont « l'œuvre d'un marchand peu scrupuleux de Barcelone ».

Le malheur pour ce « collectionneur sérieux » c'est que ces timbres nous les avons reçus, et d'autres confrères aussi, de *Fernando-Po* même et la plupart sur nos lettres.

GUATÉMALA

Les timbres commémoratifs, devenus timbres-télégraphe, n'ont existé, dit le *Courrier des Timbres-Poste*, que deux mois. Ils étaient donc bien inutiles. Ce qu'il y a de plus clair, c'est qu'on a voulu se débarrasser d'un stock gênant en faveur des collectionneurs; et ce qui le prouve c'est que la surcharge, qui était *noire* au

débat, a été rouge ensuite, tout cela en deux mois !

HÀÏTI



La réduction de la valeur du 20 cent en deux cent s'est faite comme ci-contre. Cette surcharge avait déjà été appliquée de la même façon auparavant :

20 cent, brun, surch. rouge
20 — orange, — —

HONG-KONG

Le 96 cents, imprimé en noir, a reçu une surcharge de caractères chinois sur la partie gauche, dissimulant ainsi en partie, les caractères qui s'y trouvent déjà ; au bas : 1 — dollar, comme autrefois. Papier blanc au filagramme CA et couronne, piqué 14 :

1 dollar sur 96 cents, noir, surcharge noire

Singulière idée d'imprimer le timbre en noir lorsqu'on a les contrefacteurs sur les talons. N'aura certainement pas la vie longue.



Le 30 cents a reçu la surcharge : 10 cents comme ci-contre ; plus, un caractère chinois, également en surcharge, sur la bande gauche :

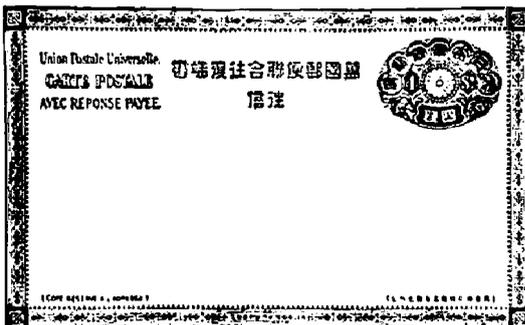
10 sur 30 cents, vert, surch. noire

INDES NÉERLANDAISES

Nous apprenons par l'I. B. J. que, pour utiliser le stock existant, les enveloppes en cours ont reçu (décret du 4 février 1898), une surcharge sans désignation de couleur, mais probablement noire :

12 1/2 cent, gris,	surcharge noire	(55000 exemplaires)
15 — brun,	— — —	(20000 — —)
20 — bleu,	— — —	(70000 — —)
25 — violet,	— — —	(50000 — —)

JAPON



Voici la carte signalée le mois passé.

JOHORE

Trois nouvelles valeurs sont signalées, par l'Echo de la Timbrologie, du type des timbres en cours :

10 cents, vert et noir
25 — — violet
50 — — carmin

LIBÉRIA



L'enveloppe au type ci-contre a été imprimée, dit l'I. B. J., en rouge vif au lieu de vert gris. La lettre R est placée maintenant dans un ovale sur le côté de l'adresse :

Format : 220 x 100 m, m :

10 cents, rouge vif

MAROC

Une nouvelle série qui ne paie pas de mine, vient d'être émise pour le soi-disant service entre les villes de Tanger et Larache. Représente une femme qui fait des grâces, dans un rectangle ayant pour inscription : Tangier-Morocco-Larache et la valeur.



Imprimés en couleur sur

blanc, piqués 11 1/2 :

5 centimos, blanc
10 — bleu pâle
20 — olive
25 — vert
50 — noir gris
1 peseta, bleu.

Le M. J. publie l'avis suivant qui démontre qu'il existe réellement une poste entre Fez et Mequinez. Voici cet avis :

Malles pour Mequinez

Les correspondances pour Mequinez peuvent maintenant être envoyées par les agences postales britanniques au Maroc. Des arrangements ont été pris pour que cette correspondance soit transmise entre Fez et Mequinez par un service de courriers bi-hebdomadaire privé, dont le départ et l'arrivée devraient correspondre avec le service britannique bi-hebdomadaire entre Fez et Tanger.

Il doit être clairement entendu, cependant, qu'aucune responsabilité n'est prise par la poste britannique pour la transmission des lettres, etc., entre Fez et Mequinez, la correspondance étant envoyée et reçue au compte et au risque des expéditeurs.

Une taxe de 5 centimes par lettre d'une demi-once et les échantillons et colis postaux à 5 centimes chacun, deux onces, est établie par le service privé ci-dessus sur délivrance de la correspondance à Mequinez ou à son envoi. Un affranchissement extra peut être payé en timbres spé-

ciens du service Fez-Mequinez quand ils sont obtenus de quelque agence postale britannique au Maroc.

J.-M. Mac LEON,
Agent postal britannique.

Agence postale britannique, Fez (Maroc).
17 mars 1898.

FEZ MEQUINEZ. — A émis des *timbres-taxe* en franc et centimes comme les timbres-poste signalés déjà et reproduits n° 412.

Dans un écusson la valeur; au-dessus: *chiffre*; au-dessous: *taxe*; dans le cadre: *postes en haut*; à *percevoir* en bas et l'équivalent sur les côtés en caractères arabes; *F* (Fez) dans l'angle gauche supérieur; *M* (Mequinez) dans celui opposé; chiffres en bas.



Imprimés en couleur sur blanc,

piqués H 1/2 :

5	centimes, bleu et vert
10	— vert et carmin
20	— carmin et brun
30	— brun et violet
40	— violet et brun
50	— brun et lilas
60	— lilas et bistre
1	franc, rouge-brun et bleu

MAURICE

Le *Cercueil* du 22 avril, édité à Port-Louis, nous apprend que le timbre jubilaire a paru et qu'il y en a 300,000 d'imprimés. — Il n'avait été question que de 150,000 d'abord. Il paraît, d'après ce journal, que le Conseil a décidé de ne vendre ce timbre qu'à raison de 75,000 par mois, ce qui est une faute, dit-il avec raison.

Dans les premiers jours d'avril, on a mis en vente des cartes postales surchargées. On en a fabriqué environ 40,000 employant les 6 cents simples et doubles (12,000 environ de ces dernières).

Pour obtenir ces cartes, on s'est littéralement battu à la poste les jours de vente. Tous les domestiques et gens sans aveu voulaient en avoir, pensant faire fortune, dans quelque temps, avec les exemplaires qu'ils pourraient se procurer. Les employés, à la poste, avaient ordre de n'en délivrer que dix exemplaires à chaque acheteur. En un rien de temps, les cartes ont été « nettoyées ».

On nous écrit de *Port Louis* : Il s'est vendu ici le mois dernier (Avril) un *Post Office* qui a été payé L. 600 (15,000 fr.) par une de nos banques pour compte d'un M. Peggit ou Peckit de Londres.

Nous avons vu antérieurement annoncé cette vente, mais il nous semble qu'il était question de L. 1,500 ou 37,500 fr., histoire de grossir les chiffres.

MONTÉNÉGR0

Grâce à l'influence bienfaisante de M. Otto Bickel, sans doute, nous avons aujourd'hui les couleurs des timbres changées. On semble avoir oublié quelque peu ici les conventions postales stipulant que certains timbres auraient les couleurs adoptées par l'Union. Ce sera l'occasion d'un changement prochain. Voici ce qui a paru d'après la *Revue Ph. Belge* :

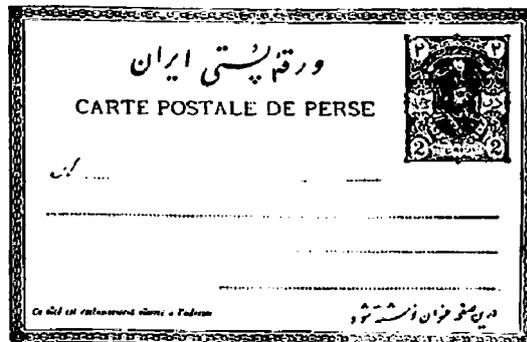
2	novak,	vert bleu
3	—	rouge
5	—	ocre
7	—	violet gris
10	—	lilas rouge
15	—	lie de vin
25	—	bleu

PAHANG

Le *Am. J. of Phil.* vient de recevoir des timbres de Pérak surchargés: *Pahang* en petits caractères, le P majuscule, pour servir dans ce dernier Etat. Notre confrère signale, sans donner la couleur de la surcharge, les valeurs suivantes :

10	cents, lilas et orange, surcharge noire (c)
25	— vert — carmin, — —
50	— vert — noir, — —

PERSE



Pour que notre bonheur soit complet, l'Administration des postes a émis de nouvelles cartes postales, au type ci-haut, savoir :

2 (chahi), brun sur chamois, 138 x 92 mm

QUEENSLAND

Le 4 pence est arrivé en jaune canari au lieu de jaune orange, dit le *Am. J. of Phil.*; filigramme Q et couronne :

4 pence, jaune canari, piqué 13

La bande 1/2 penny paraît maintenant avec l'inscription modifiée, qui se lit comme suit : — This wrapper may only be used for newspapers, or for such documents as are allowed to be sent at the book rate of postage, and must not enclose any letter or communication

of the nature of a letter (whether separate or otherwise). If this rule be infringed, the statutory penalty will be enforced » :

1/2 penny, vert sur maille

RUSSIE

MORSCHANSK (*Tamboff*). — Nouveau type de timbre. Le besoin s'en faisait sentir.



Au centre, les armoiries, avec les inscriptions ordinaires dans un ovale; au-dessus, sur banderole : *Timbre poste* et valeur en chiffre dans les quatre angles; elle est répétée en toutes lettres, sur le cartouche inférieur.

Imprimés en couleurs multicolores sur papier blanc, piqure 11 1/2 :

5 kopecks, noir, lilas, or et chair

SERBIE

La carte actuelle a pris la couleur de l'Union postale universelle, c'est-à-dire rouge. Celle à 5 para paraîtra bientôt :

10 para, rouge carmin

SIAM

Le *Ph. J. of G. B.* a vu le 12 atts surchargé 3 atts et une surcharge siamoise :

3 sur 12 atts, lilas et carmin, surcharge noire

SOUDAN

M. M. Fischer nous avise que le 2 piastres d'Égypte, *timbre-taxe*, a été surchargé : 3 millièmes avec l'équivalent en dessous, en caractères arabes, le tout obliquant de gauche à droite :

3 millièmes sur 2 piastres, orange, surcharge noire

En même temps qu'on nous avise de cette émission conforme au document publié, n° 424, on nous dit que le timbre n'est plus !

Certains timbres égyptiens avec surcharge l'auraient rouge au lieu de noire, ce sont les 1, 2, 3 millièmes et 2 piastres.

TANGER (Bureaux français)

La carte avec réponse a paru avec l'inscription : *République française*, et le timbre surchargé : 10 centimes en carmin.

10 cent., centimes noir sur bleuâtre, surch. carmin

THESSALIE

The Levant Herald du 3 mai dernier, publie l'information suivante :

Conformément à l'arrêté promulgué par S. M. I. le Sultan

sanctionnant le projet d'émission d'une série de timbres spéciaux à l'usage exclusif des bureaux de poste de la Thessalie, composée de cinq pièces soit 10 paras, 20 paras, 1, 2 et 5 piastres, devant une commission, formée des soussignés, délégués par leur département respectif, il a été établi et constaté qu'après impression des quantités suivantes de ces timbres : 10 paras vert, 413,400 pièces ; 20 paras rose, 413,400 pièces ; 1 piastre bleu, 313,400 pièces ; 2 piastres orange, 313,400 pièces ; 5 piastres violet, 300,000 pièces, les clichés, modèles, etc, ayant servi à cette impression et aux diverses opérations qu'elle a nécessitées, ont été détruits et mis hors d'état de servir.

Procès verbal de cette opération a été dressé et signé par les soussignés agissant au nom de leur département respectif.

MEHMET KIAMI,
Directeur de l'Hôtel des
Monnaies.

FÉRU,
Daughla Naziré.

YÉRI,
Délégué de la Dette Publique
à l'Hôtel des Monnaies.

FAHRELDIN,
Délégué du ministère
des finances.

TEDESCU,
Directeur du timbre à la
Dette Publique.

MEHMET EMIN,
Inspecteur de l'adminis-
tration des Postes.

Voilà les collectionneurs rassurés; ils pourront donc acquérir les timbres sans crainte de les voir réimprimer...

VICTORIA



Résignons-nous à faire connaître les deux timbres d'exploitation, dits de charité, qui viennent de paraître à Victoria à l'exemple de la Nouvelle Galles du Sud. Le but est le même : le prix de vente

de ces timbres est porté à dix fois la valeur qu'ils portent et celle-ci cependant est seule admise à l'affranchissement par la poste.

Nous ne pouvons qu'engager les amateurs à s'abstenir de tout achat : c'est le seul moyen de mettre un terme à une exploitation qui tend à se développer chaque jour.



Imprimés en couleur sur papier blanc au flagramme V et couronne, piqués 12 1/2 :

1 penny, bleu foncé
2 1/2 pence, brunrouge

ZANZIBAR

Il est annoncé par le *Z. R.* une enveloppe 1/2 anna, au format 120 × 94 ^{mm} :

1 1/2 ana, vert, 3 cent, noire

Les premiers timbres de Bergedorf.

Les renseignements que nous avons publiés ici sur les premiers Bergedorf 1/2 sch., violet, et 3 sch., rouge pâle, n'ont pas contenté tout le monde, quoique nous venant de source officielle, du maître des postes qui avait créé ces timbres.

La *Virginia Philatelist* vient d'avoir une lumineuse idée, une idée tout à fait supérieure. Puisque le maître des postes, qui a conçu ces timbres, ne peut nous convaincre, s'est-il dit, adressons-nous à son fils. Et celui-ci, au dire de notre confrère américain, lui aurait répondu que ces timbres n'étaient que « des essais ou épreuves en des couleurs qui ne furent jamais adoptées ».

S'adresser à un témoin qui n'a rien vu, à quelqu'un qui n'avait peut-être pas encore usé sa première cuvette lorsque les timbres furent émis, c'est quelque chose de peu banal. Aussi avons-nous trouvé l'idée tellement géniale que nous sommes parti immédiatement pour Bergedorf afin d'avoir un entretien non avec le père, ni avec le fils, mais avec le petit-fils. Malheureusement, nous n'avons pu voir ce dernier. On nous a dit que le petit-fils Palzow n'avait pas encore étudié la question, que le biberon absorbait encore tous ses instants et que les Bergedorf n'avaient, par conséquent, pour lui qu'une importance très secondaire.

On nous a prié de repasser... plus tard. Plus tard (?) en aurons-nous le temps et l'occasion ?

Ne voulant pas en avoir le démenti, nous nous adressâmes au tailleur, au chapelier et au cordonnier, pardon, au chausseur de l'ancien maître des postes qui, nous avait-on dit, pouvaient nous en apprendre de belles sur ces timbres. Malheureusement, ces messieurs ne parlaient que l'allemand : nous n'avons rien pu savoir...

De guerre lasse, l'ex-maître des postes ne recevant plus de visite, vu son grand âge, nous lui avons écrit et voici la réponse, qui sera très

probablement le dernier autographe que nous recevrons de lui :

Bergedorf, le 3 mars 1898.

Mon cher ami,

Je ne parle pas le français, je dois, par conséquent, répondre en allemand à votre lettre du 1^{er} de ce mois.

Je confirme, par conséquent, aujourd'hui, à nouveau, tout ce que je vous ai déjà dit auparavant sur les affaires en question, que cela repose sur des faits. J'ai immédiatement invité mon fils, qui n'a jamais été employé dans le service des postes, à déclarer que ces renseignements erronés reposaient sur de fausses suppositions.

Lorsqu'on a 81 1/2 ans derrière soi, on voudrait rester protégé contre des excitations déplaisantes ; j'espère que cette lettre sera la dernière pour moi et pour vous.

Votre dévoué,
PALZOW.

La *Revue Philatèlique*, qui nous a fait connaître l'enquête du confrère américain, ajoute qu'entre les deux versions, celle du père et celle du fils, une lettre régulièrement affranchie de ces timbres ferait mieux son affaire. Ce serait en effet concluant. Nous avons cependant l'intime conviction que, si la preuve était faite, il y aurait encore des timbraphiles pour douter de l'authenticité de ces introuvables. Il y a des gens si malins aujourd'hui ! ils doutent de tout, sauf d'eux-mêmes : ce n'est pas pour les gens masqués que nous disons cela.

Le 10 cents 1863 des États Confédérés d'Amérique.

Depuis 1877, les diverses éditions de notre catalogue renseignaient des États Confédérés d'Amérique, le 10 cents 1863, comme ayant été imprimé à Richmond et à Columbia. La dernière édition disait que les premiers tirages avaient le fond ligné verticalement, tandis que ceux de Columbia l'avaient quadrillé, et le dessin des angles incomplet.

Dans son *Questionnaire*, de 1894, M. Mahé critique, et avec raison, ce renseignement qu'il trouve incomplet. Il aurait pu ajouter : et inexact.

Nous allons essayer aujourd'hui d'être plus explicite et profiter des explications de M. Mahé et surtout de l'article, plein de révélations, sur les timbres des États Confédérés que nous avions perdu de vue et qui a été publié en 1892-93, par le *Monthly Journal*.

N'ayant à notre disposition aucune pièce ou renseignement officiels, qui ne brillent pas toujours par l'exactitude, il nous faudra interroger

quelquefois l'histoire, y puiser des dates et les rapprocher de celles que nous relèverons sur les timbres, lorsque, par hasard, le millésime sera indiqué. Ceci prouve, dirait l'ami A. Reinheimer, que les timbres oblitérés (c'est sa toquade) ont leur grande utilité et qu'ils peuvent être consultés avec fruit, lorsque les timbres neufs ne peuvent rien apprendre. Il est vrai, ajouterons-nous, que ces derniers ont cet immense avantage de ne jamais dissimuler leurs côtés faibles, lorsque, par hasard, ils ont été contrefaits.

C'est la Caroline du Sud qui, la première, leva l'étendard de la révolte le 20 décembre 1860, en se retirant de l'Union; d'autres États suivirent bientôt cet exemple et, en janvier 1861, l'Alabama, la Floride, la Géorgie, la Louisiane, le Mississippi, le Texas avaient imité la Caroline du Sud. Ils formèrent un État Indépendant, le 19 février, sous le nom d'États Confédérés d'Amérique.

A peine avaient-ils proclamé leur indépendance, qu'en avril 1861, les États d'Arkansas, la Caroline du Nord, le Tennessee et la Virginie sortaient de l'Union pour se réunir aux États révoltés, et Richmond devenait la capitale des États Confédérés d'Amérique.

Les relations postales cessèrent entre les États du nord et les 11 États du sud, le 31 mai 1861. C'est donc après cette date que parurent les premiers timbres des États Confédérés d'Amérique, lesquels furent, dès l'origine, imprimés à Richmond, par les soins des lithographes MM. Hoyer et Ludwig. Ceux dont nous allons nous occuper aujourd'hui proviennent également de cette ville.

C'est le 15 août 1863 qu'on eut connaissance, pour la première fois en Europe, de l'émission de ce 10 cents que nous révélions alors au *Timbre-Poste*. Croyant que ce timbre avait dû paraître le mois précédent, nous lui attribuâmes la date de juillet (?) 1863, à laquelle il devait avoir fait, suivant nous, son apparition. Or, les recherches que nous avons faites depuis, démontrent clairement que ce timbre doit avoir été émis antérieurement, c'est-à-dire en janvier 1863.

M. le major Evans ayant appris, indirectement, que nous nous proposions d'écrire un article sur ces timbres, nous fit savoir aussitôt qu'il mettait à notre disposition tout ce que contenait sa collection.

Nous sommes heureux de reconnaître que, si nous a été permis de jeter quelque lumière sur cette émission, c'est en majeure partie à la communication de M. Evans que nous le devons. Nous profiterons de la circonstance pour témoigner ici toute notre reconnaissance à ce correspondant exceptionnel, dont l'obligeance ne s'est jamais démentie un seul instant pour nous.

Selon toute apparence, le premier timbre, *ten cents*, gravé par M. Archer, de Richmond, a dû être émis vers la fin de l'année 1862, et non en janvier 1863, son successeur ayant paru à cette dernière date comme on le verra par la suite. Ce *ten cents* avait eu le malheur irréparable de déplaire à un certain M. Brown, du département des Postes; néanmoins le timbre fut émis. Le *Monthly Journal* donne à ce propos la parole à M. Corwin, qui s'exprime ainsi :

« Immédiatement après l'apparition du timbre, un cri s'éleva sur le compte du portrait, on l'attribua à M. Brown dont le conseil n'avait pas été suivi et qui, par suite, avait déclaré la guerre à ce timbre.

« Le Gouvernement, par conséquent, comme l'avait fait celui des États-Unis, en 1869, résolut de faire un changement. M. Halpin (1), qui était arrivé sur les entrefaites, se mit à l'œuvre sur un nouveau coin qui devait marquer un progrès sur celui du *ten cents* et il produisit le 10 cents, bleu, que l'on rencontre communément avec lui. En suite de la grande demande de timbres, les planches du *ten* et de l'ordinaire 10 cents furent travaillées en même temps, quand dans le procédé du transfert le coin du *ten cents* se fendit et sa carrière fut terminée en même temps; c'est la raison de sa rareté. »

De ces lignes, il résulte, ce qui n'est, du reste contesté par personne, que le *ten cents* a précédé les deux types du 10 cents émis, suivant nous, dans l'ordre ci-après :

1er type

2^{me} type

(1) Un graveur au service de MM. Archer et Daty, les imprimeurs des timbres.

Effigie de profil à droite de Jefferson Davis, le président des États Confédérés, dans un ovale dont le fond est couvert de lignes verticales, croisées de lignes horizontales; en dehors, un autre ovale ligné horizontalement; cadre rectangulaire, ayant les coins coupés et arrondis et portant pour inscription, à la partie supérieure, une bande cintrée, sur laquelle, en lettres blanches : *Postage*, et à la partie inférieure : *10 cents*, également en lettres et chiffres blancs; à gauche, en lettres gothiques : *The Confederate*; à droite, *States of America*.

Gravé par M. Halpin et imprimé en couleur sur papier blanc varié, non dentelé. Nous disons non dentelé, quoiqu'il y en eût de percés ou piqués. Mais ceci n'a rien d'officiel, les timbres ayant dû être perforés par entreprise privée pour la facilité des expéditeurs ou par spéculation.

Distinction entre les types :

1^{er} TYPE. — Tête plus forte qu'au 2^e type; nez busqué, pommette très saillante, oreille allongée, chevelure détaillée, notamment derrière, ombres nettement marquées en *oblique* sur le cou dont un simple trait indique la tranche; barbe marquée par quatre gros traits en tire-bouchon.

Le cadre a les ornements des angles remplis entre les volutes; on peut voir, sur de bons exemplaires, un trait suivant extérieurement les contours du timbre; le fond de l'ovale a les lignes verticales bien marquées, mais les horizontales sont le plus souvent très peu visibles.

Les inscriptions des côtés ont le fond ligné.

L'ovale, qui a à peu près $1/2$ m/m, en plus que le suivant, se rapproche davantage de l'inscription tant en haut qu'en bas.

2^e TYPE. — Tête moins forte, nez plus droit, plus pointu que le 1^{er} type; pommette moins saillante, oreille plus large, chevelure plus clair-semée et plus ondulée; les ombres, sur le cou, ont presque disparu à droite; celles derrière sont croisées; quant à celles qui se dirigent vers la barbe, elles sont *cintrées*; le cou n'a plus la raideur d'autrefois, il est légèrement évidé derrière; la tranche est marquée par une grosse ligne; la barbe a deux gros traits: un courbé et un oblique.

Les ornements extérieurs du cadre sont incomplets: ils n'ont pas les ombres du 1^{er} type, les angles étant évidés; l'ornement de gauche supérieur est beaucoup plus raide; le fond du timbre a un *quadrillé très visible*.

Les inscriptions des côtés n'ont pas de lignes sur le fond qui est uni.

L'ovale a à peu près $1/2$ m/m en moins que le précédent type.

Il y a désaccord, entre les timbrophiles, sur l'ordre d'émission de ces deux timbres. Suivant M. Evans, avis partagé par le catalogue Scott, le premier 10 cents serait notre second type et vice-versa. M. Evans fixe son opinion d'après le numérotage des planches et dit, avec une apparence de raison, que les n^{os} 1 et 2 n'annoncent certes pas des planches créées après celles ayant les n^{os} 3 et 4. M. Corwin, d'accord avec M. Mahé et nous, donne pour raison d'une opinion contraire qu'il a rencontré le 1^{er} type, oblitéré : *Payetteville* 12 février 1863, tandis que la date la plus ancienne du 2^e type qu'il a vu, est *Richmond* 10 mai 1863.

Les raisons de M. Corwin ne sont pas décisives. Mais nous en avons d'autres à faire valoir qui viennent confirmer celles-ci.

D'abord, la collection de M. Evans contient un 10 cents, 1^{er} type, ayant affranchi une lettre, originaire de *Jackson (Miss.)*, en date du 13 ou 18 janvier, malheureusement sans millésime. La teinte est celle du ten cents, correspondant à celle du premier tirage 10 cents; son papier cotonneux est encore celui de 1863. Il est clair que nous nous trouvons ici en présence d'un timbre émis et employé à cette époque. On peut certes nous objecter qu'on a pu également en faire usage un an après, mais il faudrait pour cela un hasard bien grand qui n'a pu se produire, selon nous.

Pour ce qui est du 2^e type, nous ne l'avons vu qu'avec l'oblitération la plus ancienne : *Richmond, Avril 1863*, toujours dans la collection de M. Evans, d'une teinte qui ne rappelle nullement un premier tirage. Cette première teinte, du reste, ne doit certainement pas exister pour ce 2^e type.

M. Corwin a parlé d'un accident qui serait arrivé au ten cents, lorsqu'on procédait à la confection de nouvelles planches, raison qui, en le mettant hors de combat, expliquerait sa rareté. Destiné à être remplacé dans un délai très rapproché, il n'y avait pas lieu de créer de nouvelles planches. Il est même fort probable qu'on ne s'en préoccupait guère. La rareté de ce timbre proviendrait tout simplement, à notre avis, du petit nombre qui en a été tiré.

M. Corwin n'aurait-il pas fait confusion avec

le type 10 cents (notre 2^e type), dont le coin a, effectivement, eu la mésaventure dont il est parlé ?

En effet, si l'on examine les timbres de ce type, on verra au-dessus de la lettre N (*cents*), une ligne verticale blanche, de dimension variable, coupant les deux lignes horizontales inférieures de l'ovale. Cette déféctuosité s'est produite lors de la confection de la planche, le coin s'étant fendu, et cela est si vrai que lorsque la planche fut utilisée plus tard, car elle fut mise d'abord au rebut, elle nous donna des timbres, *avec* et *sans* défaut, obtenus non pas sur deux, mais sur une seule et même planche. On s'expliquerait difficilement du reste la mise au rebut d'une planche correcte, parce qu'une seconde ne le serait pas. Donc, il n'y a et ne peut y avoir qu'une planche des timbres avec filets de séparation.

La rareté extrême des exemplaires *sans* défaut vient appuyer notre dire ; de même les diverses nuances de ceux-ci, qui se rapportent parfaitement aux nuances des timbres défectueux. Ce ne serait certes pas le cas s'il y avait eu deux planches et, par conséquent, des tirages qui eussent présenté inévitablement des timbres de nuances variées.

Afin de réparer au plus tôt l'accident survenu, le graveur Halpin fait immédiatement une reproduction de la tête et de l'ovale que l'on introduit dans le cadre existant, de sorte que ce type se trouve être formé de deux pièces. Pour le rendre sans doute méconnaissable, il est procédé, en outre, à des retouches importantes aux parties extérieures. Les volutes prennent une autre forme, les espaces restés libres entre elles sont remplis par de petites lignes; enfin on éprouve, nous ne savons trop pourquoi, le besoin de contourner le dessin extérieur du timbre, d'un filet qui ne se voit presque jamais.

C'est donc le désir de remplacer un type mis hors de cause qui nous a valu celui que nous considérons avec raison comme premier émis. S'il en était autrement, pourquoi eût-il été créé ? En décidant la création d'un nouveau type, formé en majeure partie de l'ancien, il y avait donc bien intention formelle et arrêtée de substituer un type convenable à un autre, défectueux. On ne comprendrait pas qu'après avoir mis au rebut un type considéré mauvais, on aille lui donner ensuite le pas sur un autre, créé uniquement pour le remplacer et réunis-

sant les qualités voulues pour être imprimé convenablement. Dans ce cas, l'existence d'un nouveau type n'avait aucune raison d'être.

Il est matériellement impossible que l'ordre des types que nous avons donné ne soit pas celui qui a été et qui devait être établi : les dates d'émission, du reste, qui ont été rencontrées et la nuance des premiers tirages prouvent surabondamment que cet ordre est bien exact.

Maintenant, comment se fait-il que les timbres de ce 1^{er} type portent les nos 3 et 4 des planches au lieu de 1 et 2 ? On comprendra que l'examen des timbres n'a rien pu nous apprendre à ce sujet, mais, après ce que nous avons dit, cette question devient, nous semblait-il, tout à fait secondaire. Nous y reviendrons cependant plus loin.

Nous avons observé qu'il n'y a jamais eu que quatre planches en service pour l'impression des deux types 10 cents : deux du 1^{er} type (nos 3 et 4), deux du second type (nos 1 et 2). *La première planche 1 a seule été remplacée.* On a ensuite fait usage indifféremment des quatre planches.

L'impression a été confiée à différentes firmes, savoir :

Ce sont d'abord MM. Archer et Daly qui ont été chargés d'imprimer les premiers timbres. Les planches étaient numérotées 1 à 4, *sans frime* (1); elles furent, plus tard, signées : *Archer & Daly, Bank-Note Engravers, Richmond, Va.* (nos 1, 2, 3); l'association ayant été probablement rompue, le nom & *Daly* fut effacé aux tirages suivants, tout en laissant *Engravers* au pluriel (vu les planches 1 et 3); les feuilles que nous trouvons ensuite ont simplement : *Bank-Note Engraver, Richmond, Va.* (n° 4); enfin, en 1864, les timbres sont imprimés par *Keatinge & Ball, Bank-Note Engravers, Columbia, S. C.*, avec les planches 1 à 4.

Ces numéros de planches correspondent toujours : 3 et 4 au type 1, et 1 et 2 au type 2; ils ont toujours occupé la place qu'ils avaient au début, savoir :

	A gauche	A droite
N° 1	sous le 6 ^e timbre.	Sous le 5 ^e .
" 2	" 6 ^e "	" 5 ^e .
" 3	" 5 ^e "	" 5 ^e .
" 4	entre les 5 et 6 ^e "	Entre les 5 et 6 ^e .

(1) Nous n'avons pas vu la planche 1 sans frime mais elle a dû exister, ainsi que l'atteste l'inscription ajoutée plus tard, qui ne se trouve pas sur le même alignement.

Quant aux firmes, elles sont ainsi placées et montrent qu'elles ont été ajoutées *après* le chiffre, soit parce qu'elles se trouvent plus bas, soit qu'elles sont placées contre le chiffre.

1^{re} PLANCHE. *Archer & Daly* ou *Archer* :

Côté gauche : commence vers la fin du 1^{er} timbre
— droit — au 6^e —

1^{re} PLANCHE. *Keatinge & Ball* :

Côté gauche : commence avec le 1^{er} timbre
— droit — au 5^e —

2^e PLANCHE. *Archer & Daly* :

Côté gauche : commence avec le 1^{er} timbre
— droit — au 6^e —

2^e PLANCHE. *Keatinge & Ball* :

Côté gauche : commence avec le 1^{er} timbre
— droit — au 5^e —

3^e PLANCHE. *Archer & Daly* ou *Archer* :

Côté gauche : commence sous le 6^e timbre
— droit — 6^e —

3^e PLANCHE. *Keatinge & Ball* :

Côté gauche : commence devant le 6^e timbre
— droit — fin du 5^e —

4^e PLANCHE. *Bank-Note Engraver* :

L'inscription de cette firme, sur les feuilles, permet de croire, par sa disposition, que la planche 4 n'a jamais été employée par les deux firmes précédentes : *Archer & Daly* ou *Archer*.

Côté gauche : commence au 2^e timbre
— droit — 2^e —

4^e PLANCHE. *Keatinge & Ball* :

Côté gauche : commence avant le 1^{er} timbre
— droit — — 1^{er} —

Le *Monthly Journal* nous dit que MM. Archer et Daly ne remplissaient pas les termes de leur contrat et que telles sont les raisons pour lesquelles un autre contrat fut conclu avec MM. Keatinge et Ball de Columbia qui furent priés de placer leur firme au bas des feuilles, afin de mettre le Département à même de fixer la responsabilité des imprimeurs.

Nous ne savons si ce renseignement a été obtenu de source officielle par notre confrère, mais il nous paraît qu'il doit y avoir d'autre raison que celle qu'il donne.

Richmond avait été plusieurs fois menacé; on s'attendait chaque jour à voir le Général Grant mettre le siège devant la ville; la prudence élémentaire exigeait de faire imprimer les timbres ailleurs, afin de pouvoir en fournir régulièrement les différents bureaux de postes confédérés. N'est-ce pas là la vraie raison d'un change-

ment d'imprimeur? car, enfin, si les raisons de notre confrère étaient vraies, on pouvait tout aussi bien s'adresser à un autre imprimeur de Richmond, où ils ne devaient certes pas manquer.

La prudence d'un déplacement du matériel des timbres était bien justifiée, puisque, le 17 juin 1864, le général Grant vint assiéger la ville de Richmond, jusqu'au jour où il s'en empara.

Avant de faire connaître les diverses catégories des timbres 10 cents 1863, remarquons qu'il est possible de faire les distinctions suivantes dont nous ne croyons pas devoir tenir compte plus loin :

1^{er} TYPE. — La ligne qui contourne extérieurement le timbre se voit ou ne se voit pas ou se voit en partie sur une même feuille ;

La ligne est plus ou moins épaisse, au-dessus de la valeur 10 cents ;

Les filets sont simples ou doubles ou manquent entièrement ou en partie, sur chaque côté de l'ovale, à l'extérieur.

2^e TYPE. — Ces dernières particularités existent également ici : filet simple, double ou partie de filet, *du côté droit*.

Ce sont là des variétés accidentelles, causées soit par le report, soit par la mauvaise impression ; donc d'une importance très secondaire, mais il a fallu en parler ne fût-ce que pour contenter les gens méticuleux.

On pourrait encore former des divisions par les timbres des différentes firmes qui les ont imprimés, mais cela nous mènerait trop loin, serait peu intéressant et d'un classement impossible pour nous, nous devons l'avouer.

Toutes les feuilles en général ont 200 timbres, soit deux parties de 100 par rangée horizontale de dix. Le papier s'étant retiré ou allongé, il est peu de feuilles de différents tirages qui ont la même dimension pour les rangées des timbres, surtout horizontaux.

1^{re} IMPRESSION DE RICHMOND

Émission de janvier 1863

Nous ignorons absolument si la première planche portait un n° d'ordre. Nous ne le croyons pas, cette décision n'ayant dû être prise que lorsque, après s'être ravisée, l'administration se servit de la planche avec les détériorations dont nous avons déjà parlé.

à la partie inférieure du filet est moins gros; la volute inférieure est réduite également.

C'est donc le 2^e type retouché; par conséquent, la planche est bien nouvelle.

Les timbres n'ont pas ici des filets de séparation, comme, du reste, tous ceux qui suivent. Nous ne reviendrons donc plus sur ce point.

Type 2 ^a :	10 cents,	bleu laiteux,	papier a
— 10	—	—	pâle
— 10	—	—	vif
— 10	—	—	verdâtre pâle,
— 10	—	—	laiteux vif
Type 1 :	10	—	verdâtre pâle,
— 10	—	—	vert pâle,

Signalons, sans y attacher la moindre importance, la variété qui se présente sans le filet extérieur gauche de l'ovale. Nous l'avons retrouvée sur les deux derniers timbres de la planche 1 de tous les tirages : c'est donc un report défectueux qui l'a créée.

Du type 1, bleu verdâtre, papier a, nous avons rencontré un fragment de feuille annonçant la planche 3, sans firme.

Nous n'avons vu aucune feuille entière, mais seulement un groupe de 5 timbres, des bleus laiteux; il nous a démontré qu'il appartenait à la planche 2.

Un autre groupe, bleu verdâtre pâle, ayant *Engravers Richmond* n° 2, qui doit se compléter par *Archer & Daly*, démontre qu'on employait déjà, à cette époque, cette planche n° 2 avec firme.

C'est, vers juillet 1863 que les papiers c et d sont utilisés comme suit :

Emissions de juillet (?) 1863

a. Gomme brune

Type 1 :	10 cents,	vert pâle,	papier c
— 2 ^a :	10	—	—

Le type 1 est de la planche 4; 2^a de la planche 2; les exemplaires qui en proviennent, montrent bien, par les détails de la gravure, qu'ils sont de premiers tirages.

b. Gomme gris-brunâtre ou brune

Type 1 :	10 cents,	bleu,	papier d
— 10	—	—	pâle,
Type 2 ^a :	10	—	—

Le type 1 a la gomme gris-brunâtre et également brune. A été imprimé sur la planche 4 *Bank-Note Engraver* et planche 3 de *Archer*;

(1) La gomme a souvent réagi sur le papier.

le type 2^a a la gomme gris-brunâtre et appartient à la planche 1 de *Archer* (?).

c. Gomme blanche

Type 1 :	10 cents,	vert pâle,	papier c
— 10	—	bleu	—
— 10	—	—	—
— 10	—	ciel,	—
— 10	—	vif,	—
— 10	—	vert,	—
— 10	—	pâle,	—
— 10	—	noir,	—
— 10	—	verdâtre,	—
Type 2 ^a :	10	vert pâle,	—
— 10	—	bleu vert,	—
— 10	—	noir,	—
— 10	—	verdâtre,	—
— 10	—	pâle,	—
— 10	—	ardoise,	—
— 10	—	vif,	—
— 10	—	foncé	—

Ce sont-là les principales nuances.

VARIÉTÉ

percé en hachures

Type 1 :	10 cents,	bleu vert pâle,	papier c
----------	-----------	-----------------	----------

Le 10 cents, bleu pâle, type 1, appartient à la planche n° 3 *Archer*; le type 2^a, vert pâle et bleu pâle, à la planche 1 *Archer*; le type 1, bleu ardoise et bleu verdâtre, est de la planche 4 de la *Bank-Note Engraver*; le type 2, même nuance, est de la planche 2 *Archer & Daly* et planche 1 d'*Archer*.

Avant de passer aux timbres de Columbia, rappelons qu'il existe des timbres piqués des différents types, n'ayant rien d'officiel, le gouvernement ayant bien autre chose à faire que de s'inquiéter de piquer des timbres, ce qui n'était, du reste, guère connu en Amérique, la piqûre n'ayant fait son apparition aux États-Unis qu'en août 1861. Nous avons sur papier c :

Type 1 :	10 cents,	bleu verdâtre,	piqué 13
— 2 ^a :	10	—	—
— 10	—	—	—

Ces timbres étaient oblitérés Décembre (1863) et Mobile 4 et 26 janvier (1864).

2^e IMPRESSION DE COLUMBIA

Emission de février ? 1864

En sauvant son matériel d'impression, l'administration des postes a dû certainement expédier en même temps tout ce qui était nécessaire à l'impression des timbres, c'est-à-dire les encres, le papier, etc.

Ce sont les quatre mêmes planches dont on

s'est servi à Richmond (2 de chaque type) qui servent à l'impression des timbres à Columbia. La firme ancienne est remplacée par : *Keatinge & Ball, Bank Note Engravers, Columbia S. C.* et un numéro (1 à 4).

On a employé différents papiers, savoir :

a. Papier blanc cotonneux, épais, doux au toucher, gomme jaunâtre;

b. Même papier, côtelé;

c. Papier blanc, ordinaire;

d. ?

e. — épais (cuir).

Il n'y a aucune différence dans les types, sauf que le plus souvent les timbres montrent une impression empâtée, sur des planches fatiguées. Au 2^e type, le double filet extérieur de l'ovale manque parfois à droite.

L'émission a débuté par le type 2a, planche 2, dont l'impression est moins mauvaise.

A. Gomme grise-brunâtre ou brune (1)

Type 1 :	10 cents,	indigo,	papier a
—	10	—	— b
—	10	—	— c
— 2a :	10	— gros bleu,	— c
—	10	— bleu foncé,	— c
—	10	— indigo,	— c

Le timbre, papier b, nous l'avons rencontré sur une lettre ayant le timbre oblitéré : *Albany 14 mars 1865*, et un autre timbre a : *Richmond, 14 septembre (1864 probablement)*.

B. Gomme brune foncée

Type 2a : 10 cents, indigo, papier c

C. Gomme blanche

Type 1 : 10 cents, indigo, papier c

Les timbres de la planche 1 ne montrent guère le quadrillé : il est très visible cependant sur les exemplaires de la planche 2. Tous ces timbres sont de nuances très variées. On peut recueillir sur une feuille entière tous les bleus possibles, naturellement dans les teintes foncées.

De même que pour les timbres imprimés à Richmond, il existe des exemplaires piqués sur papier c :

Type 2a : 10 cents, indigo, piqué 11 1/2

En somme, les tirages de Richmond et de Columbia se distinguent par les points suivants :

Appartient aux tirages de Richmond :

Tous les timbres ayant des filets de séparation ;

Tous les timbres imprimés sur papier a et b (sauf les bleu indigo) ;

Tous les timbres de nuance claire, verts et verdâtre, gomme blanche et brune ;

Tous les timbres de nuance foncée (pas indigo, avec gomme blanche) ;

Appartient aux tirages de Columbia :

Tous les timbres de nuance indigo, papier a, b, c, e, surtout ceux qui montrent l'usure de la gravure et sur lesquels, au type 2a, le défaut au-dessus de cents n'est pas toujours visible, quoiqu'il existe. Il ne saurait en être autrement, le report étant la reproduction fidèle du coin qui se trouve être détérioré. Néanmoins nous avons vu deux feuilles de la planche 2, où certains timbres montrent le défaut sur la première feuille, tandis qu'il n'est pas visible sur l'autre, pour les mêmes timbres e, la mauvaise impression ne laissant pas voir cette défec-tuosité : un défaut a corrigé l'autre.

Mentionnons, pour mémoire, le 1^{er} type, Columbia, sur papier vergé verticalement, obtenu dans cet état par la fraude, comme tant de timbres vergés aujourd'hui.

Le général Beauregard, chargé de défendre Columbia, pris d'une sainte venette, n'eut rien de plus pressé, lorsqu'il apprit l'arrivée des troupes fédérales, que de se retirer peu glorieusement et de céder la place au général Sherman qui fit son entrée à Columbia le 16 février 1865. C'est donc à partir de cette date que l'impression des timbres des États Confédérés cessa complètement.

On trouva à Columbia, entre autres timbres, de grandes quantités du 10 cents qui nous occupe, imprimées sur les planches 1 à 4 en bleu indigo. Ce sont donc bien les derniers timbres imprimés qui seuls ont cette teinte.

Le 3 avril 1865, Richmond, le dernier rempart des États séparatistes, tombait au pouvoir du général Grant, et, le 10 mai suivant, le Président Jefferson Davis était fait prisonnier, ce qui mettait fin à la guerre civile.

Un fait inexplicable pour nous, c'est la façon dont le service postal des séparatistes était repris par les unionistes. Ainsi, *Charlottesville* fut prise par le général Sherman, le 2 mars 1865, et, cependant, nous avons une lettre de cette ville, du 9 même mois, affranchie avec les timbres des États Confédérés ; mieux que cela : nous avons, de cette même ville, une

(1) La gomme a souvent réagi sur le papier.

lettre avec ces mêmes timbres oblitérés, 18 septembre 1865, soit six mois après la reddition de la ville, et la lettre n'est pas taxée !

Nous avons vu d'autres curiosités : Une lettre expédiée de *Delaware City*, affranchie avec un timbre des Etats-Unis, en destination du comté de Prince Edouard (Virginie), affranchie... à Richmond avec un timbre 10 cents.

Comment cette lettre a-t-elle été échangée entre les Etats en guerre ?

Nous avons encore une lettre arrivée, le 18 août 1863, à Richmond, portant côte à côte, le timbre 3 cents des Etats-Unis et le 10 cents des Etats Confédérés, en destination de « Nelson Station » (Virginie).

La remise de cette lettre s'explique. Elle porte « By flag of truce via Fortress Monroe » et le cachet octogone : « Prisoner's Letter — Examined ».

On expédiait donc la correspondance sous le drapeau parlementaire, après avoir pris connaissance du contenu.

Ce n'est pas là un cas isolé. Nous avons encore une lettre venant de Chicago en date du 15 décembre 1864, affranchie de la même façon. Elle porte : *By flag of truce via New-Orleans (La) and Mobile* (Ala), plus un cachet ovale avec l'inscription : *Prisoner's Letter examined*.

D'où il résulte qu'il y avait échange de bons procédés entre les belligérants.

CHRONIQUE FISCALE

AÇORES

De la série *Imposto do sello*, il y aurait en plus des valeurs signalées, n° 423, les suivantes, d'après la *Revue Phil. Franç.* :

75 reis, bleu
80 — —

ARGENTINE (République)

L'Ami des timbres connaît de la série de timbres de tabac, dont notre n° 424 renseignait le 4 1/2 centavos, les valeurs ci-après :

6 centavos, brun
9 — carmin
22 1/2 — brun

La *Revue Phil. Franç.* a reçu de la série « Petits Cigares » type 1895 :

10 centavos, gris foncé

Santa Fé (Province de). De la série 1894, le même, a obtenu :

20 centavos, jaune

GRANDE BRETAGNE

Le timbre 1 pound *civil service* a été vu par la *Revue Phil. Franç.* — au type passepartout avec *civil service* en lettres bâtons, au lieu de capitales romaines et *L.* au-dessous de l'effigie, le tout en surcharge verte au lieu de noire, sur timbre lilas. Filigramme 2 globes, piqué 14 » :

1 pound, lilas et vert

GUATÉMALA

Il y aurait, au dire de la *Revue Phil. Franç.*, de la série 1891-92 :

1 peso, vert

ITALIE

De la série *Pesi, misura e Marchio*, la *Revue Phil. Franç.* annonce :

10 lire, lilas

Quelques municipaux que nous remet M. Doezkalik :

CASTROREALE (*Messine*). — Armoiries dans un ovale perlé ; en dehors, centré : *Municipio di Castroreale* à la partie supérieure et *Diritti di stato civile* au-dessous, sur une banderole ; valeur en chiffre dans les angles, entre le mot *cent* ; grecques pour cadre dans les angles supérieurs. Émis en 1898 :

50 centesimi, bleu, piqué 11 1/2

CUCCARO MONFERRATO (*Alexandrie*). — Armoiries (croix de Savoie) sur manteau royal dans un cercle ayant : *segna tasse* en haut sur un cartouche et *cent cinquanta*, en bas, sur un autre cartouche. Émis en 1892 :

50 centesimi, bleu, piqué 11 1/2

Emission de 1897. Mêmes armoiries ayant au-dessus, sur trois lignes centrées : *Comune — di — Cuccaro Monferrato* ; en dessous : *segna tasse* sur une banderole ; valeur en chiffres dans les angles et les lettres en bas :

20 centesimi, violet, piqué 11 1/2
50 — orange —
60 — vert —
1 lira, bleu pâle —

FLORENCE (*Florence*) — Emission de 1898. Timbre de 3 lire piqué de 1875, surchargé d'un

gros chiffre 10 sur la partie centrale et une grosse barre en haut et en bas :

10 (cent) sur 3 lire, vert et rouge, sureh. bleue

GRUNO APPULA (Bari).—Émission de 1895 (?). Chiffre dans un double cercle avec inscription : *Diritti di Segreteria — Municipio*; au-dessus, une banderole avec valeur en toutes lettres; au dessous une autre banderole avec *Gruno Appula* :

20 centesimi, brun, piqué 11 1/2

Chiffre traversé par un cartouche centré ayant sur deux lignes *Municipio di — Gruno Appula*; au-dessus, un autre cartouche ayant *Diritti di Segreteria* et au-dessus : la valeur en toutes lettres; chiffres aux quatre angles :

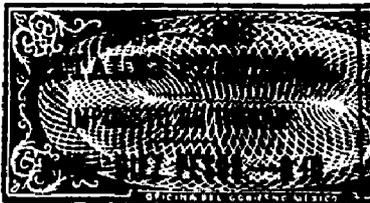
50 centesimi, bleu, piqué 11 1/2

PAESULA (Macerata). — Armoiries dans un grand écu au milieu d'un rectangle à fond ligné verticalement; en haut : *Municipio di Pausula*; en bas : *Diritti di Segreteria ou stato civile*; de chaque côté un petit ovale ayant *cent* à gauche, un chiffre à droite. Emis le 1^{er} janvier 1897 :

20 centesimi, bleu, piqué 11 1/2
50 — rouge —

MEXIQUE

M. E. Doezkalik nous envoie des timbres «droits sur les métaux précieux», qui dateraient déjà de 1865. Sur un fond guilloché se trouve l'inscription *1895-1896 — Metales Preciosos — impuesto de timbre* — et la valeur.



Les valeurs sont :

10 centavos, brun, fond jaune, piqué 12
1 peso, — — gris —
10 pesos, vert — vert —
100 — bleu — bleu —

VARIÉTÉ

\$ 01 au lieu de 10 à gauche

10 pesos, vert, fond vert, piqué 12

Une autre émission, celle de 1896, a les mêmes inscriptions sur fond uni; sauf le milieu où il y a une rosace guillochée avec l'inscrip-

tion : *1896-1897*, le reste comme le précédent; sur le côté droit, de bas en haut : *Mexico*.

Les valeurs sont :

10 centavos, noir fond mauve piqué 12
1 peso, — — gris —
10 pesos, — — bleu —
100 — — — chair —



PERSE

L'Ami des Timbres a reçu au type lion, reproduit n° 421, les valeurs suivantes sup primant celles que nous avons fait connaître erronément :

1 chahi, bleu et noir, p. 12 1/2
2 — vert — —
10 — rose — —

Au type ci-contre, il y aurait :

1 kran, bistre piqué 12 1/2
10 — jaune vif —

PORTUGAL

De même que pour Açores, la série *Imposto do Sello* a les valeurs ci-après :

75 reis, brun et noir
80 — — —

De la série *Hospitales d'Alienados*, il y a, suivant la *Revue Phil. Franç.* :

200 reis, bleu lilacé

QUEENSLAND

De la série *Beer Duty*, il y a encore :

3 pence, brun, pour 1 gallon

SAVANT-VADI

De la série 1892, timbre oblong, avec étoile à gauche, nous avons sur papier blanc uni, piqué 11 1/2 :

8 annas, mauve, valeur en rouge

SUÈDE

A la série *Stampel* 1881, il faut ajouter :

60 ore brun

Enveloppes et Cartes postales entières.

Désireux de diminuer notre stock de cartes, enveloppes, bandes et mandats devenu trop considérable, par suite des émissions de chaque jour, nous accorderons, à tout acheteur de ces objets, une remise de 10 p. c. sur les demandes de 50 à 99 francs et 20 p. c. sur les demandes de 100 francs et au-dessus.

Broux. Imp. Louis VOGELS, rue Verte 38 — Téléph. 2414



TOUT ABONNEMENT
est pour une année et date du
1^{er} janvier
Prix uniforme pour tous pays fr. 6.00
Le numéro 0.60

Les demandes d'abonnement et la correspondance
doivent être adressées
à J.-B. MOENS
Rue de Florence, 42 (Avenue Louise) BRUXELLES
Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU
MONTANT EN MANDAT-POSTE
OU TIMBRES-POSTE NEUFS.

AVIS

Par suite d'absence, le numéro prochain
ne paraîtra que vers le 15 août.

CHRONIQUE POSTALE.

AFRIQUE CENTRALE BRITANNIQUE

Le *Stamp Collectors' Fortnightly* publie l'in-
formation suivante :

Avis
de l'Office des Postes

Attendu qu'il a été décrété par les notes de l'Adminis-
tration des Postes que le maître général des postes aura l'option
d'exiger que le paiement de l'affranchissement soit fait, ou
en argent ou par l'usage de timbres poste et attendu que le
commissaire de S. M. a approuvé l'exercice temporaire de
son droit de choix, avis est donné par le présent qu'à partir
de cette date, le public sera invité à faire le paiement en
argent pour l'affranchissement de toute la correspondance
adressée aux localités de l'intérieur du protectorat de l'Afrique
centrale Britannique, pour lequel des timbres 1 penny sont
ordinairement employés. Il est toujours entendu que les
timbres, déjà en possession des personnes, seront acceptés
en paiement des taxes postales et pourront être appliqués
sur les lettres de la manière ordinaire.

Pendant la durée de la mise en vigueur de cette disposi-

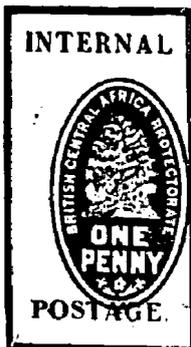
tion, toute la correspondance intérieure sera timbrée à un
penny, apportée au comptoir de l'Administration des Postes
et le paiement fait en espèces.

Les maîtres des postes appliqueront, sur toutes les lettres
ainsi présentées, une étiquette pour indiquer que les taxes
postales ont été payées.

Ces étiquettes sont émises pour l'administration et ne sont
pas en vente pour le public. Elles ne seront employées que
pour la correspondance intérieure.

PAR ORDRE :
Signé : J.-F. GOSLING,
Maître général des postes.

Administration générale des Postes, Zomba,
11 mars 1898.



Notre confrère reproduit
ensuite le timbre dont il est
ici question, ce qui nous
permet de le reproduire à
notre tour.

1 penny, vermillon,
cadre et inscriptions en outremer

ARGENTINE (République)



Il nous arrive inopinément un timbre-télégraphique de la province d'*Entre Rios*, ayant les armoiries de la République et de la Province, au centre d'un ovale contenant l'inscription : *Provincial de Entre Rios*; au-dessus : *Telegrafo*; dans les angles inférieurs, un chiffre; entre ceux-ci le mot *centavos*.

Lithographié et imprimé en couleur sur blanc, piqué 11 1/2.

10 centavos, brun

AUTRICHE

M. Foulon nous dit que le changement dont nous avons parlé le mois dernier pour les cartes postales est plus complet que nous ne l'avons annoncé. Ce changement existe non seulement pour les cartes, mais encore pour les cartes-lettres. Selon notre correspondant il existerait :

les 8 variétés de cartes simples	2 kr.
— 8 — — doubles	2 —
— 5 — cartes-lettres	3 —
— 5 — — — —	5 —

BECHUANALAND BRITANNIQUE

Nous avons un 3^e tirage du timbre 1/2 penny, vert, Cap de Bonne-Espérance, surchargé : *British Bechuanaland* sur deux lignes. Voici les caractères distinctifs des trois tirages :

1 ^{er} tirage <i>British</i>	3/4 m/m	<i>Bechuanaland</i>	15 1/4
2 ^e — — —	7/34 —	—	15 1/4
3 ^e — — —	8 —	—	16 1/4

Entre ces deux mots la distance est :

1 ^{er} tirage	14 m/m
2 ^e —	10 1/2 —
3 ^e —	13 —

BELGIQUE

De l'émission, janvier 1877 (2^e et 3^e lignes de 102^{m/m}), nous avons rencontré une carte postale oblitérée en date du 25 mars 1879, originaire de St-Nicolas, n'ayant pas le mot *centimes*, au-dessous du chiffre 5 :

Carte postale, 5 centimes, lilas s/chamois

On a commencé à délivrer le timbre de chemin de fer à 15 centimes, au nouveau type :

15 centimes, gris et noir

COOK

Nous apprenons par *The Australian Philatelist* qu'on prépare en ce moment une nouvelle série de timbres à Wellington (Nouvelle-Zélande). Le dessin représente un oiseau de mer volant au-dessus de l'eau, le tout dans une bordure grecque. M. A.-E. Cousins a été chargé de graver ce timbre, de pauvre apparence, ajoute notre confrère.

ERITREA

Le timbre actuel d'Italie a été surchargé : *Colonia Eritrea* en noir :

10 centesimi, carmin, surch. noir

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

L'émigration en masse vers le Klondyke devait nous donner des timbres. Il paraît, d'après ce que nous apprend le *Amer. Journal of Phil.*, que l'*Alaska Pacific Express Co* fait emploi d'une enveloppe 2 cents, vert, dont il est question dans le document que publie en même temps notre confrère et que voici :

ALASKA PACIFIC EXPRESS COMPANY

Office of the General Manager

Portland Or. 18 mars 1898.

Circulaire n° 11.

ENVELOPPES AFFRANCHIES.

A cause du service irrégulier et peu satisfaisant de la Malle entre les villes de Portland, Sound et les ports de l'Alaska, on nous a demandé, à diverses reprises, de transporter les lettres par express. Ces demandes étant devenues très urgentes et pouvant rendre au public beaucoup plus de service que ne peut le faire actuellement la Malle ordinaire, nous avons décidé d'inaugurer un service de lettres affranchies. Nous étant conformés aux règlements et exigences du gouvernement des États-Unis, nous sommes prêts maintenant à expédier des lettres par express, quand elles seront enfermées dans une de nos enveloppes affranchies, par toutes les routes de la côte où opère cette Compagnie.

Les enveloppes timbrées par le Gouvernement sont pour la transmission par express de lettres ou papiers n'ayant aucune valeur particulière; seulement, les personnes qui en usent ne doivent pas y renfermer de l'argent ou des valeurs, car il est entendu que cette Compagnie n'assume aucune responsabilité pour la perte de ces lettres. Nous ferons tous nos efforts pour expédier promptement et remettre avec soin une ou toutes les lettres, mais nous ne garantissons pas la remise sauve. Si une lettre est destinée à un point situé en deça ou au delà de notre ligne, elle sera expédiée au point de notre route la plus proche de sa destination et déposée là au bureau de poste.

Le coût de ces enveloppes est de dix cents chacune pour n'importe quelle quantité. Elles seront mises en vente à tous les bureaux de la Compagnie.

NOTE. — Il est entendu que nous ne sommes pas préparés en ce moment pour expédier les lettres aux points intérieurs

de l'Alaska, mais simplement aux bureaux des côtes. Plus tard, quand un service régulier sera établi vers Dawson, Circle City, etc., nous fixerons les taxes pour l'envoi des lettres à tous les points sur le Yukon.

M. G. HALL,
Directeur général.

FINLANDE

Dans notre n° 371, nous décrivions les réimpressions des timbres, enveloppes et cartes. Aujourd'hui, voulant sans doute compléter les séries, l'Administration des postes a fait réimprimer les 8 et 32 penni de 1875 et peut-être d'autres valeurs, mais celles-ci alors conformes aux timbres que nous connaissons, car nous n'avons pu constater aucune différence aux timbres qui nous ont été présentés.

Le 32 penni n'a jamais existé qu'en carmin ou carmin vif; aucune des deux valeurs, 8 et 32 penni, n'ayant le piquage 12 1/2, la distinction est donc facile :

8 penni, vert bleu foncé, piqué 12 1/2
32 — rouge brun, — —

MAROC

La *Stamp Collector's Fortnightly* a reçu la nouvelle que les timbres actuels de Gibraltar ont reçu la surcharge *Morocco Agencies* par suite de la différence de change qui existe aujourd'hui, à cause de la guerre entre l'Espagne et les États-Unis. Il serait même question de revenir purement et simplement aux timbres avec la valeur exprimée en monnaie anglaise.



En attendant, les timbres actuels de 5 centimos à 2 pesetas ont tous la surcharge que nous reproduisons plus haut.

GRÈCE

La carte à 10 lepta bleu sur chamois arrive depuis quelques mois dans des teintes absolument nouvelles. D'abord en bleu terne foncé, puis en indigo. Le carton est brumâtre :

10 lepta, bleu terne foncé
10 — indigo

GUATÉMALA

Il faut croire que la recette des timbres commémoratifs a été maigre, car après les avoir convertis en télégraphes, sans en avoir fait pro-

blement usage, voilà que l'on se décide à vendre en bloc tout ce qui reste. Le *Amer. Journal of Phil.* publie à ce propos l'avis suivant :

Le ministre de l'Intérieur a ordonné que les timbres, enveloppes, cartes postales, etc., commémoratifs de l'« Exposizione Centro Americana » soient vendus en adjudication :

Timbres-poste

82376 de 1 cent	69423 de 20 cent
112870 — 1/12 —	78359 — 25 —
215942 — 2 —	81083 — 50 —
237106 — 6 —	92573 — 100 —
630070 — 10 —	97145 — 200 —
69046 — 12 —	97515 — 500 —
1339 — 18 —	

Enveloppes

72162 de 2 cent	87066 de 10 cent
41098 — 6 —	93561 — 12 —

Cartes postales

66689 de 1 cent	93585 de 6 cent (int.)
88923 — 3 — (int.)	92386 — 6 —
85436 — 3 —	95743 — 12 —

Bandes

94420 de 6 cent	95385 de 10 cent
-----------------	------------------

Les propositions peuvent être envoyées au Directeur général des postes jusqu'au 31 juillet prochain; elles doivent être scellées et porter l'inscription suivante :

« Licitacion de Signos y Sellos »

Secretariat des Finances.

Guatemala, 25 avril 1898.

HAÏTI

Nous avons vu une feuille entière du 20 cent orange surchargé deux 2 cent. Nous y avons relevé les particularités suivantes :

- 1° double surcharge;
- 2° surcharge entre deux timbres, en plus de la surcharge de chacun;
- 3° surcharge de 2 cent;
- 4° — deux 2 cent;
- 5° — deux 2 cent, (les lettres E U plus petites).

Nous n'avons rencontré aucune de ces variétés sur le 20 cent, brun.

Les timbres dont nous donnions le type en avril dernier sont en usage, mais provisoirement. Ils seront bientôt remplacés par une série commandée à New-York, qui nous fera voir l'effigie du Président actuel de la République. Les valeurs seront : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 15, 20, 50 cent, 1 gourde.

Les couleurs des timbres qui viennent de paraître ne sont pas tout à fait ce que nous avons dit. Elles sont :

1 cent, outremer,	piqué 11 1/2
2 — rouge brun	—
3 — violet ardoise	—
7 — gris	—
20 — orange	—

Le 5 cent vert ne nous est pas arrivé.

HORTA

Le *Am. J. of Ph.* décrit une erreur d'une des cartes postales en cours présentant le nom, la valeur *manquant*, imprimé en travers de la face du timbre, au lieu de l'être aux endroits qui lui sont réservés.

INDES ANGLAISES

Le timbre 1 rupee, bicoloré, soi-disant imité et dont on accusait une perte de 1,000,000 de rupes pour le Trésor est une vieille histoire rééditée. Il s'agit du 1 rupee gris.

INDE PORTUGAISE

Lorsque le changement de monnaie eut lieu en décembre 1881, les timbres conservèrent leur type, mais ainsi que nous le fait remarquer M. Raimann, le type fut refait. Il est inconcevable que personne n'en ait fait la remarque jusqu'ici. Non seulement les lettres et les dessins sont différents, mais la couronne l'est tout particulièrement. Sans chercher à décrire toutes les différences, nous nous contenterons d'attirer l'attention sur la croix qui, en 1879, l'avait plus grande avec un petit cercle au centre.

Ce type refait reste employé jusqu'à peu près la fin de sa carrière. Nous le voyons abandonné alors pour reprendre le type 1879 avec les lettres et chiffres maigres, comme en 1883 et *reis* sans accent. Nous aurons donc à ajouter une série de fin 1883?, savoir :

Type 1879, chiffres et lettres maigres; reis sans accent :

- 1 1/2 reis, noir
- 4 1/2 — olive
- 6 — vert jaune
- 1 tangá, rose
- 4 tangas, mauve
- 8 — orange

ITALIE

M. E. Diena a vu, nous écrit-il :

Timbre-laxe 10 lire, bleu, chiffre carmin retourné.

MAURICE

Nos lecteurs seront sans doute curieux de faire la connaissance de la carte surchargée pour laquelle on s'est battu lors de sa mise en vente.

MAURITIUS (MAURICE)
POST CARD
THE ADDRESS ONLY TO BE
WRITTEN ON THIS SIDE L'ADRESSE SEULE DOIT ÊTRE
MISE DE CE CÔTÉ DE LA CARTE



Ainsi que nous le disions, la surcharge a été appliquée sur les cartes simples et avec réponse 6 cents, toutes ont la première ligne biffée. Il y en a 3 variétés :

- 1^o Carte simple avec 1^{re} ligne biffée seulement ;
- 2^o — double, 1^{re} partie, inser. angle gauche inf. ;
- 3^o — — 2^e — 6^e ligne biffée.

Sur ces trois variétés, le timbre a la valeur primitive biffée par un trait et 2 cents au-dessus, en noir :

- 2 sur 6 cents, violet, surch. noire (3 variétés).

MEXIQUE

Le *Am. Journ. of Phil.* annonce les 1, 2 et 15 centavos avec filagramme Aigle et R. M. :

- 1 centavo, vert
- 2 centavos, carmin
- 15 — bleu vert.

MOZAMBIQUE (C^{ie} DC)

Nous avons appris sans étonnement que la Compagnie du Mozambique avait absolument tenu à célébrer le 4^e centenaire de la découverte des Indes, en mettant en circulation les timbres de 2 1/2, 5, 10, 15, 20, 25, 50, 75, 80, 100 et 150 reis avec une surcharge noire. Mais laquelle? C'est ce que ne dit pas le *Porto Philatelic* à qui nous empruntons la nouvelle.

NORWÈGE

Du nouveau type, il existe :

- 1 öre, brun gris
- 25 — lilas.

NOUVELLE GALLES DU SUD

Nous trouvons dans l'*Australian Philatelist* les documents ci-après :

Avis officiels

Département des Postes et Télégraphes,
Administration générale des Postes.

Sydney, 4 mai 1898.

Démonétisation des timbres-poste.

En référence à l'avis de la *Gazette* en date du 14 juin 1897, annonçant l'émission de nouveaux timbres-poste de 1 d., 2 d., 2 1/2 d. et 5 sh., en remplacement de dénominations semblables alors en cours et notifiant que les timbres à remplacer ne seront reconnus valables pour l'affranchissement que jusqu'au 31 décembre 1897 et qu'à partir du 1^{er} janvier 1898, aucun de ces timbres restant entre les mains du public, ne pourra être échangé à la valeur nominale contre des timbres du nouveau dessin, il est notifié par les présentes, que Son Excellence le Gouverneur, sur l'avis du Conseil exécutif, a approuvé la prolongation de la validité des timbres remplacés par la notice mentionnée ci-dessus jusqu'au 30 juin 1898.

Ces timbres seront reconnus valables pour l'affranchis-

sement jusqu'au 30 juin prochain et à partir du 1^{er} juillet 1898, les timbres 1 d., 2 d., 2 1/2 d. et 5 sh. seulement émis le 22 juin 1897, et connus sous le nom de timbres du « Record Reign » seront reconnus comme valables autant que timbres de ces dénominations respectives pour l'affranchissement. Après cette date cependant, sur demande faite à un bureau des postes, tous timbres remplacés restant en mains du public, pourra être échangé à la valeur nominale contre des timbres des dessins reconnus.

JOSEPH COOK.

Département des Postes et Télégraphes,
Administration générale des Postes.

Sydney, 11 mars 1898.

Par la présente, il est notifié que Son Excellence le Gouverneur, sur l'avis du Conseil exécutif, d'accord avec les stipulations de la 16^e section de l'Acte d'affranchissement, 31 vic. n° 4, a bien voulu approuver la modification de couleur du timbre 6 pence existant, de garance rosé en vert, à dater du 1^{er} mai prochain, attendu que la couleur présente ressemble trop étroitement au one penny en cours.

JOSEPH COOK.

Ce dernier timbre a donc paru le 1^{er} mai :

6 pence, vert émeraude.

Les 1/2 et 6 pence ont actuellement la piqure 12 x 11 1/2 (*The Austr. Phil.*).

NOUVELLE ZÉLANDE

Les timbres de 2 1/2 pence venant de la Nouvelle Zélande porteront *Lake Wakatipu* au lieu de *Wakatipu*. (*London Ph.*)

2 1/2 pence, bleu



NYASSA (Cie de)

Cette Compagnie a émis, en janvier dernier, les timbres de Mozambique actuels avec la surcharge *Nyassa* en noir.

5 reis, jaune,	surcharge noire
10 — lilas,	—
15 — brun,	—
20 — violet,	—
25 — vert,	—
50 — bleu,	—
75 — rose,	—
80 — vert jaune,	—
100 — brun s/jaune,	—
150 — carmin rose,	—
200 — bleu s/bleu,	—
300 — bleu s/saumon,	—

ORANGE

Une nouvelle variété de la carte 1 1/2 penny est annoncée par le *A. J. of Ph.* Elle a le tim-

bre adhésif 2 d. surchargé 1 1/2 d (sans ponctuation) en noir. Le type des chiffres diffère des précédentes cartes :

1 1/2 p. sur 2 p., mauve, surch. noire



PAHANG

Voici le type dont nous parlions le mois dernier. M. Forbin nous dit avoir reçu les valeurs suivantes ainsi accommodées :

10 cents, violet et jaune, surch. noire	
25 — vert et carmin,	—
50 — vert et noir,	—
1 dollar, vert,	—
5 dollars, vert et bleu,	—

Ces deux derniers sont du grand type oblong.

PÉROU

Un 5 centavos, fiscal, 1897-1898, a reçu, dit la *Revue Ph. Française*, la surcharge : *un centavo* en capitales sur deux lignes :

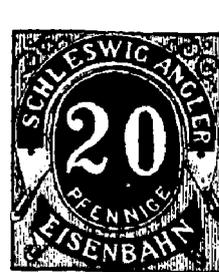
1 centavo sur 5 centavos, bleu pâle, surch. noire

SAINTE-LUCIE

Le timbre de 2 1/2 pence a été mis hors cours en suite de la mise en vente, le 9 mars dernier, d'un timbre de 2 pence qui le remplace grâce à une réduction de taxe. Le type est celui des timbres en cours dont il a le filagramme et la piqure :

2 pence, bleu, valeur en vermillon

SCHLESWIG



Les timbres de chemin de fer, actuellement en cours, sont annoncés par l'*Ami des Timbres*. Le format est plus petit que ceux de 1883; le chiffre occupe le centre d'un ovale à fond uni au-dessus duquel : *Schleswig angler*; au-dessous : *Eisenbahn*.

Eisenbahn.

Imprimés en couleur sur blanc, piqués 11 1/2 :

20 pfennig, vert bleu
1 mark —

Il est fort probable qu'il existe d'autres valeurs.



SOUDAN

Nous reproduisons le *timbre-taxe*, provisoire, annoncé tout récemment ici.

TABAGO

Le *Stamp Collectors' Fortnightly* nous apprend que, depuis le 1^{er} juillet, les timbres de cette colonie ne sont plus en usage, remplacés qu'ils sont à cette date par les timbres de la Trinité, qui incorpore, par la même occasion, la colonie de Tabago.

Variétés du télégraphe 1 peso 1886, des Philippines.

Le timbre-poste de 2 4/8 e. de peso était à peine entré en usage, en février 1882, qu'il devenait bientôt d'une grande utilité et qu'on l'accommodait à toutes sauces. Manquait-on d'une valeur quelconque et de n'importe quelle classe, on avait recours à ce timbre : on lui appliquait une surcharge *ad hoc* et il entraît immédiatement en fonctions.

En 1883 on en fait d'abord un timbre-poste de 2 reales, puis de 16 cuartos ; en 1887 il devient 1 cent et, en 1888, 8 centimos. Des timbres fiscaux ayant manqué cette même année, le voilà en même temps *Derecho de firma* 1 peso, *Giro* 20 et 40 centimos ; en 1889 il remplit l'office de *Recargo de consumos*, mais ici au moins on lui conserve sa valeur.

La disette étant venue en timbres-télégraphes, c'est encore à lui qu'on a recours en 1885, pour en faire un 25 centimos de peso ; en 1886, il fallait une série de nouvelles valeurs de timbres-télégraphes 1, 2 4/8, 5, 20 centimos, 1 peso, c'est lui, toujours lui, qu'on met à contribution. Il faut croire que ces multiples fonctions étaient sans inconvénient, puisque, en 1888, lorsqu'il fallut procéder à un nouveau tirage des télégraphes 1, 2 4/8, 5 et 20 centimos, c'est encore à ce 2 4/8 e. de peso qu'on a recours. Et s'il ne reste pas en faveur comme 1 peso, c'est qu'un assortiment de cette valeur était arrivé de Madrid vers cette époque.

Pendant sa courte carrière comme 1 peso, il y a eu pas mal de variétés : Ce sont elles que nous voulons faire connaître :

Émission de février ? 1886.



Les transformations du timbre-poste 2 4/8 e. de peso eurent lieu par des surcharges qui se présentent ici en quatre lignes, savoir :

- 1^o *Habilitado*, ligne courbe ;
- 2^o *Telegramas*, — horizontale ;
- 3^o *Submarinos*, — —
- 4^o *Peso*, — courbe.

1^{er} TYPE

a. Les inscriptions sont toutes en *grandes lettres* ;

b. *Habilitado* a les lettres allongées, ce qui se remarque surtout à HA ; le T est peu barré ;

c. Les lettres T et S (*Telegramas*) sont placées directement au-dessus des lettres extrêmes S de *Submarinos* ;

d. *Submarinos* a la première lettre qui chevauche plus bas que les autres ; N est étroit ;

e. Les deux lignes horizontales dépassent légèrement celle supérieure cintrée ;

f. Le chiffre 1 ne montre qu'un petit trait de liaison ;

g. *Peso* a la tête du P très large :

1 peso sur 2 1/8 e. de peso, bleu, surch. rouge.

VARIÉTÉS

1 peso a le 1 plus maigre, avec trait de liaison ; P est plus large ; les deux lignes horizontales ne dépassent pas à droite la ligne cintrée supérieure :

Type 1a : 1 peso sur 2 1/8 e. de peso, bleu, surch. rouge.

La première ligne d'inscription est doublée :

1a : 1 peso sur 2 4/8 e. de peso, bleu, surch. rouge.

Un déplacement des lettres montre les deux lignes horizontales plus à droite, surtout la 2^e :

Le chiffre et le P (*peso*) ne sont plus sur le même alignement que les autres lettres ESO : ils sont placés plus bas.

Type 1b : 1 peso sur 2 4/8 e. de peso, bleu, surch. rouge.

2^{me} TYPE

a. Comme 1^{er} type ;

b. *Habilitado* a les lettres un peu plus petites et plus ouvertes ; le T fortement barré ;

d. *Submarinos* n'a pas la première lettre qui chevauche ; N est large ;

c. Les trois premières lignes d'inscription commencent et finissent sur un même alignement ;

f. Le chiffre 1 (gras) n'a qu'un petit trait de liaison ;

g. *Peso* a la tête du P, ronde et moins large qu'au 1^{er} type : le jambage inférieur est plus court, la lettre P plus rapprochée de E ; S est retournée, elle penche du haut vers la gauche :

1 peso sur 2 4/8 c. de peso, bleu, surch. rouge

1 — — 2 4/8 — — — — — vif

VARIÉTÉS

Les caractères des 3^e et 4^e lignes sont doublés.

1 peso sur 2 4/8 c. de peso, bleu, surcharge rouge vif.

Ne diffère du 2^e type que par les points suivants :

Chiffre 1 (maigre) avec grand trait de liaison ; P de *peso* plus incliné :

Type 2^a : 1 peso sur 2 4/8 c. de peso, bleu, surch. rouge

— 1 — — 2 4/8 — — — — — rouge brun

3^{me} TYPE

a. Les inscriptions sont remarquablement plus grandes que celles des 1^{er} et 2^e types ;

b. Les lettres sont allongées ;

c. La lettre T (*telegramas*) est au-dessus de la première lettre S de *submarinos*, mais S n'est pas sous la dernière lettre de ce mot : elle est plus à droite ;

d. *Submarinos* a les 2 S retournés, N très étroit, O très large, M a les jambages du milieu très courts comme du reste à *telegramas* ;

e. Les lignes horizontales dépassent à gauche celle supérieure cintrée, mais par contre celles dépassent à droite ;

f. Chiffre 1 très maigre et avec trait de liaison ;

g. *Peso* a de grandes lettres maigres (P a la tête ronde, E étroit).

1 peso sur 2 4/8 c. de peso, bleu, surch. rouge brun.

4^{me} TYPE

a. Les inscriptions sont en petites lettres :

b. *Habilitado* a les lettres HA assez ouvertes : ce mot est orthographié ; HABIL TADO formant deux mots, avec le premier A non barré ;

c. *Telegramas* a un G comme C, M très large ;

d. *Submarinos* a les S retournés ; M. a les jambages du milieu très longs, N large ;

e. Les trois premières lignes commencent et finissent sur un même alignement ;

f. Le chiffre 1 (gras) n'a qu'un léger trait de liaison ;

g. *Peso* a la lettre P large :

1 peso sur 2 4/8 c. de peso, bleu, surcharge rouge brun.

VARIÉTÉS

Les caractères mal assujettis à *Habilitado* se sont déplacés pendant l'impression ; le T a même disparu, de sorte que nous avons : HABIL I ADO en trois mots :

Type 4^a : 1 peso sur 2 4/8 c. de peso, bleu, surch. rouge brun.

Les caractères de la 1^{re} ligne sont doublés : Type 4^b : 1 peso sur 2 4/8 c. de peso, bleu, surch. rouge brun.

Nous avons de ce 4^e type un groupe de trois timbres présentant au 2^e exemplaire le mot RESO pour PESO. Il doit y avoir là une fraude, cette erreur étant matériellement impossible, l'impression se faisant avec un timbre à main.

On nous objectera peut-être qu'il y a des timbres du 1^{er} type avec SUSMARINOS et du type 2 A avec PESO, mais ce sont là effets d'une application mauvaise du timbre.

5^{me} TYPE

a. Les inscriptions sont en petites lettres ;

b. *Habilitado* a les lettres larges ;

c. *Submarinos* n'a pas les lettres extrêmes, sous celles de *telegramas* ;

e. La 1^{re} ligne horizontale est sur le même alignement que la ligne cintrée ;

f. Le chiffre 1 (gras) a un léger trait de liaison ;

g. *Peso* a des petites lettres et le P a le trait inférieur très court et la tête ronde.

1 peso sur 2 4/8 c. de peso, bleu, surch. rouge brun foncé.

6^{me} TYPE

a. Les lettres sont très petites :

b. *Habilitado* a les lettres grasses et larges ; HA est plus en oblique qu'au 5^e type ;

c. *Telegramas* dépasse légèrement la ligne précédente à droite ; la lettre M est très large ;

d. *Submarinos* est dépassé à droite par *Telegramas* ;

f. Le chiffre 1 (gras) a un trait de liaison prononcé ;

g. *Peso* a la tête large et le trait inférieur court :

1 peso sur 2 4/8 c. de peso, bleu, surch. rouge vif.

VARIÉTÉ

Les trois premières lignes sont doublées.

1 peso sur 2 4/8 c. de peso, bleu, surch. rouge vif.

Il est possible qu'il existe d'autres types que

ceux que nous énumérons ici : ils sont assez nombreux cependant pour prouver l'ineurie de l'administration des Postes, qui, d'un timbre de 12 centimes en fait un de 5 francs par une surcharge, sans se soucier des facilités qu'elle donne aux contrefacteurs, en créant des types aussi variés qu'il est presque impossible aux employés d'établir le moindre contrôle.

Émissions jubilaires, commémoratives, etc.

(Suite, voir n° 425)

En voyant célébrer si joyeusement tant d'anniversaires, le **Monténégro** se demande ce qu'il pourrait bien célébrer à son tour pour avoir l'occasion de faire une émission commémorative. Après mûre réflexion, il finit par découvrir — on le prétend du moins — que l'imprimerie a été introduite dans ce pays il y a 400 ans !...

Quoique habitant Cottigne, il paraît que M. Otto Bickel pas plus que sa charmante épouse ne soit pour rien dans cette émission, dont le premier s'est du reste désintéressé...

Donc, le 25 juillet 1893, pour rappeler cette chose mémorable, on crée des timbres, des cartes et des enveloppes, le tout commémoratif, se contentant de surcharger ce qui est en usage.



Il y eut 5000 séries de timbres, 1000 d'enveloppes et 2000 des cartes postales, savoir :

Timbres-poste : 7 valeurs + 3 erreurs
 Enveloppes : 3 — (plusieurs formats)
 Cartes postales : 4 — + diverses erreurs

Ce premier tirage a dû certainement être suivi d'autres, car l'émission, qui ne devait paraître que le 29 juillet au lieu du 25, ne comprenait pas, au début, les deux timbres de 10 et 25 novtch avec la surcharge noire. Ce n'est que plus tard que l'on se rappelle avoir oublié de faire des erreurs, oubli qui fut réparé tant pour les timbres que pour les cartes.

Le 27 août 1842, un traité signé avec la Chine, ratifié le 22 juillet 1843, porte que les ports Amoy, Canton, Fouchow, Ningpo et Shanghai

seraient ouverts au commerce étranger, ce qui fut un fait accompli le 17 novembre 1843.

La municipalité de **Shanghai** s'étant rappelée cet événement, a voulu le célébrer en émettant modestement un timbre de 2 cents, le 17 novembre 1893.

Le type représente Mercure, le Dieu du commerce et de la carotte, en cette circonstance surtout. Il se tient en équilibre sur une roue ailée, le tout dans un cercle ayant les millésimes : 1843-1893.

Ce timbre ayant eu un certain succès de vente, la municipalité de Shanghai eut des remords (qui n'en aurait pas ?) de ne pas avoir profité de la circonstance pour essayer de remplir sa caisse. Elle se ravisa le 1^{er} décembre et annonce par la même occasion qu'une émission jubilaire « en quantité limitée » aurait lieu. Comme le temps presse, on se contente de surcharger cette fois les timbres en cours : 1843 Jubilee 1893 et nous avons :

Timbres poste : 7 valeurs
 Enveloppes : 3 —
 Ban es : 3 —
 Cartes postales : 2 —
 Cartes lettres : 1 —

Comme il n'y avait rien d'autre à surcharger, on s'en est tenu là.

A **Porto-Rico**, le croirait-on, on éprouve aussi le besoin de fêter la découverte de l'Amérique et l'arrivée de Christophe Colomb à Mayaguez, alors que Cuba ne s'en soucie guère, quoique découverte un an plus tôt.

Mais il y a à Mayaguez deux personnes, Don Fernando Zegri et Don José Prast, qui tiennent absolument à ce que l'on sache que Christophe Colomb a passé par là le 19 novembre 1493. Ils confient à un petit jeune homme de quatorze ans, Pedro Blanes, le soin de leur fournir un dessin, adopté avec empressement par l'Administration des Postes de Porto-Rico, le 6 novembre 1893.





Le type n'avait cependant rien de bien alléchant. C'est une méchante lithographie imprimée en vert, qui nous fait voir une

des caravelles de Colomb. Elle occupe le centre d'un cadre oblong contenant pour inscription : *Puerto Rico — 19 novembre 1893 — 3 centavos de peso 3.*

L'émission était fixée au 19 novembre 1893, mais pressé de réaliser, les timbres furent mis en vente le 10; après deux heures, il n'en restait plus; tout avait été rafflé, dit-on, par une maison allemande!

Le tirage a été de 8000 exemplaires dont il ne doit y avoir eu que fort peu d'utilisés, si toutefois il y en a eu. Et cependant la plupart de ces timbres se présentent oblitérés. N'ont-ils pas ainsi plus de valeur pour certains collectionneurs?

Les timbres commémoratifs étaient en vente depuis six mois au **Salvador** lorsqu'il fallut les remplacer: le contrat de l'illustre Seebeck, n'est-ce pas malheureux, l'y obligeait!

C'est donc par résignation que celui-ci a prodigué son bien. Mais on sait que lorsqu'il s'agit de l'intérêt des collectionneurs, rien ne l'arrête.



Comme en juillet 1893, l'émission de janvier 1894 compte trois valeurs: 2, 5 et 10 pesos. Ce sont encore des épisodes de la vie de Christophe

Colomb et, en même temps, de la cupidité de Maître Seebeck.

Une exposition internationale à Hobart Town, capitale de la **Tasmanie**, nous apporte un « official souvenir » consistant en une carte à un penny rose vif et avec réponse. Au revers sont les armes de la colonie et *official souvenir*; à droite, une vue de Hobart et les bâtiments de l'exposition.

Belgique. — Après s'être vanté à la Chambre belge d'avoir réalisé de gros bénéfices, rien que par l'adoption de timbres à souche, tout en prétendant que l'exemple se généraliserait bientôt, notre ministre des Postes, pour être conséquent avec lui-même, ne pouvait demeurer indifférent à l'idée des timbres commémoratifs. Aussi s'empresse-t-il de suivre l'exemple qui lui est si largement donné par la *Roumanie*, la *Bulgarie*, le *Paraguay*, le *Vénézuéla*, le *Salvador*, le *Monténégro* et autres pays de même acabit. Le Portugal ayant annoncé l'intention de prendre part à la curée, notre ministre des Postes, pour ne pas être distancé, se hâte de mettre en usage, en février et mars 1894, les timbres commémoratifs de l'exposition d'Anvers qui ne devaient voir le jour qu'à l'ouverture de l'exposition, soit en mai 1894.



Si les timbres en question sont d'un dessin et d'une exécution détestables, ils ont en revanche une souche, et c'est là le principal pour celui qui l'a inventée ou plutôt qui l'a mise en pratique. On ne s'explique cependant pas bien cette manie de la part d'un vieux célibataire (qui ne vaut pas les quatre fers d'un chien, comme il l'a dit lui-même), aussi chaste qu'endurci, de prétendre toujours faire souche. Si encore le fameux *net bestellen* était sérieux, mais il n'a jamais servi qu'à interprimer en sa faveur la lassitude du public ou à contrarier les expéditeurs distraits du dimanche, ce qui n'est pas toujours sans conséquence fâcheuse (1).

(1) Dans son remarquable article sur les timbres de Belgique, M. le comte d'Assche, notre compatriote, approuve l'usage ministériel qui a « le don de contenter tout le monde ». D'après une statistique donnée dans cet article, il y aurait eu 37,538,219 timbres employés avec le talon et 115,436,398 sans talon. Cette statistique est pour nous de haute fantaisie. Mais supposons les chiffres exacts. N'est-il pas ridicule

La série est composée de trois valeurs, 5, 10, 25 centimes.

Ces timbres ont cessé d'être employés le 31 décembre 1894, mais ont été échangés jusqu'au 28 février 1895.

Les quantités imprimées et vendues sont les suivantes :

	5 cent.	10 cent.	25 cent.
Vendu au public.	1,121,643	2,362,916	479,277
Retiré de la circulation	42,814	95,619	118,109
Détruit par l'administration	335,543	511,465	2,614
	1,500,000	3,000,000	600,000

Suivant une statistique postale donnée par M. le comte d'Assche, on aurait utilisé les timbres vendus au public, de l'exposition d'Anvers, comme suit :

	avec talon	sans talon	=	
5 centimes	349,618	772,025	=	1,121,643
10 —	932,415	1,430,501	=	2,362,916
25 —	173,428	309,849	=	479,277

Ces chiffres ont bien leur éloquence. Ils démontrent ou semblent démontrer, d'une façon irréfutable, que le public n'est pas partisan du repos dominical. Il est étonnant cependant que la vigilance des employés, de toute la Belgique, ait été telle qu'on a pu nous dire, à un exemplaire près, comment ont été utilisés les timbres, mais on oublie que parmi eux il en est resté considérablement entre les mains des collectionneurs et des marchands. C'est donc encore une fois de la statistique de contrebande, de la roublardise, pour ne pas dire de la tromperie.

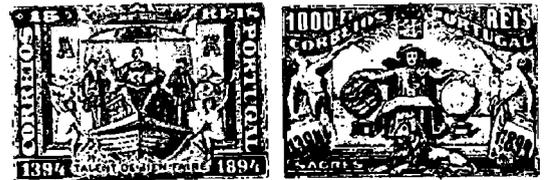
Cette fois, ça devient sérieux. Le Portugal s'en mêle, et nous voilà avec une double série plus que complète : 13 timbres de 5 à 1000 reis et une carte 10 reis pour le Portugal, la seconde série étant réservée aux Açores, par l'application d'une surcharge. Le motif de cette émission ? Célébrer le 5^e centenaire du célèbre navigateur en chambre, l'Infant Henri, quatrième fils de Jean I^{er}, roi de Portugal (dont la

d'employer le personnel à une telle besogne, alors qu'on déclare vouloir lui donner du repos : Et comment comprendre aussi ce particulier qui veut absolument simplifier la besogne des employés de poste et qui la complique en expédiant précisément le dimanche ses correspondances, tout en déclarant, de par la souche, qu'il n'entend pas qu'elles soient délivrées ce jour-là : N'est-ce pas augmenter bien volontairement la besogne des employés en leur imposant une double manipulation de ces lettres :

Il ne faut pas de souche à celui qui remet ses expéditions au lundi. Donc, elle est inutile.

devise était *Talent de rien faire ou bien faire*, on ne l'a jamais su) et se procurer de la galette pour lui ériger un monument à Porto, sa ville natale.

Quoique ces timbres ne se soient guère vendus, ils sont suffisamment connus pour que nous nous contentions de reproduire deux des types :



Ils ont été dessinés par un peintre portugais, José Veloso Salgado, et fabriqués à Leipsick. Tous ont au dos une prière à St-Bonaventure dont voici la traduction : *O langue bénie qui avez toujours béni le Seigneur et enseigné aux autres à le bénir, nous voyons maintenant avec clarté l'influence que vous avez auprès de Dieu.* La somme entière de la vente devait être remise à la municipalité de Porto, sous déduction d'une somme égale à la recette postale de l'année précédente, revenant au gouvernement.

L'émission est du 4 mars 1894 ; la suppression, du 13, même mois. On avait compté sur une bonne recette : elle n'est pas venue. Et cependant la vente a duré 10 jours, contrairement au décret qui l'avait fixée à deux seulement. Un moment, il fut question de surcharger les invendus : c'est par un reste de pudeur que cette mesure n'a pas été prise.

On sera probablement curieux de savoir ce que le stock de cette émission est devenu. Le *Nederl. T.* du 10 avril 1897 va nous l'apprendre :

« Comme on le sait, la provision restante des timbres se trouvait à la Bourse de Lisbonne dans l'attente d'une décision à leur égard. La commission des fêtes de Porto prétendait que les timbres devaient leur revenir, le gouvernement était d'un avis contraire.

« Le Directeur de la Monnaie insistait pour la destruction, mais le gouvernement hésitait, si bien qu'il attendait en vain l'autorisation de les brûler.

« Maintenant, la chance a voulu que ce directeur fut nommé, en février 1897, ministre des travaux publics. Il a exécuté aussitôt sa volonté.

Dans le *Moniteur*, n° 54 du 7, on peut lire le décret relatif à la destruction de ces timbres. Il y a été donné suite immédiatement. La colère des gens de Porto n'a plus de bornes, mais elle s'apaisera bientôt.

La valeur des timbres brûlés s'élève à 179,474,935 reis ou environ 700 millions de francs. Les cartes postales n'ont pas été brûlées parce qu'elles ont toutes été vendues et restent en usage ».

Il nous revient que le tirage des 5 à 100 reis compris était de 500,000 exemplaires chacun et 30,000 des autres valeurs supérieures à celles-là.

Les noces d'argent des époux impériaux au Japon nous donnent, le 9 mars 1894, une série



de deux timbres, au type ci-contre, représentant dans un cadre oblong, le chrysanthème au centre, entouré d'ornements; de chaque côté un oiseau qui n'est autre, au dire du D^r Legrand, que le *canard* mandarin, emblème du bonheur conjugal.

L'inscription japonaise du centre, signifie : *Anniversaire de la 25^e année du grand mariage.*

L'usage ne devait durer qu'un mois, mais on en avait fabriqué de telles quantités qu'il a fallu forcément en continuer la vente; elle durera probablement jusqu'aux noces d'or des heureux époux. Il y aurait eu :

2 sen, 14,300,000 exemplaires
5 — 700,000 —



La République de **Saint-Marin** est fort connue des collectionneurs, par ses timbres qu'on n'emploie guère, mais dont on tire cependant grand profit. C'est ce qui a donné l'idée qu'on

pourrait, par leur vente, inaugurer le Palais de l'Etat, en construction depuis onze ans.

Le secrétaire de la Commission a donc envoyé partout des circulaires annonçant une émission commémorative qui serait composée de trois timbres : 25 centesimi (tirage 400,000 exemplaires), 50 centesimi (200,000) et 1 lira (100,000), plus une carte à 10 centesimi dont il y eut aussi 100,000 exemplaires; les demandes devaient être au minimum de 50 francs; celles de 500 francs et plus, étaient expédiées dans une enveloppe de 5 lire! dont il ne devait être imprimé que 2,000 exemplaires. Timbres, cartes et enveloppes nous font voir le Palais d'Etat et les portraits des deux régents. Voici la circulaire :

République de Saint-Marin
Bureau du secrétaire
Circulaire C.

La commission du « Palais Principe et Sovrano » donne avis qu'à l'occasion des fêtes qui auront lieu le 30 septembre et le 1^{er} octobre prochains, pour l'inauguration du nouveau Palais et l'installation des Régents, il sera émis les timbres-poste commémoratifs suivants :

de 1 Lira,
— 50 centesimi,
— 25 —

ainsi qu'une carte postale de 10 centesimi, numérotée progressivement.

Le produit net de cette émission est destiné à une œuvre de bienfaisance.

Aux termes de la circulaire A, l'émission aura lieu les 20, 21, 30 septembre, 1, 2 et 9 octobre 1894.

La commission se charge, en outre, d'expédier directement à n'importe quelle destination, en paquet recommandé, les ordres d'achat qui lui parviendraient directement, à condition cependant qu'ils soient supérieurs à cinquante francs, payables en billets de banque italiens ou de la Banque de France adressés par lettre recommandée ou, pour mieux dire, dans une enveloppe spéciale portant le timbre de cinq lire italiennes, pour lequel il s'est fait une émission limitée à deux mille exemplaires, et pour être valable, ce timbre-poste doit porter apparemment le timbre de la poste de San-Marino.

En outre, la commission, dans le but de mémoriser (sic) cet événement, a décidé d'offrir un souvenir à la Presse qui sera distribué du 25 septembre au 5 octobre 1894 et de créer aussi un livre d'or spécial, dans lequel seront consignées les diverses opinions de la Presse au sujet des fêtes.

Bien entendu, il ne sera mentionné que les articles des journaux dont la commission aura reçu copie; et ce livre d'or sera à la disposition des nouveaux visiteurs de San Marino.

La commission prendra note de toutes les idées reconnues pratiques et utiles, étant donné surtout que l'œuvre est entièrement de bienfaisance.

Add. Chev. V. Seratni, commissaire de la commission, République de San-Marino. (Italie centrale).

L'émission fixée au 30 septembre 1894 devait être close quelques jours après... en cas de suc-

cès de vente. On l'attend encore malgré cet appel désespéré adressé à nombre de marchands et que voici :

République de S. Marin.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que vous pourrez obtenir nos timbres commémoratifs avec un rabais de 30, 40 et 50 p. c., suivant l'importance de votre commande, qui doit atteindre au moins le chiffre de 500 francs.

Dans l'espoir que vous me transmettez vos ordres, auxquels je dévouerai toute mon attention, je suis, Monsieur,

Votre dévoué,
V. SERAFINI, secrétaire.

4 juin 1895.

Les pierres lithographiques ont été détruites, dit-on, le 22 septembre 1894. R. I. P.

La Chine, fatiguée de son isolement, se décide à démolir une partie de la muraille qui l'enserme, et elle nous fait voir qu'elle est bien résolue à entrer dans le mouvement des... émissions commémoratives. Le Japon n'en a-t-il pas eu ?

Afin de célébrer, d'une façon mémorable, le 60^e anniversaire de la reine régente, il y a émission de timbres le 17 novembre 1894, qui se compose de neuf valeurs. En voici deux types pour mémoire :



Par la même occasion, il y eut des fêtes extraordinaires. Li-Hung-Chang, le même qui devait se distinguer plus tard d'une façon si bruyante, lors de son voyage en Europe, fut chargé naturellement de faire partir les pétards annonçant le commencement des fêtes.

Les timbres en question sont restés en usage jusqu'en 1897, après quoi ils ont été surchargés, toujours pour rester dans le mouvement.

M. T. de Arredondo et Betancourt n'oublie pas qu'il y a au Vénézuëla un centenaire à célébrer, celui du maréchal Ayacucho et, à cet effet, il remet au gouvernement... une marque

d'oblitération commémorative qui est employée du 2 au 4 février 1895.

Nous n'avons pas vu cette marque, mais nous avons lu le décret du 30 janvier qui l'accepte, et cela nous suffit.

Egypte. — En février 1895, le *Phare d'Alexandrie* nous avait menacé d'une série de timbres-poste carnavalesques pour les fêtes du Caire et d'Alexandrie. On escomptait déjà le bénéfice qui en serait résulté. Grâce à l'opposition du directeur général des postes, nous n'avons pas encore cette série dont les timbres sont cependant gravés et imprimés, dit-on.

Le 3 mai 1895, nous avons encore des nouvelles de M. T. de Arredondo et Betancourt qui se rappelle (quelle mémoire !) que le général Grégoire Monagas a, il y a cent ans, délivré le Vénézuëla, sa patrie.

Il offre généreusement un timbre d'oblitération (sa marotte) qui reste en usage deux jours, soit du 3 au 5 mai 1895.

Nous n'avons pas eu la curiosité de voir cette oblitération.

Malgré son insuccès de 1894, le Portugal, dont la caisse est toujours vide et avide, ne sachant plus à quel saint se vouer, imagine d'avoir recours à saint Antoine de Padoue qui, par sa spécialité, fait retrouver les objets perdus et qui pourra, par conséquent, lui faire retrouver... le crédit qui lui manque. Précisément il y a 700 ans que naquit, par hasard, à Lisbonne, saint Antoine de Padoue. L'occasion de flatter le saint est donc toute trouvée : on reproduira ses traits sur les timbres.

MM. Gieseke et Devrient, de Leipzig, sont donc chargés de nous donner le portrait du saint, de nous le faire voir dans une de ses nombreuses extases et dans son ascension, enfin de nous le faire admirer dans son fameux prêche aux poissons.

Il faut croire que la commission promise au saint, sur la vente des timbres, n'a pas été suffisante, car le succès n'est pas venu ! Voilà ce que c'est que de vouloir liarder.





La série était composée de 15 valeurs et d'une carte pour le Portugal d'abord, puis une série semblable pour les Açores, rien que par l'addition du mot : Açores en surcharge.

La tentative du Portugal de faire rentrer des fonds eut lieu le 13 juin 1895. L'usage des timbres cessa le 1^{er} juillet suivant.

On sera peut-être curieux de connaître les quantités qui ont été imprimées et celles vendues. Voici :

	Rests.	Imprimé.	Vendu.	Vente totals.
Timbres	2 1 2	3,000,000	765,788	= 1,914,470
—	5	2,000,000	313,073	= 1,565,365
—	10	500,000	117,075	= 1,170,750
—	15	500,000	64,860	= 972,900
—	20	500,000	73,572	= 1,471,440
—	25	2,500,000	540,036	= 13,500,900
—	50	1,000,000	67,550	= 3,377,500
—	75	300,000	23,772	= 1,782,900
—	80	300,000	17,106	= 1,368,480
—	100	300,000	40,278	= 4 027,800
—	150	500,000	12,923	= 1,938,450
—	200	50,000	15,957	= 3,051,400
—	300	50,000	9,601	= 2,881,200
—	500	50,000	8,423	= 4,211,500
—	1000	50,000	8,044	= 8,044,600
Cartes	10	1,500,000	246,473	= 2,464,730

La recette a donc été de . . . 53,743,785 reis

Il avait été décidé que les timbres invendus seraient brûlés immédiatement après avoir été retirés de cours. Ce n'est que le 9 mars 1897 que l'on s'y décide et voici l'avis que publie le *Journal officiel*, n° 54, du 10 mars 1897 :

DIRECTION

DES SERVICES DU TÉLÉGRAPHE ET DES POSTES

Répartition des Postes

Vu la disposition du paragraphe unique de l'article 1^{er} de la loi du 27 juillet 1893 et du paragraphe 2 du décret du 9 mai 1895, Sa Majesté le Roi ordonne, par la Secrétairerie d'Etat, des travaux publics, du Commerce et de l'Industrie, de prendre les mesures nécessaires pour qu'au palais de la Monnaie et du Papier timbré on procède sans retard à la combustion des formules d'affranchissement spéciales dont parle la loi précitée et le décret auquel il est fait allusion et qui existent actuellement dans cet établissement.

Pago, le 9 mars 1897, Auguste José DE CUNHA.

Les colonies de **Mozambique** et de **Lorenzo**

Marques, se voyant oubliées dans la répartition de timbres commémoratifs, ont voulu rendre hommage au saint déjà nommé en appliquant sur les timbres en cours une surcharge qui n'a pas dû compromettre beaucoup leurs finances. On compte une quinzaine de variétés de timbres qui ont été ainsi surchargées. Nous ignorons si la recette a été fructueuse; toutefois saint Antoine a dû être content d'être ainsi choqué partout.



Au **Transvaal**, pour célébrer l'adoption de la taxe à 1 penny et pour augmenter aussi les



recettes du Trésor, on émet modestement un timbre, un seul, de 1 penny, le 6 septembre 1895. Il n'est resté que peu de jours en usage, le

stock ayant été accaparé par la spéculation. 1,500,000 exemplaires ont été lithographiés par *The Press P. & P. Works*, de Pretoria.

(A continuer).

CHRONIQUE FISCALE

ARGENTINE (Répub.)

Nous complétons les renseignements donnés par nos numéros antérieurs, relativement à la nouvelle série fiscale de 1898, dont voici les valeurs non encore signalées par nous et qui nous sont révélées par la *Revista de la Soc. Fil. Argentina* :

- 7 pesos, outremer
- 8 — olive foncé
- 9 — vert de mer
- 10 — violet foncé.
- 15 — jaune
- 20 — vert gris
- 25 — vermillon
- 30 — chocolat
- 40 — ardoise pâle
- 50 — vert olive

60 pesos, vert foncé
70 — olive foncé
80 — rose sale
90 — gris
100 — vert sale
500 — rose

Le même, a reçu de nouveaux timbres *Servicio Consular*, imprimés par la « Casa de Moneda ». On ne désigne pas le type :

50 centavos, bistre pâle
1 peso, bleu
2 pesos, vert foncé
5 — outremer
10 — carmin
20 — vert pâle

BUENOS-AYRES (Municipalité de). Type de 1897 avec nouveau millésime :

0,01 centavo, jaune pâle
0,02 centavos, orange
0,03 — vermillon
0,04 — lilas rosé
0,05 — violet brun
0,10 — rose
0,20 — gris violet
0,40 — ardoise
0,50 — bleu de Prusse
1 peso, bleu foncé
2 pesos, vert pâle
3 — vert impérial
4 — vert olive foncé
5 — jaune de Naples
10 — violet
20 — café
50 — noir
100 — vert
200 — marron

ENTRE RIOS (Province de). Deux types nous arrivent par l'entremise de l'ami Roussin :



Tous deux, ils sont aux armoiries de la Province dans un cercle et ont les mêmes inscriptions. Le 1^{er} type a un cartouche pour le n° d'ordre que ne possède pas le 2^e type. Litho-

graphiés et imprimés en couleur sur papier blanc.

1 ^{er} type, 10 centavos, out emer, piqué 12 1/2
2 ^e — 10 — bleu laitoux, — 11 1/2

PARANA (Municipalité de). — A émis un timbre au fac-simile ci-contre nous montrant les armoiries de la ville, avec l'inscription : *Municipalidad de Parana* ; en dessous, la valeur sur une banderole et plus bas, un cartouche pour un numéro d'ordre ; dans les angles, la valeur en chiffres.

Lithographié et imprimé en couleur sur papier blanc, piqué 11 1/2 :

50 centavos, rose



BRÉSIL.



Pour tabacs étrangers il existe au type ci-contre, signalé par la *Revista de la Soc. Fil. Argentina*, les valeurs suivantes, piquées 12.

50 reis, violet
100 — vert
250 — gris brun
500 — carmin
1000 — bleu

Il existe encore pour « Cigarrillos » une bande rappelant celle reproduite n° 424, mais avec 0,2 au lieu de 2 :

Sans valeur, noir sur jaune, non dentelé

Au type Liberté, rappelant le 10 reis (voir type, n° 421) avec les mêmes inscriptions, il y a :

5 reis, bleu non dentelé



Encore un timbre *bebidas* (impôt sur les boissons alcooliques) révélé par l'ami des timbres. Toujours dans le même goût des autres valeurs.

Dimension : 125 × 32^{mm} ; point de dentelure :

1800 reis, bistre jaune sur blanc
3000 — carmin —

et, de la même série, il y aurait au format 149 × 23 mm :

- 12,5 reis, noir sur blanc, non dentelé
- 12,5 — — — — — piqué 12
- 75 — — — orange, — 12
- 1000 — bleu — blanc

MINAS GERAES (*État de*). De la série *Custas Judiciarias*, type reproduit en août dernier, il nous vient :

200 reis, bistre jaune

Et de la série *Secretaria das finanças* :

1000 reis, jaune orange

RIO DE JANEIRO (*État de*). Il nous vient de la série *Emolumentos « rate de Rio »* :

2000 reis, mauve

RIO DE JANEIRO (*Province de*). L'ami Roussin nous a fait voir un timbre allongé, portant au centre les armes du Brésil, dans un petit cercle formant le centre d'une étoile à cinq branches; au-dessus, sur fond de couleur : *Taxa de expediente* et la valeur sur trois lignes cintrées; au-dessous : *Provincia-do-Rio de Janeiro* sur trois lignes également cintrées et à fond de couleur.

Papier blanc, piquure 12 :

1000 reis, gris lilas



RIO GRANDE DO SUL (*État*). En 1893 nous avons décrit le type ci-contre en signalant un 200 reis, violet. L'ami Roussin nous adresse aujourd'hui le 2000 reis, brun, chiffre rouge :

2000 reis, brun et rouge, piqué 11



Quelques timbres nous arrivent par l'ami Roussin. Le premier représente la Justice (femme tenant une balance) dans un ovale ;

au-dessus, dans les angles : *E. U.* et sur une banderole cintrée : *Brasil*; au-dessous : *Taxa — Judiciaria — districto — federal*, puis la valeur :

100 reis, rose, piqué 11 1/2

Le deuxième représente la République (femme assise tenant le bonnet phrygien au bout d'une hampe et la couronne murale sur les genoux); cadre rectangulaire contenant, à gauche : *Sello Municipal*; à droite : *districto federal*; en haut : *Brasil*; en bas, la valeur :

400 reis, vert jaune, piqué 13



ESPIRITO SANTO (*État de*). Vue dans un cercle surmonté de l'inscription : *Republica Brasileira*; en dessous : *Estado do Espirito Santo — Imposto do Sello* et la valeur en bas :

100 reis, rose, chiffre rouge piqué 11 1/2



LAPA (*Municipalité de*). — Armoiries dans un ovale; au-dessus : *Estado do Parana*; au-dessous : *Sello Municipal* et la valeur; de chaque côté : *Lapa*.

Imprimé en couleur sur blanc, piqué 14 :

200 reis, vert, chiffre noir.

PERNAMBUCO (*État de*). — Armoiries dans un double ovale contenant : *Republica Brasileira* en haut; au-dessous : *Estado de Pernambuco*; en bas, la valeur avec le mot *reis* de chaque côté.

Papier blanc, piquure 14 :

50 reis, brun



RIO GRANDE DO NORTE (*État de*). — Inscription : *Republica Brasileira — Estado do — Rio Grande — do Norte — Imposto do sello* et la valeur sur diverses banderoles; cadre rectangulaire; papier blanc, piquure 11 1/2 :

200 reis, mauve, chiffre rouge

Nous avons encore un timbre municipal de



(?), ayant au centre une couronne murale traversée de flèches; au dessus : *Republica Brazileira*; au-dessous : *Districto federal* — *Sello municipal* et la valeur.

Imprimé sur blanc, piqué 11 1/2 :

200 reis, mauve, chiffre rouge

ESPAGNE

Il faut ajouter aux valeurs *impuesto de guerra*, la suivante, d'après la *Revue Philatélique Française* :

90 centimos, vert

PÉROU

La même, annonce au type reproduit le mois dernier :

5 centavos, bleu pâle

PORTUGAL

Singulier pays où l'on émet des timbres fiscaux sans valeur. Celui-ci, contre, est annoncé par l'*Ami des Timbres* qui nous dit qu'il sert d'impôt (?) sur le tabac.



Au centre d'un rectangle allongé, les armoiries du pays; au-dessus, *Alfandega de Lisboa*; en bas : *Sede*; sur les côtés : *Tabaco*, à gauche; *Despachado*, à droite.

Imprimé en noir et en couleur sur papier blanc, piqué 11 1/2 :

Sans valeur, bleu et noir, fond jaune

D'après l'*Ami des Timbres*, les *propinas de matricula* seraient :

Valeur composée de trois chiffres :

1897, bleu-vert; 1898, jaune brun

Valeur de quatre chiffres :

1897, lie de vin; 1898, brun gris

Valeur de cinq chiffres :

1897, marron; 1898, lie de vin

SECUNDRABAD

Le 2 annas, de 1875, des Indes anglaises, *Court fee*, a été surchargé en noir : *Secundrabad* :

2 annas, gris, surcharge noire

TONGA

Gazette du Gouvernement de Tonga

Nukualofa, Tonga, 11 février 1898

Loi concernant les redevances et timbres.

Ce décret a été fait pour régler la vente et l'achat par tous ceux qui sont engagés dans le commerce de transactions dans le royaume de Tonga, afin, par conséquent, que l'acheteur obtienne un reçu de vendeur. Il est, par suite, décrété que :

— Si une personne achète des marchandises ou quoi que ce soit d'une autre, que ce soit au comptant ou à terme, celle qui reçoit la monnaie doit dresser une facture énumérant tous les articles vendus, et aussi la valeur, le vendeur recevoir le compte et y apposer un timbre selon les marchandises vendues, d'après le règlement suivant et le dit reçu être remis à l'acheteur.

Si la valeur des marchandises vendues est de :

1 ^o	10 dol. à	50 dol.,	on y apposera un timbre de 1 d.
2 ^o	50 —	150 —	— — 2 d.
3 ^o	150 —	500 —	— — 3 d.
4 ^o	500 —	1000 —	— — 6 d.
5 ^o	1000 —	2000 —	— — 1 sh.
6 ^o	2000 —	4000 —	— — 2 sh.
7 ^o	4000 —	5000 —	— — 4 sh.
8 ^o	5000 —	10000 —	— — 5 sh.

Si quelqu'un commet une infraction à cette ordonnance, il sera poursuivi, et, si le délit est prouvé, condamné à une amende de 100 dol. à 500 dol., selon qu'en décidera le juge, et au profit du gouvernement.

JIOAH TUBOU, P., K.

TURQUIE

Nous avons vu de la série consulat, un timbre jaune orange, sans valeur, piqué 13 1/2 :

Sans valeur, jaune orange, piqué 13 1/2

Heligoland et ses Timbres, par J.-B. MOENS, étude suivie du catalogue général de toutes les émissions postales (timbres, enveloppes, bandes et cartes), joli vol. in-8° de 272 pages, 104 gravures et imprimé sur beau papier velin aux couleurs d'Heligoland. Prix franco : 5 francs.

Rabais. Notre grand catalogue, 3 vol. grand in-8° de 1300 pages et 9000 gravures, du prix de 40 francs, est réduit à 20 ou 22 francs pour tous pays.

On peut obtenir les volumes séparément aux prix suivants :

1^{er} vol. : Timbres-poste et télégraphe, fr. 15.00
 2^e vol. : Enveloppes, bandes, cartes, . . . 7.00
 3^e vol. : Timbres fiscaux 8.00

Brux. Imp. Louis VOGELS, rue Verte 38 — Téléph. 2414.



TOUT ABBONNEMENT
est pour une année et date du
1^{er} janvier

Prix uniforme pour tous pays fr. 6.00
Le numéro = 0.60

Les demandes d'abonnement et la correspondance
doivent être adressées
à J.-B. MOENS
Rue de Florence, 42 (Avenue Louise) BRUXELLES

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU
MONTANT EN MANDAT-POSTE
OU TIMBRES-POSTE NEUFS.

CHRONIQUE POSTALE.

AFGANISTAN

Le *M. J.* annonce de 1893 le 1 abasi noir sur
bleu, qu'il a rencontré à l'état oblitéré :

1 abasi, noir sur bleu

ANGRA, FUNCHAL, HORTA, PONTA DELGADA

Emission des timbres et cartes aux types en
cours :

- | | | |
|------------------------|---------------------------|-------------------|
| <i>Timbres-poste</i> : | 65 reis, ardoise | et noir sur blanc |
| — | 115 — brun rouge | — rose |
| — | 130 — bistre | — jaune |
| — | 180 — lilas gris | — rose |
| <i>Cartes-lettre</i> : | 25 — vert sur chamois | |
| — | 65 — ardoise sur bleuâtre | |

ANJOUAN, DIEGO SUAREZ, MAYOTTE, NOSSI BÉ

Ces timbres, au dire du *Courrier des Timbres-
poste*, seraient supprimés et remplacés par les
timbres « Madagascar et Dépendances ».

ANTILLES DANOISES

Le 5 cents a le piquage 12 1/2 :
5 cents, vert et gris

AUSTRALIE OCCIDENTALE

D'après l'*Aust. Phil.*, le 2 pence aurait été
imprimé en jaune orange pour éviter la con-
fusion avec le 1/2 penny :

2 pence, jaune-orange

BECHUANALAND BRITANNIQUE

Le timbre anglais de 3 pence arrive avec la
surcharge : *Bechuanaland - Protectorate* sur
deux lignes :

3 pence, brun sur jaune, surch. noire

BIROPAL

Le *Am. J. of Ph.* a reçu le 1/4 anna, avec
lignes courbes dans les coins, rappelant le type
connu, puis cette même valeur avec *B. L. C. I.*
dans les angles :

1/4 anna, noir
1/4 — —

BRÉSIL

Emission d'une carte postale au type en
cours :

50 reis, bleu et brun clair sur chamois

A l'occasion... du 400^e anniversaire de la

découverte du Brésil, il sera émis, dit le *O Philatelist*, les timbres suivants :

- 10 reis, un des premiers habitants du Brésil;
- 20 — Pedro Alvares Cabral qui introduisit la civilisation de l'Orient;
- 50 — Portrait de Tiradantes, martyr de la patrie;
- 100 — — de José Bonifacio, champion de l'indépendance;
- 200 — — du D. Pedro de Alcantara, représentant du régime impérial;
- 300 — — de Benjamin Constant, apôtre de la Rép.
- 500 — — de Deodoro da Fonseca, représentant des libérateurs de la patrie;
- 700 — — de Florian Peixoto, représentant des soldats de la République;
- 1000 — première expédition vers le Brésil;
- 2000 — combat de Yperanga;
- 5000 — proclamation de la République;
- 10000 — allégorie de la civilisation;

La *Revista Philatelia* a recueilli les variétés suivantes de la carte-lettre 100 reis actuelle :

1. Côté réservé à l'adresse
2. Côté réservé à l'adresse
3. Côté réservé à l'adresse
4. Côté réservé à l'adresse
5. Côté réservé à l'adresse

CANADA

Dans notre n° 421 nous trouvions que quatre feuilles de vigne, c'était beaucoup. Il faut



croire que nous n'avons pas été seul à faire cette remarque car voilà que le type nous arrive avec une suppression de deux de ces feuilles, remplacées par un chiffre. Le type a même été regravé à cette occasion.

Il n'y a jusqu'ici que deux valeurs. Le papier est blanc, piqués 12 :

- 1 cent, vert
- 3 cents, carmin

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

Les 3 et 6 pence ont paru, dit-on, comme suit :

- 3 pence, lilas foncé
- 6 — violet vif

et la carte au type ovale avec changement de couleur (celle de l'union) :

1 penny, carmin sur chamois

CHINE

Le *Ph. J. of G. B.* a vu le timbre fiscal, (devenu postal), comme suit :

- 2 cents, rouge, surch. noire renversée
- 1 dollar, — — — petite

Timbre actuel 2 cents annoncé par le *Courrier des timbres-poste* comme n'étant pas dentelé :

2 cents, brun-orange, non dentelé

Le 1/2 cent de la série nouvelle a été mise en circulation :

1/2 cent, chocolat, piqué 16

COTE D'OR

Nous avons à ce type les 5, 10 et 20 shillings parus en 1889; voici la série complétée aujourd'hui par les valeurs suivantes, au même type, savoir :

- 1/2 penny, lilas foncé et vert
- 1 — — — carmin
- 2 1/2 pence, — — outremer
- 3 — — — jaune
- 6 — — — violet
- 1 shilling, vert foncé et noir
- 2 — — — carmin

Lorsqu'on se décidera à adopter les couleurs de l'union, nous aurons un changement nouveau de ces timbres, changement qu'il était cependant facile d'éviter.

CUBA

La *Revue Ph. Française* a vu le 4^e type 1883 avec surcharge 2 au lieu de 20 :

2 c. de peso, brun, surch. noire

Depuis plusieurs mois on a annoncé que les timbres des États-Unis portaient les lettres U. S. en surcharge. Un marchand de New-York vend même ainsi les timbres de toutes valeurs. Le malheur est que MM, les braves des braves n'avaient pas encore mis le pied sur le sol de Cuba.

CUBA (République)

Sous la date du 22 juillet, le correspondant de la *Post*, à Washington, télégraphie qu'on a découvert que la République cubaine n'existait que dans l'imagination de la Junte.

C'est aussi notre avis. Donc les timbres...

DANEMARK

Le 50 öre est piqué 12 1/2 :

50 öre violet et brun

EGYPTE

Le *Monthly Journal* nous donne la traduction d'un article copié dans le journal égyptien *La Réforme*, du 14 juin dernier, que nous reproduisons à notre tour :

« La police d'Alexandrie a fait une importante capture ce matin en la personne d'un très habile lithographe, jadis employé dans la manufacture de timbres du département des postes et qui semble avoir cru pouvoir vouer ses talents avec profit, au bénéfice des collectionneurs et négociants en timbres.

« Comme il était habile artiste, il établit une manufacture d'admirables imitations de timbres et quand le Col. Harrington, que nous félicitons d'avoir découvert cet homme, l'arrêta ce matin, il fut trouvé chez lui pour 700 livres de marchandises. Parmi les timbres saisis il y avait une série entière des premières émissions d'Égypte, ainsi que des séries des nouveaux timbres de Belgique.

« Cet individu avait aussi travaillé pour la lithographie Penasson, Il est italien de naissance. »

EQUATEUR

Le timbre fiscal 40 centavos, bleu, a servi comme timbre-poste rien que par l'application de la surcharge rouge : 4 centavos. (*Revue Ph. Belge.*)

4 centavos sur 40 centavos, bleu, surch. rouge

D'après l'I. B. J., les timbres-taxe de 1894 et 1895 auraient reçu l'an dernier la surcharge 1897 y 1898 comme les timbres-poste et c'est ainsi que notre confrère signale :

Timbres-taxe 1895 :	1 centavo, surch. 1887 y 1898 (petite)	—	—
—	2 centavos, —	—	(grosse)
—	5 —	—	—
—	10 —	—	—
—	1894 20 —	—	—
—	50 —	—	(petite)

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le *Philatelist* a reçu la nouvelle carte avec

réponse, sans cadre, timbre ovale allongé, comme celui de la carte 1892 avec réponse :

1 cent, noir, surch. jaune pâle

OMAHA. — A l'occasion de l'exposition de cette ville, on a cru indispensable de nous gratifier d'une série de timbres dont nous avons déjà parlé dans nos nos 423 et 424. Nous venons de les recevoir. Ils ont été mis en vente dès le 17 juin et cela malgré les justes protestations qui ont été adressées à la direction des postes. La série est composée des valeurs suivantes, dont on a imprimé les quantités que nous donnons :

1 cent, vert,	100,000,000 exemplaires
2 cents, rouge,	200,000,000 —
4 — orange,	50,000,000 —
5 — bleu,	10,000,000 —
8 — violet foncé,	2,000,000 —
10 — ardoise,	5,000,000 —
50 — vert russe,	500,000 —
1 dollar, noir,	50,000 —
2 — brun rouge,	70,000 —

Ces nombres indiquent qu'il y en aura pour tout le monde.

Donnons la description des différents types.

Dans un cadre oblong, au centre, un dessin qui varie pour chaque valeur. Aux angles supérieurs, la valeur en chiffres; entre eux, une banderole portant : *United States of America* : en bas, la valeur et pour qu'on n'en ignore ce que représente le dessin.



1^{er} type : 1 cent. — Représente Marquette (jésuite français) dans un bateau sur le Mississipi et entouré d'Indiens. D'après une peinture de Lamprecht;

2^e type : 2 cents. — Exploitation de labourage dans l'ouest, d'après une photographie;

3^e type : 4 cents. — Indien chassant le buffle, reproduction d'une gravure de l'histoire des tribus indiennes de Schooleroft;

4^e type : 5 cents. — Frémont sur les montagnes rocheuses;

5^e type : 8 cents. — Convoi d'émigrants escortés par des soldats américains, d'après un dessin de Frédéric Remington;

6^e type : 10 cents. — Les fatigues de l'émigration. Charrette traînée par deux chevaux dont l'un vient de s'abattre et qu'un émigrant cherche de dégager, d'après un tableau de M. A.-G. Heaton;

7^e type : 50 cents. — Chercheur de mines dans l'ouest, d'après un dessin de M. Frédéric Remington;

8^e type : 1 dollar. — Troupeau surpris par l'orage, d'après une peinture de J. Mac Whirter;

9^e type : 2 dollars. — Pont sur le Mississipi, d'après gravure.

Ces timbres ne rappellent nullement les timbres américains de toujours; c'est une véritable déception. Ils seront délivrés par la poste jusqu'au 31 décembre prochain, mais ils seront toujours admis plus tard à l'usage.

Le papier est blanc au filagramme *U. S. P. S.*, piqués 12.

FALKLAND



Deux nouvelles valeurs viennent de paraître. Elles sont à l'effigie de la reine Victoria dans un cadre variant pour chaque valeur.

Imprimés en couleur sur papier blanc au filagramme ce et couronne, piqués 14 1/2 :

2 sh. 6 p., bleu foncé
5 — rouge brun

GRANDE BRETAGNE

Une réforme postale est attendue incessamment. Les lettres pour les colonies anglaises, Canada, Cap de Bonne-Espérance, Terre-Neuve, etc., seront taxées à 1 penny. Cette réforme s'étendra aux colonies qui en feront la demande.

GRENADE

Cette colonie veut aussi avoir ses timbres commémoratifs. En voici la preuve :

Le Gouverneur au Secrétaire d'État

Grenade, 12 mars 1898.

Copie : Grenade n° 34.

Monsieur,

Le 15 août prochain aura lieu le 400^e anniversaire de la découverte de Grenade, car ce jour là, en 1498, Colomb, après avoir passé le détroit de Boca del Dragon qui sépare Trinidad du Continent sud-américain, aperçut les îles de Tobago et Grenade et les appela respectivement Asuncion et Concepcion.

2^e C'est à mon désir qui est partagé par mon Conseil Exécutif de marquer un anniversaire aussi intéressant et aussi important dans l'histoire de la Colonie, par l'émission d'un timbre-poste spécial de 2 1/2 d. du dessin ci-joint (qui reste à la discrétion des Agents de la couronne en ce qui concerne la dimension et la couleur) commémoratif de la découverte et en conséquence je sou mets la proposition à votre approbation,

3^e Pour la vente au public je recommande une émission de 50,000 exemplaires de ce timbre, après quoi la planche peut être détruite; si vous approuvez la proposition, je demanderai que les Agents de la couronne puissent être autorisés à prendre les mesures nécessaires afin que l'émission arrive dans la Colonie vers juillet prochain.

4^e Je joins une requête en duplicata aux Agents de la couronne pour la fourniture désirée.

J'ai, etc.

ALFRED MOLONEY,
Gouverneur.

Au très honoré Joseph Chamberlain, M. P. etc.

Le Secrétaire d'État au Gouverneur

Downingstreet, 16 avril 1898.

Copie : Grenade n° 98.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, n° 34 du 12 mars, soumettant une proposition d'émission d'un timbre-poste spécial pour commémorer le 400^e anniversaire de la découverte de Grenade par Colomb et vous informe que je suis prêt à approuver cette émission. J'ai par conséquent fait donner aux Agents de la couronne des instructions pour procéder aux préparatifs; j'adopte le dessin marqué B joint à votre dépêche.

J'ai, etc.

J. CHAMBERLAIN.

A M. le Gouverneur C. A. Moloney, K. C. M. G., etc.

Avis du Gouvernement

N° 86.

La correspondance suivante qui a eu lieu entre S. E. le Gouverneur et le très honorable Secrétaire d'État des colonies,

concernant l'émission d'un timbre-poste spécial, le 15 août prochain, pour commémorer le 400^e anniversaire de la découverte de cette île par Colomb, est publiée pour information générale.

Par ordre :
EDWARD DRAYTON.
Secrétaire Colonial.

Bureau du Secrétariat Colonial, 4 mai 1898.

GUATÉMALA

Un décret du 11 mai dernier décide que le 5 centavos sera converti moitié (100,000) en timbres 1 centavo et moitié (100,000) en timbres 6 centavos, ces valeurs manquant en ce moment. On a donc appliqué sur les 5 centavos la surcharge : *1898-1-centavo* ou *6-centavos*, mettant les chiffres de la valeur en italique. L'émission date des premiers jours de juin :



1 c. sur 5 c. violet, surch. rouge
6 — — — — —

D'après le *Philatelist* il y aurait des timbres 1 centavo :

sans millésime
— chiffre de la valeur
— centavo

Enfin, certaines enveloppes d'Exposition auraient été utilisées pour les télégrammes. Elles portent alors la surcharge noire suivante, sur le côté de l'adresse : *Telegrafos*, en arc ; *uncionales—de Guatemala*, avec armoiries dans un cercle entre ces deux mots :

On en aurait imprimé les quantités suivantes, d'après le *Courrier des Timbres-Poste* :

2 centavos, lilas, surch. noire	72162 exemplaires
6 — orange, —	41098 —
10 — bleu, —	87066 —
12 — noir, —	93561 —

Pour les épuiser, ces enveloppes ont été également surchargées : *Servicio interno*, en noir :

2 centavos, lilas, surch. noire

HONDURAS BRITANNIQUE

Le *Metropolitan Ph.* annonce que pour septembre nous aurons... une émission commémorative, afin de célébrer le 100^e anniversaire de la bataille de Saint-Gerges Cay, qui enleva cette colonie à l'Espagne.

MAROC

La surcharge dont nous parlions le mois passé a été appliquée également sur les cartes et sur les bandes, dont le type est comme ci-contre :



Carte postale :	5 centimos, vert, surch. noire
— 5 + 5	— — —
— 10	— carmin, —
— 10 + 10	— — —
Bandes :	5 — vert, —
— 10	— carmin, —

Les enveloppes ont également été surchargées des mêmes mots :

Enveloppes : 20 centimos, brique, surch. noire (3 formats).

MAURICE

Dans les premiers jours de juin, il a été émis des enveloppes avec surcharge. Ce sont les 18 et 36 cents qui ont été sacrifiées. On leur a appliqué un chiffre 4 au centre, puis *cents* en dessous et une barre sur l'ancienne valeur, et c'est tout.



Comme antérieurement, en pareille circonstance, il y a eu de fortes bousculades à la poste, pour obtenir de ces enveloppes. Le directeur des postes a même été hué par la foule à cause de sa partialité qui lui faisait délivrer à certaines personnalités officielles et autres les quantités qu'elles désiraient, tandis qu'il avait mis le public à la portion congrue.

Comme toujours, il y a des variétés, le chiffre variant parfois ; il n'occupe pas non plus la même place, vis-à-vis du mot *cents*.

Nous avons sur les deux formats :

a) 140 × 79 m/m ; b) 134 × 106 m/m :

1^o Chiffre maigre de 6 m/m ; C fermé : barre 17 m/m ;

4 sur 18 cents, outremer, surch. rouge, format a

2^o Chiffre plus maigre de 6 m/m ; C ouvert : barre 17 m/m ;

4 sur 18 cents, outremer, surch. rouge, format b

3^o Chiffre gras de 5 3/4 m/m ; lettres grasses, C fermé, barre 17 1/4 m/m :

4 sur 18 cents, outremer, surch. rouge, format b

4^o Chiffre gras de 5 1/2 m/m, sans trait horizontal du bas, celui du milieu ne dépassant pas le

trait vertical; lettres grasses, C fermé, barre
17 1/4 m/m :

4 sur 18 cents, outremer, surch. rouge, format b

5° La même, barre sous l'ancienne valeur :

4 sur 18 cents, outremer, surch. rouge, format b

6° Chiffre maigre et étroit de 6 m/m, C ouvert,
barre 17 1/4 m/m :

4 sur 36 cents, brun, surch. noire, format a

4 — 36 — — — — — b

Le 4 est au-dessus de N (cents).

7° Chiffre maigre large, de 6 m/m, C ouvert, barre
17 1/2 m/m :

4 sur 36 cents, brun, surch. noire, format a

4 — 36 — — — — — b

Le 4 est à gauche de N (cents).

Il y aurait eu 40,000 exemplaires de chacune
de ces deux valeurs ou formats qui auraient
été surchargés, soit en tout 160,000 enveloppes.

Pendant qu'on y était, on a surchargé de
même les bandes, dont nous n'avons qu'une
variété :

Chiffre maigre large de 6 m/m, C ouvert, barre
17 1/2 m/m :

4 sur 3 cents, vert, surch. noire

Enfin, le *London Phil.* nous apprend que les
timbres-poste ont subi le même sort, savoir :

4 sur 16 cents,	50,000	exemplaires
4 — 18 —	300,000	—
4 — 25 —	80,000	—
4 — 50 —	50,000	—

Notre correspondant de Port-Louis ne nous
dit rien de ces dernières surcharges. Il est pro-
bable qu'elles ne sont pas encore émises.

D'après le même journal, on aurait modifié
les cartes à 6 cents dont nous avons parlé ici
antérieurement, dans les quantités ci-après :

11,680	cartes à 6 cents
12,263	— à 6 + 6 cents

MEXIQUE

On signale le 5 centavos avec le filigramme
R M et aigle :

5 centavos, outremer, piqué 6

MOXACO

Signalé par le *M. J.*, l'enveloppe 1890 sur
papier vert pâle du format 147 × 113. Nous ne
connaissons que le format 153 × 117 m/m. :

15 centimes, rose sur vert

NOUVELLE GALLES DU SUD

Depuis environ deux mois, nous dit-on, le
10 pence a le filigramme N. S. W. :

10 pence, violet

Le 2 1/2 pence paraît en bleu foncé (couleur
de l'Union) au lieu de violet vif :

2 1/2 pence, bleu foncé

NOUVELLE ZÉLANDE

Voici quelles sont les quantités de timbres
qui ont été imprimés de la dernière émission.
Nous empruntons le renseignement au *Lon-
don Ph.* :

1/2 penny	6,000,000	exemplaires
1 —	13,000,000	—
2 —	6,000,000	—
2 1/2 pence (erreur)	218,000	—
3 —	300,000	—
4 —	300,000	—
5 —	240,000	—
6 —	130,000	—
8 —	900,000	—
9 —	80,000	—
10 —	80,000	—
1 sh.	300,000	—
2 —	70,000	—
5 —	35,000	—

PHILIPPINES

Le *Madrid Ph.* a reçu le 1 centavo en carmin
au lieu de violet foncé :

1 centavo, carmin

PORTO RICO

On annonce le 80 centavos comme étant noir :

80 centavos, noir

M. Th. Lemaire nous a communiqué une



lettre originaire de Maya-
guez, affranchie avec trois
timbres anciens surchargés:
Impuesto de Guerra, sur
deux lignes, en violet, plus
un timbre-poste actuel de
1 centavo, sans surcharge.

La lettre en question a donc été affranchie
au moyen de timbres fiseaux, car nous ne pou-
vons admettre que la taxe postale *extérieure*
ait pu subir une majoration de prix, ce qui
serait contraire aux conventions postales inter-
nationales :

TYPE 1896 :	2 cent. de peso,	brun, surch. violette
— 1893 :	2 —	— lilas, — —
— 1891 :	5 —	— vert, — —



Nous pouvons ajouter les
suivants, comme ayant reçu
la même surcharge et en
plus 2 c. de peso ou 5 cts.
en rouge carmin, comme le
faesimile :

TYPE 1894 :	2 c. de p. sur 5 c. de p.,	vert, surch. carmin.
— 1895 :	5 cts.,	— 1 mill. violet — —

Une émission de la dernière heure, c'est le 1 mill. 1895/96 surchargé par pénurie, 1898/99 :

1 mill. violet rouge, surch. violette

PORTUGAL

Divers arrêtés royaux en date du 30 mai dernier décident la création de timbres-poste à 65, 115, 130 et 180 reis et d'une carte-lettre à 65 reis, à partir du 1^{er} juillet; puis le changement de couleur des timbres-poste 15 et 25 reis le 1^{er} janvier 1899, qui seront respectivement vert et rouge :

Timbres-poste :	65 reis, ardoise	et noir sur blanc
—	115 — brun rouge	— rose
—	130 — bistre	— jaune
—	180 — bistre gris	— rose
Carte-lettre :	65 — ardoise	sur bleuâtre

PROTECTORAT DES COTES DU NIGER



De nouvelles valeurs aux spécimens ci-haut viennent de nous parvenir; elles présentent la tête de la reine Victoria, type des autres valeurs, mais avec cadres différents :

Impression de couleur sur papier blanc au filagramme C. A. et couronne, piq. 15 :

6 pence,	brun jaune
2 shillings 6 p.,	olive
10 —	violet foncé



ROUMANIE

Les timbres-taxe 2, 5, 50 et 60 bani sont imprimés sur papier blanc, au filagramme P. R. :

2 bani,	vert émeraude
5 —	—
50 —	—
60 —	—

RUSSIE



Ossa (*Perm*). — Le timbre 2 kop. a actuellement le type ci-contre qui était antérieurement imprimé en bleu et rose. Aujourd'hui nous le recevons en vert bleu avec le piquage 11 1/2 et le papier blanc :

2 kop., vert bleu

SAINTE-LUCIE

A propos du timbre 2 pence dont nous avons annoncé l'émission le mois dernier, voici ce que publie l'administration des postes :

Avis postal

Réduction des prix de l'affranchissement.

Il est fait savoir par la présente qu'à partir de lundi prochain inclus, 9 courant, les taxes des lettres pour les localités étrangères seront de 2 pence par demi-once.

F. S. REECE,

Maître des postes colonial.

Administration générale des postes, 6 mai 1898.

Avis postal

Il est fait savoir par les présentes qu'à partir de samedi prochain, 11 courant inclus, les taxes sur les lettres pour toutes les localités de l'Empire et de l'Étranger seront de 2 1/2 pence par demi-once.

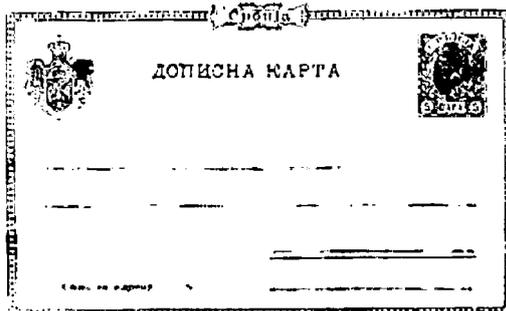
F. S. REECE,

Maître des postes colonial.

Administration générale des postes, 10 juin 1898.

Ce dernier avis a paru en suite du refus du secrétaire colonial d'admettre la réduction de la taxe, ce qui nous paraît une indigne comédie jouée pour donner une certaine valeur à ces 2 pence, qu'on ne peut plus obtenir aujourd'hui. On annonce cependant que sur le tirage de 250,000 exemplaires, un spéculateur en a acheté 60,000.

SERBIE



Une nouvelle carte a paru en juin. En voici le facsimilé.

Carte-postale : 5 para, vert sur chamois

Un nouveau mandat a été émis en même temps. Il ne diffère de celui de 1895 que par l'inscription qui s'accorde avec la couleur du timbre :

Mandat : 25 para, bleu sur rose, formule bleue

SUDAN

Une variété du 1 mil. se montre avec la surcharge renversée :

1 mil., brun, surch. noire

TERRE-NEUVE

Le 3 cents ardoise, type 1890, arrive avec l'impression mauve sur rose qui pourrait bien être une carotte :

3 cents, mauve sur rose

Les 1 et 2 cents ont les couleurs changées :



1 cent, vert jaune

2 cents, carmin

Le *London Ph.* nous apprend que certains timbres sont appelés à voir leurs tyes changés :

Le 1-2 cent, aura l'effigie du jeune prince Edouard d'York ;
— 3 cents, — — de la duchesse d'York ;
— 5 — — — du duc d'York.

On annonce un changement analogue pour les 4 et 6 cents.

TUNISIE

Par suite de conventions postales avec le gouvernement italien, les taxes des lettres sont réduites à 20 centimes par lettre affranchie et à 40 centimes par lettre non affranchie (art. 1^{er} du décret du 11 mai 1898). En conséquence de nouveaux timbres à 20 centimes seront émis et, dit le *Courrier des Timbres-Poste*, un 35 centimes pour les lettres recommandées de l'intérieur.

TERQUE

En vertu d'une décision du Conseil d'État

(section financière), écrit l'*Ami des Timbres*, il y aura deux sortes de timbres :

Une pour l'intérieur ;
— — l'extérieur.

Les cartes postales seront imprimées d'une manière artistique... Pandra voir.

URUGUAY

Les timbres commémoratifs, avec et sans surcharge, ont paru avec le mot *Official* en noir :

1 centesimo, lilas	et noir, surch. noire		
5 centesimos, bleu	—	—	—
10 — — carmin	—	—	—
1 — — lilas	—	—	rouge et noir
5 — — bleu	—	—	—
10 — — carmin	—	—	—

Les Marchands de timbres jugés par Renouard (Alfred)

Nous ne savons si M. Th. Lemaire lit régulièrement les articles de son collaborateur, Renouard Alfred, avant de les publier, mais, s'il n'y prend garde, ces articles finiront par le compromettre.

Il y a peu de temps, notre confrère était obligé de dégager sa responsabilité au sujet d'une opinion émise sur les réimpressions de la Réunion, que nous avons combattue ici : voici qu'il paraît aujourd'hui, sans protestation aucune de la part de M. Lemaire, les lignes suivantes que notre confrère ne saurait approuver, pensons-nous :

« Nous n'avons pas besoin de dire que la simplicité élémentaire de toutes ces surcharges (Taïti) a tenté bien souvent les faussaires, et que toujours l'expertise est de rigueur pour tout amateur qui veut faire l'acquisition d'un de ces timbres à 2 centimes. »

Nous voilà donc tous classés. D'une part, les marchands considérés, *sans exception*, comme maîtres fripons ; d'autre part, les amateurs comme étant la crème des honnêtes gens.

Certes, il y a beaucoup de marchands qui ne valent pas cher, mais il y a aussi énormément d'amateurs qui ne valent pas mieux.

Les délais d'Alfred sont aussi ridicules que sa page d'histoire sur les réimpressions de la Réunion.

Émissions jubilaires, commémoratives, etc.

(Suite, voir n° 427)

Le Pérou a le bonheur de posséder un directeur général des postes qui vaut son pesant d'or. Il est doué de qualités exceptionnelles qui

en fait un modèle de directeur des postes : son esprit est subtil, riche surtout en expédients. Des engagements avaient été pris ; impossible de s'y soustraire et la caisse est vide. Que faire ? A la place de M. Carrillo (c'est le nom du directeur) tout le monde eût été embarrassé : lui se contente de prendre place à son bureau et, le plus naturellement du monde, il expose à son gouvernement qu'il n'entrevoit qu'un moyen pour sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve : c'est de faire une émission commémorative dont sont très friands les collectionneurs. Quant au prétexte, ce serait le rétablissement de l'ordre dans le pays, le 17 mars 1895. Voici, du reste, l'épître :

Département de la Poste,

Lima, Pérou, 25 mai 1895.

L'Administration postale que je dirige a contracté des dettes vis-à-vis des Compagnies de navigation qui font le transport de nos dépêches avec les Etats-Unis, l'Angleterre, la France et la Belgique et, en particulier, vis-à-vis de la Compagnie « British Steamship ». Notre situation financière ne nous permet guère de payer cet arriéré, et de régler, au moment du départ, les frais du courrier. Comme cette situation peut se prolonger, et qu'il est néanmoins indispensable que le service postal avec l'étranger soit assuré, j'ai l'honneur de vous proposer, en attendant que la paix intérieure soit assurée, de créer une nouvelle ressource extraordinaire qui permettrait sans taxe intérieure nouvelle de subvenir à ces besoins.

Cette idée de ne pas frapper nos sujets de nouveaux impôts, me conduit à vous proposer de faire établir une émission de timbres-poste dont le nombre et la durée d'émission seraient limités.

Ce genre d'émission a une grande importance pour les collectionneurs de timbres de tous pays qui se rendent acquéreurs de ces vignettes ; aussi l'Administration est-elle convaincue que 7 à 10,000 soles rentreront ainsi en caisse en peu de temps.

Je viens donc demander à Votre Excellence de m'autoriser, vu la prochaine inauguration du nouveau gouvernement, de créer une émission de timbres destinés à circuler un seul jour et dont le nombre serait limité. J'annexe le dessin au rapport.

Attendant respectueusement vos ordres à ce sujet, je suis votre très dévoué.

CAMELLO N. CARRILLO.

Le Chef suprême de l'Etat et son subordonné étant faits pour s'entendre, la proposition ne pouvait qu'être accueillie favorablement. Aussi la réponse, digne pendant de la demande, ne s'est-elle pas fait attendre : elle fut expédiée le même jour, comme le rapporte le *Courrier des Timbres-poste*.

Lima, le 25 mai 1895.

Vu le précédent exposé de M. le Directeur général des postes du Pérou, dans lequel il fait connaître les dettes contractées par cette administration envers les nations étrangères servant d'intermédiaires pour le transport de la correspon-

dance du Pérou aux autres pays, ainsi qu'à la Compagnie anglaise de vapeurs du Pacifique :

Considérant qu'il est d'un devoir national de liquider ces dettes et qu'il est absolument impossible de le faire avec les propres ressources de l'Administration des Postes, que, en conséquence, M. le Directeur général des Postes sollicite l'autorisation de créer une émission extraordinaire de timbres-poste, limitée en tant que quantité et durée de circulation, *particulièrement qui donneront à l'émission en question une grande importance auprès des collectionneurs* qui l'achèteront en peu de jours ;

Tenant compte que l'idée proposée peut produire d'importants bénéfices pour l'Administration des Postes, ce qui lui permettrait de faire face à ses engagements, et que, d'autre part, conformément aux chapitres 6 et 8 de l'art. 6^e du règlement, le Directeur des postes a la faculté d'ordonner la fabrication et l'impression de timbres et enveloppes postales, d'en faire varier les formes et dessins ;

Le Directeur général des postes est autorisé à procéder, selon ses droits, au projet proposé et à l'incinération des valeurs postales qui n'auront pas été vendues pendant la durée déterminée de la dite émission.

Noté, communiqué, etc., etc.

ESPINOLA.

On doit rendre cette justice au gouvernement péruvien qu'il n'a pas hésité au moment de donner l'autorisation nécessaire de carotter tout à l'aise les timbrophiles. Aussi les timbres furent-ils commandés immédiatement, puis gravés, imprimés et, le 8 septembre 1895, suivant l'avis du 9 juillet (*voir Timbre-Poste, n° 395*), paraissaient les fameux timbres qui devaient rendre force et vigueur à une caisse anémique.



Il y avait sept valeurs : 1, 2, 5, 10, 20, 50 centavos et 1 sol.

Le directeur des postes, qui n'avait compté que sur un bénéfice de 7 à 10,000 soles, eut l'agréable surprise, en réglant ses comptes, de voir cette somme montée à 28,549 soles 96 cent., *una miseraviva*, quoi ! Sa joie déborde, du reste, dans la lettre suivante qu'il adresse au Président de la République :

Votre Excellence,

Par décret suprême du 25 mai dernier et à la demande de ce bureau, Votre Excellence a bien voulu autoriser l'émis-

sion de timbres commémoratifs de l'installation du gouvernement de Votre Excellence: cette émission a eu lieu le 8 septembre avec le résultat le plus satisfaisant qu'on pouvait attendre, si l'on tient compte de l'état peu prospère des cercles d'affaires et de la crise financière générale.

Dans le mémorandum que j'ai présenté au Suprême Gouvernement, en ce qui concerne cette émission, j'ai manifesté la conviction entière que, par ce moyen, une recette extraordinaire pour le Trésor de 7 à 10,000 soles en espèces pouvait être obtenue.

Le résultat a de beaucoup dépassé nos espérances, comme Votre Excellence le verra par la table préparée par le bureau des comptes du Département, que j'ai l'honneur de vous envoyer avec la présente, la valeur totale de l'émission a été de 33,200 soles, qui a été presque entièrement vendue. Elle a occasionné une dépense de 3,091 soles 16 c. qui, ajoutés à la somme de 1,552 soles 88 c., valeur des séries envoyées aux bureaux de l'Union postale et distribuées à diverses autorités et employés, a été déduite du total de l'émission laissant un produit net de 28,549 soles 96 c. qui a été déposé à la Banque de Callao jusqu'à ce que Votre Excellence décide quel usage il en sera fait pour le bénéfice du Département dont Votre Excellence connaît les nécessités.

CAMILLO N. CARRILLO.

Lima, 27 novembre 1895.

Il n'est pas étonnant qu'en présence de ce résultat, cet étonnant Directeur des postes ait renouvelé, en 1897, l'expérience de 1895. Nous devons dire, cependant, à la louange des timbrophiles, que le bénéfice constaté par le Département de M. Carrillo « dont on connaît les nécessités » n'est pas leur fait. Il provient tout simplement de la spéculation, laquelle a escompté la bêtise des acheteurs qu'elle relancera l'un de ces jours. En attendant qu'il démasque ses batteries, le spéculateur laisse dormir ses timbres.

Espérons qu'ils reposeront en paix pour toujours.

(A continuer).

P. S. Nous avons fourni la note gaie au *Courrier des timbres-poste* qui se gausse agréablement de nous pour une erreur que nous avons commise, en introduisant dans notre manuscrit, après coup, le passage concernant la prière qui se trouve au verso des timbres de Portugal, émission commémorative de St-Antoine et que nous avons placé à l'émission précédente de l'Infant Henri. Notre confrère, d'après ce qu'il nous apprend, est allé consulter Mlle Coueslon qui a rétabli les faits comme nous venons de le faire. Et maintenant que nous avons avoué notre faute, il ne nous reste qu'à prier nos lecteurs de bien vouloir l'excuser.

Morale à l'usage de nos confrères

Le *Courrier des timbres-poste* fournit à son tour la note gaie. Et voici ce que le rédacteur de ce journal, dans un moment de vertueuse indignation, écrit dans son n° de juin dernier.

« Quand vous *emprunterez* à un autre journal un renseignement quelconque que vous n'avez pu vous procurer vous-même par votre fil télégraphique spécial, prenez bien la précaution d'en citer l'origine. »

Après ces lignes pleines de sagesse, notre confrère démarque un emprunt qu'il fait au *Timbre-Poste* et, le croirait-on, il ne nous cite pas ! C'était certainement un oubli. Nous le pensions du moins, lorsqu'en ouvrant le n° de juillet suivant, nous constatons un nouveau démarquage d'une de nos nouvelles et présentée de la même façon qu'en juin.

N'y comprenant rien, nous sommes allé à notre tour voir Mlle Coueslon qui nous a répondu textuellement ceci :

« Il est des gens qui prêchent fort éloquentement la vertu, mais qui ne sauraient absolument la pratiquer eux-mêmes. Question de tempérament. »

Et les principes, avons-nous objecté timidement.

R. On s'assoit dessus.

C'est ce que fait notre confrère.

Timbres des Pays-Bas

Le premier règlement légal du service des postes eut lieu en l'année 1807, par la publication de S. M. le Roi de Hollande, portant une loi sur le port des lettres de la correspondance intérieure, contre la fraude des lettres, etc., quatre ans après que les postes de Hollande, alors encore la République Batave, avaient passé sous l'administration de l'État.

Avant ce temps et cela depuis le 1^{er} juillet 1750, les postes des provinces de Hollande et de la Frise occidentale avaient été mises sous l'administration des États, tandis qu'en dehors de ces provinces, les postes étaient en mains des administrations communales, corporations ou de particuliers, comme il en était ainsi avant 1750 pour les provinces de Hollande et de la Frise occidentale.

Le transfert des administrations communales, corporations ou personnes privées dans les

mais des administrations provinciales ou de l'État eut lieu en 1750 aussi bien qu'en 1803, moyennant indemnité aux anciens propriétaires ou administrateurs, soit sous forme de remboursement pour un certain nombre d'années, soit sous forme de rentes viagères dont le montant fut réglé d'après les revenus des diverses institutions postales, pendant un certain nombre d'années antérieures au transfert (1).

Par l'organisation légale de 1807, il y eut pour la première fois unité, sauf les règlements qui régissaient le service des postes et l'application des taxes.

L'annexion temporaire du royaume de Hollande à l'empire français, contribua heureusement à l'unité dans le service des postes par l'introduction en 1810 d'une *instruction générale sur le service des postes* qui règle l'exercice de ce service dans tous ses détails, tandis que pour l'application des taxes et droits sur les lettres, etc., la législation française était déclarée en vigueur.

Cette instruction demeure ainsi jusqu'à ce que les Pays-Bas eurent retrouvé leur indépendance.

La mise à exécution des lois françaises pour le règlement du port des lettres, à part quelques exceptions, était restée lettre morte dans le pays. Dans la plupart des bureaux les anciens tarifs qui avaient été fixés par la loi de 1807

formaient encore la base pour l'application des taxes.

Dans les provinces méridionales qui, depuis 1815, avaient été réunies aux Pays-Bas du Nord en un royaume, les lois françaises, pour la régularisation du port, étaient au contraire appliquées de façon qu'il régnait une grande irrégularité.

Par l'arrêté royal du 18 janvier 1818, n^o 5, il fut mis fin à cet état de choses.

La loi de 1807 fut déclarée en vigueur pour autant qu'il s'agissait du port des lettres ; mais cependant celui-ci était compté d'après une échelle de poids, légèrement modifiée.

Cet état de choses dura jusqu'en 1850 lorsque la grande réforme anglaise de 1839 fut adoptée partout.

Le besoin d'une nouvelle organisation légale de cette branche du service public se faisait également sentir dans les Pays-Bas. Dans la loi du 12 avril 1850 (*Staatsblad*, n^o 15) il fut pourvu à la fixation du port des lettres et au règlement des affaires concernant la poste.

Une première révision de quelques dispositions de cette loi eut lieu par la loi du 5 juillet 1855 (*Staatsblad*, n^o 61).

Quinze ans après, de nombreuses dispositions eurent besoin d'être révisées, en même temps que de nouveaux objets de service nécessaire exigeaient une organisation légale.

Il y fut pourvu par la loi du 22 juillet 1870 (*Staatsblad*, n^o 138). Cette loi ne fut modifiée plus tard qu'en quelques articles et complétée par les lois du 12 avril 1872 (*Staatsblad*, n^o 32) et 28 juin 1876 (*Staatsblad*, n^o 145).

* * *

Lors de la première organisation des postes dans les provinces de Hollande et de la Frise occidentale, l'administration de cette branche de service fut confiée, par résolution du 9 mars 1752, à cinq commissaires des postes, c'est-à-dire à un premier commissaire séjournant à La Haye, les quatre autres ordinaires étant : deux à Amsterdam, un à Rotterdam et un à La Haye. Il fut adjoint à ces commissaires, un secrétaire, en même temps que le service de la comptabilité était confié à un receveur.

Le personnel des bureaux se composait alors de commis en chef et sous-commis, de garçons de bureaux et de facteurs.

Cette commission dura jusqu'à 1803, avec une

(1) Par résolution des États de Hollande et de la Frise occidentale du 23 juillet 1751, des indemnités furent attribuées à 102 ayants-droit, aussi bien personnes privées que villes.

Dans la 1^{re} année, 1^{er} juillet 1752 à fin juin 1753, un montant de 288,057 florins fut payé. 20 ans plus tard, en 1772, le paiement annuel qui, par décès s'était peu à peu diminué, s'élevait encore à la somme annuelle de 137,083 fl. 95 c.

En tout, il fut payé pour la reprise des postes dans les provinces de Hollande et de la Frise occidentale, une somme de 6 millions de florins.

Les indemnités qui résultèrent de l'union des postes à toute la République Batave, dont une seule administration, le 1^{er} janvier 1803, montèrent la somme de 68,287 florins d'après résolution de l'Administration de l'État du 22 mai 1804, n^o 22.

La ville d'Utrecht reçut 21,079 florins. La Haye 11,400. Nimegue 7,204, Middelbourg 6,908, Breda 6,010, Arnhem 5,677, Groningen 5,000, Zwolle 3,218, Zutphen 3,218, Doesburg 2,500, Eindhoven 2,400, etc., etc.

De 1811 à 1827 les indemnités revenant aux villes s'élevaient encore à la somme de 386,675 florins. Les rentes viagères attribuées à des personnes privées ne s'amortirent complètement qu'en 1848. Une d'elles jouissait entre autres d'une rente de 8,400 florins.

légère modification seulement dans le titre des commissaires qui, par résolution de l'administration de l'Etat du 3 mars 1795 et en suite des événements politiques, fut changée en celle de « commissaires des postes bataves ».

Après que tout eut été préparé pour réunir, le 1^{er} janvier 1803, les postes de l'Etat, conformément au désir exprimé par la représentation nationale, l'administration des postes fut, par décisions des 30 novembre et 6 décembre 1802, confiée à sept commissaires assistés d'un secrétaire, tandis que le receveur et le commissaire général (1^{er} commissaire) (1) furent maintenus provisoirement dans leurs fonctions, tous les deux ayant servi sous l'ancienne organisation.

A chacun de ces commissaires il fut fixé un arrondissement sur lequel il devait exercer son inspection. L'instruction d'après laquelle il devait agir, fut établie par arrêté du 23 novembre 1802, puis par arrêt du 1^{er} mai 1806, remplacé par un autre.

Le personnel des bureaux supérieurs et inférieurs se composait de :

34 commissaires supérieurs ;

37 commis ;

20 sous-commis, dont un exerçant aussi les fonctions de facteur ;

15 assistants, dont deux comme facteurs et un garçon de bureau ;

4 garçons de bureau ;

105 facteurs et un messager.

Par la même résolution qui avait fixé les instructions des commissaires, le service des fonctionnaires ci-dessus dénommés et de leurs subordonnés fut aussi réglé.

Le contrôle des recettes et des dépenses fut, au bureau du secrétaire, confié à un commissaire-contrôleur et à un employé.

Lors du transfert de la République Batave au royaume de Hollande, il y eut de nouveaux changements apportés dans l'administration des postes. Par arrêtés royaux du 7 juillet 1806, n° 18 (provisoirement tenu en avis), du 7 février 1807, n° 6, et du 2 octobre 1807, n° 26, l'administration des postes aux lettres par chevaux fut adjointe au ministère des finances comme une de ses sections. A la tête fut placé un directeur général et un conseil d'administration composé

de trois membres et d'un secrétaire général, qui exerçaient ensemble l'administration des postes royales de Hollande. A cette administration furent adjoints 6 inspecteurs dont le cercle de travail fut réglé par une instruction établie par arrêté du 21 décembre 1807. En même temps disparut dans cette organisation le poste de receveur général, dernier souvenir de la première administration des postes dans le pays, sous les Etats de Hollande et de la Frise occidentale.

* * *

L'organisation des postes sous l'empire français resta en vigueur jusqu'au 1^{er} juillet 1810, lorsque, après le détronement du roi Louis-Napoléon, le royaume de Hollande fut incorporé à la France. L'organisation existant dans ce dernier pays fut alors introduite dans les Pays-Bas.

A la tête des postes, dont l'administration faisait partie du Département des finances, se trouvait un directeur général, assisté de cinq administrateurs généraux, tandis que dans les divers départements les inspecteurs étaient chargés de l'inspection du service.

Les chefs des bureaux de poste obtenaient le titre de directeur et dans les principaux sièges (qu'on nommait composés) il était adjoint des contrôleurs. Le titre des administrateurs des bureaux inférieurs et auxiliaires fut changé en celui de distributeurs.

* * *

Organisation des postes dans le royaume des Pays-Bas. Lorsqu'en 1813 les Pays-Bas reprirent leur indépendance, une commission de quatre personnes, suivant un ordre des commissaires généraux chargés du règlement des affaires à Amsterdam et dans le Nord de la Hollande, entreprit provisoirement l'administration des postes.

Par arrêtés du prince-souverain des 9 et 23 décembre 1813, il fut mis fin à cette organisation provisoire par la nomination d'un maître des postes général, assisté d'un secrétaire général et deux inspecteurs de district. Le nombre de ces derniers fut porté à cinq par la réunion des Pays-Bas du nord et du sud, le 15 septembre 1815.

Par arrêté royal du 2 août 1819, l'administration des postes fut réunie en un seul départe-

(1) Le commissaire général, par arrêté du 29 décembre 1803, ayant été nommé secrétaire, la place laissée vacante fut supprimée.

ment avec celui des impositions directes, sous l'administration d'un directeur général.

Cette réunion dura jusqu'au 1^{er} avril 1824, tantôt avec un directeur général, tantôt avec un ministre d'Etat chargé de la direction générale des recettes, ou bien avec un inspecteur général à la tête, chargé *ad interim* de ce service.

L'arrêté royal du 1^{er} avril 1824 éleva les postes à une administration particulière dirigée par un conseil d'Etat, administrateur des postes et autres moyens de communication.

En suite d'un arrêté royal du 16 septemb. 1825, la fonction d'inspecteur de district fut supprimée et il fut fixé que l'inspection des bureaux de poste se ferait par des inspecteurs généraux. Bien que l'arrêté permit que deux inspecteurs généraux fussent nommés, il n'en fut établi qu'un, qui remplit son emploi jusqu'au 1^{er} juillet 1845 et fut alors remplacé par un inspecteur en chef.

A l'union des postes, à la direction générale des recettes, il fut mis fin par l'arrêté royal du 19 septembre 1831, par laquelle l'administration des postes fut adjointe comme une section distincte au département des finances avec un référendaire à la tête.

Par arrêté royal du 15 novembre 1844, la fonction d'inspecteur fut de nouveau rétablie. Au début, six inspecteurs furent nommés pour autant d'établissements. Ce nombre fut ensuite, par arrêtés royaux des 25 mars 1847 et 26 décembre 1848, réduit à quatre ou trois, après que l'administration des moyens de transports publics eut été transportée au département des affaires intérieures.

En même temps que la nomination des inspecteurs d'arrondissement, 15 novembre 1844, les fonctions de contrôleur furent supprimées.

Après cela, le nombre des inspecteurs d'arrondissement fut porté à nouveau, par arrêté de S. M. du 15 janvier 1851, à cinq et à l'inspecteur en chef fut fixé un arrondissement en plus de ses fonctions à l'administration centrale. Par la nomination d'un directeur supérieur des postes sous les ordres du ministre, chargé de l'administration de cette branche du service, en suite de l'arrêté de S. M. du 24 février 1852, l'organisation fut mise en l'état où elle est maintenant.

Ces détails sont empruntés à un livre : *Ver-slagen aan den Koning betreffende de dienst*

der posterijen en der telegrafien in Nederland, publié en 1830 par l'administration des postes.

**

L'article 9 de la loi du 12 avril 1850 (*Staatsblad*, n° 15), prévoit l'introduction des timbres-poste pour le paiement anticipatif du port des lettres.

La loi du 22 décembre 1850 porte prorogation du terme pour l'introduction des timbres-poste fixée d'abord au 1^{er} janvier 1851, au 1^{er} janvier 1852, dans les termes suivants :

N° 100.

Loi du 22 décembre 1850 portant prorogation du terme pour l'introduction des timbres poste.

Article unique. — Le terme fixé par l'article 9 de la loi du 12 avril 1850 est prorogé jusqu'à un autre jour à déterminer par Nous, lequel devra cependant être, au plus tard, le 31 décembre 1851.

Chargeons et Ordonnons que la présente loi soit publiée dans le *Staatsblad*, et que tous les départements ministériels, autorités, collèges et fonctionnaires, que la chose concerne, tiennent la main à sa stricte exécution.

Donné à La Haye, le 22 décembre 1850.

GUILLAUME.

Le Ministre des Finances,
VAN BOSSIE.

On se décide enfin à faire paraître le décret par lequel décidément les timbres sont émis et que voici :

N° 113.

Arrêté royal du 12 novembre 1851 introduisant l'usage des timbres-poste.

Nous, Guillaume III, par la grâce de Dieu, etc., etc.,

Nous avons décidé et décidons :

Art. 1^{er}. — Le jour pour l'introduction de l'usage des timbres-poste est fixé au 1^{er} janvier 1852.

Art. 2. — Les timbres-poste sont mis à la disposition du public dans tous les bureaux de poste aux lettres, par les soins de Notre ministre des finances, contre paiement de leur valeur nominale.

Art. 3. — Ils portent Notre effigie et l'inscription *Postzegel*, ainsi que l'indication de la valeur.

Art. 4. — Il y a trois sortes de timbres-poste, nommément de cinq cents (sic), de dix cents (sic) et de quinze cents (sic) [1].

(1) On ne paraît pas bien fixé en Hollande sur le pluriel de *cent*. Les documents officiels nous donnent ce mot avec et sans *s*. Nous avons interrogé différentes personnes à ce sujet et voici ce qu'on nous dit :

En hollandais il n'y a pas de pluriel pour les mesures de longueur. On parlera d'une chambre de 5 *meter* et du prix de 5 *guldén*, 5 *cent*.

Les mots *cent* et *guldén* se mettent toujours au singulier quand on parle d'une somme d'argent ; au contraire, ces mots prennent le pluriel, *centen* et *guldéns*, lorsqu'il s'agit d'un certain nombre de pièces de ce nom.

Ceci dit, nous donnerons l'orthographe telle qu'elle existe dans les documents que nous aurons à reproduire par la suite.

Art. 5. — Chaque sorte de ces timbres poste est imprimée en une couleur différente, savoir :

Bleu,	les timbres-poste de cinq cents
Rouge,	— de dix —
Orange,	— de quinze —

Art. 6. — Ils servent à affranchir le port des lettres destinées pour l'intérieur du pays.

Cependant, on peut s'en servir aussi pour les lettres destinées à l'étranger, pour autant que cela ne soit pas contraire aux conventions et règlements existant à cet égard avec les gouvernements et administrations étrangères, et conformément aux dispositions de l'article 14 ci-après.

Art. 7. — Les lettres pourvues de timbres-poste sont mises par les expéditeurs, ou de leur part, dans les boîtes aux lettres destinées à recevoir les lettres non affranchies.

Art. 8. — L'affranchissement du port des lettres en argent, entre les mains des employés des bureaux de poste, continue à être permis.

Cependant, Notre ministre des finances peut faire coller des timbres-poste aux lettres, affranchies de cette manière, par les fonctionnaires de l'administration.

Art. 9. — Les timbres-poste sont collés dans l'angle supérieur gauche de l'adresse des lettres.

Art. 10. — Plus d'un timbre-poste de la même sorte ou de sortes différentes, peuvent être placés sur la même lettre pour compléter le port dû.

Art. 11. — Chaque timbre-poste ne peut servir qu'une seule fois.

Les timbres-poste employés sont surtimbrés ou oblitérés au bureau du départ, de la manière à déterminer par Notre ministre des finances.

Art. 12. — Les lettres pourvues de timbres-poste qui ont déjà servi, sont chargées du port dû, à payer par celui à qui la lettre est adressée.

Si cependant l'aspect extérieur des timbres qui servent ainsi pour la seconde fois, fait surgir le soupçon d'une atteinte mise en œuvre pour faire disparaître la marque d'oblitération ou de quelque autre pratique pour faire un coupable usage de véritables timbres, il est agi dans ce cas selon la disposition de l'article 15 ci-après.

Art. 13. — La valeur du timbre-poste ou des timbres-poste servant à l'affranchissement d'une lettre, doit être au moins égale au montant du port dû.

On doit prendre en considération pour le prix de ce port, aussi bien la distance du bureau de départ à celui de destination, que le poids de la lettre.

En cas d'insuffisance du timbre-poste ou des timbres-poste, la lettre est chargée, avec la différence du port.

Art. 14. — La disposition du dernier alinéa de l'article précédent n'est pas applicable aux lettres insuffisamment affranchies, destinées pour l'étranger.

Ces timbres-poste ne sont d'aucune valeur.

Art. 15. — Les lettres pourvues de timbres-poste imités ou falsifiés ou de véritables timbres-poste dont l'aspect extérieur fait surgir le soupçon qu'un coupable usage en a été fait, sont retenues et placées entre les mains des fonctionnaires, qui sont chargés par la loi de rechercher et de poursuivre les délits.

Art. 16. — Notre ministre des finances fera préparer une courte instruction pour les habitants, contenant la manière dont on doit faire usage des timbres-poste, laquelle sera vendue au public au plus bas prix possible.

Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du

présent arrêté, dont une copie sera envoyée à la Chambre générale des Comptes et lequel sera publié dans le *Stadsblad*.

La Haye, le 12 novembre 1851.

GUILLAUME.

Le Ministre des Finances,

VAN BOSSE.

A continuer.

CHRONIQUE FISCALE

—
ARGENTINE (Répub.)

De la série des timbres pour cigares, la *Revue Ph. franç.* annonce :

6 centavos, brun, piqué 11 1/2
7 — rose, —

Et de la série pour paquets de tabac :

50 centavos, outremer sur jaune

Le même confrère annonce que les timbres de **Buenos-Ayres**, *Guía de Campana*, pour 1898, sont comme suit :

Têtes de bélier, de bœuf et de cheval dans un petit médaillon, au centre, pour les valeurs en centavos; en bas, la valeur dans un cartouche de couleur; numéro de contrôle, en haut.

Les valeurs en pesos ont à droite une jument allaitant un poulain; à gauche, les inscriptions usuelles, la valeur dans un cartouche de couleur, en haut, et le numéro de contrôle en bas.

Imprimés en couleur sur blanc, piqués 11 1/2 :

30 centavos, gris et rouge
1 peso, ardoise —

Buenos-Ayres (Municipalité). — Il vient de



paraître (1^{er} mai), dit *l'Ami des Timbres*, le type ci-contre, nous montrant les armes de la ville dans un ovale avec diverses inscriptions en haut et en bas et le millésime 1898.

Imprimés en couleur sur papier blanc, piqués 12 :

20 pesos, vert
40 — rouge

CORDOBA (État de). — Le même, a reçu le 2 centavos, vert, surchargé en rouge, d'une nouvelle valeur, savoir :

5 cent sur 2 cent vert, surch. rouge
10 — — 2 — — — —
20 — — 2 — — — —
25 — — 2 — — — —

BRÉSIL.

La bande cigarillos 0.2 existe aussi, piquée 11 1/2 :

2 reis, noir sur jaune

De la série *Districto federal* il est annoncé par l'*Ami des timbres* :

400 reis, orange, chiffre rouge
500 — vert, —

Et du type *Bebidas* reproduit, n° 427 :

660 reis, vert jaune

Nous avons de cette série, type *Bebidas*, reproduit n° 422 :

20 reis, vert, piqué 11 1/2



Reçu, par M. Manuel Ramos, le type ci-contre, représentant une tête de femme dans un cercle, ayant *imposto do* au-dessus et *Phosphoro*, au-dessous; à la partie supérieure: *E. U. do Brazil*; à celle inférieure: *reis* et un chiffre de chaque côté.

Imprimés en couleur sur

papier blanc :

1° Non dentelés :

20 reis vert (allumettes du pays)
20 — violet (— étrangères)
30 — orange (— —)

2° Piqués 11 1/2 :

20 reis vert (allumettes du pays)
20 — violet (— étrangères)
30 — orange (— —)

Le timbre municipal, type reproduit le mois passé, et dont nous signalions un 400 reis, existe encore dans les valeurs ci-après :

200 reis, bleu, piqué 13
2000 — jaune, —

ALAGOAS (*État d'*). — Nous avons reçu un



nouveau type se rapprochant pour la description à celle donnée d'après l'*Ami des Timbres*, dans notre n° 423.

Nous n'en connaissons que deux valeurs qui nous sont remises par M. Manuel Ramos, savoir :

100 reis, rouge, piqué 11 1/2
300 — chocolat, —

EQUATEUR

De la série fiscale 1897-98, nous avons vu indépendamment du 10 cent gris déjà signalé :

5 centavos, bleu
20 — brun orange
50 — violet
50 sucses, vert

ESPAGNE

Le timbre Impôt de guerre, valeur 5 centimos, a paru le 1er juillet avec le nouveau millésime 1898-99 et l'impression noire :

5 centimos, noir

On dit que la couleur des 10, 15, 20, 40, 50, 90 cent. sera également noire et celle des 1, 5 et 10 pesetas, bleu foncé.

C'est probablement à dessein que le 5 cent. a été imprimé ainsi. Il note en effet le deuil de la patrie. En adoptant cette mesure, l'Espagne ne fait, du reste, que suivre l'exemple qui lui a été donné en 1859 par la Lombardie où le timbre de 3 soldi, noir, était généralement employé à l'exclusion des autres valeurs.

Le *Courrier des Timbres-Poste* nous apprend que ces 5 centimos et celui de l'émission précédente a en même temps un usage postal et un usage fiscal. Nous serions curieux de savoir comment,

Le timbre 5 centimos, *impuesto de guerra*, comme du reste toutes les autres valeurs, a été émis exclusivement pour usage fiscal, jamais pour usage postal. On le rencontre, il est vrai, sur les lettres de l'*Intérieur*, mais pour payer un droit fiscal, celui dont sont frappés les correspondances.

Nous savons qu'en Espagne on obtient un peu ce que l'on veut de la complaisance plus ou moins intéressée de certains employés, mais ces complaisances ne peuvent modifier la destination vraie des timbres.

Nous sommes persuadé que si notre confrère veut consulter M^{lle} Couesdon, son conseil, qu'elle ne pourra qu'approuver ce que nous avançons.

De la Députation provinciale de CADIX, l'*Ami des Timbres* signale le timbre ci-contre aux armoiries d'Espagne dans un ovale, portant: *Diputación provincial de Cadix*; cadre rectangulaire ayant à gauche: 25 centimos; à droite: de peseta; en haut, le millésime: 1889.

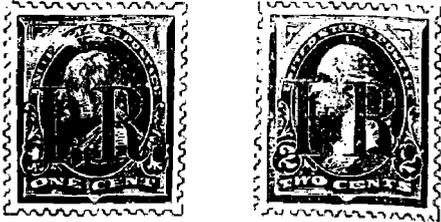


Imprimés en couleur sur papier blanc, piqué 11 1/2 :

25 centimos, vert jaune

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nous avons de nouveaux timbres fiscaux :



Voici d'abord les timbres-poste actuels surchargés *I. R.*, en attendant l'arrivée de timbres spéciaux pour chèques, commissions et autres documents. Ils font *Viderim* aujourd'hui. Il y a :

I. R. ayant 2 *mpm*

- 1 cent, vert, surch. rouge
- 2 — rose — bleu

I. R. ayant 6 *mpm*

- 1 cent, vert, surch. rouge

Les timbres de journaux 5 et 10 dollars ont été également surchargés : *Int. Rev.* — D. 5 ou 10 — *Documentary* :

- 5 dollars, bleu foncé, surch. rouge
- 10 — vert — —



Pour les « *documentary* » ou « *proprietary* », nous avons un même type, vaisseau de guerre dans un cadre oblong ayant la valeur aux angles supérieurs et en toutes lettres à la partie supérieure. Inscription de la bande entrée, encadrant, en haut, le vaisseau : *United Inter. States Revenue* ; en bas : *Series of 1898 — documentary ou proprietary*.

Imprimés en couleur sur papier blanc au filigranne *U. S. I. R.*, percés en lignes.

<i>Proprietary</i> :	1,8 cent,	vert jaune
—	14	— brun pâle
—	3,8	— orange foncé
—	5,8	— bleu
—	1	— vert foncé
—	2	— brun violet
—	4	— violet foncé
<i>Documentary</i> :	1	— bleu pâle
—	2	— rose
—	3	— outremer
—	4	— rose pâle
—	5	— mauve
—	10	— brun foncé
—	25	— violet foncé
—	50	— ardoise

Il y a encore bien d'autres valeurs : nous y reviendrons lorsque nous serons fixé.

MAURICE

Le timbre *Inland Revenue* a la couleur changée ; papier et piqure comme autrefois :

4 cents, vert

NOUVEAU BRUNSWICK

Il existerait un *law stamp*, lithographié :

5 dollars vert

NOUVELLE-ZÉLANDE

La *Revue Phil. Franc.* annonce au type refait de 1874 :

1 penny violet noir et vert

Ce timbre est oblitéré 1875 et a le piquage 12 1/2 × 11.

PHILIPPINES

Emprunté à la *Revue Phil. Franc.*, l'annonce des timbres suivants :

Derecho judicial 12 4/8 c. de peso, 1882 surchargé en vert ; *Habilitado — para — 1 peso* sur trois lignes, celles du haut et du bas entrées :

1 peso sur 12 4/8 c. dep., bleu lilas, surch. verte

Derecho judicial 1875, 5 pesos, surchargé : *Habilitado — Documentos — Giro — \$ 675* sur 4 lignes, la première et la dernière entrées :

6 p. 75 c. sur 5 pesos, rouge sur rose, surch. verte

PORTO-RICO

Un impôt de guerre ayant été établi, les anciens timbres ont reçu la surcharge violette : *Impuesta de guerra*. Nous avons vu :

Type 1896	2 c.	de peso,	brun,	surch.	violette
— 1893	2	—	lilas,	—	—
— 1891	5	—	vert,	—	—
— 1891	2	sur 5 c.	de p.,	—	rouge
— 1895	5	—	mil.	—	violet, —

PORTUGAL

Les timbres du 2^e semestre de 1898 ont l'indication du semestre en noir et sont uniformément imprimés en violet.

SAVANT VADI

L'*Ami des Timbres* signale, sans désigner le type, les variétés suivantes des timbres *Contre* :

8 annas,	violet et rouge,	non dentelé
2 —	— et bleu,	piqué (.)
6 —	lilas et rouge	—
12 —	—	—
4 —	jaune —	non dentelé
4 —	— —	piqué (.)
8 —	violet —	—

Puis avec plusieurs surcharges :

6 rupees	sur 4 rup.	distre et rouge	3 surch.
6 —	4 —	—	7 —



TOUT ABONNEMENT est pour une année et date du 1^{er} janvier
 P. uniforme pour tous pays fr. 6.00
 Le numéro - 0.60

Les demandes d'abonnement et la correspondance doivent être adressées à **J.-B. MOENS**
 Rue de Florence, 42 (Avenue Louise) BRUXELLES
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU MONTANT EN MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE NEUFS.

CHRONIQUE POSTALE.

AUSTRALIE OCCIDENTALE



Nous avons parlé plusieurs fois de services par cyclistes et de celui entre autres établi de Coolgardie, au lac Leffroy. Nous avons décrit le type émis à cette occasion dans notre n° 417. En voici le dessin d'après celui qui est donné aujourd'hui par le *Stamp Collection*. Fort :

6 pence, rouge sur vert, piqué 12

Émis en novembre 1896, ce timbre fut supprimé le 8 février 1897, le Gouvernement ayant repris le service.

BUNDI



Les 8 annas et 1 rupee ont changé de type. Ils étaient trouvés de trop petite dimension. Le papier reste comme autrefois :

- 8 annas, rouge sur blanc vergé
- 1 rupee, jaune sur azur

Bravo Bundi!

CANADA

Depuis le 1^{er} juillet dernier, il a été établi un service de lettres par express et, à cette occasion, il a été émis un timbre que nous re-met obligeamment M. Ed. Evans.



Il est de forme oblongue et porte

pour inscription : *Canada Post Office*, en haut ; *ten cents*, en bas ; *Special delivery within City limits*, dans une bande ovale avec *ten* au centre et chiffre 10 de chaque côté, piqué 12 :

10 cents, vert foncé

Le M. J. a reçu la carte avec réponse

1 + 1 cent, semblable à la carte 1 cent. Le timbre est noir et de plus petite dimension. Il n'y a pas d'inscription additionnelle sur la première moitié et seul le mot *reply* entre les deux lignes de l'entête, sur le second :

Carte : 1 + 1 cent, noir sur partie 127 × 76 m/m.

Il y a encore une bande et une carte à 2 c. celle-ci avec l'impression bleu foncé. Elles ont le type sans chiffre :

Bande : 1 cent vert sur élimois 125 × 225 m/m

Carte : 2 — bleu foncé — crème 130 × 12 —



Avec chiffres aux angles inférieurs a paru :

2 cents, violet

CHINE

Nouvelle valeur de la nouvelle série :

2 cents, orange

CUBA

Nos correspondants, MM. Gutierrez frères, sortis sains et saufs de la bagarre Santiago, viennent de nous adresser les informations suivantes :

Depuis le 22 juillet dernier on se sert à Santiago de Cuba des timbres américains 1 et 2 cents et des enveloppes mêmes valeurs, les seuls en cours aujourd'hui; dans les autres provinces bloquées, il est probable, disent nos correspondants, qu'il n'y a pas eu de changement de timbres jusqu'à présent.

Les exemplaires, reçus sur notre lettre, sont oblitérés de la griffe ovale : *Santiago de Cuba — Isla de Cuba*, avec au centre : 4 — juil. — 31 — 98, tandis que la lettre est du 27. Le chiffre 4 indiquerait-il le nombre de jours de retard apportés à l'expédition de l'envoi ?

Voici l'avis qui a été publié à Santiago :

Postes

On a reçu et il a été mis en vente à l'Administration de la succursale, les nouveaux timbres-poste américains qu'on doit employer pour toute correspondance dirigée vers tous les pays du monde, excepté l'Espagne et le reste de cette le; avec aucun de ces points il n'existe toutefois de communication postale.

Cette décision est la même pour Porto-Rico et les Philippines où les timbres américains sont en usage.

Et les timbres de la République de Cuba, que deviennent-ils dans cette affaire ?

EQUATEUR



Il nous arrive quelques timbres provisoires officiels. Pour les obtenir on s'est servi des timbres fiscaux actuels sur lesquels on a appliqué dans un cadre rectangulaire formé d'un filet, l'inscription : *Correas*. — la valeur — *Oficial*.

C'est ainsi que nous avons :

5 cent	sur 50 cent., violet	surch. verte
10 —	— 20 — brun orange	— noire
20 —	— 50 sucres, vert	— —
20 —	— 50 — —	— rouge

ÉTATS-UNIS

Ci-dessous est la dernière description officielle des timbres d'Omaha :

Département des Postes

Bureau du 3^e Directeur général auxiliaire des Postes

Washington, D. C. 16 mai 98.

Le bureau de l'Impression et de la Gravure, ayant trouvé impraticable de fournir d'une façon satisfaisante et en temps donné les nombreuses dénominations des timbres du Trans-Mississippi en deux couleurs ou avec centres noirs et colorés, comme on en avait l'intention d'abord et comme c'est annoncé dans le numéro courant du mois de mai du *Guide postal*, le département est forcé d'émettre chacune des dénominations de ces timbres en un simple couleur. Ce changement a nécessité plusieurs autres modifications, de telle sorte que la description des timbres, comme elle est donnée dans le *Guide* de mai, doit être ignorée.

La description suivante est maintenant correcte.

Les timbres du Mississippi diffèrent matériellement en dimensions de la série ordinaire, l'espace gravé étant d'environ les 7/8 d'un pouce de large sur environ 3/8 de long. Les dessins sont aussi radicalement différents de ceux des timbres ordinaires — consistant en un bord (en général le même dans toutes les dénominations, excepté que les chiffres et lettres représentant les valeurs sont différents) et une scène centrale, indiquant en quelque manière le développement de la grande région au delà du Mississippi. Les scènes et les bords sont tous imprimés de gravures lignées sur acier, exécutées par le bureau des Impressions et Gravures du département du Trésor.

Le bord qui forme dans sa ligne intérieure un cadre ovale régulier à chacune des scènes représentées, consiste en une cannelure sur chaque côté, avec des barres croisées intérieures, commençant en une simple ligne vers le bas du timbre et s'élargissant jusqu'à ce que cela atteigne un écusson dans chacun des coins supérieurs, dans lequel est gravé en blanc le chiffre arabe de la dénomination — la marque du dollar étant aussi contenue dans le cas des timbres 1 et 2 dollars. Au haut, touchant aux deux écus et uni à l'encadrement cannelé sur les deux côtés, est une tablette courbe sur laquelle sont gravés en petites capitales blanches les mots *United States of America*. Au-dessus de cela, de chaque côté, sont

des têtes d'épi, et entre ceux-ci un petit rouleau. Immédiatement au-dessous de la scène centrale est le titre du tableau en petites lettres gothiques blanches sur une tablette courbe, et au-dessous de cela, des deux côtés, en rouleaux, sont les mots de la valeur « One », « Two », etc., en capitales blanches, excepté dans le cas des deux plus autres dénominations, quand \$ 1-00 et \$ 2-00 sont substitués aux lettres. Au-dessus de chacun de ceux-ci est un épi de blé se projetant, et au bas de tout sur une tablette noire droite les mots « Postage one cent », « Postage two cents », etc., en capitales blanches.

Les scènes représentées sur les timbres sont celles-ci en même temps que les couleurs des nombreuses dénominations :

One cent. — « Marquette sur le Mississipi », d'un tableau de Lamprecht, en possession actuellement du Collège Marquette, de Milwaukee, Wisconsin, représentant le père Marquette dans un bateau sur le Haut-Mississipi prêchant aux Indiens. — Couleur vert sombre.

2 cents. — « Exploitation d'une ferme », tirée d'une photographie représentant un champ de céréales de l'Ouest, avec une longue série de charrues à l'œuvre. — Couleur, rouge cuivre.

4 cents. — « Indien chassant le buffle », reproduction d'une gravure de l'*Histoire des tribus indiennes*, de Schoolcraft. — Couleur, orange.

5 cents. — « Frémont sur les montagnes rocheuses », modifiée d'après une gravure sur bois représentant le pionnier plantant le drapeau des Etats-Unis sur le plus haut pic des montagnes rocheuses. — Couleur, bleu sombre.

8 cents. — « Troupes gardant un train », représentant un détachement de soldats des Etats-Unis, escortant un train d'émigrants à travers les prairies, d'après un dessin de Frédéric Remington, avec permission de reproduction par l'éditeur, R. H. Russel, de New-York. — Couleur, lilas foncé.

10 cents. — « Les misères de l'émigration », d'après une gravure prêtée par l'artiste, A. G. Heaton, représentant un émigrant et sa famille sur les plaines, dans une « prairie schooner », un des chevaux étant tombé d'épuisement. — Couleur, ardoise.

50 cents. — « A la recherche des mines dans l'Ouest », d'après une gravure de Frédéric Remington (permission de reproduction donnée par l'éditeur R.-H. Russell, de New-York, représentant un mineur avec ses mules à la recherche de l'or dans les montagnes.

1 dollar. — « Troupeau dans la tempête, dans l'Ouest », représentant un troupeau de bestiaux, précédé du gardien, cherchant refuge contre la tempête; reproduit d'une grande gravure sur acier, d'après un tableau de J. Mac Whister. La gravure ayant été aimablement prêtée par Mme C.-B. Johnston. — Couleur, brun clair.

2 doll. — « Pont sur le Mississipi », d'après une gravure, représentant le grand pont sur le Mississipi, à St-Louis. — Couleur, bleu saphir.

Il ne sera pas émis de cartes postales ou d'enveloppes timbrées du Trans-Mississipi.

Quoique cette série de timbres sera discontinuée le 31 décembre 1898, ils continueront à être valables pour l'affranchissement dans la suite.

JOHN A. MERRITT,

3^e Directeur général auxiliaire des postes.

GUYANE ANGLAISE

Le 1^{er} juillet dernier a donné le jour à un



commencement de nouvelle série. Il y en a deux types :

1^{er} type. Dans un cadre oblong, au centre, le mont Roraima, haut de 2000 pieds, dit-on; au-dessus, centré: *British Guiana*; au-dessous, la valeur dans les angles, 1897 au milieu et *postage revenue* entre le millésime et la valeur

Le 2^e type représente une chute d'eau, le kaitour dans un cadre rectangulaire, contenant: *British 1897 Guiana*, en haut; la valeur en bas, dans les angles et *Postage & Revenue* entre les chiffres.

Imprimés et gravés par MM. Waterlow et

Sons, sur papier blanc au filagramme CC et couronne, piqués 14.



1 ^{er} type	1 cent,	carmin,	centre	gris noir
2 ^e	2	bleu,		brun
1 ^{er}	5	brun,		vert
2 ^e	10	rouge,		noir bleu
1 ^{er}	15	bleu,		brun rouge

Il faut croire que ces timbres devaient être émis en 1897. C'est probablement le stock de timbres non épuisé à l'ancien type qui a causé le retard.

HAÏTI

Le 5 cent est également en cours au type de la dernière série, laquelle porte pour filagramme les lettres R. H. :

5 cent, vert

JAPON

Le *M. J.* nous renseigne sur une étiquette que les collectionneurs recueillent, nous ne savons trop pourquoi, son usage étant destiné, comme nous l'avons dit maintes fois, à rempla-

cer la cire, afin de masquer les déchirures des lettres. Voici la description :

« Etiquette oblongue en magenta brillant, contenant une inscription japonaise sur fond guilloché avec fleurs et brindilles dans les angles. »

Sans valeur, magenta

LABOUAN

La surcharge *Labuan* au lieu d'être en haut sur la valeur, est plus logiquement placée aujourd'hui, en bas, sur *State of North Borneo* :

12 cents, vermillon et noir

On a découvert de la série jubilaire, le 1 cent avec la surcharge *rouge*. Avec un peu de patience on finira bien par découvrir toute la série :

1 cent, lilas, surch. rouge

LORENZO-MARQUES

Le 300 reis a été changé en 50 reis par une surcharge noire :

50 sur 300 reis, bleu s/saumon, surch. noire

LIBÉRIA

Les timbres actuels ont été surchargés O. S., lettres qui leur donnent un usage officiel :

1 centavo, lilas	surch. bleue
2 centavos, olive et noir	rouge
5 — — — — —	carmin — bleue
10 — — — — —	jaune — rouge
15 — — — — —	gris-noir — —
20 — — — — —	vermillon — noire
25 — — — — —	vert jaune — rouge
30 — — — — —	bleu pâle — —
50 — — — — —	brun-rouge et noir — bleue

MADAGASCAR

Le *Courrier des T. P.* nous apprend que le gouvernement de la colonie a réclamé l'autorisation de surcharger les timbres-poste de 1, 2, et 4 c. des mots « chiffres-taxe » et des chiffres des valeurs nécessaires. Cette pénurie de timbres ne doit pas être bien urgente s'il est possible d'attendre l'autorisation.

Les timbres-poste de 40 et de 50 centimes étant épuisés, il a été fait une semblable demande. L'urgence n'est pas bien justifiée nous semble-t-il.

MEXIQUE

Le *M. J.* a reçu deux nouvelles cartes du type en cours, mais avec l'inscription dans le coin inférieur gauche. Il se lit maintenant en deux lignes : *Lado que se reserva para la direccion.*

— (Côté réservé à l'adresse.) Le numéro, dans le coin inférieur droit, n'est pas précédé de *M. C.*

La deuxième carte a *Para los Estados Unidos y Canada* au côté droit seulement; *Union postal universal* à gauche et l'équivalent français à droite.

Toutes deux sont sur carton blanc : 141 × 95 m/m. :

Carte postale : 2 cent. carmin, formule en noir
— 3 — brun, — — vert



MOZAMBIQUE (C^{ie} du)

Les timbres commémoratifs ont la surcharge suivante de la couleur des timbres, appliquée sur la série actuelle aux armoiries. Même opération pour les cartes 10 et 20 reis :

1493

Centenario

da India

1898

NOUVELLE ZÉLANDE

Nous empruntons au *M. J.* le décret suivant, extrait du *Post and telegraph official Circular* du 1^{er} avril 1898.

Il est fait savoir, pour l'instruction de tous les fonctionnaires, qu'une nouvelle émission de timbres poste des valeurs de 1/2 d., 1 d., 2 d., 2 1/2 d., 3 d., 4 d., 5 d., 6 d., 8 d., 9 d., 1 sh., 2 sh. et 5 sh. sera faite le 5 prochain. Pour le moment la fourniture de ces timbres est limitée, ils seront vendus en même temps que les timbres de la présente émission jusqu'à ce qu'un stock suffisant soit en mains pour permettre de remplacer la présente émission.

Suit une description détaillée des nouveaux timbres :

One half penny (lilas brun). — Vue du mont Cook en cadre ovale sur fond ombré surmonté d'une inscription courbe en lettres blanches *Postage and revenue* et au haut par cartouche avec bordure ornementale contenant *New Zealand* en lettres colorées sur fond blanc. Le dessin central est flanqué de brindilles, de renouées et de celmisia, au bas desquelles, de chaque côté, sont de petites étiquettes ovales entourées de rouleaux et portant les chiffres de la valeur sur fond blanc, la valeur en lettres dans un cartouche droit au pied.

One penny (brun clair avec centre bleu). — Vue du lac Taupo avec Ruapehu au fond et palme d'arec, sur premier blanc de gauche entouré par des cartouches semi-circulaires contenant : *New Zealand* en lettres blanches sur couleur au-dessus et *Postage and revenue* en lettres colorées au bas. Valeur en lettres sur cartouche droit au pied, brisé à chaque coin du bas par carré contenant chiffre de la valeur. Spandrels ornementaux.

Two pence (rouge vif ou clair). — Vue du pic de Pem-

broke, du détroit de Milford, entouré d'une bande ovale avec inscription en blanc : *New Zealand Postage and revenue*. Chiffre de valeur à la base du dessin, avec ornements de chaque côté. Valeur en lettres au pied, en cartouche droit, pleine largeur du timbre. Côtés et sommets du timbre sont enfermés dans une bordure pointillée de dessin grec et spandrels ornementaux.

Two pence half penny (bleu d'Anvers) oblong (horizontal). — Vue du mont Earnslaw et tête du lae Wakatipu avec phormium tenax, toïloï et palme d'arec au premier plan. Inscription *New Zealand* en blanc, *Postage and revenue* en couleur, au sommet du timbre. Valeur en chiffres seulement, enfermé en ornement rouleau sortant du coin inférieur de droite et portant le nom de la localité (orthographe *Wakatipu*) nom « MT. EARNSLAW » dans le coin inférieur gauche.

Three pence (brun clair). — Dessin central, une paire de liuis sur branche entourée par une bordure circulaire, portant l'inscription *New Zealand Postage and revenue* en lettres blanches sur couleur et brisé aux coins inférieurs par ornements égyptiennes. Valeur en lettres au bas, divisé au centre par œu de couleur, avec chiffre 3 en blanc. Les spandrels supérieurs sont remplis par des cartouches pareils, portant les chiffres de valeur placés obliquement.

Four pence (rose laque). — Vue de la terrasse blanche à Rotomahana, en bordure ovale pointillée, flanquée de bruidrilles de tatarama et brisée à la base de chaque côté par des bandes contenant l'inscription : *Postage — Revenue*. Nom de la colonie au sommet du timbre et valeur en lettres au pied en cartouche droit.

Five pence (laque brun) oblong (vertical). — Vue de la gorge d'Ota avec pic neigeux dans le fond. Nom dans le coin inférieur droit ; aussi petite vue circulaire du mont Ruapehu superposée sur le premier plan gauche. Inscription : *New Zealand Postage and revenue* au sommet du timbre et valeur en lettres à la base en cartouche droit.

Six pence (vert sève). — Représentation du kiwi regardant, surmonté d'une bande semi-circulaire de couleur, portant les mots *New Zealand* en lettres blanches et supporté par des cartouches obliques : *Postage revenue* à gauche et à droite respectivement, valeur en lettres seulement à la base du timbre en cartouche droit. Les coins du dessin qui a une apparence distinctive ressemblant à un fer à cheval, sont remplis d'ornements en rouleaux sur fond ombré.

Eight pence (bleu acier). — Chiffre 8 largement tracé supporté par des fougères et des palmes d'arec sur fond ombré. Dans la partie intérieure du chiffre est une couronne impériale, et dans la partie inférieure, une vue de canots de guerre indigènes au-dessus du mot *pence*, à la base du chiffre. Les coins inférieurs du timbre contiennent des cercles avec chiffres de valeur en blanc, les coins supérieurs étant taillés en biseau et remplis d'ornements dentelés. Les mots *New Zealand Postage and revenue* portent l'inscription sur les courbes du grand chiffre qui forme la devise centrale.

Nine pence (lilas) oblong (horizontal). — Vue de la terrasse rose à Rotomahana, avec fougère et palmier de nikou aux côtés. Valeur en chiffres blancs en cercles colorés à chaque coin. *New Zealand* en inscription arquée au-dessus et valeur en lettres au-dessous en cartouche droit, les deux lettres blanches sur couleur.

One shilling (rouge orange). — Représentation d'une paire de kakas sur branche, en couleur sur fond blanc dans un cadre de fantaisie, ayant un cartouche arqué *Postage* au-dessus, *and revenue* au-dessous. Nom de la colonie au haut du timbre et valeur en lettres au bas en cartouches

droits, valeur en chiffres en cercle aux coins inférieurs, au-dessus du cartouche du bas.

Two shillings (bleu vert) oblong (horizontal). — Vue du détroit de Milford en cadre fantaisie, avec titre au bas dans le cartouche et gros bloc de palmes d'arec sur la gauche au-dessus du cercle et rouleau enfermant la valeur en chiffres. *New Zealand Postage and revenue* en lettres blanches au haut du timbre.

Five shillings (vermillon) oblong (vertical). — Vue du mont Cook, avec nom en cartouche blanc au-dessous. Inscription *New Zealand Postage and revenue* au-dessus et valeur en mots au pied, lettres blanches sur fond coloré.

Tous les timbres ci-dessus sont imprimés sur papier non filigrané et perforés 14 et 15. Les timbres rectangulaires mesurent environ 18 m/m × 22 m/m et les timbres oblongs. 23 m/m × 20 m/m ou 12/16 × 15/16 ponce et 13/16 × 15/16 p.

W. GRAY, secrétaire.

Administration générale des Postes, Wellington.

21 mars 1893.



NYASSA

Ce n'est pas la série Mozambique seulement qui a été surchargée : *Nyassa*, mais encore celle actuelle au type ci-contre :

2 1/2 reis,	gris,	surh. noire
5	orange,	—
10	vert,	—
15	brun,	—
20	violet,	—
25	vert bleu,	—
50	bleu,	—
75	carmin,	—
80	lilas,	—
100	bleu sur bleu,	—
150	brun jaune	—
200	rose,	—
300	bleu	—

QUEENSLAND

The Austral. Phil. a reçu avec chiffres aux quatre coins et le filagramme Q. et couronné :

2 1/2 pence,	rouge pâle, piqué	12 1/2
3	brun olive,	—

On nous menace d'envelopes et cartes-postales illustrées!

SOUDAN

Nous tenons de l'obligeance de M. Th. Lemaître, le timbre-télégraphe ci-contre, dont il y a quatre valeurs.



Au centre, un cortège magnifique de mécharis non montés, sauf deux, suivant la ligne du télégraphe... cadre oblong portant pour inscription, en haut : *Sudan military telegraphs*; à gauche la valeur; les autres côtés ont des inscriptions en caractères arabes; chiffres aux angles.

Imprimés en deux couleurs sur papier blanc, au double filagramme rosace des timbres-poste, piqués 14 et séparés par le milieu par une autre piqure :

5	millièmes, marron	et lilas
1	piastre, noir	— carmin
2	— vert	— marron
5	— violet	— noir

URUGUAY

La *Revista de la Soc. Fil. Argentina* reproduit le 25 centavos de 1896, où le dessin central est renversé :

25 centavos, brun rouge et noir

Timbre des Bermudes supposé provisoire (1)

Il y a juste un an, en juillet 1897, la description suivante, d'une curiosité émanant des Bermudes, paraissait dans la *Monthly Circular* de MM. Alfred Smith & fils, savoir :

« Un correspondant nous a envoyé une lettre de Hamilton en avril 1855, adressée à un Monsieur à St-Georges et sur la feuille est collé un timbre en carmin, avec : *Hamilton Bermuda* en un cercle et 1851 au centre. Au-dessus de cette date est écrit : *One penny* et au dessous, la signature : *W. B. Perot*. Nous croyons qu'il n'y a pas de doute que M. Perot était directeur des postes à Hamilton en 1854 et sa signature peut être reconnue par beaucoup. Le timbre est coupé en une sorte de dimension octogonale et paraît attaché à la feuille par la gomme, mais il nous semble très douteux que ce fut originairement sur la lettre identique sur laquelle il n'y a pas de cachet postal et le timbre est à demi caché sous la fermeture pliée au bas. Peut-être quelques-uns de nos lecteurs qui connaissent mieux que nous les Bermudes peuvent-ils avoir rencontré ce timbre qui, à première vue, paraît avoir été un projet de la part du Directeur des postes, à Hamilton, d'introduire des timbres pour l'affranchissement interinsulaire. »

Ce timbre supposé m'avait été précédemment montré par l'éditeur de la *Monthly Circular*, qui me demandasi, pendant mon séjour aux Bermudes, j'avais jamais entendu parler de quelque chose de cette sorte et ce que je pensais du spécimen en question.

Je ne puis qu'avouer que la chose était toute nouvelle pour moi et comme le spécimen n'était

pas oblitéré et que la lettre à laquelle il était attaché ne présentait aucun signe qui pût indiquer qu'il avait déjà passé par la poste, je sentis que la curiosité était d'un intérêt quelque peu douteux et j'attendis de nouveaux développements avant d'en parler dans ces colonnes.

En mai dernier, M. Warhurst me montra un exemplaire d'un timbre pareil, mais imprimé en noir et daté de 1849, qui était récemment venu de Bermudes, trouvé qu'il avait été, comme cela arrive en de tels cas, dans un tiroir, par une personne qui ne connaissait rien en

fait de timbres et à qui on avait offert une petite somme pour lui, quoique cela valait davantage. Cet exemplaire que M. Warhurst acheta et qu'il a eu la bonté de me prêter pour reproduction ci-contre, était



aussi sur une pièce de « l'original », mais comme les autres, il n'était pas oblitéré et le « morceau » avait évidemment été attaché, il y a un certain temps, à quelque chose au moyen d'une attache gommée ordinaire, indiquant que cela avait été jadis dans les mains d'un collectionneur.

J'attendis de plus complètes informations que j'espérais obtenir du propriétaire du timbre et qu'il m'envoie maintenant sous forme de lettre émanant du directeur colonial actuel de Bermudes, dont ci-dessous une copie :

CORIE.

ADMINISTRATION DES POSTES COLONIALES

Bermudes, 18 juin 1898.

Monsieur.

Je vous accuse réception de votre lettre du 14 dernier dans laquelle vous m'adressez des questions concernant un timbre à main employé à Bermudes en 1849-55.

Je n'ai pu obtenir aucune information de source officielle concernant le timbre en question, mais d'une source privée-croyable, j'apprends que c'était la pratique du Directeur des postes à cette époque, d'émettre des timbres tels que ceux décrits par vous pour les personnes qui désiraient mettre à la poste des notes postales, c'est-à-dire pour des localités à l'intérieur de la colonie. Les impressions du timbre et la signature, etc. ont été faites sur une feuille de papier et coupées quand il en était demandé et fixées à la note pour être déposée à la poste, dans le cas où cela convenait mieux à l'acheteur.

Quand une note était envoyée au bureau des postes avec un penny à payer pour l'affranchissement, la note était simplement oblitérée avec le timbre à date. Cependant il

(1) *Monthly Journal*, 30 juillet 1898.

se peut, il paraît clair que les timbres en question furent quelques fois employés comme les timbres-poste aujourd'hui et pour payer d'avance l'affranchissement à l'intérieur de la colonie.

Je regrette de ne pouvoir vous donner de plus complets renseignements sur l'intéressante question de l'origine et de l'emploi de cet unique timbre.

Votre obéissant serviteur,
ALLEN W. SMITH.
Directeur colonial des postes.

Si l'information contenue dans la lettre ci-dessus est correcte, nous avons ici un des très rares timbres qui existent, deux seulement étant connus et distinctement différents. Les Guyane Britannique, auxquels ceux-ci ont une certaine ressemblance, seront trouvés relativement communs, ainsi que les *Post Office* de Maurice. Je ne mets pas en doute la bonne foi de l'auteur de cette lettre, mais je suis, je l'avoue, un peu sceptique quant à la correction de cette information. Elle paraît un peu trop complète. Si ces choses étaient manufacturées en feuilles et employées comme il a été dit, ce seraient des timbres-poste ; cependant les seuls exemplaires connus, bien qu'apparemment sur parties de lettres originales, ne sont nullement oblitérés ; et quoique leur emploi paraisse s'être étendu à une période d'au moins 6 ans, on n'en a jamais entendu parler jusque maintenant.

Le fait que j'ai passé près de 4 ans à Bermudes et que j'ai fait quelques recherches pour les premiers timbres et pour obtenir des renseignements, sans rien apprendre de cette émission locale, n'est, après tout, pas une preuve qui milite contre eux, mais il y a eu un collectionneur, résidant dans l'île, qui a eu de bien meilleures occasions d'examiner l'ancienne correspondance et a recherché les premières émissions des États-Unis et des Indes occidentales. Il me paraît extrêmement improbable que, si des timbres étaient en usage de 1849 à 1855, ce fait soit resté inconnu si longtemps.

À défaut d'information plus autorisée, je suis porté à croire que ces « timbres » sont tout au plus des marques appliquées sur les lettres pour indiquer la taxe à acquitter et qu'ils ont été coupés de lettres originales en vue de les faire passer pour des timbres adhésifs renseignant le port payé.

ED. B. EVANS.

Nous nous rallions absolument à la manière de voir de l'auteur de cet article.

J. B. M.

La reine Wilhelmine sous différentes faces

Nous détachons de notre article « Timbres des Pays-Bas » quelques lignes que nous avons consacrées à l'émission de 1891, qui trouveront mieux ici leur place, étant plus d'actualité.

On a prétendu (*Le N. T. vor P.*) qu'une épreuve du type avait été préalablement soumise à la reine-mère et que celle-ci aurait trouvé qu'on avait donné à sa fille un air bébé en la représentant les cheveux trop courts, d'où serait venu l'allongement obligé de ceux-ci, pour satisfaire au désir qui avait été exprimé.

D'après ce que nous avons appris, il n'y a pas un mot de vrai de toute cette histoire, le type ayant été adopté tel qu'il a été conçu.

L'allongement de la chevelure est plus apparent que réel : il est tel que l'artiste l'a voulu. Mais ce que celui-ci n'a probablement pas cherché, ce sont les différentes figures qui présentent le timbre, suivant la position dans laquelle il se trouve. Le hasard nous donne des figures différentes, nous affirme-t-on.

1^{re} figure. — Effigie de la reine, de profil à droite.

2^e figure. — Plaçant irrévérencieusement la reine dans la position qu'occupait Miss Helyett



lors de sa mésaventure, on voit distinctement... en inclinant un peu du haut vers la droite, non « des points de vue admirables », mais une tête de bouffon, d'écuyer ou de pierrette, de profil à gauche, où le menton sert ici de nez, la bouche restant entrouverte et le collier servant de base au bonnet ou au chapeau.

3^e figure. — En plaçant délicatement la reine sur le nez, position peu enviable, on aperçoit, nous dit-on, le fait est que nous n'avons rien vu, on aperçoit dans la partie centrale du timbre, entre les lignes marquées de biais, la tête d'un chien. Les deux yeux et le nez sont parfaitement indiqués, paraît-il, ainsi que les poils qui recouvrent le haut de la tête. Les fosses nasales touchent presque l'œil de la reine.





4^e figure. — En changeant la jeune Wilhelmine de position, la plaçant le nez au vent, on obtient, légèrement penché, une tête d'homme de profil, chevelu, moustachu, barbu. Toujours au dire de notre correspondant, qui n'a pu nous ouvrir les yeux sur ce qu'il nous décrit, les cheveux sont en broussaille, l'œil et le nez très distincts. L'oreille de la tête primitive fait le croc de la moustache et la barbe se voit distinctement au menton... où elle est placée d'habitude.

Maintenant que nous avons vu la reine sous quatre faces, deux de plus que Janus, la voici dépeinte sous une autre face, avec toutes les vivacités de son caractère, héritage qu'elle tient de Monsieur son papa, qui n'était pas toujours précisément aimable. Les lignes qui suivent sont empruntées aux *Annales politiques et littéraires*, écrites sous la signature de comtesse de X.

« Le roi contribua, par l'extrême sévérité de ses ordres et l'austérité dont il tenait à entourer sa petite héritière, à faire naître dans le cœur de l'enfant un sentiment exagéré de son importance. Il avait rigoureusement défendu que la promenade quotidienne de sa fille dans les bois de Loo fût interrompue par n'importe quelle rencontre et, sous aucun prétexte, la gouvernante devait marcher à côté de son élève pendant une heure au moins, droit devant elle jusqu'à un certain point, et revenir du même pas ; sa conversation instructive et intéressante devait seule atténuer le profond ennui de cette insupportable corvée.

« Un jour, la baronne de R..., une des femmes les plus aimables de la triste Cour de Loo, faisait la promenade réglementaire avec sa royale élève lorsque tout à coup, au détour de la route, elle vit arriver, à leur rencontre, un cavalier, qui arrêta net sa monture en la voyant. C'était son frère cadet de Java et qu'elle n'avait pas vu depuis trois ans. En un clin d'œil le jeune homme eut mis pied à terre, pris la baronne dans ses bras et couvert ses joues d'honnêtes baisers fraternels.

« A ce spectacle, Mlle Wilhelmine, qui avait quelque chose comme sept ans, se mit à remuer l'air et à s'agiter si visiblement que la baronne, revenue de sa première surprise et de sa joie, comprit qu'elle avait fait un impair et se hâta d'expédier son frère, lui donnant

rendez-vous, à une certaine heure, dans ses appartements particuliers.

« La petite princesse ne dit mot, la baronne pas davantage (car elle était contrariée) de l'aventure et ce fut en silence que la gouvernante et l'élève commencèrent à prendre la collation, toujours prête à leur retour. Tout à coup, l'enfant, ayant jeté les yeux sur la terrasse, aperçut le roi, qu'un domestique amenait au soleil dans son fauteuil à roulettes. Elle se leva :

« — Voici mon père, dit-elle, je vais lui raconter ce que vous avez fait dans la forêt.

« Mme de R... l'arrêta par le bras :

« — Vous ne ferez pas cela, dit-elle effrayée; vous savez que le roi est très malade, qu'il faut lui éviter toute émotion ; il en pourrait mourir. Je raconterai la chose moi-même à la reine.

« — Maman ? ce n'est pas elle qui a donné les ordres, c'est papa, et c'est à lui que vous avez désobéi.

« — Prenez garde, fit la baronne au comble de la terreur, il y aura une scène terrible.

« Sans répondre, la petite princesse se dirigea vers la porte ; mais au même moment la reine Emma entra :

« — Que se passe-t-il ? demanda-t-elle en voyant les joues enflammées de sa fille et la pâleur de la gouvernante.

« Retenez la princesse ! s'écria cette dernière, et que Votre Majesté veuille bien m'entendre.

« Mais aussitôt, Mlle Wilhelmine, dans le curieux langage d'une petite fille qui voit clair et est déjà à moitié femme, raconta l'aventure de la forêt. La reine se mordit les lèvres ; le cas était grave et son époux Guillaume allait sûrement entrer dans une de ces rages dont elle-même avait le plus à souffrir ; la grosse came du roi Fayant déjà menacée plus d'une fois ; comme les autres, elle avait dû calculer la longueur du redoutable bâton et celle du bras royal toujours prêt à s'en servir, afin de s'en tenir à une distance respectueuse.

« — Asseyez-vous, et finissez votre déjeuner, dit-elle à sa fille ; je parlerai au roi.

« — Non, fit la petite princesse, c'est moi qui dirai tout ; papa m'a fait promettre de ne rien lui cacher.

« — Votre père était en bonne santé alors ; aujourd'hui, il est malade ; je vous défends de le déranger en ce moment.

« Mais, sans répondre, la petite fille se dirigea vers la porte. La reine et M^{me} de R... échangeèrent un regard désespéré. Tout à coup, la reine Emma, repoussant l'enfant dans la chambre, tira le verrou de la porte et, prenant un air très majestueux (ce qui lui arrivait rarement), elle étendit la main et dit avec solennité : »

« — Princesse, la reine de Hollande vous ordonne de rester ici et de garder le silence ! »

« La petite Wilhelmine s'arrêta net, réfléchit un instant, puis, faisant la profonde révérence qu'on lui apprenait tous les jours, elle dit :

« — Si c'est la reine qui ordonne, j'obéis.

« Après quoi, se tournant vers la baronne :

« — J'espère, dit-elle, que pareille chose n'arrivera plus.

« Jamais ! répondit la gouvernante, car j'ai le chagrin de remettre aujourd'hui même ma démission entre les mains de la reine ; j'espère que Votre Altesse aura bientôt une autre gouvernante qui la contentera mieux.

« Et elle tint parole, en dépit du chagrin de la petite princesse qui, malgré tout, avait un cœur de fillette et aimait la bonne baronne.

« Plus tard, la question de la toilette devint une épineuse affaire pour la reine dont les goûts ultra simples ne s'accordaient guère avec ceux de sa fille, mais qu'elle cherchait cependant à lui imposer.

« Un jour, il n'y a pas longtemps, les deux royales dames s'étaient assises sous la veranda du château, lorsqu'on annonça un marchand de La Haye, arrivant avec des étoffes à choisir : il y en avait de fort brillantes et la jeune reine (car elle était reine alors, sous la tutelle de sa mère), lorgnait du coin de l'œil les tissus soyeux et les nuances artistiques, mais la régente ayant arrangé de son mieux, sur le dos d'une chaise, les plis disgracieux d'un raide alpaga, se mit à dire tranquillement :

« — Nous prendrons ceci, d'abord.

« — Non, cria la jeune reine, *vous*, peut-être : moi je ne porterai jamais une robe d'alpaga, pas même le matin, j'ai cette étoffe en horreur.

« La reine-mère, qui a juxtaposé à son flegme allemand vingt ans d'exercice dans le flegme hollandais, ne s'émut pas, mais répéta pour la seconde fois :

« — Nous prendrons cela !

« La jeune fille, alors, se leva d'un bond, tira

violemment à elle la porte vitrée qui conduisait au salon, puis s'arrêtant sur le seuil :

« — Dieu merci ! cria-t-elle, je pourrai bientôt choisir mes robes, mes amis et — se tournant en plein du côté de quelques dames qui assistaient à la scène — mon mari aussi ! Ah ! si vous croyez que je ne sais pas ce que vous complotez tous ! »

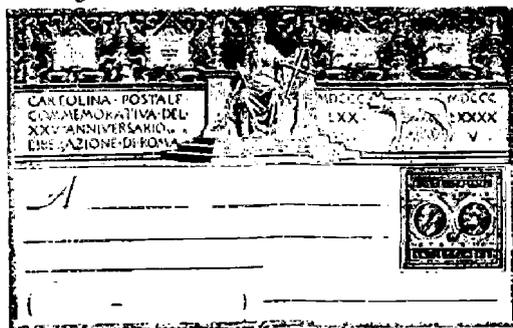
« Et secouant sa belle crinière blonde qu'elle portait encore flottante sur ses épaules, elle rentra dans le salon avec un fracas épouvantable.

« Ces petites histoires qui ne restent pas, cela va sans dire, entre les murailles du palais et circulent en ville, expliquent aisément l'inquiétude de la régente et celle des bons Hollandais qui, involontairement, en voyant la sage reine Emma et leur brillante jeune souveraine, dont ils sont pourtant fiers, pensent à une bonne poule dodue qui aurait couvé, par erreur, un œuf d'aigle. »

Emissions jubilaires, commémoratives, etc

(Suite. Voir n° 428)

L'Italie, à son tour, nous fait la gracieuseté d'une carte à 10 centesimi qui paraît le 20 septembre 1895 pour disparaître le 31 janvier 1896



Sur la face est le timbre à 10 centesimi, effigie du roi Humbert, dans un ovale ; au verso, le dessin ci-haut, sortant de la maison Calzone de Rome, où la carte a été gravée.

Le but de cette émission ? Célébrer le 25^e anniversaire de l'entrée des troupes italiennes à Rome.

L'émission est modeste, comme il convient à un triomphe facile.

En **Bulgarie**, le baptême orthodoxe du jeune prince Boris a valu, comme premier résultat cherché, un regain de popularité devenu nécessaire au papa, le prince Ferdinand. Des promenades en voiture assurèrent entièrement le succès. On acclamait le charmant bébé qui, parfaitement stylé, saluait militairement de sa petite main potelée. La population féminine, toujours plus impressionnable, était profondément émue en le voyant et cherchait par tous les moyens, malgré l'escorte de gendarmes, à se rapprocher de la voiture, afin d'essayer d'embrasser le bébé de deux ans.

Pour récompenser dignement le Prince d'une conversion aussi... spontanée, aussi sincère, aussi éclatante, il avait été décidé de lui offrir une somme de 500,000 francs, c'est bien le moins, qui se retrouveraient facilement par la vente des timbres commémoratifs. C'est assez dire que l'on avait compté sur la bourse des timbrophiles.



Le 2/1 février 1896, on mit en vente des timbres aux armoiries, de trois valeurs : 5, 15 et 25 stotinki, plus deux cartes 5 et 10 stotinki, celles-ci représentant le jeune Prince en diverses couleurs : rose, bleu, vert, brun. N'en fallait-il pas pour tous les goûts ?

On avait calculé qu'il faudrait au plus trois mois pour récupérer, par la vente des timbres, les 500,000 francs si généreusement et si témérairement avancés au jeune Prince : l'émission commémorative devait donc prendre fin le 13 mai 1896. Mais à cette date on constate avec peine que la vente a marché péniblement ; on remet timbres et cartes en usage, fixant la limite d'emploi pour celles-ci, au 1/13 juin, et pour ceux-là, au 2/14 février 1897, de sorte que la date de naissance des timbres devint aussi celle de leur mort.

D'après le *Courrier des Timbres-poste*, on aurait imprimé les quantités suivantes, ce qui représente bien les 500,000 francs.

Timbres po ste à	1 st.	3,062,000 exemplaires	
—	5 —	1,310,000	—
—	15 —	1,022,000	—
—	25 —	620,000	—
Cartes postales à	5 —	1,221,800	—
—	10 —	210,000	—

Johore. — Le sultan Aboubakar étant venu



en Europe pour motif de santé, y mourut en mai 1895. Son successeur Ibrahim, malgré toute son impatience, dut attendre, suivant la coutume, le retour des dépouilles mortelles du papa, avant de pouvoir se faire couronner. La cérémonie ayant pu avoir lieu le 15 mars 1896 et les timbres à l'effigie du nouveau sultan n'étant pas prêts (ils ne parurent que le 26 août 1896), il fallait à tout prix annoncer cet événement au monde entier. On appliqua sans hésiter, sur les timbres à l'effigie du défunt, le mot : *Kemahkotaan* et aussi *Ketahkotaan*, c'est-à-dire *couronnement*, de sorte qu'on peut croire aujourd'hui que c'est Aboubakar qui a été couronné après décès.

Naturellement, il y a deux séries de surcharge, soit 10 timbres.

La Hongrie célébrait en 1896, le millénaire de sa fondation. Afin de perpétuer le souvenir de ce jubilé, le gouvernement hongrois a organisé une série de fêtes commémoratives destinées à rendre hommage aux héros de la patrie et il a ouvert en même temps l'Exposition millénaire nationale.

Des cartes postales à 2 et 5 kreuzer ont paru dans le courant d'avril. Il y en a avec et sans vignette au verso. De celles avec vignettes il y en a 32 variétés, juste le chiffre d'un jeu de cartes, pour le 2 kreuzer et 30 *seulement* pour le 5 kr. Ces vignettes sont en chromo : vues diverses du pays et de l'exposition, comme c'est le cas un peu partout aujourd'hui. Ces cartes feraient fort bien dans un album d'images de magasin.

Le type des timbres 2 kr. est sans relief, la couronne, les branches et le cor de poste étant en couleur; en plus, la lettre centrale a les plis également en couleur; dans l'angle inférieur gauche, le millésime 96.

A continuer.

Encore deux !

M. Philbrick a un de ses amis qui, passant par Bombay, a eu l'occasion d'acheter de vieilles correspondances parmi lesquelles il a trouvé une lettre adressée de Port-Louis à Bombay, portant deux timbres *Post office* de Maurice. Les deux timbres sont parfaitement authentiques, la lettre porte « insufficiently prepaid ».

Voilà une découverte qui pourrait bien arrêter le mouvement ascensionnel des prix de ces timbres, si recherchés par les grosses bourses.

CHRONIQUE FISCALE

ARGENTINE (République)

BUENOS-AYRES (Province). — Voici les couleurs des timbres complétant la série décrite n° 423 :

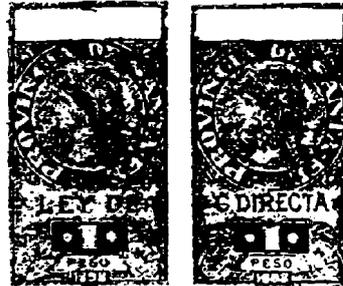
1 ^{er} TYPE.	70 centav.,	rouge pâle et violet foncé
—	80 —	ardoise — vert
—	90 —	bleu — orange
2 ^e TYPE.	2 pesos,	chocolat — vert foncé
—	3 —	vert foncé — chocolat
—	4 —	saumon — ardoise
—	5 —	orange — bleu
—	6 —	vert — chocolat
—	8 —	marron — vert
—	10 —	bleu foncé — marron
—	12 —	rouge — bleu foncé
—	16 —	bleu foncé — marron
—	20 —	chocolat — bleu foncé
—	24 —	rouge — violet foncé
—	28 —	ardoise — vert
—	32 —	bleu — orange
—	36 —	lie de vin — vert
—	40 —	bistre — rouge
—	50 —	bleu — violet
—	60 —	vert — orange
—	70 —	jaune — vert foncé
—	80 —	vert clair — grenat
—	90 —	vert de mer — bleu foncé
—	100 —	ardoise — rouge pâle
—	200 —	chocolat — bleu pâle
—	300 —	saumon — lilas
—	400 —	chocolat — rose
—	500 —	bleu — rouge
—	600 —	violet — marron
—	700 —	gris — violet
—	800 —	café — saumon
—	900 —	jaune — violet foncé
—	1000 —	café foncé — citron

SANTA-FÉ (Province de). — La *Revista de la Soc. Fil. Argentina* nous fait connaître le nouveau type de 1898, lithographié; le cartouche supérieur est destiné au numéro d'ordre. Il sert pour documents.

Papier blanc, piqure 11 1/2 :

5 centav.,	outremer
10 —	marron
20 —	géranium

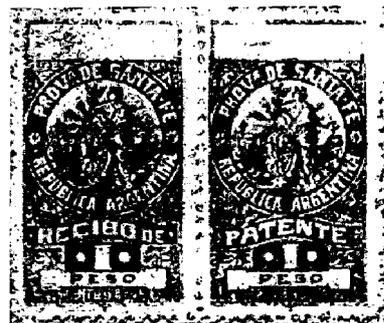
30 centav.,	vert foncé
40 —	violet
50 —	vert
60 —	ocre
1 peso,	—
2 pesos,	Sienne
3 —	grenat
4 —	bleu vif
5 —	jaune
6 —	rouge foncé
7 —	noir marron
8 —	marron
9 —	jaune
10 —	rose foncé
20 —	violet
50 —	jaune de Naples
100 —	marron
200 —	noir bleu
500 —	vert



Pour contributions directes, et au double type ci-haut, il y aurait sur papier blanc :

1 peso,	violet
2 pesos,	ocre
3 —	vert
4 —	—
5 —	marron
6 —	—
7 —	rouge foncé
8 —	violet
9 —	jaune de Naples
10 —	jaune foncé
20 —	olive
30 —	rouge
40 —	jaune foncé
50 —	rouge
60 —	olive pâle
70 —	vert
80 —	noir brun
100 —	marron
200 —	ocre foncé
500 —	noir

Pour reçus de patentes, il y a, avec l'impression de couleur sur blanc et la piqure 11 1/2: lithographiés :



1 peso,	bleu
2 pesos,	terre de Sienne
3 —	vert foncé
4 —	géranium
5 —	marron
10 —	grenat pâle
20 —	bleu
30 —	jaune de chrome
40 —	marron
50 —	rouge
60 —	violet
80 —	jaune de Naples
100 —	rouge
200 —	olive
300 —	noir
1000 —	ocre foncé

Il y en a encore des timbres « Guías » dont voici les doubles types. Papier blanc, figure 11 1/2 lithographiés :



2 centav.	bleu
3 —	Violet
4 —	vert foncé
5 —	géranium
8 —	vert
10 —	violet
20 —	ocre
20 —	vert
50 —	marron
1 peso,	grenat clair
2 pesos,	bleu vif
3 —	jaune
4 —	marron
5 —	jaune foncé
8 —	rouge foncé
10 —	vert olive
12 —	jaune
15 —	vert
20 —	noir brun
30 —	violet
50 —	terre de Sienne

BUENOS-AYRES (Municipalité de). — En attendant les timbres que nous reproduisons le mois passé, il y a eu une émission provisoire lithographiée au type antérieur, avec le millésime 1897, savoir :

DERECHO DE GUIA
15 centavos, vermillon

1 peso,	outremer
1 p. 50 c.,	vert impérial
7 p. 50 c.,	orange
15 pesos,	noir

DERECHO DE PISO	
40 centavos,	histre pâle
4 pesos,	lilas
20 —	bleu de Prusse

REGISTRO CIVIL. — DERECHO DE INHUMACION	
2 pesos,	violet noir

Et voici ceux qui ont succédé :

Nous avons reproduit le mois passé le type des timbres « Derecho de peso », dont nous signalions deux valeurs d'après l'Ami. Notre confrère était en faute. Les valeurs qui existent, sont :

10 centavos,	rouge (pour 1 animal)
4 pesos,	brun (— 10 animaux)
20 —	vert (— 50 —)

D'après la *Revista de la Sociedad Filatelica Arg.*, la même municipalité ferait emploi des timbres suivants :



Estampilles pour délinéations, ayant le papier blanc et la figure 12 :

1 centav.	gris foncé
2 centavos,	bleu de Prusse
3 —	chocolat
4 —	vert foncé
5 —	noir
10 —	bleu foncé
20 —	rose
10 —	chocolat clair
50 —	marron
1 peso,	bleu pâle
2 pesos,	gris vert
3 —	vert émeraude
4 —	carmin
5 —	violet foncé
10 —	noir
20 —	noir bleu
50 —	bleu verdâtre
100 —	brique
200 —	chocolat

Estampilles « Derecho de guia ». Papier blanc, piqués 12 :

- 15 centavos, vert foncé
- 75 — vert clair
- 1 peso, 50 c., chocolat
- 7 — 50 — orange
- 15 — bleu de Prusse



Il y a encore un timbre « Derecho de inhumacion » au type ci-contre. Papier blanc, piqué 12 :

2 pesos, bleu foncé

RESISTENCIA (*Municipalité de*). — Il y a au type ci-contre une série de timbres portant pour inscription: *Estampilla del Tesoro* en haut; *Municipalidad de Resistencia* au bas; chiffres et centavos sur les côtés.

Imprimés sur papier blanc, piqués 11 1/2 :



- 5 centavos, jaune
- 10 — noir
- 50 — chocolat
- 1 peso, violet
- 2 pesos, vert
- 5 — rouge



SANTA FÉ (*Municipalité de*). — La *Revista de la Soc. Phil. Arg.* fait connaître les valeurs de la série au type ci-contre que nous avons reproduit n° 265.

Il y aurait :

- 1 centavo, bleu
- 2 centavos, jaune orange
- 20 — lilas
- 50 — vert pâle
- 1 peso, plomb foncé
- 2 pesos, café
- 5 — vert foncé
- 10 — bistre

La même revue nous donne le type employé depuis 1898 et que voici.

Impression de couleur sur papier blanc, piqués 11 1/2; lithographiés :



- 1 centavo, vert pâle
- 2 centavos, café
- 5 — gris
- 10 — vert clair
- 20 — chocolat
- 50 — bleu
- 1 peso, —
- 2 pesos, — foncé
- 5 — rose
- 10 — vert
- 12 — rose
- 15 — jaune
- 20 — café
- 25 — lilas
- 30 — rose pâle
- 50 — chocolat

TUCUMAN (*Province de*). — Notre n° 424 reproduisait un type en losange dont il existe d'autres valeurs que le 20 centavos que nous reenseignions :

- 10 centavos, vert
- 50 — lilas
- 1 peso, jaune
- 2 pesos, rouge
- 5 — chocolat

ESPAGNE



Résignée à ne plus utiliser les types de timbres de Cuba, l'Espagne s'en sert aujourd'hui pour son nouvel impôt de guerre et comme tout est au noir, elle en broie pour imprimer son timbre de cette couleur, qui remplace le type *Impuesto de guerra*.

On s'est contenté de supprimer : *Cuba 1898*

y 99 et de remplacer ces mots, par le millésime 1898-99; en bas, au lieu de la valeur, on a mis en place : *Reccaro 5 c.*

Imprimé en noir sur papier blanc, piqué 14 :

5 centimos, noir

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE



Le type de journaux 1875, 36 dollars, a été accommodé comme timbre fiscal avec changement des inscriptions.

Nous avons aujourd'hui sur les côtés : *Documentary*; en haut : *U. S. Internal revenue*; valeur en chiffres dans les angles supérieurs et en toutes lettres en bas.

Imprimés en couleur sur papier blanc, percés en lignes :

1 dollar, vert
2 dollars,
3 — brun lilas
5 — rouge
10 — noir
50 — brun

De la même série, mais type reproduit le mois passé, il y a :

1/2 cent, orange

Et de la série *Proprietary* :

1/4 cent, violet brun
2 1/2 — laque
5 — brun

GRANDE-BRETAGNE

Écosse. — Semblable au type en cours avec suppression des charlons; valeur en surcharge bleue sur l'effigie; papier blanc au filigramme globe, piqué 14 :

1 penny, lilas, surch. bleue

IRLANDE. — La *Revue Ph. Franç.* a vu :

County Courts Ireland, types de 1895 avec valeur en chiffres sur l'effigie; papier blanc aux filigrammes habituels, piqués 14 :

1 penny, vert, surch. carmin
2 pence, — —
3 — — —
6 — — —
8 — — —
1 shilling, violet, —
1 — 6 p., — —
2 — — —
2 — 6 p., — —

5 shillings, violet, surch. carmin
10 — — —
1 pound, vert —

Judicature Ireland. Même changement :

1 penny, vert, surch. carmin
3 pence, — —
4 — — —
6 — — —
1 shilling, violet, —
1 — 6 p., — —
2 — — —
2 — 6 p., — —
5 — — —
10 — — —
1 pound, vert, —
5 — — —

GUYANE FRANÇAISE

De la série fiscale, type reproduit n° 425, il y a lieu d'ajouter d'après la *Revue Ph. Française* :
4 fr. 50 c., noir sur vert pâle (2000 à 3000 fr.)

ITALIE

Quelques municipaux reçus de M. Doczka-lik :

CASTELLAZZO BORMIDA (*Alessandria*). Emission de 1879. Armoiries surmontées d'une couronne murale dans un écu entre branches de laurier; en dessous : *Segna tasse*, sur une banderole; au-dessus : *Comune—di—Castellazzo Bormida*; cadre rectangulaire allongé ayant la valeur en chiffres dans les angles et en toutes lettres en bas.

Imprimés en couleur sur blanc, piqués 11 1/2 :

20 centesimi, brun violet
50 — violet vif
60 — bleu
1 lire, rose
5 — vert
10 — jaune

CASTEL DEL PIANO (*Grosseto*). — Emission de 1897? Armoiries dans un double ovale ayant à la partie supérieure : *Comune di Castel del Piano* et à celle inférieure : *Diritti di Segreto di Stato Civ.*; de chaque côté : *Cmi 20 ou L. 1 00*.

20 centesimi, bleu, piqué 11 1/2
1 lira, rose — —

PALAGIANO (*Tecce*). — Émission de 1896? Armoiries (croix de Savoie) surmontées de la couronne royale, ayant au-dessus : *centesimi*, sur une banderole et la valeur en toutes lettres en dessous, sur une autre banderole : cadre rectangulaire avec chiffres dans les angles; la valeur en toutes lettres à gauche et à droite; *Marca di*, en haut; *riscontro*, en bas :

10 centesimi, ardoise, non dentelé

10 centesimi, brun violet, non dentelé	
20 — lilas,	—
20 — rose viof,	—
50 — lilas,	—
1 lira, vert russe,	—

PATTI (Messine). Émission de 1896? Armoiries surmontées d'une couronne murale dans un ovale; cadre rectangulaire ayant les chiffres en biais dans les angles; *Diritti di*, à gauche; *Segreteria* ou *Stato civile* à droite; *Municipio* en haut; *Patti* en bas:

<i>Segreteria</i> : 20 centesimi, outremer, percé	
<i>Stato civile</i> : 50 — carmin,	—

RIPARBELLA (Pise). Émission de fin 1889. Armoiries (fleur de lis) à la partie supérieure, dans un écu; au-dessus, entrée: *Municipio di Riparbella*; en dessous: *Marca di riscontro*; bande horizontale traversant le timbre sur lequel: *Diritti — di Segreteria* ou *stato civile*; en bas la valeur:

<i>Segreteria</i> : 20 centesimi, brun violet, piqué 11 1/2	
<i>Stato civile</i> : 20 — vert,	—
— 50 — jaune	—

TARANTO (Lecce) Émission de 1895. Armoiries dans un écu surmonté d'une couronne murale dans un ovale à fond uni bleu outremer ou carmin; cadre rectangulaire ayant en haut: *Municipio di Taranto*; en bas la valeur; à gauche: *Diritti di*; à droite: *Segreteria*:

20 centesimi, orange et outremer, piqué 11 1/2	
50 — vert et carmin,	—

VALDOBBIADENE (Trévise). — Émission de 1897. Armoiries dans un écu entre branches de chêne; au-dessus: *Valdobbiadene*; cadre rectangulaire ayant: *Marca di*, à gauche; *di Segreteria* ou *stato civile*, à droite; *Diritti*, en haut; valeur en bas. Piqués 11 1/2.

<i>Segreteria</i> : 20 centes., bleu sur blanc,	20 × 26 m/m
— 50 — rouge — azuré,	28 × 37 —
<i>Stato civile</i> : 20 — rouge —	20 × 26 —
— 50 — bleu —	27 × 31 —

VEROLI (Rome). Émission de 1897? Armoiries surmontées d'une couronne dans un ovale ayant: *Municipio di Veroli* et la valeur en bas: cadre rectangulaire:

20 centesimi, brun, percé	
50 — bleu,	—

PORTO-RICO

La *Timbrologia Esp.* annonce avec *Impuesto de guerra* et aussi avec une valeur nouvelle:

2 c. sur 5 c. vert 1894, surch. noire	
5 c. — — — —	
2 c. sur 2 c. bleu 1890 — —	

Timbre-taxe de guerre

(ÉTATS-UNIS)

Sous ce titre le *Philatelic Monthly and World* publie les informations suivantes:

« A partir du 1^{er} juillet 1898, les taxes suivantes sont imposées et perçues au moyen de timbres adhésifs: obligations, reconnaissances ou certificats d'états de dettes par toutes les associations, compagnies ou corporations sur chaque 100 dollars, valeur nominale ou fraction, 5 cents sur chaque émission originale; toutes ventes ou accords pour vendre, ou memorandum de ventes et délivrances ou transferts, assignations, etc., 5 cents; chaque vente, accord de vente, ou accord pour vendre tous produits ou marchandises à toute bourse ou Chambre de commerce ou autre place semblable, pour chaque 100 doll. de valeur, 1 cent et pour chaque 100 doll. additionnel ou partie fractionnaire, 1 cent.

» Les chèques, traites ou certificats de dépôt ne portant pas intérêt, ou mandat pour le paiement de toute somme d'argent tiré sur ou émis par une banque, compagnie fiduciaire, de crédits, etc., à vue ou sur demande, 2 cents.

» Lettres de change (intérieur), traites, certificats de dépôt portant intérêt ou mandat pour le paiement d'argent seulement qu'à vue ou sur demande ou toute note promissoire, excepté billets de banque en circulation, et pour chaque renouvellement d'une somme n'excedant pas 100 doll., 2 cents; chaque 100 doll. additionnel ou partie fractionnaire, 2 cents. Cette taxe est appliquée aux mandats d'argent domestiques émis par le gouvernement.

» Lettres de change (étrangères) ou lettres de crédit (y compris mandats télégraphiques ou autrement pour le paiement d'argent émis par express ou autres compagnies ou toute personne), 4 cents sur chaque 100 doll. ou partie fractionnaire; s'ils sont tirés en séries de 2 ou plus, pour chaque billet de série où la somme payable ne dépasse pas 100 doll. ou son équivalent en toute monnaie étrangère, 2 cents pour chaque 100 doll. ou partie fractionnaire.

» Lettres de chargement ou de réception (autre que charte-partie) pour marchandise à l'exportation, 10 cents.

» Il est du devoir de chaque compagnie de chemin de fer, de bateaux à vapeur, d'express ou autre transporteur, d'attacher à chaque

lettre de chargement, manifeste ou autre preuve de réception un timbre de la valeur de one cent.

* Les messages téléphoniques pour lesquels une taxe est établie, doivent payer la taxe de 1 cent pour chaque 15 cents perçus. Il est du devoir des compagnies de téléphone de dresser un état juré de leurs affaires dans les quinze premiers jours de chaque mois.

* Les bons d'indemnité aux personnes, corporations, etc., comme sûreté pour paiement d'argent et tous autres bons, excepté ceux requis en procédures légales, 50 cents.

* Les certificats de bénéfices ou tout mémorandum présentant un intérêt dans la propriété, ou cumuls de toute association, compagnie ou corporation et tous leurs transferts, pour chaque 100 doll. de la valeur nominale ou partie fractionnaire, 2 cents.

* Tout certificat d'avarie et tous autres certificats ou documents émis par un garde du port, surveillant de la marine ou autre personne agissant comme telle, 25 cents.

* Certificat de toute description requise par la loi, non autrement spécifié, 10 cents.

* Charte-partie, contrat ou accord pour la charte de tout bateau, navire ou steamer, ou autre écrit entre capitaine et propriétaire concernant la charte, ou tout renouvellement ou transfert de celui-ci, quand le vaisseau n'exécède pas 300 tonnes, 3 doll.; excédant 300 tonnes et pas 600, 5 doll.; excédant 600 tonnes, 10 doll.

* Note de courtier ou mémorandum de vente de toute marchandise, actions, bons, etc., masse des biens immeubles ou propriété de toute sorte émise par courtiers, pour chaque note ou mémorandum non autrement pourvus, 10 cents.

* Translation de propriété, actes sous seing privé, titres, ou écrits par lesquels toutes terres, maisons ou propriété sera vendue, cédée, assignée ou transférée, quand la valeur excède 100 doll. et non 500, 50 cents; pour chaque 500 doll. additionnel ou fraction 50 cents.

* Toute dépêche ou message télégraphique, 1 cent.

* Droit d'inscription de marchandises à la douane soit pour consommation ou magasinage, n'exécédant pas 100 doll. de valeur, 25 cents; excédant 100 doll. et pas 500, 50 cents; excédant 500 doll., 1 doll.

* Droit d'inscription pour retrait de marchandises des magasins de la douane, 50 cents.

Assurance sur la vie ou autres

* Polico d'assurance sur la vie par 100 doll. ou fraction, 8 cents sur le montant assuré.

* Polices d'assurances sur la vie émises sur le mode du paiement industriel ou hebdomadaire, 40 pour cent du montant de la première prime hebdomadaire.

Farine mélangée et thé

* Les commerçants en farine mélangée paieront une taxe spéciale de 12 doll. par année.

* Sur chaque baril de 190 litres de farine mélangée, une taxe de 4 cents est imposée, et en cette proportion pour les ballots contenant des fractions d'un baril.

* La taxe sera payée par timbres-coupons qui doivent être appliqués par les parties faisant ou emballant la farine.

* Sur les thés de toutes sortes, il y aura un impôt de 10 cents par livre. *

Héligoland et ses Timbres, par J.-B. MOENS, étude suivie du catalogue général de toutes les émissions postales (timbres, enveloppes, bandes et cartes), joli vol. in-8° de 272 pages, 104 gravures et imprimé sur beau papier velin aux couleurs d'Héligoland. Prix franco : 5 francs.

Rabais. Notre grand catalogue, 3 vol. grand in-8° de 1300 pages et 9000 gravures, du prix de 40 francs, est réduit à 20 ou 22 francs pour tous pays.

On peut obtenir les volumes séparément aux prix suivants :

1^{er} vol. : Timbres-poste et télégraphe, fr. 15.00
2^e vol. : Enveloppes, bandes, cartes. 7.00
3^e vol. : Timbres fiscaux 8.00

Enveloppes et Cartes postales entières.

Désireux de diminuer notre stock de cartes, enveloppes, bandes et mandats devenu trop considérable, par suite des émissions de chaque jour, nous accorderons, à tout acheteur de ces objets, une remise de 10 p. c. sur les demandes de 50 à 99 francs et 20 p. c. sur les demandes de 100 francs et au-dessus.



TOUT ABONNEMENT est pour une année et date du 1^{er} janvier
 Prix uniforme pour tous pays fr. 6.00
 Le numéro » 0.60

Les demandes d'abonnement et la correspondance doivent être adressées à **J.-B. MOENS**
 Rue de Florence, 42 (Avenue Louise) BRUXELLES
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU MONTANT EN MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE NEUFS.

CHRONIQUE POSTALE.



ANGOLA

Nouvelle émission de timbres au type ci-contre, dont il existe les valeurs ci-après :

- | | |
|-----|-----------------|
| 20 | reis, violet |
| 25 | — vert bleu |
| 50 | — bleu |
| 75 | — carmin |
| 80 | — lilas |
| 100 | — bleu sur bleu |
| 150 | — brun — jaune |
| 200 | — lilas — rose |
| 300 | — bleu — — |

BARBADES

Le *M. J.* annonce une enveloppe pour lettres recommandées du format *G.* avec patte sur le côté adresse et de formule semblable à celle des enveloppes en cours de la Trinité. L'inscription se traduit :

Pour retirer le contenu, couper l'enveloppe à

travers cette ligne et au dos : NOTICE. Il est défendu d'envoyer par la poste de l'argent ou des articles soumis aux droits de douane. L'or ou l'argent, les pierres précieuses, les joyaux et autres articles de prix peuvent être envoyés des Barbades, pourvu que leur envoi ne soit pas défendu par les règlements des pays destinataires.

Si quelque enquête est nécessaire concernant cette lettre, l'enveloppe doit être jointe à la réclamation.

Maintenant nous devons supposer que le timbre de l'enveloppe est toujours celui qui est en cours, notre confrère ayant omis de nous le dire :

pence, bleu, formule en rouge

BHOPAL.



Le 8 annas est refait pour la 3^{me} fois. M. Ed. Evans nous adresse les dix nouvelles variétés placées comme autrefois sur deux rangées verticales et, le croirait-on, il n'y a pas de faute d'or-

thographique dans les quelques mots du cercle central.

Le type ci-haut est le dixième.

Imprimé en couleur sur papier blanc uni, non dentelé :

8 annas, noir-bleu,

BRÉSIL.

L'I. B. J. a reçu de nouvelles cartes-lettres, la première à 300 reis, ayant les armes de l'Etat à gauche et le timbre, type connu, à droite. L'inscription porte sur deux lignes : *Republica dos E. U. do Brazil — Carta Bilhete — carte-lettre*. Devant la première des quatre lignes pointillées d'adresse, un M et sur le dos l'hôtel des monnaies. Le côté intérieur est violet bleu sur blanc ligné. Dimension : 135 × 98 ^{m/m}.

Carte-lettre : 300 reis, bleu foncé sur ocre jaune.

La seconde carte est à 200 reis. Elle a pour inscription : *Carta Bilhete — Republica dos E. U. do Brazil (Neste lado só o endereço)*.

Le carton est lilas avec les armes comme fond, en rose ; la première ligne débute par *Brasil* en noir. Le timbre est celui de 200 reis et, au verso, la reproduction de l'hôtel des monnaies. Le côté intérieur est comme la précédente :

Carte-lettre : 200 reis, jaune-rouge et noir sur lilas

BUNDI

Le 2 annas de la série nouvelle vient la compléter en partie avec le 1/2 anna, timbres annoncés par le M. J. Nous reproduisons le 2 annas, remarquable par ses dessins plus éloignés du haut et du bas, comme, du reste, le 4 annas déjà reproduit, n° 425.

Le 1/2 anna a les timbres de la feuille arrangés en un panneau (8 rangées horizontales de 15).

Impression de couleur sur papier blanc vergé, non dentelés :

1/2 anna, gris

2 annas, vert émeraude

CANADA



Il nous arrive une enveloppe à 1 cent qui fera triste figure à côté des beaux timbres actuels.

L'impression est à droite sur enveloppes de 148 × 87 ^{m/m} et en couleur sur papier blanc uni :

1 cent, vert foncé

D'après le *Metrop. Phil.*, la nouvelle série avec chiffres aux angles se composerait comme suit :

1/2 cent, noir

1 — vert

2 — violet

3 — carmin

5 — bleu

6 — brun

8 — orange

10 — brun violet

15 — gris

20 — vert jaune

50 — olive

Pas de timbres en dollars. Ils n'étaient donc pas bien nécessaires dans la série commémorative.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

Le 4 pence olive est venu rejoindre les timbres de la nouvelle série, dont il a le type, l'ilagramme anere, piqure 14 :

4 pence, olive

Un timbre de 1/2 penny, au type déesse debout, de 1897, a fait également son apparition. Même papier, même piqure que le précédent :

1/2 penny, vert

CAP VERT



Le changement de type est le même qu'à Angola. Les valeurs et couleurs des timbres sont également les mêmes. (Voir Angola.)

CHINE

Encore quatre nouvelles valeurs de la série imprimée en Angleterre :

5 cents, carmin

10 — bleu-vert foncé

2 dollars, rose et jaune

5 — vert et rose

COCHIN

Signalé par le M. J. le 1 puttan, petit type, ayant le papier blanc mince au filagramme « parapluie » des deux autres valeurs déjà signalées par ce confrère :

1/2 anna, orange

1 — magenta

2 annas, violet vif

CONGO PORTUGAIS

Nouvelle série de timbres comme à Angola et Cap Vert. Valeurs et couleurs également semblables. (Voir Angola.)



COOK



Voici le type annoncé en juillet dont il n'y a que trois valeurs, lesquelles n'existaient pas encore jusqu'ici.

Au centre, un oiseau prenant son vol vers la gauche, planant au-dessus de la mer; cadre oblong, contenant: *Postage* & à gauche; *Revenue* à droite; *Cook* en haut; *Islands* en bas; dans les angles, en biais, un chiffre-valeur.

Imprimés en couleur sur papier blanc au filagramme N Z et étoile, piqués 11 :

- 2 pence, brun
- 6 — violet vif
- 1 shilling, carmin

CUBA

Récemment nous signalions un 20 cent de peso de 1883, du 4^{me} type, ayant un 2 pour 20. Il nous vient cette fois cette valeur à ce même type, mais avec le chiffre 10 !

Si nous examinons de près ce dernier, nous trouvons, entre autres, les extrémités du milieu du dessin, en pointes au lieu d'être arrondies: le chiffre 10 trop petit et trop gras.

Il est probable que la variété (2 pour 20) est de la même famille Carotte.

CURAÇAO

Les *timbres-taxe*, 30, 40 et 50 cent auraient complété la dernière série, au dire de *V. B. J.* :

- 30 cent. vert et noir
- 40 — —
- 50 — —

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Reçu le timbre-télégraphe de franchise de 1898, de la *Western Union*, au type connu et imprimé en vert avec chiffre rouge :

Sans valeur, vert et rouge

POSTAL CARD-ONE CENT.
UNITED STATES OF AMERICA.

THIS SIDE IS FOR THE ADDRESS ONLY



Voici le dessin de la nouvelle carte déjà annoncée ici.

Le *Am. J. of Phil.* dit avoir vu au type actuel, filagramme *USPS* :

1 cent, vert jaunie, papier *coché*



Le même, reproduit le timbre ci-contre qui aurait été employé cette année par quelques employés du département de la guerre, pour l'envoi des lettres pesantes et autres documents par la poste.

Des informations reçues par notre confrère, il résulte que le timbre en question serait le résultat de l'entreprise d'un collectionneur de timbres, dans l'armée (il y en a partout), dont le but aurait été de placer son timbre sur le marché, pour en tirer bénéfices.

FERNANDO-PO



Les timbres qui restent à la poste étant peu nombreux, l'administration s'est vue *obligée* de surcharger les timbres qu'elle possède... En mai, on s'est servi du timbre à main de 1885, appliqué sur le 2 c. de peso rose, actuel.

En août, on a repris le type 1896 portant : *Habilitado 5 c. de peso*, qui a été appliqué sur les 2 et 12 1/2 c. de peso actuels. Il n'y aurait eu du 5 sur 2 c. que 500 timbres de surchargés... tout ce qu'il restait ! Cette communication nous vient de M. Forbin :

50 c. de peseta sur 2 c. de peso, rose, surch. bleue					
5 c. de peso	—	2	—	—	—
5	—	—	12 1/2	—	bistre, — noiré
5	—	—	2	—	rose, — bleue doub.
5	—	—	2	—	— — — rev.

GRANDE BRETAGNE

Le *M. J.* rapporte que dans un lot important de timbres anglais oblitérés, il a été rencontré, sur des formules télégraphiques, des timbres 1 shilling, vert, 1867, appartenant à la planche 5, qui étaient faux, et obtenus probablement par un procédé photographique. Ces timbres n'ont pas de filagramme.

Il est probable qu'un employé des postes était de connivence avec le faussaire, s'il ne l'était lui-même.

GRENADE



On a vu, par notre numéro d'août, que le gouverneur de Grenade en réclamant une émission commémorative se contentait de 50,000 de ces timbres, simple histoire de rappeler la découverte de l'île par Christoph Colomb le 15 août 1498.

Le timbre destiné à commémorer cet événement a donc paru le 15 août dernier. Il nous fait voir l'inévitable caravelle de Christophe Colomb, mais cette fois entre deux palmiers; au-dessus, les mots : *La Concepcion*, nom donné par le célèbre navigateur à cette île, et plus haut, le nom : *Grenada* entre deux croix rayonnantes; à gauche et à droite : *Postage*; au bas la valeur en chiffres dans les angles et *1498 15 August. 1898* entre eux, sur une bande courbe.

Le chiffre restreint du tirage amènera sans nul doute un nouveau siège de Grenade, par les amateurs de timbres; cette fois.

Imprimé en couleur sur papier blanc, au filagramme CC et couronne, piquère 14 :

2 1/2 pence, outremer

GUATÉMALA

Du *Courrier des Timbres-poste* ce document qui s'occupe de surcharges :

Surcharges de quelques timbres-poste

Palais du Pouvoir exécutif.
Guatemala, 29 juillet 1898.

Le Directeur général des postes ayant informé le Gouver-

nement que le nombre de timbres de 1, 6 et 10 centavos est très réduit.

Le Président constitutionnel de la République

Arrête :

Autorisation est donnée de mettre la surcharge « 10 centavos » sur 20,000 timbres de 20 c., celle de « 6 c. » sur 60,000 de 200, 150 et 100 c., et celle de « 1 c. » sur 100,000 timbres de 75 et 50 c.

Communiqué

Estrada, C.

Le Secrétaire d'Etat
du Département des travaux publics
ANTONIO BARRIOS.

On a sous la main des timbres commémoratifs dont on ne sait que faire et on ordonne l'émission de timbres provisoires !

GUINÉE

Le changement de type est celui d'Angola, Cap Vert et Congo. Les valeurs et couleurs sont les mêmes (Voir Angola).



HONDURAS BRITANNIQUE

L'émission commémorative, annoncée pour septembre, n'a pas eu lieu. C'est le *Clairon* (*The Clarion*) qui l'annonce et il profite de l'occasion pour prendre à partie le gouverneur Wilson qui s'est opposé à l'émission.

HONDURAS (République)

Si le Honduras n'a plus voulu laisser exploiter ses timbres par l'inoubliable Seebeck, il n'a pas renoncé pour cela à les exploiter lui-même. La preuve qu'il est toujours dans le train, c'est l'émission qu'annonce le *Am. J. of Phil.* dont le type représente « une locomotive et une suite de wagons d'une exécution encore pire que celle de 1896. »

Notre confrère promet de reproduire le type dont il ne connaît qu'une valeur :

10 cents, bleu, piqué

INDES ANGLAISES

Nous trouvons annoncé par le *Ph. Journ. of G. B.* la carte postale 1 anna, sans changement dans la formule, mais ayant à droite le timbre rectangulaire à effigie de la reine aux coins évidés et la valeur sur un cartouche horizontal au bas :

1 anna, bleu sur chamouis

UNIVERSAL POSTAL UNION · UNION POSTALE UNIVERSELLE

BRITISH INDIA

INDE BRITANNIQUE

POST CARD

CARTE POSTALE

THE ADDRESS ONLY TO BE WRITTEN ON THIS SIDE



Lorenzo-Marques

Le type des colonies Angola, Cap Vert, Congo et Guinée déjà signalé, est celui de la colonie Lorenzo-Marques. Mêmes valeurs, mêmes couleurs. (Voir Angola).

MACAO

Les timbres ont subi le même changement de type qu'à Angola, Cap Vert, Guinée et Lorenzo-Marques dont nous avons parlé. Les valeurs sont :



- 1,2 avo. gris
- 1 — orange
- 2 avos. vert pâle
- 2 1/2 — brun
- 3 — violet
- 4 — vert bleu
- 8 — bleu
- 12 — carmin
- 15 — lilas
- 16 — bleu sur bleu
- 24 — brun — jaune
- 31 — lilas — rose
- 47 — bleu — —

MADAGASCAR

Nous empruntons à l'*Echo de la Timbrologie* le décret suivant :

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Décision.

Concernant la prise en charge, par le service des postes, des valeurs postales existant dans les caisses du trésor de la colonie et autorisant l'utilisation de ces timbres pour l'affranchissement de toutes les correspondances.

Le Général Commandant en chef du corps d'occupation et Gouverneur Général de Madagascar et Dépendances,

Vu les décrets du 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897,

Vu l'arrêté du 11 octobre 1896, portant reorganisation du service postal et télégraphique à Madagascar,

Vu la dépêche ministérielle L. du 11 janvier dernier, prescrivant l'incorporation des valeurs postales particulières à Ste-Marie de Madagascar, Nossi-Bé et Diégo-Suarez,

Attendu que le stock des figurines portant la dénomination « Madagascar et dépendances » est épuisé et que le réapprovisionnement n'est pas encore parvenu,

Attendu qu'il y a nécessité et urgence pour la colonie

d'utiliser les valeurs postales particulières à ses dépenses,

Vu la décision 433, du 13 mai 1898, nommant une commission à Tananarive, et à l'amatave pour examiner les valeurs postales envoyées de Diégo Suarez, Nossi-Bé et Ste-Marie ;

Sur la proposition de M. le Chef de service des postes et télégraphes, et l'avis conforme de M. le trésorier-payeur.

Décide :

ARTICLE PREMIER. — Les valeurs postales existant actuellement dans la caisse du Trésor de la colonie seront prises en charge par M. le Chef du service des postes et télégraphes, autorisé à en utiliser pour l'affranchissement de toutes les correspondances ;

ARTICLE II. — MM. le trésorier-payeur et le chef du service des postes et télégraphes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à bord du *La Pérouse*, le 16 juillet 1898.

Vu :

Signé : GALLIÉNI.

Le Direct. des Finances et du Contrôle,

Signé : CRAYSSAC.

MAROC

Un service de courriers a été établi entre Tanger et Alcazar, et, à cet effet, il a été créé une série de timbres au type ci-contre représentant, très médiocrement, un bateau dans un cadre oblong, avec inscription *service de postes*, en haut, et la valeur en bas : à gauche : *Tanger* ; à droite : *El Ksar*.

Inprimés en couleur sur papier blanc, piqués 11 1/2 :

- 5 centimos, vert
- 10 — rose
- 20 — olive
- 25 — bleu pâle
- 40 — brigue
- 50 — violet clair
- 1 peseta, bistre
- 2 pesetas, noir gris

MEXIQUE

Deux nouvelles bandes nous sont annoncées. Dimension 219 × 85 mm. Comme en tête : *Servicio postal Mexicano* et les armes à gauche :

- 1 centavo, vert, formule en vert
- 1 — — — — — noir

MOZAMBIQUE

Une nouvelle série au type d'Angola, Cap Vert, Congo, Guinée, Lorenzo-Marques et Macao, composée des mêmes valeurs et couleurs, a été émise ici. (Voir Angola).



NOUVELLE-ZÉLANDE

REGISTRATION FEE



THREE PENCE.

Nous trouvons annoncée une enveloppe pour lettres recommandées, émise le 21 juin dernier et reproduite par le *Am. Journ. of Ph.* comme ci-contre. Le type de 1874 a été reconnu seul valable pour remplir l'emploi. Il est imprimé sur la patte de fermeture avec les mots *Registration fee* au côté gauche du timbre, dans le sens vertical et *three pence*, dans le même sens, au côté opposé.

L'espace pour l'adresse est du côté de la patte de fermeture; inscription ordinaire et lettre R dans un cercle, etc.

Il y en a trois formats de connus : F. G. K.

3 pence, outremer

PARAGUAY

D'après le *Philatelist* il y aurait en 150,000 timbres à 40 centavos qui auraient été pourvus de la surcharge : *Provisorio — 10 — centavos*, suivant un décret du 19 mai 1898. Nous reproduirons le type le mois prochain.

PAYS-BAS



Le 6 septembre, jour du couronnement de la Reine, a paru un timbre gravé en taille douce, par J. Vurtheim de Rotterdam et représentant *Wilhelminje*, comme on l'appelle là-bas, dans un ovale à fond quadrillé, ayant au-dessus une couronne; dans les angles supérieurs, les armoiries du pays et entre elles : *Koninkrijk der Nederlanden*; en bas : *1 gulden 1*; fond couvert de légers ornements de bon goût.

Ce timbre est réellement splendide, *smart*, si l'on veut et fait honneur à celui qui l'a conçu. Imprimé en couleur sur papier blanc, piqué 11 :

1 gulden, gris vert

Plus tard on émettra, à ce même type, les valeurs 2 1/2 et 5 florins.

PORTO-RICO

En avril dernier nous signalions un télé-

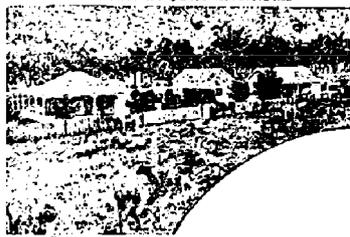
graphe 9 c. d'Anasco en le reproduisant. Nous avons à ce même type :

Anasco, 21 c. oïtes, vermillon s/saumon

Cette valeur d'Anasco était connue, mais d'un autre type et imprimée en rouge sur orange.

QUEENSLAND

UNION POSTALE UNIVERSELLE CARTE POSTALE.
QUEENSLAND, AUSTRALIA.
The Address only is to be written on this side.



See reverse of envelope.

Voici toujours la carte illustrée dont nous parlions le mois passé. Il y en a 18 différentes se rapportant à diverses industries, en attendant qu'on renouvelle le plaisir par d'autres vues, plus intéressantes, si possible.

L'impression est aussi noire que l'intention de l'administrateur des postes; le carton est chamois satiné :

1 1/2 pence, noir sur chamois

ROUMANIE

Il vient d'être émis, au dire de *L. B. J.*, une nouvelle valeur de timbres-poste destinés à l'affranchissement des lettres recommandées pour l'intérieur, portées à 40 bani dont 25 pour la recommandation. Le type est celui des timbres en cours :

40 bani, vert foncé

Il y aurait eu émission d'un nouveau mandat, à ce type de timbre, sans perforation à gauche. Dimension 196 x 130 ^m/_m :

Mandat-poste : 25 bani, violet sur jaune

SAINT-THOMAS ET PRINCE



De même qu'à Angola, Cap Vert, Congo, Guinée, Lorenzo-Marques, Macao et Mozambique, nous avons une série nouvelle composée des mêmes valeurs et couleurs. (Voir Angola.)

SAMOA

On annonce la mort du roi Malietoa, ce qui nous donnera inévitablement une nouvelle série de timbres à l'effigie de son successeur et à son bénéfice, sans doute, la liste civile des roitelets de ce pays étant des plus modeste : 250 francs par mois, servis par l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis!

SELANGOR

Au type tigre, il y aurait deux nouvelles valeurs :

8 cents, lilas et outremer
50 — vert et noir

TERRE-NEUVE



En attendant qu'on nous serve le timbre de 5 cents et en même temps le portrait du duc d'York, fils et héritier du Prince de Galles, voici tout d'abord, honneur aux dames, le portrait de la Duchesse et celui de Monsieur son fils, le jeune Edouard. Certes la duchesse est fort belle, malgré sa coiffure; la petite frimousse du bébé, revêtu de ses plus beaux atours, est ravissante; quant aux types magnifiquement gravés, ils doivent faire certainement la joie de la maman, du papa et du bébé... et enfin des collectionneurs : toutefois, malgré tant d'heureux, nous nous demandons quels sont les titres de la famille d'York pour la voir reproduite sur les timbres. Car il ne suffit pas d'être belle, d'être la femme du petit fils de la reine Victoria ou d'être un charmant bébé, il faut des titres, plus sérieux. Jusqu'ici nous n'avons eu, et avec raison, en fait d'effigies sur les timbres, que celles des souverains, chefs d'État ou hommes marquants, et voilà qu'on inaugure la représentation de jolies femmes et de bébés à tête bouclée! C'est de la courtoisie ridicule. Le bambin sera certainement plus tard un esprit supérieur, c'est convenu, il est bien titré, sera bien renté, mais

en attendant qu'on laisse le moutard biberonner à l'aise et qu'on ne lui persuade pas trop vite qu'il est déjà quelqu'un.

Le 3 cents (duchesse d'York) nous donne son portrait 3/4 de face vers la gauche dans un cadre rectangulaire, centré du haut, avec l'inscription sur deux lignes : *Newfoundland-Postage*; dans les angles, un chiffre; en bas, au milieu, la valeur en toutes lettres sur deux lignes. Ornements sur les côtés :

3 cents, orange, piqué 12

Le 1/2 cent représente le jeune prince Edouard; cadre ovale ayant l'inscription du précédent : la valeur en chiffres dans les angles supérieurs et au-dessous de *Half cent*, placé à la partie inférieure. Ornements de remplissage :

1/2 cent, vert bronze, piqué 12

TIMOR



Le changement apporté au type des timbres est le même pour Timor que pour les autres colonies dont nous avons parlé : Angola, Cap Vert, Congo, Guinée, Lorenzo-Marques, Macao, Mozambique et St-Thomas et Prince. Les valeurs et couleurs sont les mêmes que celles de Macao.

TRINITÉ

Le Gouverneur de la Trinité a obtenu satisfaction. Il a fait mettre en vente le 31 juillet passé un timbre à 2 pence qu'il réclamait, afin de commémorer la découverte de l'île par Christophe Colomb, lors de son troisième voyage en



1498. Le dessin en a été fourni par le Gouverneur, qui l'a emprunté à une des fenêtres de la Chambre du Conseil, à Trinidad. Nous montre le débarquement de Christophe Colomb, qui devait avoir une singulière paire de jambes, si nous en jugeons par le dessin.

La quantité de timbres commandée est de 500,000. Certains confrères prétendent qu'il n'en a été imprimé que 48,000, d'autres disent

57,000: ce chiffre est probablement celui du premier envoi des imprimeurs.

L'impression est en couleur sur papier blanc, au filagramme CC et couronne, piqué 14 :

2 pence mauve, centre brun

URUGUAY

Le timbre de 1 centesimo, bleu, est utilisé depuis le 25 juillet dernier comme 1/2 centavo,



par l'application de la surcharge : *Provisional* — 1/2 — centesimo, en noir, sur trois lignes. Il sert pour l'affranchissement des imprimés pour l'intérieur de la République. Il n'en a été imprimé que 500,000 :

1/2 sur 1 centesimo, bleu, surch. noire

Le 17 août le timbre 1 centesimo, bistre, de 1895 a subi le même outrage. Il en a été également imprimé 500,000 :

1/2 sur 1 centesimo, bistre, surch. bleue

VÉNÉZUELA

Il y a quelques mois, nous donnions copie du décret par lequel il serait émis des timbres officiels. Le type nous est parvenu.

Au centre, les armoiries du pays entourées de l'inscription : *Venezuela — Union postal universal — oficial*; en bas la valeur :



5 centimos,	vert foncé et noir	
10	—	rose
25	—	bleu
50	—	jaune rouge
1 bolivar,	violet	

ZAMBÈSE

Cette colonie a obtenu les mêmes faveurs que



les autres colonies d'Angola, Cap Vert, Congo, Guinée, Lorenzo-Marqués, Macao, Mozambique, Saint-Thomas et Prince et Timor, c'est-à-dire qu'elle a aujourd'hui le même type de timbres et le même nombre de valeurs dans les mêmes couleurs. (Voir Angola.)

Timbres des Pays-Bas

(Suite. — Voir n° 428)

L'article 16 du décret qu'on vient de lire invite le Ministre des Finances à faire connaître l'emploi des timbres. Celui-ci publie effectivement, en 1851, un manuel succinct relatif à la destination et à l'emploi des timbres-poste. Ce document est assez intéressant pour être reproduit. Le voici :

§ 1. — Les timbres-poste sont un moyen d'affranchissement des lettres.

Ils servent particulièrement pour la correspondance de l'intérieur du pays.

L'usage des timbres-poste n'est obligatoire dans aucun cas.

On peut, si on le préfère, continuer à affranchir ses lettres en numéraire.

On peut aussi les expédier non affranchies, à l'exception des lettres simples pour l'extérieur.

§ 2. — Chacun peut se procurer les timbres-poste à tous les bureaux de poste et bureaux auxiliaires.

Ils y sont débités pendant tout le temps que le bureau est ouvert au public.

Les timbres-poste ne sont délivrés que contre paiement au comptant.

Il ne peut être perçu une valeur supérieure à celle qui est exprimée sur les timbres-poste.

Dans les communes où il n'existe ni bureau de poste ni bureau auxiliaire, on peut faire venir les timbres du bureau le plus proche.

Il est satisfait gratuitement à toutes les demandes de cette nature, moyennant le paiement de la valeur des timbres.

§ 3. — Les timbres portent l'effigie du Roi, la suscription *Postzegel* (timbre-poste) et la désignation de sa valeur en numéraire.

Il y a des timbres de 5, de 10 et de 15 cents.

Chaque espèce est d'une couleur différente, savoir :

Bleu, les timbres de 5 cents.

Rouge, ceux de 10 cents.

Orange, — 15 cents.

§ 4. — Les timbres-poste sont imprimés sur des feuilles de papier qui en contiennent chacune cent.

Le prix de chaque feuille est de :

5 florins pour les timbres de 5 cents.

10 — — — pour ceux de 10 cents.

15 — — — — — 15 cents.

Chaque feuille est divisée en quatre rangées de 25 timbres chacune, du prix de fl. 1 25, fl. 2.50 et fl. 3.75.

§ 5. — Les intéressés peuvent se procurer des timbres-poste de quelque espèce que ce soit et par telles quantités qu'ils le désirent.

Il est cependant désirable, dans l'intérêt du service, que les acquisitions se fassent, autant que possible, par feuilles entières de 100 pièces, de rangées de 25 pièces ou par quantités divisibles par 5, comme par 5, 10, 15 timbres, etc.

§ 6. — Les timbres-poste sont enduits au verso d'une matière collante qu'on humecte afin de pouvoir les attacher sur les lettres.

Il est de l'intérêt des expéditeurs de les fixer soigneusement, afin d'empêcher qu'ils ne se détachent.

Ils se placent dans le coin du haut, à la gauche de l'adresse (1).

§ 7. — On peut placer plus d'un timbre-poste sur une lettre, qu'ils soient d'une même espèce ou d'espèces différentes.

L'espèce de timbres est indifférente, pourvu qu'ils affranchissent le port.

On peut, par conséquent, employer pour un port de 10 cents, soit un timbre de cette valeur, soit deux timbres de 5 cents.

Pour un port de 15 cents, on peut se servir soit d'un timbre de pareille valeur, soit d'un timbre de 10 et un de 5 cents, ou bien, enfin, de trois timbres de 5 cents et ainsi de suite.

§ 8. Les lettres affranchies au moyen de timbres-poste sont jetées dans les boîtes établies par les soins de l'Administration près des bureaux de poste, des bureaux auxiliaires ou ailleurs, pour recevoir les lettres non affranchies.

Elles y sont recueillies, pour être expédiées, jusqu'au moment extrême fixé pour la levée hors de ces boîtes, des lettres non affranchies, moment qui est mis en connexion avec l'heure de départ des postes.

§ 9. — La valeur pécuniaire des timbres-poste au moyen desquels une lettre est affranchie, doit être au moins égale au montant du port dû.

Si la valeur pécuniaire est plus grande, le Trésor bénéficie de l'excédent.

Si, au contraire, la valeur est moindre, la lettre est imposée, au bureau de poste, d'un affranchissement supplémentaire, à payer par le destinataire.

§ 10. — Afin de ne pas se tromper dans le calcul du port, il est nécessaire de connaître les bases d'après lesquelles le port des lettres à l'intérieur est établi.

De plus, deux choses sont à prendre en considération, savoir :

1° La distance entre le bureau de poste d'expédition et celle de destination de la lettre ;

2° Le poids de la lettre, du moment qu'il dépasse 15 gr.

§ 11. — Pour le calcul du port relativement à la distance, il suffit de consulter la liste des ports du bureau de poste, quel que soit l'endroit ou le ressort où la lettre a été jetée à la boîte.

Lorsque la lettre est remise à un bureau auxiliaire ou bien où l'Administration a autorisé l'acceptation de lettres pour l'expédition, on se conforme à la liste des ports du bureau de poste le plus proche.

Si, par contre, il n'y a pas de bureau de poste au lieu de destination, et que par conséquent le nom de cette localité ne se trouve pas sur la liste des ports, le port est calculé jusqu'au bureau le plus proche du lieu de destination.

Si l'existence pas de bureau de poste au lieu d'expédition ni à celui de destination, ce sont les deux bureaux situés chacun le plus près de ces deux localités qui sont pris en considération.

Dans le cas où le lieu d'expédition et celui de destination sont également situés dans le rayon du même bureau de poste, le port est calculé à raison de 5 cents.

§ 12. — Les exemples suivants, dont la liste des ports

d'Utrecht sert de base, peuvent servir d'éclaircissement à ce qui précède.

L'affranchissement d'une lettre simple d'Utrecht à Gouda coûte 5 cents.

Il coûte 10 cents d'Utrecht à La Haye			
—	15	—	à Groningen
—	10	—	à Voorburg

et aussi à La Haye, qui est le bureau de poste le plus proche.

Il coûte 10 cents de Maarssen ainsi que d'Utrecht à Arnhem.

Il coûte 5 cents de Maarssen à de Bildt, ces deux localités étant situées dans le rayon du même bureau de poste.

Il est d'ailleurs à supposer que les personnes habituées à recevoir des lettres d'une localité doivent, par suite de cette circonstance, être suffisamment familiarisées avec le port dû, pour pouvoir se dispenser de consulter une liste des ports.

§ 13. — Les données qui précèdent concernent uniquement le calcul du port relativement à la distance pour toutes les lettres *simples*, c'est-à-dire celles dont le poids n'excède pas 15 grammes.

Quand les lettres pèsent davantage, le port subit une augmentation proportionnelle à l'augmentation du poids :

Au dessus de 15 jusqu'et y comp. 30 gr., le port est dû 2 fois.

—	30	—	50	—	3	—
—	50	—	100	—	4	—
—	100	—	250	—	5	—
—	250	—	400	—	6	—
—	400	—	550	—	7	—
—	550	—	700	—	8	—
—	700	—	850	—	9	—
—	850	—	1000	—	10	—

et ainsi de suite, en ajoutant un port pour chaque 150 gr. en plus.

Il est, par exemple, dû pour une lettre expédiée de La Haye à Middelburg, dont le port simple est de 10 cents :

Pour une lettre de 16 grammes, 20 cents.

—	45	—	30	—
—	90	—	40	—

et ainsi de suite.

§ 14. On peut se procurer, à chaque bureau de poste, au prix de 25 cents, la série complète des listes des ports de tous les bureaux de postes, réunies en un livre de poche commode.

Ou bien encore, une liste spéciale du bureau même, au prix de 1 cent, rien de plus.

L'acquisition faite à un bureau de poste du présent Manuel, au prix de 10 cents, donne droit à une liste des ports du bureau.

On peut aussi obtenir, au même prix, à un bureau de poste auxiliaire, ces documents par l'intermédiaire d'un facteur de poste.

§ 15. — Les lettres pour l'intérieur que les expéditeurs affranchissent au moyen de numéraire, sont pourvues d'office, en observant ce qui est prescrit à cet égard, de timbres dans les bureaux de poste.

§ 16. — Il est défendu de faire servir un timbre-poste plus d'une fois à l'affranchissement d'une lettre.

Afin de prévenir l'emploi à nouveau, les timbres apposés sur une lettre sont, après vérification, annulés au bureau de départ, et par là rendus non valables pour la suite.

Les lettres mises à la poste et pourvues de timbres ayant déjà servi une fois, sont considérées comme lettres non affranchies et taxées plein port à acquitter par le destina-

(1) Aujourd'hui on réclame partout la droite.

taire, pourvu qu'il soit établi qu'aucune fraude n'a été employée.

§ 17. — Les lettres apportées à la poste et pourvues de timbres faux, imités ou falsifiés, ou bien timbrés qui, ayant déjà servi une fois, portent les traces d'une tentative coupable d'enlèvement du timbre d'annulation qui y était apposé, sont retenues dans les bureaux de poste et remises entre les mains des fonctionnaires chargés de faire l'enquête et les poursuites de délits prévus par la loi.

§ 18. — Quoique les timbres-poste soient spécialement destinés à l'affranchissement des lettres pour l'intérieur, ils peuvent néanmoins être employés pour les lettres à expédier à l'étranger, pourvu que toutes les prescriptions concernant le calcul du port relatif à ce genre de correspondance soient observées avec soin.

Ces prescriptions, à cause de leurs très grandes variétés qui les distinguent, ne sont pas susceptibles d'être énumérées ici.

On peut, pour chaque cas spécial, obtenir d'ailleurs à ce sujet des renseignements dans les bureaux de poste.

Ce qui concerne la perception d'un port supplémentaire dans le cas prévu au § 9 ci-dessus, n'est pas applicable aux lettres pour l'extérieur. Quand ces lettres sont munies de timbres-poste d'une valeur insuffisante, elles sont considérées comme lettres non affranchies.

Aussi, les lettres de cette espèce, qui sont affranchies au moyen de numéraire, ne sont pas pourvues officiellement de timbres dans les bureaux de poste.

§ 19. — Les timbres-poste entrent en usage le 1^{er} janvier 1852.

A continuer.

Réimpressions de Belgique

TYPE 1849

En abordant ce sujet, nous tenons à dire tout d'abord que nous n'avons en vue que de répondre aux demandes amicales qui nous ont



été adressées, pour que nous fassions la lumière, si possible, sur l'intervention officielle résultant du tirage des timbres de 1849, sur lesquels des doutes subsistent, doutes qui viennent

d'être renouvelés récemment par notre ami Westoby, dans la circulaire de MM. Alf. Smith & fils, de septembre dernier.

Donner des renseignements, après une quarantaine d'années environ, n'est pas chose facile, lorsque la plupart des personnes qui pouvaient en fournir ne sont plus ou ont perdu tout souvenir. Essayons cependant.

Avant 1867 il n'est nullement question de réimpression de Belgique dans aucun des journaux de l'époque. En février de cette année, feu M. Ed. Pemberton écrit dans *The Philatelist*, de Brighton :

BELGIQUE. — De la série 1849, il n'y a pas de falsification, mais une très ancienne et très rare réimpression des 10 et 20 centimes. On peut les distinguer des autres cepen-

dant par l'absence de filigrane dans le papier : la série 1849 porte comme filigrane deux lettres L, entrelacées et placées par côté sur le timbre. Elles sont maintenant tout aussi rares que les originaux neufs.

En avril 1867 paraît, de M. Legrand, une brochure « sur les filigranes et les papiers employés à la fabrication des timbres. » Pas un mot des réimpressions.

En septembre 1867 nous vient le catalogue de M. Oscar Berger-Levrault qui ne dit rien non plus de ces réimpressions; aussi M. J. Pauwels brandit-il immédiatement sa plume dans le *Timbre-Poste* de novembre 1867, pour reprocher cet oubli à l'auteur, sans s'inquiéter de l'intervalle qui s'était écoulé entre la composition du catalogue et sa publication. Le résultat le plus clair est que M. Berger ne connaissait pas ces timbres.

Le 15 octobre 1867, dans son troisième article sur les *réimpressions*, M. Legrand écrit (*Timbrophile*, 1867, page 287) :

Il n'existe aucune réimpression des timbres des Pays-Bas de Belgique, etc.

Mais par un renvoi au bas de la page, il ajoute ce renseignement, venu tardivement :

Les timbres de 10 et 20 centimes de la première émission ont été réimprimés pour le ministère, et par son ordre, en petit nombre. Nous laissons la responsabilité de ce renseignement au correspondant qui nous le transmet. Ne pouvant indiquer les caractères différentiels, nous dirons que très probablement l'imprimeur n'aura pas songé à employer le papier filigrané LL entrelacés et qu'il sera possible, par ce moyen, de distinguer ces nouveaux timbres des anciens.

Nous pourrions tirer parti de ces lignes, mais l'auteur nous ayant déclaré qu'il ne se rappelait pas la source de ce renseignement, nous nous contenterons seulement de faire remarquer que M. Legrand n'avait pu encore se procurer, ni voir les réimpressions, le 15 octobre 1867.

Nous avons été curieux de retrouver l'époque à laquelle nous aurions obtenu de ces réimpressions et, examinant nos livres de vente de 1863 à 1869, nous trouvons n'en avoir vendu à aucun de nos principaux clients, si ce n'est dans le courant de 1863, ce qui explique pourquoi le *Timbre-Poste* n'a jamais parlé de ces timbres, parvenus trop tardivement.

Jusqu'en 1869, nos catalogues restent muets sur ce tirage. L'édition de 1871 les renseigne pour la première fois et en fait connaître les prix de vente. La même année, le *S. C. M.*, p. 81 en parle et la Société française de timbrologie les catalogue en 1875.

En décembre 1880 paraît en brochure notre

étude sur les *Timbres de Belgique* et naturellement nous sommes amené à parler de réimpressions. Voici ce que nous en disions (1) ;

Sur la demande de quelques personnes influentes, on a réimprimé les timbres en 1866 sur papier vergé, soit dans le sens horizontal ou vertical, soit enfin sur papier uni.

C'était, on en conviendra, on ne peut plus anodin. Et cependant, dix-sept ans après (1897), un particulier qui sort on ne sait d'où, qui cache prudemment son nom, nous en fait un crime. Il nous réclame insolemment des explications, mais il les lui faut telles qu'elles puissent le satisfaire entièrement ou sinon.... N'ayant tenu nul compte de ces menaces, le « sinon » n'a été pour nous qu'une bordée d'injures !...

A quel heureux hasard devons-nous cette préférence ? L'apparition de notre livre, où nous parlons pour la première fois de réimpressions de Belgique, a eu lieu treize ans après qu'elles ont été annoncées et vendues par d'autres, et c'est à nous qu'on s'en prend ; c'est nous qui devons fournir des explications indiscutables ; c'est nous qu'on insulte. Pourquoi ?

Enfin en septembre 1898, nous arrivent les réflexions de notre ami Westoby, et voici les lignes qu'il consacre aux réimpressions de Belgique :

Nous voyons qu'une réimpression a été faite dernièrement de quelques-uns des timbres belges, les 10 et 20 centimes de 1849. Nous ne savons dans quel but. Ce ne peut être sûrement pour le profit de quelques francs. Des enquêtes auxquelles nous nous sommes livré, nous pensons que c'est la première réimpression officielle des timbres belges.

Il y a une tradition et une tradition seulement, que les 10 et 20 centimes ont été réimprimés vers 1866. Mais autant que nous le sachions, la première notice de cette réimpression vint d'Angleterre où elle parut dans le *Philatelist* de février 1867. La notice est curieuse, elle dit :

(Voir ci-haut.)

Ceci était écrit par M. Pemberton qui, nous l'apprenons, reçut son information de spécimens de la collection de M. Philbrick et parait les avoir un peu hâtivement appelés réimpressions.

Ils furent introduits comme tels dans le catalogue de M. Moens et copiés dans l'admirable petit volume du docteur Kalebkoïff sur les réimpressions. Telle, croyons-nous, a été l'histoire dont nous avons essayé de démêler la vérité.

M. Philbrick ne croyait pas qu'ils étaient ce que l'on appelle communément des réimpressions.

M. Pemberton en parla en février 1867 comme étant une réimpression très vieille et rare, mais si elles ont été faites en 1866, elles n'auraient pas été très vieilles. Nous avons eu nous-mêmes plusieurs exemplaires des originaux, en grands blocs, mais n'avons jamais vu les soi-disant réim-

pressions, si ce n'est en timbres simples qui ne ressemblaient pas à des réimpressions, attendu qu'ils ne portaient pas trace de l'usure de la planche qui ne furent en effet en usage que pendant peu de temps, mais étaient cependant sur cuivre.

Nous sommes porté à croire que si ces timbres n'étaient pas des épreuves — ce que nous ne pensons pas — ils étaient des impressions prises des coins, il est possible par M. Wiener lui-même.

Ils étaient dans la collection de Sauley achetée par M. Philbrick en 1867, mais nous croyons qu'ils ne furent jamais en mains d'aucun marchand à ce moment ni pendant quelque temps après.

Les observations de M. Westoby tombent à faux, grâce à une enquête dont les résultats sont désastreux.

Notre ami s'applique tout d'abord à détruire « la tradition de 1866 » sur le simple dire de feu M. Pemberton qui, pour la première fois, en 1867, a vu les timbres dans la collection, dit-on, de M. Philbrick, et c'est alors que, sur un simple coup d'œil, il les a jugés « très anciens ».

De deux choses l'une, ou M. Pemberton a vu les réimpressions dans la collection Philbrick qui, au dire de ce dernier, les tenait de la collection de Sauley, achetée par lui en 1867, et dans ce cas, qu'on veuille bien nous expliquer comment on a pu les décrire en février 1867, alors que la collection de Sauley figurait à l'Exposition universelle de Paris (voir *Timbrophile*, 15 juin et 15 août 1867). Elle était même offerte alors (donc nullement vendue) au prix colossal pour l'époque, de 3,500 francs, par M. Laplante, l'heureux époux de Bichette ; si, au contraire, ces réimpressions n'ont pas été vues dans la collection citée, ce qui s'explique mieux, comment se fait-il que, les déclarant « très anciennes », M. Pemberton n'en ait jamais parlé nulle part ? Par la raison bien simple, c'est que le défunt ne les connaissait pas plus que MM. Legrand, O. Berger-Levrault qui ne les mentionnent pas dans leurs travaux (avril et octobre 1867) et le *Timbre-Poste* qui, d'habitude, est assez bien et vite informé.

L'expression « très ancienne », dont on veut tirer profit aujourd'hui, est pour nous absolument de fantaisie et « la tradition de 1866 » par du tout entamée.

Si le tirage avait été bien antérieur à 1866, il n'y avait aucune raison de ne pas le simplifier en utilisant les planches, au lieu de compliquer le travail en imprimant péniblement timbre par timbre sur les coins. Le matériel d'impression en taille douce existait encore alors, tandis

(1) *Timbres de Belgique*, 2 vol. fr. 6.00 (franco).

qu'en 1866 il avait été remplacé depuis un an par des presses typographiques et les anciennes planches détruites. De là un tirage sur coins, lorsqu'il fallut procéder au tirage des timbres 1849.

M. Westoby avance, sans preuve à l'appui, que la réimpression n'est pas officielle. Mais qu'on veuille bien nous dire ce qui fait la distinction d'une réimpression officielle de celle qui ne l'est pas. Est-ce aussi le simple coup d'œil ?

Admettons un moment une réimpression non officielle. Elle est, par ce fait, spéculative. Or, au lieu d'avoir des masses d'exemplaires, voilà la réimpression aussi rare que les timbres neufs ! (C'est là l'opinion de M. Pemberton, précieuse pour M. Westoby, qui est aussi la nôtre.)

Supposons qu'il y ait eu un abus de confiance, par l'enlèvement momentané des coins, au ministère, où ils auraient été restitués depuis, vu le tirage de 1895, peut-on croire que le voleur eût commis la sottise de dérober à l'imprimerie, sans nécessité aucune, le papier de l'administration qui devait être sa condamnation ?

Ce sont probablement des impressions faites par le graveur J. Wiener, nous dit M. Westoby. Pas le moins du monde. D'abord M. Wiener, à qui nous avons acheté jadis et à différentes reprises, les essais de Belgique qu'il possédait, ne nous a *jamais* offert, vendu ou montré de ces timbres et, lors d'une récente visite que nous lui avons faite en septembre dernier, il nous a déclaré n'avoir jamais vu ces timbres qu'il considérait tout d'abord comme étant faux. Et cela s'explique fort bien, l'impression étant absolument différente de celle des timbres vrais. Si les exemplaires n'accusent pas des coins fatigués (ils ne pouvaient l'être, vu leur peu d'emploi), ils dénoncent un imprimeur moins habile que celui de 1849, les épreuves étant toutes plus lourdes, plus empâtées, quoique montrant cependant tous les détails de la gravure. Un simple examen démontre que des diverses variétés qui existent, ont été imprimés officiellement :

1^o Les papiers unis. Ont la même épaisseur et les mêmes teintes que les essais 1849/61 :

2^o Les papiers vergés. Sont exceptionnellement cotonneux et ont une grosse vergeure qui ne se rencontre que sur ces mêmes essais de 1849/61 ;

3^o Enfin les cartons employés, toujours pour

les essais dont nous parlons, sont identiques à ceux des réimpressions (Celles-ci, nous ne les avons pas encore signalées, quoiqu'elles existent depuis 1866).

Une dernière objection. On a dit (l'homme masqué) qu'il résulte de recherches faites à l'administration, qu'il n'a jamais été donné d'ordre de réimprimer et on insinue que nous pourrions bien être l'auteur de ces réimpressions, parce que... nous avons induit les collectionneurs en erreur, en prétendant (renseignement obtenu de M. Hochteyn, le directeur des postes, comme du reste tout ce que nous avons rapporté jadis sur les timbres de Belgique) qu'il y avait deux tirages des timbres 1865 De La Rue, légende que nous avons détruite plus tard, nous-mêmes, lorsque nous avons écrémé le pot ! Ceci est décidément par trop bête pour y répondre.

Pour ce qui est du renseignement obtenu (*on ne dit pas de qui et par qui*.) voici qui prouvera combien on peut avoir confiance aux renseignements officiels.

Il y a quelques années, un aimable confrère, comme il y en a souvent, dans le but charitable de nous attirer une mauvaise affaire, signalait à l'administration générale des postes que les timbres 1865 étaient annoncés et vendus en partie par nous à l'état *non dentelé* et il demandait si les timbres étaient bien authentiques.

L'administration s'émut de la demande, ordonna une enquête qui prouva que jamais il n'y avait eu de ces timbres non dentelés et, par conséquent, qu'il était matériellement impossible d'en vendre. On nous dépêcha un homme de confiance qui nous acheta une paire des diverses sortes que nous pouvions fournir. Ces exemplaires furent livrés à l'expertise. Le résultat fut que les timbres étaient authentiques. L'administration atterrée, suspecta immédiatement son personnel. Nous fûmes prié de passer à l'administration générale et voici à peu près les questions qui nous furent posées :

— Vous avez mis en vente des timbres de Belgique non perforés ?

— Parfaitement.

— Pourriez-vous me dire de qui vous les tenez ?

— De M. le baron Arthur de Rothschild, banquier à Paris.

— Savez-vous comment ce monsieur a pu se procurer ces timbres ?

— De l'imprimerie de Malines.

— Il résulte cependant de déclarations obtenues à l'imprimerie qu'elle n'a jamais fourni de ces timbres.

— C'est possible, mais je sais que M. Passiaux, le directeur général des postes, avec l'autorisation du Ministre, a donné ordre à l'imprimerie de délivrer, contre paiement, une feuille entière de toutes les différentes valeurs en usage en Belgique, tant en timbres-poste, que timbres-taxe et télégraphes, livrables au fur et à mesure de leur impression.

Il faut croire que notre réponse fût décisive, car, après s'être excusé du dérangement qu'il nous avait causé, M. le Directeur des postes ne donna plus signe de vie depuis.

Si cependant nous n'avions pu préciser, établir des faits que nous pouvions parfaitement ignorer, *l'enquête administrative* !! qui n'avait donné que des résultats négatifs, *malgré les ordres écrits qui ont dû certainement être donnés en pareille circonstance*, nous faisait promptement arrêter, emprisonner, juger, condamner, guillotiner peut-être ou, tout au moins déporter dans une île du Diable quelconque, ce qui eut été regrettable(?) pour la timbrophilie en général et pour nous en particulier.

Donc, si la réponse a été faite qu'il n'y avait jamais eu d'ordre de réimpression, on peut juger de la valeur de cette réponse, d'après ce que nous venons de rapporter. Toutefois, rien ne dit qu'un ordre *verbal* n'ait pas été donné par le Ministre, de procéder à un tirage restreint qui ne devait pas avoir grande importance à ses yeux.

Mais, nous dira-t-on, vous oubliez de citer la source d'où vous tenez les timbres mis en vente par vous. Qu'à cela ne tienne.

En fouillant nos souvenirs, nous nous rappelons parfaitement, qu'en suite de l'annonce parue dans le *Philatelist* de février 1867, nous tentâmes des démarches au ministère pour obtenir de ces réimpressions. La première personne qui nous en apporta deux séries fut M. le comte de Martiny qui occupait un emploi important au Ministère des travaux publics et postes et qui les reçut vraisemblablement du Ministre. Ces deux séries ne suffisant pas à notre bonheur, nous fûmes mis en rapport avec M. Delpierre, graveur, attaché au même ministère qui nous en fournit à diverses époques.

Nous avons appris depuis par M. Küek, qu'il en avait reçu de même, différentes fois,

il y a dix ans au plus, de feu M. Salmon, le directeur d'administration, toujours au même ministère des postes, où s'était fait très probablement le partage de frères, des réimpressions commandées par le Ministre.

Faut-il faire remarquer que la source n'est pas bien suspecte et que nous avons raison de ne pas élever de doutes au sujet de ces timbres ?

Résumons :

1° Malgré l'exhumation de M. Westoby, « la tradition de 1866 » reste debout, aucune preuve n'ayant été fournie que ces réimpressions existaient avant cette date ;

2° Ne peuvent être des *essais*, ceux-ci étant de tirage soigné, représentant fort bien des fleurs de coin, quoique imprimés sur les planches; les réimpressions, au contraire, révèlent si pas une inexpérience de l'imprimeur, au moins un tirage moins soigné, quoique exécuté sur les coins ;

3° Ce ne sont pas des tirages spéculatifs ou abusifs, les seules ventes opérées l'ayant été par des tiers et à leur profit. Imprimés dans les couleurs officielles et en petit nombre, nous ne pouvons y voir que le désir de posséder des spécimens rappelant les timbres de 1849. Donc ce sont bien des réimpressions officielles, l'emploi du papier administratif l'indiquant du reste assez ; il confirme aussi ce que nous avons dit de leur origine.

Si nos remarques n'ont pu convaincre tout le monde, voici un fait cependant qui précisera, tout en prouvant en même temps que ces réimpressions viennent bien du cabinet du Ministre qui les a apparemment commandées lui-même :

En 1869, un de nos bons amis faisait en compagnie de M. le baron Arthur de Rothschild, une visite à l'hôtel des monnaies. Il s'agissait de voir la collection de timbres-poste « sans rivale », qui y était exposée. Notre ami a rendu compte de sa visite dans le *Timbre-Poste*, n° 79, pages 51/55 de juillet 1869.

M. Dumas, le conservateur des collections, avoua alors que la collection des timbres poste avait été formée par les échanges faits avec les divers Etats, ce qui était visible du reste par les nombreuses réimpressions et les timbres surchargés *spécimen*. Eh bien ! parmi ces réimpressions nous voyons indiquées dans l'article que nous avons publié, les deux réimpressions de Belgique 1849 provenant assurément de l'échange fait avec le gouvernement belge.

Est-ce concluant ?

CHRONIQUE FISCALE

ARGENTINE (République)

A la tête de Mercure à gauche dans un double cercle, contenant : *Ley de Agosto 2 de 1895.* — *Impuestos internos*, nous avons :

1^o Dimension 32 × 50 m/m aux coins évidés : *Republica Argentina*, en haut ; *Naipes*, en bas et ornements :

Sans valeur, noir sur blanc

2^o Dimension : 25 × 75 m/m
Republica Argentina, en haut ; *pesos 2* en bas et ornements :

2 pesos, bleu, sur blanc

TANDIL (*municipalité de*). — Nous trouvons dans le *Revista Postal* l'annonce d'une série de timbres fiscaux qui, malgré leur millésime, sont en usage aujourd'hui. Nous en donnons ici le



type.

Lithographiés par la Compagnie Sud Américaine des Billets de Banque et imprimés en couleur sur papier blanc, piqués 11 1/2 :

2 centavos,	orange
5	— marron
10	— bleu
20	— vert
50	— carmin

AUTRICHE

Décret du Ministère des finances du 8 août 1898, par lequel sont introduits de nouveaux timbres pour la perception des droits de transmutation d'effets.

A partir du 1^{er} octobre 1898, de nouveaux timbres pour la perception des droits de transmutation d'effets seront mis en cours avec la désignation de valeur en couronnes.

Ceux-ci sont émis en 18 catégories, soit à 10, 20, 40, 50, 60 et 80 heller, puis à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 20, 30, 40 et 50 couronnes et sont confectionnés en papier mince, transparent et pourvu d'un bord coloré bigarré.

Concernant la dimension, le dessin et l'inscription, les nouveaux timbres sont en général semblables à ceux actuellement en cours et décrits dans l'ordonnance du ministre des finances du 10 novembre 1892 R. G. Bl. n° 197 et ne se distinguent de ceux-ci — à part la désignation *Heller* ou *Krone*, *Kronen* — que par les couleurs choisies et cela de la manière suivante :

La valeur nominative des timbres en chiffres et en lettres

est dans la même couleur que le médaillon, avec reproduction de la tête du souverain, en outre sur les timbres de la catégorie couronne, le millésime de l'émission est exécutée en la couleur des lignes du fond inférieures sur fond blanc. La couleur du fond inférieur ligné et de la partie de la gravure du timbre non bigarré est violet brun ; les couleurs A) de la partie colorée de la gravure du timbre et B) du bord des timbres sont les suivantes :

	POUR A.	POUR B.
Pour les timbres à 10 h. bleu	}	brun rouge
20 h. violet rouge		
40 h. vert		
50 h. bleu	}	vert gris
60 h. violet rouge		
80 h. vert		
1 k. bleu	}	brun rouge
2 k. violet rouge		
3 k. vert		
4 k. bleu	}	vert gris
5 k. violet rouge		
6 k. vert		
8 k. bleu	}	bleu
10 k. violet rouge		
20 k. vert		
30 k. bleu	}	violet rouge
40 k. violet rouge		
50 k. vert		

Les timbres fiscaux pour la perception des droits de transmutation d'effets actuellement en cours (émission 1892) seront mis tout à fait hors de cours à partir du 30 nov. 1893.

L'emploi des timbres fiscaux des droits de transmutation d'effets après cette période, équivaudra à la non-observance des stipulations de la loi et entraînera les conséquences pénales légales.

Les timbres fiscaux des droits de transmutation d'effets hors de cours restés non employés de l'émission 1892, seront, moyennant observance des prescriptions existantes, échangés, du 1^{er} novembre au 31 décembre inclus, contre de nouveaux timbres, gratuitement par les fonctionnaires du fisc chargés de la délivrance des timbres fiscaux de droits de transmutation d'effets. Les remises des parties à ce sujet sont affranchies du timbre.

Après le 31 décembre 1898, il n'y aura plus échange ni bonification pour les timbres fiscaux de droits de transmutation d'effets retirés de la circulation.

KAZI, M. P.

BRESIL.

ALAGOAS (*Etat d'*). — M. Manuel Ramos résume ainsi les émissions créées par cet Etat : 1892-93. Imprimés à la monnaie de Rio :

100 reis,	rose lilas,	chiffre rouge
200	— violet	—
400	— orange	—
1000	— ocre jaune	—
2000	— brun	—
5000	— vert	—
10000	— rose	—

1895-97. Imprimés à Maceio

100 reis,	violet	chiffre rouge
100	— rose	— noir
200	— ocre	— bleu
300	— brun	— — ou noir
400	— lie de vin	— —

1000	—	jaune pâle	chiffre bleu
2000	—	vert pâle	—
5000	—	bleu laiteux	rouge
5000	—	outramer	noir
10000	—	rose	bleu
20000	—	violet pâle	noir

1898. Imprimés à Maccio (voir type n° 428)

100 reis,	rouge
300	— chocolat

Reçu de l'ami Roussin, le type ci-contre, ayant la croix du sud dans un double cercle avec étoile extérieure, le tout dans un cercle à fond uni; au-dessus : *Thesouro-federal*; au-dessous : *E. U. do Brazil — 15 de nov. de 1889*, puis plus bas : *E. U. do Brazil* et la valeur.

Imprimé en couleur sur papier blanc, piqué 11 1/2 :

300 reis, vert, fond jaune



LAPA (*Municipalité de*). — Nous apprenons par l'*Ami des Timbres* qu'il existe du type reproduit n° 437, en plus du 200 reis :

1000 reis,	rouge, chiffre noir
5000	— orange
10000	— brun

PERNAMBUCO (*Etat de*). — Le même confrère nous dit que du type reproduit également n° 427, il y aurait en plus du 50 reis :

100 reis,	rouge
200	— vert
300	— indigo

RIO-GRANDE DO NORTE (*Etat de*). — En plus du 200 reis signalé n° 427, l'*Ami des Timbres* ajoute :

400 reis,	orange,	chiffre rouge
600	— bleu foncé	—
800	— vert olive	—
1000	— jaune bistre	—
2000	— brun	—
5000	— vert	—

COCHINCHINE

Nous avons oblitéré août 1897, au type *Mesure et Abondance* :

20 centimes, brun-violet et noir, piqué 13 1/2

ESPAGNE

De la série *Impuesto de guerra*, la *Revue Phil. Franç.* annonce :

1 p. 80 c., bleu foncé

SEVILLE (*Collège des notaires de*). — Reçu de l'ami Roussin le timbre ci-contre dont l'usage les notaires de Séville pour la légalisation de signatures. L'exemplaire communiqué est oblitéré 2 juin 1892.



2 pesetas, noir sur blanc, non dentelé

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

On nous signale de la série en cours, type connu, reproduit n° 428 :

<i>Documentary</i> :	1 1/2 cent orange foncé
<i>Proprietary</i> :	1 1/4 — violet foncé

ITALIE

Quelques municipaux envoyés par M. E. Doezkalik :

BASSANO VICENTINO (*Vicenza*). — Emission de 1880. Armoiries dans un écu renfermé dans un cadre rectangulaire ayant pour inscription, à gauche : *Diritti di*; à droite : *Segreteria*; en haut : *Municipio di Bassano*; en bas : *centesimi 50* :

50 centesimi, bleu, non dentelé

En 1891 paraît au même type :

20 centesimi, vermillon, non dentelé

CELANO (*Aquila*). — Emission de 1880. Armoiries dans un écu, surmonté d'une couronne, le tout dans un rectangulaire, contenant : *Diritti di* à gauche ; *Segreteria*, à droite ; *Municipio di Celano*, en haut ; *centesimi 30 (50)* en bas :

20 centesimi,	rose, piqué 11 1/2
50	— vert —

Un type semblable au précédent a les armoiries sur fond de couleur jaune; il a été ajouté à l'extérieur du cadre, une grecque :

5 lire, bleu et jaune, piqué 11 1/2

CETONA (*Sienna*). — Armoiries dans un écu avec couronne dans un rectangle à fond ligné verticalement et contenant, à gauche : *Diritti di*; à droite : *Segreteria*; en haut : *Municipio di Cetona*; en bas la valeur. Emis en 1892 :

20 centesimi,	outramer, piqué 11 1/2
80	— carmin —

LUCCA (*Lucca*). — Armoiries entre branches,

surmontées d'une couronne dans un petit ovale, le tout renfermé dans un rectangle inscrit, en lettres blanches, à gauche : *Diritti di*; à droite : *Segreteria*; en haut : *Comune di Lucca*; en bas la valeur. Émis en 1893 :

20 centesimi, rouge vif, piqué 14

Mêmes armoiries dans des cadres variés : inscription en lettres de couleur; à gauche : *Centesimi*; à droite : *cinquanta* ou *sessanta*; en haut : *marca*; en bas : *riscontro*; chiffres aux quatre côtés :

50 centesimi, bleu
60 — vert bronze

SAMBENEDETTO DEL TRONTO (*Ascoli Piceno*). — Emission de 1890. Armoiries dans un ovale avec couronne au-dessus, le tout dans un rectangle contenant, à gauche : *Diritti di*; à droite : *Segreteria*; en haut : *Municipio di Sambenedetto del Tronto*; en bas la valeur :

20 centesimi, rouge vif, piqué 11 1/2
50 — vert bleu —

TERLIZZI (*Bari*). — Armes dans un petit cercle ayant : *Municipio di Terlizzi — stato civile*; cadre rectangulaire avec valeur en toutes lettres, en bas. Émis en 1892 :

50 centesimi, rouge vif, piqué 11 1/2

PÉROU

De la série 1896-98 M. Langlois a vu

1 sol. carmin

PORTO-RICO

Le *Madrid Filatelico* annonce d'autres timbres *Impuesto de guerra* :

Type 1890 : 2 centavos sur 2 mil., rose, surch. noire
— 3 — — 10 cent., — —
— 4 — — 20 — rouge —

Il y aurait avec double surcharge, d'après le *M. J.* :

Type 1893 : 2 centavos, lilas, surch. violette
1895 : 5 — sur 1 mil., violet — rouge

SUISSE

BERNE (*Canton de*). — Depuis le mois d'octobre 1892, nous écrit M. C.-E. Hoffmann, toutes

les estampilles portent, dans une feuille de chêne, la date de leur émission, savoir :

10 cent, bistre	X 92	10 cent, bistre	XII 95
15 — — —	—	5 — — —	III 96
10 — — —	III 93	10 — — —	—
30 — — —	—	30 — — —	—
5 — — —	VII 93	60 — — —	—
10 — — —	—	2 francs, vert	—
15 — — —	—	10 cent, bistre	VI 96
20 — — —	—	15 — — —	—
25 — — —	—	10 — — —	X 96
60 — — —	X 93	5 — — —	II 97
1 franc, vert	—	10 — — —	—
10 cent, bistre	I 94	15 — — —	—
30 — — —	—	30 — — —	—
5 — — —	VI 94	60 — — —	—
10 — — —	—	10 — — —	VIII 95
15 — — —	—	15 — — —	—
10 — — —	X 94	1 franc, vert	IX 97
30 — — —	—	10 cent, bistre	XII 97
5 — — —	III 95	20 — — —	—
10 — — —	—	30 — — —	—
15 — — —	—	5 — — —	III 98
60 — — —	—	10 — — —	—
10 — — —	VIII 95	10 francs, vert	—
15 — — —	—	10 cent, bistre	VI 98
20 — — —	—	15 — — —	—
30 — — —	—	30 — — —	—
50 — — —	—	60 — — —	—

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL :

Les vignettes postales de la France, par F. MARCONNET, joli vol. in-8° de 341 pages de texte et d'un volume de planches. Prix franco : 10 fr.

Les Timbres poste des Romagnes, par E. DUNA, 1 joli vol. in-8° illustré, de 95 pages. Prix franco : 3 francs.

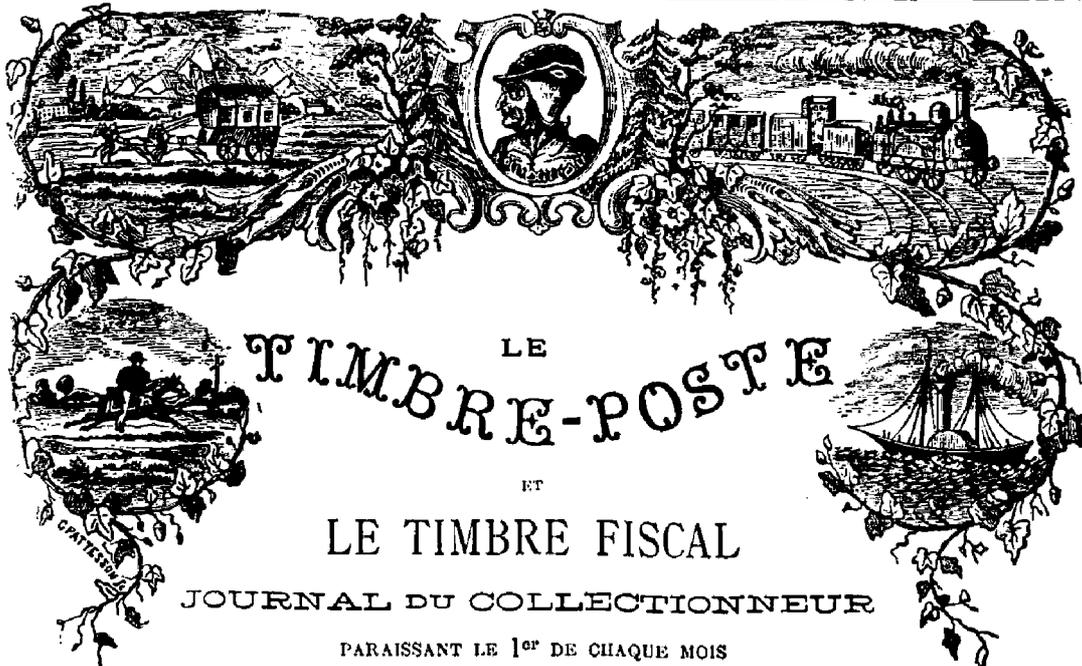
Héligoland et ses Timbres, par J.-B. MOENS, étude suivie du catalogue général de toutes les émissions postales (timbres, enveloppes, bandes et cartes), joli vol. in-8° de 272 pages, 104 gravures et imprimé sur beau papier velin aux couleurs d'Héligoland. Prix franco : 5 francs.

Rabais. Notre grand catalogue, 3 vol. grand in-8° de 1300 pages et 9000 gravures, du prix de 40 francs, est réduit à 20 ou 22 franco pour tous pays.

On peut obtenir les volumes séparément aux prix suivants :

1^{er} vol. : Timbres-poste et télégraphes, fr. 15 00
2^e vol. : Enveloppes, bandes, cartes, . . . 7.00
3^e vol. : Timbres fiscaux 8.00

Brux. Imp. Louis VOGELS, rue Verte 38 — Téléph. 2414



TOUT ABONNEMENT
est pour une année et date du
1er janvier

Prix uniforme pour tous pays fr. 6.00
Le numéro " 0.60

Les demandes d'abonnement et la correspondance
doivent être adressées
à **J.-B. MOENS**
Rue de Florence, 42 (Avenue Louise) BRUXELLES

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU
MONTANT EN MANDAT-POSTE
OU TIMBRES-POSTE NEUFS.

AVIS

Tous les abonnements finissent avec le prochain numéro. Les personnes désireuses de le renouveler sont priées de bien vouloir nous en avertir au plus tôt et joindre à leur demande le montant, soit 6 francs en timbres-poste neufs ou mandat-poste.

Pour tout abonnement (PRIS DIRECTEMENT AU BUREAU DU JOURNAL ET ACCOMPAGNÉ DU MONTANT 6 FRANCS), on a droit à l'envoi *gratis* et *franco* du prix courant de timbres-poste, etc. que nous ferons paraître incessamment et qui forme une sorte de supplément à notre grand catalogue.

CHRONIQUE POSTALE.

AFRIQUE CENTRALE BRITANNIQUE

Chroniqué par le M. J., l'enveloppe 4 pence, recommandée, de 1895, dimension G., surchargée: *four pence*, en noir, de la même manière que le format H2 :

4 pence, sur 2 p., bleu surch. noire

AUSTRALIE OCCIDENTALE

Le *Post Office* publie une lettre du Directeur général des Postes, par laquelle il informe notre confrère de ce que les timbres des postes cyclistes, émis par l'*Express Carrying* de Coolgardie, l'ont été abusivement et qu'il en a fait cesser l'usage aussitôt qu'il en a eu connaissance.

AUTRICHE

Nous avons reçu en communication de M. Doezkalick un timbre de 2 kr., actuel, piqué horizontalement au milieu, indépendamment des autres piqués qui l'entourent :

2 kreuzer, bistre

BELGIQUE

Le 50 centimes, gris, a enfin vu le jour à la fin de septembre dernier :

50 centimes, gris

BRÉSIL

Les documents suivants sont extraits du *Moniteur Philatélique* :

Retrait de la circulation des cartes postales de 40 reis.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Par ordre de M. le Directeur général intérimaire et conformément à l'article 30 du règlement sanctionné par décret n° 2230, du 10 février 1896, le public est informé que cette Direction ayant été autorisée par avis de M. le Ministre de l'Industrie, en date du 13 courant, n° 145, et aux termes de l'article prédit du règlement, à retirer de circulation les cartes postales de 40 reis, ces formules d'affranchissement seront retirées de la circulation dans les trois mois, à compter de cette date, et considérées comme nulles en vertu du § 8 de l'article 26 du règlement déjà cité, une fois le délai expiré dont parle le présent avis.

Le Sous-Directeur intérimaire,
FRANCISCO GENELICIO.

Sous-Direction des Postes,
Capitale Fédérale, 25 avril 1898.

Retrait de la circulation des cartes postales de 80 reis.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Par ordre de M. le Directeur général intérimaire et conformément à l'article 30 du règlement sanctionné par décret n° 2230, du 10 février 1896, le public est informé que cette direction ayant été autorisée par avis de M. le Ministre de l'Industrie, en date du 15 courant, n° 146, et aux termes de l'article prédit du règlement, à retirer de circulation les cartes postales simples et doubles de 80 reis, destinées aux pays de l'Union Postale Universelle, ces formules d'affranchissement seront retirées de circulation dans les trois mois, à compter de cette date, et considérées comme nulles en vertu du § 8 de l'article 26 du règlement déjà cité, une fois le délai expiré dont parle le présent avis.

Le Sous-Directeur intérimaire,
FRANCISCO GENELICIO LOPEZ DE ARANGO.

Sous-Direction des Postes.,
Capitale Fédérale, 20 avril 1898.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

Nouvelle émission de cartes-lettres de 200 reis.

Par ordre du Directeur général intérimaire et conformément à l'article 23 du règlement, approuvé par décret n° 2230, du 10 février 1896, le public est informé que dans les 30 jours, à compter de cette date, il sera mis en circulation de nouvelles cartes-lettres de 200 reis.

Les nouvelles cartes-lettres mesurent 14 centimètres de long sur 9 de large et sont de couleur de lys pâle. Elles ont, au reste, les inscriptions suivantes: *Carta-Bilhete — Republica dos E. U. do Brazil — Neste lado se o endereço — Brazil*. Dans l'angle droit se trouve un timbre de 200 reis, de couleur orange, avec l'effigie de la République imprimée en noir, au centre d'une ellipse de même nuance autour de laquelle se lisent les mots: *Estados Unidos do Brazil* en lettres couleur de lys, pâle, sur fond orange. Un des angles supérieurs du timbre est coupé en sens oblique par une bande couleur de lys, pâle, où se lit le mot: *correio* en lettres oranges; au bas le chiffre de la valeur: 200, dans un cercle noir ayant de chaque côté le mot: *reis* en lettres couleur de lys, pâle. Les cartes-lettres ont en outre, à gauche, les armes de la République et au verso une vue de l'Hôtel de la monnaie, imprimée en noir, dans un cadre ayant au bas les mots: *Casa da Moeda*, en lettres noires.

L'intérieur des cartes-lettres est blanc.

Le Sous-Directeur intérimaire,
FRANCISCO GENELICIO.

Sous-Direction des Postes,
Capitale Fédérale, 6 mai 1898.

Nouvelle émission de cartes-lettres de 300 reis.

Par ordre du Directeur général intérimaire et conformément à l'article 23 du règlement approuvé par décret n° 2230, du 10 février 1896, le public est informé que dans les 30 jours, à compter de cette date, il sera mis en circulation de nouvelles cartes-lettres de 300 reis.

Les nouvelles cartes-lettres mesurent 14 centimètres de long sur 9 de large et sont de couleur paille. Elles ont au recto les inscriptions suivantes: *Republica dos E. U. do Brazil — Carta Bilhete — carte-lettre*. Dans l'angle droit se trouve un timbre de 300 reis avec l'effigie de la République, imprimée en bleu, au centre d'une ellipse de même nuance autour de laquelle se lisent les mots: *Estados Unidos do Brazil* en lettres couleur paille sur fond bleu. Un des angles supérieurs du timbre est coupé en sens oblique par une bande couleur paille où se lit le mot: *Correio* en lettres bleues; au bas le chiffre de la valeur: 300, dans un cercle bleu ayant de chaque côté le mot: *reis* en lettres couleur paille. Les cartes ont en outre, à gauche, les armes de la République et au verso une vue de l'Hôtel de la monnaie, imprimée en bleu, dans un cadre ayant au bas les mots: *Casa da Moeda* en lettres bleues.

L'intérieur des cartes-lettres est blanc.

Le Sous-Directeur intérimaire,
FRANCISCO GENELICIO.

Sous-Direction des Postes,
Capitale Fédérale, 6 mai 1898.

BENDI

Le 1 anna sur papier blanc vergé a été regravé comme les autres valeurs:

1 anna, rouge.

CHINE

Voici le fac-similé des timbres en dollars, de la nouvelle série. Le type diffère légèrement des mêmes valeurs de la série précédente. Ont paru:

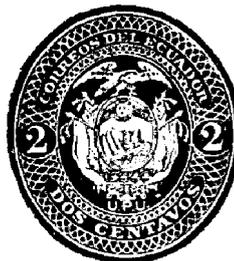
- 1 dollar, rouge et rose pâle
- 2 dollars, rouge et jaune
- 5 — vert et rose

ÉQUATEUR

L'E. B. Z. a reçu deux bandes nouvelles au type ci-contre, ayant le timbre imprimé à droite sur papier blanc épais bitonné.

Dimensions: 145 × 235 millimètres.

- 2 centavos, jaune
- 3 — outremer



Le *Am. J. of Phil.* a vu les deux fuseaux suivants ayant servi à l'usage postal :

50 centavos, lilas
1 sucre, orange

Nous avons reçu le premier de ces timbres surchargé : *Correos 5 cent. oficial* au type reproduit n° 429, mais surcharge *noire* :

5 sur 50 c., lilas, surcharge noire

Nous trouvons dans le *Stamps* le décret suivant tendant à réhabiliter les timbres de l'Équateur :

ELROY ALFARO,
Président constitutionnel de la République,

En vue de la nécessité de donner au Département de la Trésorerie une organisation qui protège l'intérêt du fisc contre certaines spéculations des détenteurs de vieux timbres.

Il est décrété :

1° Que le stock en main de tous les timbres imprimés et des adhésifs postaux et télégraphiques qui n'appartiennent pas à la dernière émission sera brûlé ;

2° Tous les coins, coins numérotants et de surcharge qui ont été employés pour rendre valides les émissions antérieures, seront détruites ;

3° L'incinération des timbres, aussi bien que la destruction des coins, aura lieu dans un endroit public et en présence du Secrétaire d'Etat, du Secrétaire assistant de ce département et du Chef de la Trésorerie, lesquels officiers certifieront cet acte par leur signature ;

Le 9 de ce mois sera fixé pour l'exécution du décret ci-dessus dont l'accomplissement est laissé au Secrétaire d'Etat.

Donné à Quito, capitale de la République, le 6 mai 1898.

ELROY ALFARO.

Le Secrétaire d'Etat, le ministre des Affaires étrangères,
RAFAEL GOMEZ DE LA TORRE.

Pourvu maintenant qu'on ne brûle pas, *per error (?)*, des paquets de journaux, croyant tenir des paquets de timbres. C'est arrivé au Venezuela. Il y a même des gens qui s'en sont bien trouvé.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le 10 cents est actuellement brun pâle :

10 cents, brun pâle

GIBRALTAR

Les timbres de fin 1886 viennent de reprendre faveur par suite de la dégringolade du change qui oblige le gouvernement anglais à remettre en vigueur les timbres en shillings et pence.

Les 1/2 et 1 penny et 2 1/2 pence se présentent comme autrefois sans changement aucun si ce



n'est la nuance plus vive ; quant aux autres valeurs, la confusion ne sera pas possible vu l'impression de la valeur en une couleur différente. Tous ont le papier blanc au filigranne CA et couronne et la piqure 14 :

1/2 penny, vert vif
1 — carmin
2 pence, brun violet et outremer
2 1/2 — outremer vif
4 — orange — vert de mer
6 — violet — carmin
1 shilling, bistre — —

Les enveloppes, bandes et cartes ont nécessairement subi le même changement :

Enveloppes : 2 pence, rouge, format F
Bandes : 1 2 penny, vert foncé 325 x 300 mm
— 1 — carmin
Cartes postales : 1/2 — vert sur chanois
— 1/2 | 1, 2 — — —
— 1 — carmin — —
— 1 | 1 — — —

L'enveloppe a le timbre du côté de l'adresse. A propos de cette émission, nous trouvons dans le *London Phil.* le document suivant :

Son Excellence le Gouverneur désire annoncer au public que les ordonnances du Conseil ont été approuvées par S. M. Elles rendent légales la monnaie anglaise sterling à Gibraltar sous les conditions de la loi monétaire de 1870.

On a l'intention de promulguer ces ordonnances le 1er du mois prochain et à partir de cette date l'ordonnance du Conseil de 1881, réglant la monnaie de Gibraltar, sera supprimée, mais les monnaies espagnoles y spécifiées continueront à être la monnaie légale pour tous les engagements pris avant la promulgation des nouvelles ordonnances du Conseil.

A partir du 1er octobre 1898, toutes les taxes postales seront payables en monnaie anglaise et les timbres, ayant les droits exprimés en monnaie espagnole, cesseront d'être valables en paiement de l'affranchissement à Gibraltar, mais ceux surchargés *Morocco Agencies* continueront à être valables dans les agences postales maintenues au Maroc par le Gouvernement de Gibraltar.

A partir du 1er jusqu'au 15 octobre prochain, ces 2 jours inclus, les timbres-poste neufs, ayant les droits exprimés en monnaie espagnole, seront rachetés à l'administration des postes à la valeur nominale, pourvu que les timbres ne soient pas salis ou autrement endommagés et qu'ils soient présentés en bandes de pas moins de 2 timbres.

Les nouveaux timbres-poste etc. avec taxes sterling seront en vente le 1er octobre 1898.

Par ordre :

Bureau du Secrétaire colonial, H.-M. JACKSON,
Office de Gibraltar, 11 sept. 1898. Secrétaire colonial.

GUATÉMALA

On ne s'est pas payé le luxe d'une nouvelle surcharge pour les timbres que nous signalions récemment. Les 1 et 6 centavos ont le chiffre

couché, comme les dernières surcharges; le 10 les a droits. Nous avons donc :

1 c. sur 25 c., orange	surch. noire
1 — — 50 — vert	— rouge
1 — — 75 — carmin	— noire
6 — — 10 — rouge	— —
6 — — 20 — vert	— —
6 — — 100 — marron	— —
6 — — 150 — bleu foncé	— rouge
6 — — 200 — orange	— noire
10 — — 20 — vert	— rouge

GYANE HOLLANDAISE

On aura trouvé que les timbres à l'effigie de Guillaume III ne s'échangeaient pas assez rapidement ou qu'il était temps d'oublier celui qui n'est plus. Pour y parvenir, on les a surchargés comme ci-contre, ce qui n'avantage pas S. M. Cette surcharge s'est faite sur les timbres suivants, dans les quantités que nous donnons :



10 c. sur 12 1/2 c., gris bleu, surch. noire (80,000)
10 — 15 — gris — (6,300)
10 — 20 — vert — (54,000)
10 — 25 — bleu pâle — (45,000)
10 — 30 — brun rouge — (69,000)

Lorsque ce petit stock sera épuisé, on emploiera les timbres à l'effigie de « Wilhelminje »

Voici le document que publie le *Ned. Ver. van Post*, du mois dernier :

Arrêté du 29 août 1898 portant les dispositions qui concernent la mise hors de circulation de quelques sortes de timbres poste, pourvus du portrait du roi Guillaume.

Au nom de la Reine:

Le Gouverneur de Surinam,

Considérant qu'en exécution de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 14 novembre 1891 (G. B. 1892, n° 35) réglant l'émission etc. de timbres-poste de la colonie de Surinam et portant des peines contre l'imitation, la falsification, etc. des timbres-poste de Surinam et autres, il est nécessaire d'établir ce qui suit :

Le Conseil d'administration entendu, a résolu :

Art. 1^{er}. Par modification partielle à l'arrêté du 14 septembre 1892 (G. B. n° 44) les timbres-poste de 12 1/2, 15, 20, 25 et 30 cent, pourvus du portrait du roi Guillaume III sont mis hors de cours.

Art. 2. Les timbres-poste énumérés dans l'article précédent seront temporairement, tant que durera la provision actuelle, pourvus d'une surcharge à l'encre noire de 10 cent, pour la mise en usage de cette valeur et successivement à commencer par les timbres de 12 1/2 cent, émis selon les besoins.

Art. 3. Les timbres-poste déjà émis, comme il est ren-

seigné à l'article 1, à condition qu'ils soient entiers et non salis, pourront être échangés pendant un mois après la date de cet arrêté pour des timbres-poste de la même valeur, dans les bureaux de poste de *Paramaribo* et de *Nieuw-Atelierie* et dans les stations du district.

Art. 4. Cet arrêté entre en vigueur à la date de sa publication.

Donné à Paramaribo le 22 août 1898.

TONCKENS.

Le Secrétaire du Gouvernement,
C.-F. Schoon.

Voici une autre pièce officielle que publie le même journal. Elle concerne une vente de timbres et de cartes :

VENTE DE TIMBRES

L'administrateur des finances en suite de sa publication du 20 mai dernier parue dans le *Gouvernements Advertentie Blad*, mettra publiquement en vente, par lot, le mercredi 14 décembre, à 10 heures du matin, en son bureau, environ les quantités suivantes mises hors de cours, cartes postales de Surinam, formules timbrées de mandats postaux qui peuvent être vus en son bureau tous les jours entre 8 et 2 heures :

1000 cartes 12 1/2 c. portrait du roi
100 — 12 1/2 — — — surch. 7 1/2 c.
300 — 15 — — — — —
200 — 15 — — — — — 7 1/2 c.
1000 — (vieux modèle sans timbre)
100 — (formules mandats postaux)
1500 timbres-poste 2 1/2 c. chiffre
150 — 50 c. portrait du roi, surch. 2 1/2

Paramaribo, 18 août 1898.

L'Administrateur précité,
SCHIMMELPENNINGCK, V. D. Oude.

HONDURAS (Républ.)



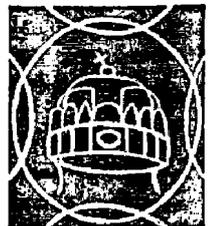
Le *Am. J. of Phil.* a tenu parole. Il reproduit le type dont nous avons parlé le mois passé après lui et que voici.

Les valeurs connues sont les suivantes :

1 cent, brun
2 cents, rose-carmin
5 — bleu pâle
6 — brun violet
10 — bleu

HONGRIE

Le filagramme des timbres vient d'être changé, écrit *L. B. J.* Il s'étend sur six timbres. Il a été rencontré sur toutes les valeurs de la dernière émission.



INDES ANGLAISES

Le *Ph. J. of India* dit, qu'à partir du 1^{er} octobre, le système privilégié de journaux sera aboli dans les Indes. Ce système avait pour but de permettre aux journaux, ne pesant pas plus de trois tolas, d'être mis à la poste pour un pie ou un quart d'anna chacun, affranchissement payable en espèces. Des abus étant survenus, les journaux ne pesant pas plus de 4 tolas (environ 2 ozs) paieront, à dater du 1^{er} octobre, 1/4 anna en timbres-poste lorsque les journaux seront remis au bureau du directeur des postes.

Le timbre de cette valeur n'existant pas, on a surchargé le 1/2 anna, vert, de la nouvelle valeur, en attendant celui commandé en Angleterre qui appartiendra au type du 9 pies et qui ne parviendra aux Indes que dans six mois :

1/4 anna sur 1/2 anna, vert, surch. noire

INDE PORTUGAISE

Cette colonie n'avait pas été oubliée, au contraire. Elle a eu un type spécial, comme le prouve le spécimen ci-contre, qui diffère des types des autres colonies, en ce qu'il a dans les angles supérieurs une tête d'éléphant. La valeur est exprimée au milieu de la partie inférieure.



Il existe :

- 1 1/2 reis, orange et noir
- 4 1/2 — vert jaune —
- 6 — chocolat —
- 9 — mauve —
- 1 tanga, vert bleu —
- 2 — bleu —
- 4 — — sur azur
- 8 — violet rouge — sur rose

JOHORE

Nous avons reçu au type actuel :

- 2 dollars, violet et carmin
- 3 — — — outremer
- 4 — — — brun
- 5 — — — jaune d'or

MAROC

M. Forbin nous fait remarquer que le dernier timbre de la 6^e rangée horizontale des 5, 20, 25 et 40 centimos ont *Agencies* avec un V retourné

et marquant par conséquent *Agencies*. Les 10 centimos n'ont pas cette faute. Nous n'avons rien pu contrôler aux 50 cent. 1 et 2 pesetas :

5 centavos, vert,	surch. noire
20 —	réséda —
25 —	outremer —
40 —	brun orange —

NATAL

Un correspondant du *M. J.* lui signale le timbre-poste, 6 pence violet, ce et couronne, piqué 12 1/2 surchargé en noir : *Telegraph*, sans pouvoir dire si le timbre est récent ou d'ancienne émission :

6 pence, violet, surch. noire

NEGRI SEMBILAN

Deux nouvelles valeurs viennent de paraître au type tigre :

2 cents, lilas et brun foncé
8 — — et outremer

NICARAGUA

Les timbres officiels de 1897 n'étaient pas oubliés. Le *Ph. J. of G. B.* a vu la série entière avec surcharge rouge et le millésime 1896 :

1, 2, 5, 10, 20, 50 centavos, rouge surch. rouge
1, 2, 5 pesos, — — —

ORANGE

Carte 1/2 penny avec timbre imprimé à droite; la formule est de même couleur que le timbre.

Type de la carte 1884 :

1/2 penny, rose sur blanc



PARAGUAY

Voici la reproduction du type signalé le mois passé.

PÉROU

Le 1 centavo passe du bleu au vert-pré, depuis fin septembre :

1 centavo, vert-pré

PERSE

Les nouvelles cartes dont nous reproduisons le type, n° 426, sont au nombre de quatre :

2 (chahi) brun sur crème
2 2 — — vert pâle
3 — — rose — crème
5 5 — — — rose pâle

L'intérieur des cartes étant en couleur, dit le *M. J.*, celles à 2+2 chahi ont donc le verso vert et celles à 5+5 rose. Cette valeur 5 chahi a en plus, sur la formule : *Union postale universelle.*

PORTO RICO



Admirons les derniers timbres émis. *Provisaires 1898 et 1899 ou habilités pour 1898 et 1899* annoncent les surcharges et Porto-Rico est sous la griffe américaine !

1er type : 2 mil.	rose,	surch. noire (1899)
— 8 c. de p.	brun	— (1891)
— 10 —	rose	— (1890)
— 10 —	rose violet	— (1891)
— 20 —	orange	— (1890)
2 ^e type : 1/2 mil.	violet surch. carmin	(1896)
— 1 —	brun pâle	— —
— 2 —	vert	— —
— 4 —	vert bleu	— —
— 1 c. de p.	carmin	— —
— 2 —	brun rouge	— —
— 3 —	bleu	— —
— 4 —	brun	— —
— 5 —	vert	— (1891)
— 5 —	outremer	— (1896)
— 6 —	mauve	— —
— 8 —	r. se	— violette —
— 20 —	gris vert	— carmin —
— 10 —	saumon	— — —
— 80 —	noir	— — —



Le 5 milésimas, type actuel, a été surchargé : *Habilitado 4 cts* sur deux lignes :

4 cts sur 5 mils brun rouge surch. violette

QUEENSLAND

La carte à 1 penny avec illustration est du type reproduit le mois passé, sauf les inscriptions de la formule qui sont : *Post Card Queensland, Australia — The address only to be written on this side :*

1 penny, chocolat sur chamois

RUSSIE

BELOZERSK (*Norjorod*). — Cette administration a juré de nous faire voir son timbre de

toutes les couleurs. Voici le dernier changement :

2 kopecks, carmin violacé piqué 13 1/2
2 — — — non —



БОРОВИЧСКОЕ (*Norjorod*). — Nouveau type à coins coupés et centrés. Il porte les armoiries au centre dans un fer à cheval contenant l'inscription habituelle.

Papier blanc, piqué 11 1/2 :
3 kop, brun-rouge

БОРЗООЛОК (*Samara*). — Type refait, montrant un ovale à deux traits au lieu de trois, un chiffre plus large, deux dessins devant la valeur de l'ovale, etc. etc.

3 kop., rose, non dentelé



ЧАРКОВ (*Charhoff*). — Le timbre de 1896 a reçu une modification dans les chiffres et lettres des angles. Aujourd'hui les chiffres ont la tête droite et le *h* plus grand :

5 kop., bleu terne et or, piqué 11 1/2

БЕЛАЗВЕТГРАД (*Cherson*). — Cette poste rurale sera supprimée le 31 décembre prochain et par conséquent ses timbres aussi.

ГЛАЗОВ (*Viatha*). — Cette poste n'avait eu jusqu'ici que des timbres oblongs avec chiffre; la voilà qu'elle change son type pour en adopter un aux armoiries; au-dessus, une inscription sur deux lignes : *Глазовской земской управы* (de l'administration rurale de Glasov) ; en bas, *два 2 коп* (deux 2 kopecks), puis *почтов. марк* (timbre-poste).

Imprimé en couleur sur blanc, piqué 11 1/2 :

2 kopecks, bleu

ЖЕЛЕТЗ (*Orel*). — Le timbre de 1893 paru en carmin, puis en violet, en 1895, est actuellement bleu :

5 kopecks, bleu

КАДНИКОФ (*Wologda*). — Le timbre aux armoiries, 1 k., a sa couleur modifiée; le 3 kopecks a son type refait. Dans les armoiries, le sceau est plus petit, la croix au bas de l'ovale est moins grande et l'inscription de la valeur ТРН

kon moins entrée. Il y a d'autres différences : nous indiquons les principales :

1 kop., vert jaune pâle, rouge et bleu

Typ. refait : 3 — vert et rouge

KOLOMNA (*Moscou*). — Le timbre octogone à 1 kop. est actuellement imprimé en brun orange sur papier blanc mat, piqué 11 1/2 :

1 kop., brun orange

KOUZNETSK (*Saratoff*). — Nouvelle émission d'un 3 kop. aux armoiries, connue par le 5 kop. de 1891, dont il a emprunté le type. N'en diffère que par des détails de copie.

Papier blanc, piqué 11 1/2 :

3 kop., brun, vert et orange

KRASNOOFIMSK (*Perm*). — Après un emploi qui a duré cinq longues années, cette administration a dû se décider à refaire son type ; mais heureuse de ce qu'elle possédait, elle n'a fait apporter que de petits changements.

Au lieu d'occuper comme autrefois les angles, les chiffres de la valeur en ont été plus espacés et la dimension du timbre portée à 19x23 millimètres au lieu de 18x22; les ornements ont été quelque peu modifiés, de même le fond.

Papier blanc, piqué 11 1/2 :

2 kopecks, rouge

LAICHEFF (*Kazan*). — Le timbre de 1897 reproduit n° 413 et représentant un chiffre sur manteau impérial a, par suite d'usage, vu son fond modifié. Au lieu d'être moucheté, il n'y a plus que quelques petits points de couleur disséminés :

1 kop., orange, piqué 11 1/2

5 — vermillon —

OCHANSK (*Perm*). — Du type reproduit n° 397, avec chiffre dans les angles, il nous vient un 5 kopecks :

5 kopecks, orange, centre vert

PERELASLAW (*Poltava*). — Le type de 1884 a été refait. Les lettres sont plus grandes sauf celles de la valeur qui sont plus petites. Chiffres légèrement différents :

5 kopecks, mauve sur blanc, piqué 11 1/2

SCHATSK (*Tamboff*). — Les timbres de 1895, au lieu d'avoir le papier vert bleu. Font vert jaune, toujours 4 variétés :

3 kopecks, vert jaune

VIATKA (*Viatha*). — Nouvelle poste ayant émis modestement le timbre ci-contre en forme de losange. Au

centre, les armoiries ; chiffres aux quatre côtés, dans un petit cercle : inscription : *Pochta Viatskaha Ouyezdnako Ziemstva* (Poste de l'arrondissement rural de Viatka). Lithographié et imprimé en couleur sur papier blanc, piqué 11 1/2 :



2 kop., violet brun

ZADONSK (*Woronije*). — Cette capricieuse poste rurale vient de changer son type de timbres. Réduisant les armoiries, elle fait dominer le chiffre de la valeur placé à la partie supérieure, dans un écu ; au-dessous, une inscription qui se lit : *Zadonskaya Ziemskaya pochta*, ce dernier mot, sous les armoiries, (Poste rurale de Zadonsk) ; dans les angles, un chiffre.

Imprimé en lithographie sur papier blanc, piqués 11 1/2 :

1 kopeck, jaune rouge

5 — bleu pâle

ZIENKOW (*Poltava*). — On a repris le type 1892 dans des proportions moins grandes. Au centre, la valeur en chiffres ; autour, une inscription qui se lit : *Marka* en haut ; *Zienkowsk (skaha)* à droite ; *Siels (hoy)* en bas ; *Pochty* à gauche ou Poste rurale de Zienkow.

Composé en typographie (3 variétés horizontales) et imprimé sur papier blanc, piqué 11 1/2 :

3 kopecks, bronze

SALVADOR

Le *M. J.* a reçu la série de 1896 surchargée : *Franqueo Oficial*, dans un ovale en surcharge noire. Après tout, si le brave Seebek arrive à droguer facilement les amateurs, il aurait tort de se gêner. La série est comme suit :

1 centavo, bleu, surch. noire

2 centavos, brun, —

3 — vert foncé, —

	5 centavos	olive,	surch. noire
10	—	jaune,	—
12	—	bleu foncé,	—
15	—	mauve,	—
20	—	laque	—
24	—	vermillon,	—
30	—	orange,	—
50	—	brun foncé	—
1 peso,		laque rose,	—

SERBIE

Semblable au timbre de 1 para sur papier blanc, sans fils de soie, il aurait paru, au dire de l'I. B. J. :

13 septembre 1898 :	5 para,	vert	(timbre-poste)
20 juillet	— : 10	— rose	—
—	: 20	— brun rouge	(timbre-taxe)



SOUDAN

Voici le dessin des timbres-taxe annoncés ici antérieurement.

TERRE-NEUVE

MM. Whitfield King et C^{ie} nous écrivent pour rectifier une erreur que nous aurions commise, comme bien d'autres, le mois dernier, en attribuant le portrait du 3 cents à la duchesse d'York, tandis qu'il représenterait le portrait de la princesse de Galles.

Franchement, nous ne nous en serions jamais douté. Ce n'est pas là le portrait d'une femme de 54 ans. En tous cas, nous maintenons notre appréciation que les portraits de princesse de Galles ou duchesse d'York n'ont aucune raison d'être sur les timbres-poste, encore moins celui de ce jeune moutard qui, en fait d'exploits, n'a à son actif que les nombreux draps qu'il a salis.

UGANDA

C'en est fait des étiquettes remplissant le rôle de timbres. Elles viennent d'être remplacées par des types qui nous donnent le portrait de la reine Victoria en costume de veuve couronnée.



Les timbres en *annas* sont d'un type et ceux en *rupes* d'un autre.

Le 1^{er} a le portrait dans un petit écu, avec banderole au-dessus, portant : *Uganda Protectorate*, et au-dessous : *Postage Revenue* ; plus bas, la valeur.

Le 2^e type est de plus grande dimension ; le portrait est dans un écusson ovale avec la même inscription au-dessus, que le 1^{er} type ; *Postage* est à gauche ; *Revenue* à droite ; en bas, la valeur et de chaque côté un lion.



Imprimés en couleur sur papier blanc au filagramme CA et couronne, pour les timbres en annas et CC et couronne pour les rupes, piqués 14 :

1 ^{er} type :	1 anna,	carmin	1 ^{er} type :	8 annas,	olive pâle
— 2	—	brun lilas	2 ^e type :	1 rupee,	outremer
— 3	—	gris	— 5	—	brun
— 4	—	vert foncé			

URUGUAY



Nous reproduisons le dernier venu, 1/2 centesimo sur 1 centesimo bistre avec la surcharge bleue qui nous parvient en quatre nuances distinguées : bistre pâle, bistre brun, bistre jaune, bistre jauné vif.

Nous n'avons pas encore publié le décret qui a décidé cette émission. Le voici :

Direction générale des Postes et Télégraphes.

Montevideo, 23 juillet 1898.

L'impression des timbres-poste de 1/2 centesimo destinés à l'affranchissement des imprimés ayant eu lieu avec autorisation du Gouvernement supérieur, d'accord avec l'article premier de la loi du 9 du mois présent, la Direction générale a résolu :

ARTICLE PREMIER. — A partir du 25 du mois courant, les bureaux de postes du département de la capitale effectueront l'affranchissement des imprimés à destination de l'intérieur, en appliquant pour chaque envoi le tarif de 1,2 centesimo par chaque cent grammes ou fraction.

Les bureaux de l'intérieur effectueront l'affranchissement de la même manière, dès qu'ils auront en leur pouvoir les timbres respectifs.

ART. 2. — Conformément à l'article précédent, il sera mis en circulation, à la date indiquée, une émission de timbres-poste avec l'inscription *Provisional 1/2 centesimo* imprimé en encre noire sur ceux de 1 centesimo bleu, correspondant à l'émission du 15 mai 1894.

ART. 3. — La comptabilité de cette direction générale pourra de nouveaux timbres, avec la promptitude nécessaire par la situation, tous les bureaux de la section en la proportion qu'il estime convenable.

ART. 4. — Qu'il en soit donné connaissance à ceux que la chose concerne ; que la présente soit insérée dans le livre respectif et publié.

SATURNINO A. CAMP.

Réimpression des timbres de la Providence

La planche de ces timbres ayant été acquise,



il y a cinq ans environ par un de nos confrères d'Amérique, celui-ci vient de se décider à en faire une réimpression.

On sait qu'il y a 12 timbres à la feuille, dont un, le 3^e, est de 10 cents, tandis que les autres sont de 5 cents, tous de type différent, montrant autant de variétés qu'il y a de timbres à la feuille. Le graveur était même disposé à faire quatre timbres de plus, un sur chaque rangée horizontale, mais il s'est ravisé après avoir tracé les premiers contours des cadres.

La réimpression est assez réussie, c'est-à-dire qu'elle rappelle fort bien les timbres authentiques. Pour éviter toute confusion, il a été imprimé au verso, une lettre ornée, en brun jaune, sur chacun des timbres et dans l'ordre ci-après :

B O G
E R T
D U R
B I N

C'est là une mesure fort bonne qui devrait se généraliser. Elle empêche toute surprise désagréable.

Les timbres-taxe du Chili

La Société philatélique de Santiago (Chili) a publié un article fort intéressant et des plus complets sur les timbres-taxe du Chili. Nous empruntons les parties les plus saillantes de cet article.

Le Directeur général des Postes, Don Juan Miguel Riesco, proposa au gouvernement, dans un rapport qu'il transmit au Ministère de l'Intérieur, en 1870, l'introduction du timbre-taxe. Il dit à ce sujet : « Au Chili, l'adoption de cette réforme sera d'un avantage inestimable parce que le commerce et le public auront toutes les garanties désirables de bon service, tandis que maintenant on doute toujours de la légalité de l'amende, parce qu'elle ne porte pas un timbre spécial qui lui imprime le véritable caractère que doit avoir cet impôt pour l'infraction à la loi. »

Malheureusement, le gouvernement ne s'occupait pas de cette question et les choses allèrent comme avant.

Ce fut l'administrateur principal des postes de Valparaiso, M. Ossa Borne, qui rompit avec la routine établie. Il fit approuver dans le bureau soumis à ses soins le système employé par d'autres pays, et ce qu'il fit établir produisit de splendides résultats.

Le 12 octobre 1894, le bureau des postes de Valparaiso commença à faire son service de taxes en appliquant aux enveloppes de la correspondance mal affranchie, ou insuffisamment, des timbres *sui generis* de fabrication primitive et économique. Elles consistaient en petits cadres de papier jaune, perforés et gommés d'avance sur lesquels on appliquait les timbres qui, jusqu'alors, avaient servi à exprimer les taxes.

Voici quelques renseignements sur ces timbres qui se distinguent entre les collectionneurs chiliens par la dénomination de « provisoires de taxe ».

L'impression ou, si l'on veut, leur application se fit en deux occasions : la première commença à circuler le 12 octobre 1894 et la seconde en décembre de la même année. Il est facile de reconnaître à laquelle de ces deux impressions correspond le timbre qu'on possède, par son application sur le papier. Appartiennent à la première, tous les timbres qui se présentent



avec le papier plus haut que large, tandis que c'est le contraire pour la seconde impression.

Les deux impressions ont le papier jaune satiné et la pique 13 1/2, fourni tout gommé par la lithographie Gillet, de Valparaiso. La couleur du papier n'est pas uniforme, il y a des timbres en jaune paille et en jaune très vif.

Les feuilles n'étaient pas généralement perforées en aucune des quatre lignes extérieures : en ces cas, les quatre timbres des angles, deux de 2 centavos, un de 30 centavos et un autre de 40 centavos, n'avaient pas de perforation, sauf celle des deux côtés et 24 timbres : 6 de 2 cents.

2 de 4, 1 de 6, 1 de 8, 3 de 10, 3 de 16, 2 de 20, 3 de 30 et 3 de 40 centavos, manquaient de perforation en un de leurs bords; les 36 timbres restants, placés au centre, possédaient seuls leur perforation complète. Les feuilles de la première impression contiennent 64 timbres répartis de la manière suivante :

2	2	2	2	2	2	2	2	2
4	4	4	4	4	4	4	4	4
6	6	6	6	8	8	8	8	8
10	10	10	10	10	10	10	10	10
10	10	10	10	16	16	16	16	16
16	16	16	16	16	16	16	16	16
20	20	20	20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	40	40	40	40	40

Les timbres de la seconde impression étaient imprimés par bandes de dix timbres d'une seule valeur, comme suit :

2	2
2	2
2	2
2	2
2	2
10	10
10	10
10	10
10	10
10	10

Il fut fait aussi des feuilles complètes de chaque valeur.

Le total des timbres, provenant des deux impressions, fut plus ou moins de 20,000, mais il n'est pas possible de déterminer la quantité de chacune des valeurs, la quantité restante ayant été détruite sans compter, le 31 décembre 1894, pour commencer, le jour suivant, avec les timbres définitifs.

Les avantages du système de *timbrestare* ayant été reconnus dès les premiers jours, le bureau de Valparaiso chargea le photographe Félix Leblanc, agent de la lithographie Gillet,

qui offrait des garanties de sécurité, d'exécuter de nouveaux modèles. En novembre 1894, il présenta un projet qui fut approuvé par l'Administration des postes.

Le travail d'exécution en fut confié à la lithographie de M. Gillet et fut terminé dans les premiers jours de décembre 1894.

Représente le buste de Colomb dans un cadre placé dans l'angle gauche supérieur; au-dessous, dans l'angle droit, le chiffre indiquant la valeur en blanc; sur une bande qui traverse le timbre diagonalement, la valeur est répétée aux extrémités et les mots *Multada et centavo* ou *centavos* ou *peso*; le fond est couvert de lignes horizontales. Cadre de fond avec inscription en blanc : *Correos — de — Chile — porte — Valparaiso*. Une étoile à chaque extrémité du cadre; perforation II.

Les timbres sont imprimés uniformément en rouge sur papier jaune.

Les feuilles se composaient de 5 timbres comprenant 12 valeurs : 1 centavo, 2, 4, 6, 8, 10, 20, 40, 50, 60, 80 centavos et 1 peso, réparties comme suit :

1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	40	40	40	40	40
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
50	50	50	60	60	60	80	80	1p.	1p.

La perforation a été faite rangée par rangée, tant dans le sens vertical qu'horizontal. Il a

done fallu recommencer 22 fois le travail pour perforer une feuille !

L'émission fut de 2,000 feuilles et a donné par conséquent :

1 centavo,	30,000	exemplaires
2 centavos,	20,000	—
4 —	20,000	—
6 —	20,000	—
8 —	20,000	—
10 —	10,000	—
20 —	20,000	—
40 —	10,000	—
50 —	6,000	—
60 —	6,000	—
80 —	4,000	—
1 peso,	4,000	—

Total 200,000 exemplaires

Cette première impression fut suffisante pour la consommation des années 1895 et 1896

(A continuer).

M. DE LARA.

Timbres des Pays-Bas

(Suite, voir n° 430)

Par décret du cabinet de S. M., du 26 juin 1851, n° 53, le roi accepte la proposition du Ministre des Finances concernant les dispositions de l'impression des timbres-poste. La Monnaie d'Utrecht passe un traité avec le Gouvernement, résiliable d'année en année, par lequel ce dernier s'engage à lui fournir les coins, planches, presses, etc., en un mot tout le matériel nécessaire au tirage des timbres, provisoirement confié à la surveillance du Collège de la Monnaie.

S'inspirant de ce qui s'était fait en Belgique, le Gouvernement s'adresse à Bruxelles, à M. Jacques Wiener, le graveur qui venait précisément de livrer les coins des premiers timbres et, conformément à la commande qu'il lui fait, il en reçoit le type et les planches nécessaires à l'impression qui sont livrés sans plus de retard, à la Monnaie d'Utrecht, laquelle procède immédiatement au tirage, dans un des locaux de cet établissement, ce qui permet enfin de livrer les timbres à la circulation le 1^{er} janvier 1852, comme il est annoncé par le décret du 12 novembre 1851 qu'on a déjà lu n° 428.

Diverses classes de timbres ayant été émises depuis, nous diviserons notre travail en 6 parties, savoir :

- a. TIMBRES-POSTE ;
- b. TIMBRES-TAXE ;
- c. TIMBRES-TÉLÉGRAPHIE ;
- d. ENVELOPPES ;
- e. CARTES POSTALES ;
- f. CARTES-LETTRES.

C'est à dessein que nous ne nous occuperons pas ici des *Postbrieven* qui ne sont que des bons de poste : donc ils n'affranchissent rien, ne taxent rien, servent uniquement de contrôle aux versements qui ont été effectués dans un but qui n'a rien d'affranchissement postal ou taxe fiscale.

A. — TIMBRES-POSTE

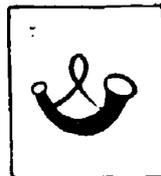
Emission du 1^{er} janvier 1852

(Tirage d'Utrecht)



Effigie de profil à droite du roi Guillaume III dans un ovale dont le fond est couvert de lignes horizontales; cadre rectangulaire contenant en haut, à gauche : *Post*; à droite : *Zegel*; en bas, à gauche, un chiffre; à droite, la lettre : *C*.

Gravés en taille-douce par Jacques Wiener, de Bruxelles, et imprimés en couleur sur papier blanc, montrant en filagramme un cor de poste suspendu par un cordon.



Papier blanc épais, quelquefois d'épaisseur moyenne, gomme jaunâtre :

- 5 cent, indigo
- 10 — rouge foncé, rouge
- 15 — jaune orangé, foncé

La gomme est d'un blanc jaunâtre :

- 5 cent, bleu foncé, bleu, bleu pâle
- 10 — rouge foncé, rouge, rouge pâle, rose
- 15 — jaune orange foncé et pâle

La gomme est brune et communique cette teinte au papier

- 5 cent, bleu, bleu pâle
- 10 — rouge

La couleur de l'impression du 5 cent. s'étend presque toujours sur le papier, plus rarement au 10 cent.

Les feuilles étaient composées de quatre groupes de vingt-cinq timbres disposés sur cinq rangées et réunis par un cadre en filagramme composé de quatre lignes parallèles et l'inscription : *Post Zegels* (sic) aux quatre côtés, comme ci-bas :

POST ZEGELS

Une circulaire ministérielle, en date du 15 juin 1852, n° 70, recommande d'oblitérer

fortement les timbres bleus à cause de leur teinte foncée, sur laquelle l'oblitération ne porte pas; elle annonce par la même occasion que cette couleur sera rendue plus claire au prochain tirage. Ce n'est donc pas par caprice de l'imprimeur, mais bien par décision ministérielle qu'il y a des teintes plus claires.

Particularités. — La lettre C est différente pour les trois timbres. Peut-être n'a-t-elle pas été gravée sur le coin.

MM. J.-E. Bohlmeijer et J.-A. Wreesman assurent que les timbres ont des inscriptions comme marques secrètes : *Post 1852 segel* placé au-dessus du chiffre; *1851 HHA 10 cent* au-dessous du C.

Ces marques secrètes doivent l'être énormément, car il nous a été impossible de les découvrir. Nous voyons bien des lignes ou traits qu'on peut prendre au besoin pour un D ou un chiffre 6, dans le sens de la hauteur du timbre, et avec énormément de bonne volonté, sous le C, les lettres : HAA — PAN, mais c'est bien le hasard qui a formé tout cela.

Falsification. — M. J.-P. Schoonhoven a soumis, en février 1898, à la Société Philatélique d'Amsterdam, un timbre de 10 cent fortement vergé *dans le sens oblique!* M. J.-E. Bohlmeijer, à qui l'exemplaire a été soumis, dit qu'après avoir obtenu l'autorisation du détenteur d'enlever la doublure, il a pu constater que la vergeure se voyait distinctement au verso et qu'elle présentait de larges creux. Il n'en a pas fallu davantage pour déclarer le spécimen authentique.

Nous avons tenu à voir cette rareté pour donner ici notre avis et, grâce à l'obligeante intervention de M. de Kinschot, nous l'avons reçue en communication. La vergeure consiste en... lignes *jaune brun* imprimées diagonalement et faisant voir effectivement des creux au verso, mais ce sont là effets de l'impression des lignes diagonales du recto. On comprendrait au besoin ces lignes de couleur *avant* l'impression du timbre mais après, elles ne peuvent offrir aucun supplément de garantie, et n'ont par conséquent aucune raison d'être. Ces lignes, du reste, sont interrompues et ne se voient nullement sur la marge inférieure de l'exemplaire qui nous a été montré. Elles ont donc été imprimées sur un seul timbre, ce qui est la condamnation de cette rareté.

Par arrêté royal du 28 janvier 1853, il est

nommé un inspecteur chargé du contrôle de la fabrication des timbres, abandonnée entièrement jusqu'ici à la Monnaie même. Les locaux, pour leur impression étant devenus insuffisants, on en approprie d'autres, à côté de la Monnaie, et c'est là qu'à partir de 1860 les timbres ont été imprimés.

L'arrêté royal du 10 octobre 1879, qu'on lira plus loin, met ces timbres hors d'emploi, à partir du 1^{er} novembre suivant.

Tirage de fantaisie. — M. Joh.-A. Mocsman, imprimeur à Utrecht, ayant eu l'occasion d'avoir la planche du 10 cent, en profita pour faire, en 1893, quelques tirages en diverses couleurs, savoir : bleu pâle, brun pâle, canari, rouge et vert pâle. L'exécution en est très médiocre, le tirage ayant eu lieu sur une planche en grande partie usée. L'impression sur carton rend toute confusion impossible avec les timbres vrais. N'ont, du reste, aucun intérêt n'étant ni réimpression ni essai. Toutefois MM. Schreuders et Cie, de La Haye, ayant acquis la majeure partie de ce tirage, le détruisirent et n'en conservèrent qu'une série pour leur collection et ce, à titre de souvenir.

Après un usage de douze années on décide de remplacer le timbre par un type dont l'exécution est confiée à un graveur du pays; par la même occasion, le Gouvernement fait l'acquisition d'une machine destinée à piquer les timbres et décide que l'impression aurait lieu par feuilles de 200 timbres divisés en deux parties égales placées l'une à côté de l'autre.

On n'a pas jugé convenable de publier le décret; mais nous avons une circulaire ministérielle qui parle de cette émission. Elle est datée du 13 mai 1861, alors que les bureaux de poste avaient déjà commencé à distribuer les nouveaux timbres au public.

Voici cette circulaire :

La Haye, 13 mai 1861.

LE MINISTRE

A jugé convenable et prescrit :

ARTICLE PREMIER. — Les fonctionnaires sont avertis qu'un nouveau modèle de timbres-poste est préparé afin d'être introduit au fur et à mesure que la provision encore actuellement en usage des vieux timbres sera épuisée. Les nouveaux timbres sont de même que les précédents de cinq, dix et quinze cents. Ils portent le portrait du Roi, qui, d'ailleurs, est pris d'après une nouvelle gravure, et l'inscription : *Postzegels* (sic) à côté de l'indication de la valeur.

Le papier sur lequel ils sont imprimés n'est plus pourvu d'aucun filigramme : à l'avenir chaque feuille contiendra 200 timbres au lieu de 100, comme autrefois.

Outre les modifications ci-dessus, il y a sur les feuilles

dans la longueur et dans la largeur, autant de bordures perforées qu'il est nécessaire pour que chaque timbre puisse être facilement séparé avec la main et sans le secours d'aucun instrument contondant.

Dans le courant du mois, pour satisfaire à la demande ordinaire, les timbres de 10 cents, du nouveau modèle, seront fournis à tous les bureaux, bien que déjà, au début de ce mois, certains de ces timbres ont déjà été émis sans que préalablement il en ait été donné due connaissance aux fonctionnaires, en suite d'une erreur.

Comme la provision actuelle des anciens timbres de 5 cents pour le plus prochain envoi n'a pas été suffisante, quelques bureaux recevront à cette occasion les nouveaux timbres de cette valeur. Les nouveaux timbres de 15 cents seront vraisemblablement mis en cours vers le mois d'octobre.

Les directeurs ne vendront pas de nouveaux timbres avant d'avoir épuisé ceux de l'ancien modèle qu'ils ont dans leur bureau.

Le *Timbre-Poste* a annoncé jadis l'apparition de ces timbres au fur et à mesure qu'ils ont été mis en usage. On trouvera leurs dates d'émission plus loin. Quoique l'avis soit du 13 mai, nous avons reçu de ces timbres le 12; il semblerait même, d'après le dire du ministre, que la distribution avait commencée plus tôt.

(A continuer).

Section philatélique de Dresde (Bruxelles) (Election d'un Président)

MM. les membres de la Section philatélique de Dresde (Bruxelles) étaient réunis le 7 octobre dernier à l'effet d'élire un président en remplacement du très regretté M. L. Kulmen.

Des démarches avaient été faites auprès de nous pour nous voir accepter la succession du défunt. Nous y avons consenti.

La VILLE de l'élection, les sociétaires recevaient d'un des leurs une lettre-circulaire combattant agressivement le choix qui avait été fait. « Ce monsieur » faisait valoir pour principale raison des propos que, selon lui, nous aurions tenus certain soir, il y a deux ou trois ans, au café des *Trois-Suisses*, entre onze heures et minuit, à la quatrième table à droite en entrant, sous un bec de gaz presque éteint, en présence de deux demis et à proximité d'un garçon qui roulait les poings fermés et qui pourrait, au besoin, attester qu'il n'a rien entendu, la confiance ayant été faite mystérieusement à voix basse.

La gravité du cas émut presque tous les membres, aussi ne se firent-ils pas faute d'assister à l'élection. Nous étions exceptionnellement au nombre de 16.

La lettre du membre influent ayant été prise en considération a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 16. Bulletin blanc : 1.
J.-B. Moens, 15 voix.

Faut-il dire que le membre opposant « jamais fâché, toujours content » n'a pas voté, n'a pas paru?

Émissions jubilaires, commémoratives, etc.

(Suite, voir n^o 429)

La Grèce, comme moyen de réclame de la restauration de ses jeux olympiques, pour lesquels un richissime Hellène, M. Averof, fit don de 500,000 francs, le même qui, plus tard, versa trente millions pour soutenir la guerre, n'a trouvé rien de mieux que de faire paraître une série de douze timbres, le 6 avril 1896. L'emploi devait cesser en octobre, puis en mars 1897; enfin, les événements en Crète ont amené une nouvelle remise jusqu'en mars 1898, pour décider ensuite que ces timbres seraient vendus jusqu'à épuisement. C'est plus régulier.



Les dessins de plusieurs de ces timbres (trop de discoboles d'après l'antique) ont effarouché l'austère ministre des postes de Belgique. Pour dissimuler ce qu'ils avaient de choquant, selon lui, il paraît qu'il avait songé à ses souches, mais il dut renoncer à ce projet à cause des inscriptions qui s'y trouvent...

Comme tant d'autres, ces timbres ont fait le sujet de nombreuses spéculations, principalement de la part des employés des postes de Grèce, nous a-t-on assuré. Un employé supérieur déroba, à cette intention, pour 20,000 drachmes de 40 et 60 lepta et 1 drachme et fut arrêté de ce chef. Certaines valeurs ayant été accaparées, on en fit monter les prix d'une façon ridicule. Le gouvernement y mit bon ordre en ordonnant de nouveaux tirages.

Au début de l'émission, un Français, dit-on (d'habitude ce sont des Anglais ou des Américains), avait proposé d'acheter pour 100,000 drachmes avec une réduction de 10 p. e. Le gouvernement refusa, bien à tort, selon nous, si pareille proposition a jamais été faite.

Il a été décidé que les jeux olympiques auraient lieu tous les deux ans. Est-ce à dire

que les timbres seront renouvelés chaque fois ?

Ce serait un moyen comme un autre de se refaire les finances : le tout est de savoir si les collectionneurs seraient décidés de payer les frais de la triste mésaventure de 1897.

Argentine (République). — Le décret du



22 mai 1896 parle de la nécessité d'émettre des enveloppes, des bandes et des cartes postales « pour commémorer le 86^e anniversaire de l'émancipation politique du pays ». (Voir *Timbre-Poste*, n° 408). Cette annonce n'est qu'une gaffe officielle, cette émission étant décidée depuis longtemps, sans qu'il fût question pour cela de commémorer quoi que ce soit.

Après trois mois de recueillement, le **Véné-**



zuéla reprend l'idée des timbres commémoratifs et il nous fournit une série en l'honneur du général F. Miranda. Si tous les généraux de parade doivent y passer, nous aurons encore sou-

5 centimos,	750,000 exemplaires
10 —	250,000 —
25 —	1,500,000 —
50 —	500,000 —
1 Bolivar	700,000 —

ont vu le jour le 3 juillet 1893, pour disparaître quatre mois après.

On dit qu'il y a eu aussi deux cartes : 10 et 10 + 10 centimos à ce type.

En inaugurant le 18 juillet 1896 le monument élevé à Joaquín Suárez, le gouvernement de l'**Uruguay** se crut obligé de faire paraître trois timbres (1, 5, 10 centesimos) représentant



cette célébrité inconnue, de différentes façons. L'usage dura jusqu'au 25 août 1896.

On n'imprima ni plus ni moins que 3,000,000 de ces timbres; 900,000 furent vendus, le reste surchargé en 1897 comme timbres provisoires.

(A continuer).

CHRONIQUE FISCALE

ARGENTINE (Républ.)



BUENOS-AYRES (Province de). — Nous reproduisons, d'après la *Revista de la Soc. Filat. Argentina*, les types de la série *Guía* de 1898 et nous en faisons connaître les valeurs d'après le même confrère. Ces timbres ont en plus un talon de même type portant, au lieu de *Guía*, le mot *Talonario*.

Imprimés en couleur sur blanc, piqués 11 1/2 :

5 centavos,	brun	et vert foncé
10 —	rouge	— outremer
20 —	violet	— bistre
30 —	gris	— rose
40 —	chocolat	— bleu foncé
50 —	bleu	— vermillon
1 peso,	ardoise,	— rouge
2 pesos,	brun pâle	— vert foncé
4 —	gris perle	— solferino
5 —	rouge	— outremer
6 —	violet	— bistre
10 —	vert	— chocolat
20 —	rouge	— bleu foncé
32 —	bleu	— vermillon
40 —	groselle	— vert pâle
50 —	plomb	— chocolat
60 —	vert pâle	— violet pâle
70 —	rose	— vert foncé
80 —	ardoise	— orange
90 —	jaune	— vert pâle
100 —	bleu	— solferino

CORDOBA (Province de). — Les timbres de 2 et 4 centavos ont été surchargés comme nous avons dit, n° 428, d'un chiffre valeur. Voici,

D'après la *Revista de la Soc. Filat. Argentina*, ce qui en existe :

5 cent.	sur 2 c.	vert, surch.	violette
5	—	1 — bleu,	— lilas
5	—	1 — —	— violette
10	—	2 — vert,	— lilas
10	—	2 — —	— carmin
10	—	1 — bleu,	— marron
10	—	1 — —	— noire
20	—	2 — vert,	— carmin
20	—	1 — bleu,	— —
25	—	1 — —	— noire
30	—	1 — —	— carmin

ENTRE RIOS (*Province de*). — De 1898, il y a, au type ci-contre, un timbre de 5 centavos aux armoiries de la province avec chiffre valeur dans les angles.

Lithographié et imprimé en couleur sur blanc, piqué 11 1/2.

5 centavos, chocolat

De la même province l'impôt sur le lin, le crin et les plumes s'acquitte par des timbres *tablada*. Nous en avons une série de six valeurs au type ci-contre.

Au centre, les armoiries de la Province dans un ovale contenant : *Impuesto de tablada*; en dessous la valeur et un cartouche pour le n° d'ordre.

Lithographiés et imprimés en couleur sur blanc, piqués 11 1/2 :

50 centavos,	bleu
75 —	chocolat
1 peso,	bleu
1 — 50 c.	vert foncé
2 pesos,	orange
5 —	carmin

De la série 1891, dont nous avons reproduit le type en temps utile, il faut ajouter d'après *l'Ami des Timbres* :

1 centavo,	brun
1 —	rouge
50 —	brun

1 peso	orange
1 —	bleu outremer



BARRACAS AL SUD (*Municipalité de*). — La R. de la S. F. Argentina nous fait connaître une émission de 1890, au type ci-contre, qui a été en usage jusqu'en 1892 inclus.

Imprimé en couleur sur papier blanc, piqué 11 :

50 centavos, violet

En 1893, ce timbre fut remplacé par le suivant, aux armoiries de la République, comme le précédent.

A été lithographié par MM. Tallabé et Roselli et imprimé en couleur sur papier blanc :

50 cent., rose, piq. 11 1/2



MENDOZA (*Province de*). — On se sert depuis

1898 des deux timbres 10 et 20 centavos, au type ci-contre, représentant les armoiries de la ville et ayant pour inscription : *Municipalidad de la Capital*; au bas, dans les angles, un chiffre et entre ceux-ci : *Centavos*.



Lithographiés et imprimés en couleur sur papier blanc, piqués 11 1/2 :

10 centavos	bleu
20 —	carmin

AUTRICHE



Les timbres fiscaux, dont nous parlions le mois passé, nous sont venus grâce à l'obligeance de M. Doczkalik. Ils ont le type de 1893 tant pour les timbres en heller que pour ceux en krone. Il y a simplement substitution de monnaie :

Type ci-haut : Papier baudruche, piqués 11 1/2 :

10 heller, brun rouge inscrip. et effigie blanches	
20 — — — — violet rouge	
40 — — — — vertes	
50 — — — — bleues	
60 — — — — violet rouge	
80 — — — — vertes	

Au type ci-contre des anciens timbres en florin ; papier et piquure des précédents :



1 krone, brun rouge, inscrip. et effigie blanches	
2 — — — — violet rouge	
3 — — — — vertes	
4 — — — — bleues	
5 — — — — violet rouge	
6 — — — — vertes	
8 — — — — bleues	
10 — — — — violet rouge	
20 — — — — vertes	
30 — — — — bleues	
40 — — — — violet rouge	
50 — — — — vertes	

BRESIL



Communiqué par l'amé Roussin, le timbre *Imposto do fumo* au type ci-haut :

50 reis, vert, non dentelé



INDO-CHINE

Nous avons deux valeurs non encore signalées ici et au type ci-contre :

1 c. sur 5 c., vert et rouge, s. noire
1 — 30 — bistre et bleu —

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Vu les 1 et 2 cents, surcharge IR renversée le type à 9 m/m de haut :

1 cent, vert, surch. rouge renversée
2 — rose — bleue —

ITALIE

Continuons à faire connaître les inépuisables timbres municipaux.

ARGENTA (*Ferrara*). — Armoiries, type 1881 refait. Au 20 cent. les lignes formant le fond du cadre restent comme autrefois ; au 10 cent., les lignes vont dans un sens opposé :

20 centesimi, vermillon, piqué 11 1/2
50 — bleu foncé, —

BIBBIENA (*Arezzo*). — Émission de 1897. Au centre, les armoiries de la ville dans un écu surmonté d'une couronne, le tout dans un double cercle ayant pour inscription : *Municipio di Bibbiena*; au-dessus, une bande portant : *Diritti di Segreteria* ou *Diritti di Stato Civile*; en bas, une autre bande avec la valeur. Cadre rectangulaire; papier blanc, piqués 11 1/2 :

Segreteria : 20 centesimi, vermillon
Stato Civile : 50 — vert

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL :

Les vignettes postales de la France, par F. MARCONNET, joli vol. in-8° de 341 pages de texte et d'un volume de planches. Prix franco : 10 fr.

Les Timbres-poste des Romagnes, par E. DIENA, 1 joli vol. in-8° illustré, de 95 pages. Prix franco : 3 francs.

Héligoland et ses Timbres, par J.-B. MOENS, étude suivie du catalogue général de toutes les émissions postales (timbres, enveloppes, bandes et cartes), joli vol. in-8° de 272 pages, 104 gravures et imprimé sur beau papier velin aux couleurs d'Héligoland. Prix franco : 5 francs.

Rabais. Notre grand catalogue, 3 vol. grand in-8° de 1300 pages et 9.000 gravures, du prix de 40 francs, est réduit à 20 ou 22 franco pour tous pays.

On peut obtenir les volumes séparément aux prix suivants :

1er vol. : Timbres-poste et télégraphes, fr. 15.00
2e vol. : Enveloppes, bandes, cartes. . . 7.00
3e vol. : Timbres fiscaux 8.00

Brux. Imp. Louis VOGELS, rue Verte, 38. — Téléph. 3414.



LE
TIMBRE-POSTE
 ET
LE TIMBRE FISCAL
 JOURNAL DU COLLECTIONNEUR
 PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

TOUT ABONNEMENT
 est pour une année et date du
 1^{er} janvier
 Prix uniforme pour tous pays fr. 6.00
 Le numéro " " " 0.60

Les demandes d'abonnement et la correspondance
 doivent être adressées
 à **J.-B. MOENS**
 Rue de Florence, 42 (Avenue Louise) BRUXELLES
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT
 DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU
 MONTANT EN MANDAT-POSTE
 OU TIMBRES-POSTE NEUFS.

AVIS

Tous les abonnements finissent avec le présent numéro. Les personnes désireuses de le renouveler sont priées de bien vouloir nous en avvertir au plus tôt et joindre à leur demande le montant, soit 6 francs en timbres-poste neufs ou mandat-poste.

Pour tout abonnement (PRIS DIRECTEMENT AU BUREAU DU JOURNAL ET ACCOMPAGNÉ DU MONTANT 6 FRANCS), on a droit à l'envoi *gratis et franco* du prix courant de timbres-poste, etc. que nous ferons paraître vers le 20 courant et qui forme une sorte de supplément à notre grand catalogue.

CHRONIQUE POSTALE.

AFRIQUE MÉRIDIONALE BRITANNIQUE (Cie de l')

Pour peu que ça continue, nous aurons bientôt un album composé exclusivement de timbres de cette prolifique compagnie.

Voici de nouveaux types d'une série nouvelle alors qu'il y en a deux autres en cours. Ce type

rappelle les timbres de la première émission avec chiffres dans les angles supérieurs cette fois: les côtés sont ornements, la valeur est sur fond uni.



Imprimés en couleur sur papier blanc uni, piqués 1412 :

- 1^{er} type 1 penny, rose
- — 6 pence, violet
- 2^{me} — 1 shilling, jaune olive

Ce sont les seules valeurs qui se délivrent aujourd'hui. Cela ne veut pas dire qu'on s'en tiendra là.

AFRIQUE ORIENTALE BRITANNIQUE

Le *Ph J. of G. B.* a reçu le 1 anna de Zanzibar, oblige du Sultan, avec le nom : *British East Africa*, en rouge au lieu de noir :

1 anna, bleu foncé, surch. rouge

AFRIQUE SUD-OUEST ALLEMANDE

La surcharge *Deutsch-Südwest-Afrika* a été modifiée en *Deutsch-Südwestafrika* (deux mots au lieu de trois) aussi bien sur les timbres que sur les cartes.

ALLEMAGNE (*Empire*)

Le *Courrier des Timbres poste* annonce que lors du voyage de l'Empereur d'Allemagne en Palestine, on a créé à Jaffa un bureau de poste allemand qui délivrait les timbres de ce pays, surchargés de la valeur en langue turque.

Information prise, il en résulte que les timbres qui ont été employés en cette occasion sont ceux du Levant de 10, 20 paras, 1, 1 1/4, 2 1/2 piastres.

BELGIQUE

Le 2 centimes a pris, depuis quelque temps, la teinte brun rougeâtre au lieu de brun chocolat :
2 centimes, brun-rougeâtre

Le *Timbrophile Belge* a rencontré une variété du 25 centimes, actuel, où la boucle extrême de la partie gauche inférieure manque, ce qui démontre que les clichés sont faits avec peu de soin.

Le 50 centimes est actuellement noir au lieu de gris pour ne pas le confondre le soir avec le 20 centimes.

Pourvu qu'on ne le change pas maintenant parce que l'oblitération ne porte pas sur le noir :
50 centimes, noir.

On nous dit que les timbres-télégraphes, au fur et à mesure de leur épuisement, auront la tête adoptée déjà pour les 60 et 80 centimes où se trouve un grand R dans la barbe. Ce changement n'est pas du luxe pour certaines valeurs (10, 25 centimes et 5 francs), où le roi est représenté avec un nez à tabac.

BRÉSIL

Suivant le document qu'on lira plus bas, le timbre de journaux, 100 reis a gagné 100 p. e. de valeur rien que par une surcharge. Que ne sommes-nous dans ce cas-là ! Sur la valeur primitive on a placé le chiffre 200 en haut et en bas et sur le mot : *Jornaes*, le millésime 1898, et c'est tout :



200 sur 100 reis, violet, surch. noire.

Voici le décret :

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES,
Timbres de journaux déjà retirés et qui vont être mis en circulation à nouveau.

Par ordre de M. le directeur général et en conformité avec l'article 23 du règlement, basé sur le décret 2230 du 10 février 1894, on informe le public que, dans le délai de trente jours, à partir de cette date, d'accord avec l'avis de S. E. le Ministre de l'Industrie, des chemins et travaux publics, n° 164 du 17 mai dernier, il sera mis de nouveau en vente, surtaxés, les timbres de journaux, de taxe de 100 reis, déjà retirés.

Cette formule (1), qui était destinée à l'affranchissement des journaux, fut émise en 1890; elle est de couleur violette et a gravés les mots suivants : au haut, le mot : *Correio*; au bas, le mot : *Brasil*, et au centre, le mot : *Jornaes* en une bande oblique, ayant de plus, les chiffres — 100 — accompagnés du mot *reis* en chaque extrémité de la bande.

La surtaxe est de 200 reis à l'encre noire, sa valeur primitive étant supprimée et le mot *Jornaes* étant également remplacé par le millésime de 1898, aussi à l'encre noire. Ce timbre doit servir à l'affranchissement de toute espèce de correspondance.

Sous-Direction des postes, capitale fédérale, le 29 septembre 1898.

Le Sous-Directeur,
FELICIANO GONZAGA.

Et maintenant il faut s'attendre à voir surcharger tout le stock de timbres que possède l'Administration.

CEYLAN

Emission d'un 2 rupees 50 cents imprimé sur rouge à filagramme C.C. et couronne, piqué 14

2 rupees, 50 cents, violet sur rouge

CHINE

La *Revue Ph. Belge* nous apprend que le fiscal 3 cents a été surchargé : 5 dollars en noir. Voilà une lacune comblée :

5 dollars sur 3 cents, rouge, surch. noire

CUBA

Une lettre de Santiago nous donne les renseignements suivants :

« La situation spéciale de l'île continue : un partie est gouvernée par les Espagnols, un autre par les Cubains, la 3^e par les Américains. Sous peu, ces derniers prendront sous leur domination toute l'île, jusqu'à ce qu'on renvoie aux Cubains (1).

« En une partie de l'île continuent à circuler les derniers timbres de Cuba. Ceux avec le millésime 98-99 sont épuisés; on emploie main-

(1) Nos correspondants semblent avoir encore quelques illusions. Ils devraient se rappeler que ce qui est bon à prendre est bon à garder.

est en bonne voie. L'an prochain nous aurons :

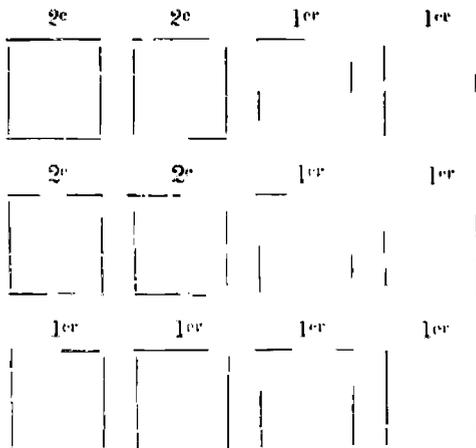
1 série nouvelle de timbres-poste			
1	—	—	— télégraphes
1	—	—	— officiels
1	—	—	— taxes
1	—	—	1 aules
1	—	—	d'enveloppes
1	—	—	de cartes

Et probablement aussi des cartes-lettres. La réhabilitation ou exploitation, c'est tout un, sera donc complète.

FRANCE

Divers correspondants attirent notre attention sur ce fait que les feuilles des 10 centimes actuels sont composées en partie du 1^{er} et 2^e type. Et voici comment ils se trouvent répartis par blocs de 25, les feuilles ayant 300 timbres, mais distribués aux bureaux de poste par parties de 150 :

TYPES :



Il y a donc 200 timbres du 1^{er} type et 100 du 2^e sur une feuille complète ou 50 du 1^{er} type et 100 du 2^e sur la demi-feuille gauche, celle de droite étant composée exclusivement de 1^{er} type.

La feuille porte le n° 8 (1898) et en bas P. 406, 606 ou 706 ou 1, 6 ou 7 du 6^e mois, soit juin.

La limite du poids des télégrammes pneumatiques ayant été augmentée (décret du 1^{er} juillet dernier), l'avis imprimé au dos des formules a été billé par des lignes noires :

Carte-lettre : 50 centimes, noir sur bleu.

GRANDE BRETAGNE

Les quatre lignes d'inscription sur les bandes vont disparaître. Elles sont trouvées inutiles. On a mis le temps à s'en apercevoir.

GUATÉMALA

Les timbres fiscaux ont été mis à contribution pour en faire des timbres-poste. Nous avons d'abord deux timbres de 1 centavo d'émissions différentes qui deviennent 2 centavos par la surcharge : *correos-nacionales — 2 — centavos* :



2 cent sur 1 cent, bleu oncé, surch. rouge (100,000 exempt.)
2 — 1 — rose lilacé — noire (40,000 —

Il y aurait, au dire du *Am. Journ. of Phil.*, le même 1 centavo, bleu foncé, qui conserverait sa valeur, mais qui deviendrait postal par la surcharge :



Correos-nacionales en rouge; enfin, comme preuve de pénurie des plus complète, l'enveloppe 5 centavos en

cours aurait vu son timbre surchargé d'un grand 2 ou 6 sur le cor postal: la valeur primitive convertie du mot *centavos* et les chiffres dissimulés par des étoiles :

Timbre-poste : 1 centavo, bleu foncé surch. rouge
Enveloppe : 2 sur 5 c., bleu — noire.
— 6 — 5 — — —

HONDURAS (République)

Il y aurait au type locomotive :
20 centavos, bistre-orange

La *Revue Ph. Belge* nous entretient d'un autre type qui remplacerait le précédent, ce qui prouve une fois de plus qu'on est toujours dans le train à Honduras, malgré Seebek qui, découragé d'être incompris par les collectionneurs, est en ce moment malade. Il a bien juré, nous a-t-on dit, que son contrat une fois expiré avec les deux pays, le Salvador et le Nicaragua, les seuls qui lui soient toujours restés

fidèles, qu'il ne renouvelerait plus ce contrat. Acceptons-en l'augure.

Le nouveau type serait aux armoiries du pays avec la légende : *Republica Mayor de C. A.* et rappellerait les timbres du Salvador :

1 cent, orange, piqué
2 — bleu —

HONGRIE

Nous avons vu le timbre de journaux 1 kreuzer, avec le nouveau filagramme, couronne :

1 kreuzer, orange

Le 8 kreuzer n'existe pas encore avec ce filagramme ; le 1 florin épuisé depuis plus d'un an ne sera pas imprimé ainsi ; quant au 3 florins, il est loin d'être épuisé.

HIND

Le 1 rupee, carmin et vert, est devenu officiel par la surcharge : *service* en noir :

1 rupee, carmin et vert, surch. noire

JUMMOO-KASHMIR

Nous trouvons dans le *M. J.*, l'annonce d'une carte imprimée en noir sur papier blanc uni, du type ordinaire, qui pourrait bien être une carte de service :

1 Anna, noir sur blanc uni

LABOUAN

MM. Buhl et C^o nous ont offert une feuille entière des timbres du Jubilé de 1 cent lilas, présentant pour le 77^e timbre, l'erreur (?) *Jehilee* pour Jubilee. Comme cette erreur n'existait pas sur les feuilles de 1896, nous avons examiné de plus près ces timbres et voici ce que nous relevons :

Antérieurement, la surcharge 1846 portait toujours sur la tête du jeune chef sauvage, tandis qu'aujourd'hui ce millésime porte sur le corps ; l'encre au lieu d'être noir roux est noir intense et les caractères sont tous plus gras qu'autrefois, à cause d'un foulage extra.

Il est donc certain qu'il y a fraude et que les timbres qu'on nous offre ont été réimprimés récemment « malgré l'attestation que la composition de la surcharge avait été détruite », attestation qui avait été donnée aux mêmes MM. Buhl et C^o... qui pourront, sans doute expliquer le mystère de ces timbres.

MALACCA

Nous trouvons signalée à F. B. J., une nouvelle valeur correspondant au type des 1,35 et

50 cents de 1893. Filagramme C. A. et couronne, piqué 14 :

5 dollars, jaune et carmin

MEXIQUE

Le *Meheel's Weekly* nous dit que le 3 centavo n'a pas été émis avec le filagramme Aigle et R M et que les spécimens en vente aujourd'hui à la poste de Mexico ont le papier *Correos E U M* qui précéda le R M entrelacé. Ce filagramme, au lieu d'être horizontal, serait vertical.

On aurait même résolu d'abandonner le papier spécial à filagramme, pour reprendre le papier uni et ainsi auraient déjà paru diverses valeurs :

3 centavos, brun, correos E U M vertical
1 centavo, vert, papier uni
2 centavos carmin —
3 — brun —
5 — outremer —

NOUVELLE RÉPUBLIQUE SUD-AFRIQUE

Le *M. J.* annonce quelques variétés de timbres rencontrées par lui dans une collection formée dans le sud de l'Afrique et achetée par MM. Stanley, Gibbons, Limited. Elles ont toutes le même papier et ont la valeur exprimée comme nous le donnons :

5 s. 6 d.,	bleu granité,	13 janv. 86
10 s.	—	janv. 86
10 s. 6 d.,	—	13 janv. 86
12 s.	—	—
1 £	—	—
30 s.	—	—

NOUVELLE-ZÉLANDE

On s'est aperçu un peu tardivement que le dessin du 4 pence conviendrait mieux à celui du 1 penny et *vice-versa* ; il y aurait encore échange de bons procédés entre les 1 penny et 9 pence dont l'un prendrait la couleur de l'autre ; enfin le 12 penny deviendrait vert et tous les timbres auraient un filagramme. Tout le monde ainsi serait content.

PORTO-RICO



Le stock de timbres de cette ancienne colonie espagnole a été surchargé comme ci-contre : *Habitado 17 octobre 1898* dans un cadre rectangulaire. Voici sur quels timbres se présente cette surcharge :

1/2 mil.	violet, surch. carmin	1896	(10,000)
1	— brun — — —	—	(5,000)
2	— vert — — —	—	(5,000)
4	— vert bleu — noire	—	(2,000)
5 c. de p.	— vert — — —	—	(1,500)
8	— chocolat — carmin	(1891)	(1,000)
10	— rosellas — noire	—	(1,000)
20	— violet — carmin	—	(700)
40	— saumon — noire	(1896)	(100)
80	— brun noir — carmin	—	(150)

Le motif de cette surcharge? Se rappeler le dernier jour de la Domination espagnole à Porto-Rico. (décret du gouvernement insulaire!)

Il faut convenir que le gouvernement a eu là une singulière idée. Comment, voilà des timbres condamnés à mort — à perpétuité — de par la vaillance de MM. les « Usas » et on ne trouve rien de mieux, pour rappeler le souvenir du triomphe de la force brutale, que de faire précéder cette date du mot *Habilitado*, qui ne veut rien dire ici, puisqu'il signifie habilité, rendu légal, légitimé. N'eût-il pas été préférable de mettre « Souvenir » ou mieux encore, les mots : *Consummation est!* suivis du point d'exclamation de rigueur, qui fait toujours bien en pareil cas?

Nous ne savons si nous comprenons bien notre correspondant, mais les chiffres que nous donnons après chaque valeur représenteraient ceux des timbres surchargés ainsi.

Notre opinion sur cette surcharge est, qu'elle est sans valeur aucune, au point de vue de la collection. On pourrait cependant en mettre un spécimen au bas de la page des émissions de Porto-Rico. Il donnerait l'explication de la suppression des timbres qui se succédaient à notre grande joie, si régulièrement, depuis 1855.

QUEENSLAND

Le *Ph. J. of G. B.* a reçu le 4 pence avec chiffre de valeur aux quatre coins :

4 pence, jaune

RUSSIE

Vient de paraître par les soins de la Société de bienfaisance, sous le protectorat de S. M. l'Impératrice Marie (1), une lettre composée de deux feuillets ayant chacun 213 × 300 mm et se fermant par deux côtés gommés. Une place sur trois faces est restée blanche pour les communications écrites, la quatrième est réservée à l'adresse, voir notre fac simile.

(1) L'impératrice Marie était la femme de l'empereur Paul Ier, qui fonda de grands établissements de bienfaisance, il y a cent ans.

Бланкъ этого продается повсюду за 5 коп.



ЗАКРЫТОЕ ПИСЬМО
СЪ ОБЪЯВЛЕНИЯМИ



Бланкъ этого продается повсюду за 5 коп.

A droite est le timbre à 7 kop., et à gauche, les armoiries de l'établissement qui a émis ces lettres-annonces timbrées. En haut, en rouge : *ce blanc-seing se vend partout pour 5 kop.*; plus bas, en bleu : *lettre fermée — avec annonces*; à la partie inférieure, en rouge : *Les recettes nettes sont au profit des maisons d'enfants trouvés, de l'établissement Fondation de l'Impératrice Marie.*

Les armes nous montrent un pélican nourrissant ses petits et, au-dessus, l'inscription : *de bienfaisance.*

Impression de couleur sur papier blanc uni : la partie réservée à l'écriture est lignée :

7 kopecks, bleu

GRIAZOWETZ (*Wologda*). — Il nous vient par



l'ami Roussin le nouveau type que voici : Au centre, les armoiries ; plus bas, une lettre avec le chiffre 1 ; en dessous : *marha* ; au-dessus : *Griazowdskoy Ziemskoy potchti.* (Poste rurale de Griazowetz) ; dans les angles, un chiffre placé, en biais.

Imprimé en noir sur couleur couchée, pique 11 1 2 :

1 kopeck, noir et orange

Ossa (*Pern*). — La couleur du timbre 2 kop., type aux armoiries, dimension 17 1 2 × 24 mm, est changée :

2 kopecks, rouge vermillon

ZIENKOW (*Poltava*). Du type reproduit le mois dernier nous possédons quatre variétés placées verticalement et non dentelées :

3 kopecks, bronze, non dentelé

SALVADOR

Le *Am. Journal of Am.* a été informé par cet excellent Seebeck de ce que les timbres de recommandation et les timbres-avis de réception ont été surchargés « localement » *franco official* dans un petit ovale et qu'il y aurait ainsi :

Sur type 1897

1 cent, rose, bleu, or et vert, surch. noire
5 — — — — — — — — — —

Sur timbres de recommandation

10 centavos, bleu foncé, surch. rouge
10 — — brun carmin — noire

Sur timbres-avis de réception

5 centavos, vert foncé, surch. noire

SAMOA

Le timbre à 1 shilling, effligé, est devenu 2 1/2 pence par les mots : *surcharged 2 1/2 d.* en noir :

2 1/2 p. sur 1 sh., rose, surch. noire

SERBIE

L'I. B. J. a reçu une double carte dont les deux moitiés peuvent être séparées par un piquage. Une des deux moitiés porte seulement le timbre 10 paras actuel; l'impression est carmin sur chamois :

10 paras, carmin sur chamois, 161 x 121 m m



SIERRA LEONE

Le même, signale l'apparition, au type ci-contre, d'une bande et d'une enveloppe avec timbre placé à droite :

Bande 1 1/2 penny, vert sur paille, 125 x 298 m m
Enveloppe 2 1/2 p., outremer s/ blanc vergé, 133 x 106 m m

La bande a l'inscription : *This wrapper, etc.*

SORUTH

Le *M. J.* signale un timbre de 1 anna du 1^{er} type, ayant le papier blanc uni :

(1 anna, noir sur blanc uni)

SOUBAN

La série des timbres-télégraphe s'est enrichie d'une nouvelle valeur. Le filagramme est différent des autres timbres, nous apprend la *Revue Phil. Française* : il est composé d'une étoile et d'un croissant :

10 piastres, rose et vert

TRAVANCORE

Nous trouvons annoncé dans le *M. J.* quelques enveloppes non encore renseignées et qui viennent d'être rencontrées par notre confrère, savoir :

2 chuckram, orange	3 chuckram, ardoise
2 — vermillon	3 — lilas
2 — rose	4 — vert jaune
2 — carmin	4 — vert foncé
3 — mauve	4 — gris vert

Enfin 1 chuckram (les 2 types) avec la patte de fermeture arrondie à l'extrémité au lieu d'être pointue :

1 chuckram, outremer (2 types)

TUNISIE

Le timbre 20 centimes prévu par les dernières conventions postales avec l'Italie a paru, ainsi que le *timbre-taxe*, même valeur :

Timbres poste, 20 centimes brun sur vert
Timbre-taxe, 20 — — — —

URUGUAY

Le 1/2 centesimo sur 1 cent bistre est annoncé avec la surcharge renversée :

1/2 cent sur 1 c., bistre, surch. bleue renversée.



Le 1 centesimo de 1896 a été accommodé comme les 1 centesimo bleu et 1 centesimo, bistre, précédents, c'est à-dire qu'il a reçu la surcharge : *Provisional 1/2 centesimo*, en rouge cette fois.

Cette émission s'est faite fin octobre dernier en attendant probablement d'autres émissions :

1/2 cent sur 1 cent, violet, surch. rouge

Timbres des Pays-Bas

(Suite. — Voir n° 431)

Un des feuillets de notre manuscrit ayant été perdu le mois dernier à l'imprimerie et les recherches pour le retrouver étant demeurées vaines, forcée nous a été de passer outre, ne pouvant nous rappeler au pied levé ce que contenait le dit feuillet.

Depuis, nous nous sommes souvenu n'avoir pas traité des essais de 1852. Nous réparons

aujourd'hui cette omission, bien involontaire de notre part :

Essais. M. J. Wiener, après avoir terminé la planche du 5 cent, en tira épreuve sur carton blanc; donc par feuille de cent :

5 cent noir sur carton blanc mat.
5 — — — — — jaunâtre.

M. de Kinschof nous a appris qu'il connaissait des épreuves, de la planche, tirées sur le papier officiel à filigranne, qui aurait été fourni, d'après notre correspondant, par la fabrique Honig et C^{ie} de Zaandam. Il y aurait :

5 cent bleu (4 teintes allant au gris verdâtre).
10 — — (6 — variées).

Le recto du timbre montre la couleur qui s'est étendue sur le papier, comme cela arrive souvent pour l'impression en taille-douce.

Nous avons encore ce même type qui a servi de modèle pour en faire un timbre typographié. Il est fort bien exécuté. La tête est un peu plus forte et couverte entièrement, ainsi que le cou, de lignes horizontales ou verticales; la moustache est plus relevée, les cheveux plus détaillés. Dans l'angle gauche inférieur, il y a un chiffre en couleur; au côté opposé, la lettre *c* en blanc suivie de deux points : un gros et un petit.

Le groupe d'exemplaires que nous avons vu, nous a appris que le tirage avait été exécuté sur la planche :

Sans valeur, bleu pâle sur blanc épais.

On ignore l'origine de ce type et l'époque à laquelle il a pu être fait. Tout donne lieu de croire que c'est au moment où il fut question, pour la première fois (1866), de remplacer l'impression en taille-douce par l'impression typographique.

Nous reprenons notre étude :

Émission du 12 mai 1864/65.

TIRAGE D'UTRECHT.



Effigie de profil à droite du roi Guillaume III en costume militaire, dans un médaillon ovale, dont le fond est quadrillé; cadre rectangulaire, ayant dans les angles supérieurs, à gauche : un chiffre; à droite : la lettre *c*; en bas,

contournant l'ovale : *Postseegel* (timbre-poste).

Gravés en taille-douce, par J.-W. Kaiser, d'Amsterdam, et imprimés en couleur sur papier blanc uni, piqués 12 dans le sens vertical et 12 1/2 dans le sens horizontal :

Juillet 1864 : 5 cent, bleu, bleu pâle, bleu vif.
12 *Mai* — : 10 — rose, rouge foncé, rose, carmin, carmin violet.
1^{er} *Jan.* 1865 : 15 — jaune orange, pâle, jaune-orange foncé.

La gomme au début était blanche, puis jaunâtre; elle devint brune ensuite pour le 10 cent, seule valeur ainsi rencontrée par nous.

Le papier présente parfois de petits côtes, ainsi que la précédente émission, détail peu intéressant; il se montre aussi avec la teinte légèrement azurée; dans ce cas, le papier est généralement mince :

5 cent, bleu, bleu vif.
10 — carmin.
15 — jaune orange.

Les feuilles, divisées en deux parties, portaient chacune cent timbres sur dix rangées horizontales.

Piqûre. La machine n'a pas été bien établie; les aiguilles vont parfois en zig-zag et produisent par ce fait un piquage irrégulier. Elle a permis néanmoins de perforer les feuilles d'une fois, c'est-à-dire en même temps, tant dans le sens vertical que dans celui horizontal.

Et à propos de piqûre, ouvrons ici une parenthèse :

Lorsqu'en 1866, M. le docteur Legrand écrivait dans le *Timbre-Poste* son magistral article « Dentelés et non Dentelés », il proposait, pour juger de l'importance des piqûres, une mesure de 2 centimètres, qu'il baptisa *Obloumètre*. Cette mesure fut adoptée par tous, de même le système de compter sur le côté du timbre ayant plus de deux centimètres, c'est-à-dire le côté vertical. Voulant nous rendre compte si notre travail se rapportait bien à ce qui avait été déjà écrit, nous fûmes surpris de constater que les chiffres que nous avions relevés ne se rapportaient pas toujours à ceux qui avaient été donnés ailleurs. Nous nous en ouvrimus à un de nos correspondants qui nous apprit que nous étions « vieux système ». Il paraît que l'on ne compte plus aujourd'hui du côté vertical d'abord, mais du côté horizontal. Le système aurait été adopté en *Allemagne*, en *Angleterre*, en *Russie* et aux *États-Unis*. L'avantage? Nous le cherchons.

Ainsi, la piqure qui se voit le plus, qui frappe immédiatement la vue, c'est le côté vertical, parce qu'il est presque toujours le plus important et qu'il donne nécessairement une dimension d'au moins deux centimètres. On lui a préféré, comme amélioration sans doute, le côté horizontal, le moins important, qui a *rarement* deux centimètres. Nous avons déjà les partisans des « entiers » (il s'est même formé une société internationale d'*entiers* !) pour désigner les personnes qui collectionnent les enveloppes, les cartes, les bandes, naturellement entières; puis les « coupés » pour désigner les amateurs qui recherchent les mutilés. Voilà que nous avons maintenant les partisans des « horizontales » et aussi des « verticales »; est-ce parce que nous sommes « vieux système »? toujours est-il que nous restons partisan des « verticales », parce que nous trouvons le système plus rationnel.

Nous n'avons pas la prétention d'imposer notre manière de voir à qui que ce soit, mais pour contenter tout le monde (est-ce possible?), nous donnerons les deux mesures: la verticale d'abord, l'horizontale ensuite, et cela chaque fois que nous en aurons l'occasion.

L'emploi des timbres de l'émission 1864 a cessé le 1^{er} novembre 1879, quoique l'arrêté royal du 10 octobre 1879, qu'on lira plus loin, n'en parle pas.

Essais. Nous connaissons une épreuve de graveur, imprimée sur le coin, avant l'énonciation de la valeur. Cette épreuve est unique, elle est dans la collection de M. de Kinschot:

Sans valeur, noir sur blanc épais.

Lorsque les planches furent établies, on imprima, par feuille de cent, en noir d'abord, pour juger de la valeur de la gravure:

5, 10, 15 cent, noir sur carton blanc.

puis en couleur, toujours sur carton blanc:

5 cent, orange, rouge.
10 — orange, outremer.
15 — outremer, rouge vin.

Ces essais, comme du reste tous ceux qui parurent dans la suite, n'ont été imprimés que sur l'ordre du Directeur général des Postes et en présence de l'inspecteur chargé du contrôle de l'impression des timbres.

* * *

Le gouvernement ayant reconnu des inconvénients à imprimer ses timbres à Utrecht, où

les locaux devenaient de plus en plus insuffisants, entre en pourparlers avec MM. Joh. Enschédé et Fils de Harlem, qui depuis longtemps fabriquaient les billets de banque néerlandais. Il conclut avec cette maison, le 1^{er} octobre 1866, un traité pour la confection des timbres et de toutes les valeurs postales.

Par ce traité, la fabrication a lieu sous le contrôle de l'État. A cet effet, il a été aménagé, dans les ateliers de Hariem, une place qui sert de bureau au fonctionnaire chargé d'exercer un contrôle, non seulement sur l'impression, mais encore sur la confection du matériel qui se trouve sous sa garde.

Le papier est fourni par l'État. Il est estampillé d'un cachet aux initiales **P. Z.** (*Post Zegel*), noir ou couleur, dont nous avons vu différents types; quant aux encres, elles sont fournies par les imprimeurs.

Le Directeur des Postes fait une visite mensuelle. On brûle régulièrement, en sa présence, tous les trois mois, les maculatures et feuilles de passe, après avoir fait la vérification de papier.

En attendant l'expiration de son contrat avec la Monnaie d'Utrecht, le gouvernement charge MM. Enschédé et Fils de remplacer le type en cours. Ceux-ci, s'adressent à M. J. Vurtheim, de Rotterdam, à l'effet d'obtenir des dessins de timbres et, dès février 1866, ce dernier en livre trois *lithographiés*.



Le premier type, destiné aux imprimés, est aux armoiries du pays (1). Elles sont renfermées dans un ovale; le cadre est rectangulaire avec fond couvert de petits chiffres; dans les angles, la valeur en chiffres; en haut: *Nederland*; en bas: *cent*.

(1) Voici ce que rapporte M. J. Vandermaelen dans sa brochure: *Essai historique sur les armoiries, cris d'armes et devises des Souverains et États de l'Europe*, page 48.

« De gueules au lion d'or armé, couronné et lampassé de même. Il tient, de la patte droite, une épée d'argent à la poignée d'or et, de la patte gauche, 7 flèches aussi d'or. »

« Devise: *Concordiis res parvae crescunt*.

« Ces armoiries sont évidemment allégoriques à l'union des Provinces Hollandaises. La devise *Je maintiendrai*, adoptée par les princes d'Orange-Nassau, dont les successeurs occupent encore le trône de Hollande, est empruntée aux derniers mots d'un des manifestes de Guillaume-le-Facteur.

« Dans les écussons des nobles de ces provinces, on est surpris de rencontrer une grande quantité de fleurs de lis et d'hermines: les premières viennent de ce que beaucoup de seigneurs hollandais prirent parti pour la France dans les guerres contre les Anglais, et les secondes de ce que le comte de Montfort en emmena beaucoup avec lui en Bretagne, lors de la guerre de succession de ce pays.

« Le sceau de la généralité, adopté par les États géné-

Le deuxième type est à l'effigie du roi Guillaume III, trois quarts de face vers la gauche, dans un ovale où le fond est couvert de lignes verticales; au-dessus, contournant l'ovale : *Nederland*; au-dessous : *5 cents*.



Le troisième type était destiné aux Indes néerlandaises. Il est également à l'effigie du roi Guillaume III, de profil à droite, dans un médaillon ornementé, où le fond est ligné verticalement; en haut : *Ned.-Indie*; en bas, la valeur : *5 cents*.

Ces trois types ont été imprimés ensemble sur fragment de papier blanc épais et soumis à l'approbation du roi qui s'est contenté de les mettre de côté, sans exprimer aucun avis, ce qui était significatif :

1^{er} type : 1 cent, noir sur blanc épais.
2^e — : 5 cents, — — — — —
3^e — : 5 — — — — —

Nous avons vu imprimés séparément et non découpés d'une bande, comme le prouvaient leurs marges :

1^{er} type : 1 cent, noir sur carton blanc.
2^e — : 5 cents, — — — — —



Le deuxième type avait été envoyé entretemps à M. Ch. Derriey, de Paris, pour être gravé sur bois, afin de pouvoir l'imprimer typographiquement, mais l'approbation royale manquant, M. Ch. Derriey n'acheva jamais son timbre dont il ne fit, du reste, qu'un dessin à la plume, très réussi et que voici :

Sans valeur, noir sur carton blanc.

En présence des frais assez élevés d'une gravure sur cuivre et surtout du temps qu'elle exige, l'administration des postes se trouvait fort embarrassée de trouver un type qui aurait l'heureuse chance d'être agréé par le roi.

M. Oscar Berger-Levrault avait précisément

raux, en 1578, était empreint - d'un lion rampant couronné, tenant, en la patte droite, une espée nue, en la senestre 17 fleches qui signifiaient les 17 provinces, lyées d'un rotet où sera escript *Concordia*, et sera la circonscriptioin : *Sigillum ordinum Belgii cum data 1578*. Et le contre-seel sera d'une effigie d'une main sortante d'une nuée, tenant lediet rotet où sera escript *concordia*, duquel sont lyées 17 fleches avec inscription de : *Virtus inula fortior*.

* Ce sceau ne fut adopté définitivement que le 22 juillet 1581. *Bulletin de l'Acad. royale de Belgique* 1865, page 580.

acheté pour son imprimerie, en vue de la publication d'un ouvrage à gravures très important, le droit d'utiliser un procédé de gravure par acidulation, nouveau à cette époque, et qui offrait le grand avantage de reproduire avec une fidélité absolue tous les détails du dessin, l'œuvre même des artistes, ce que l'on ne peut réaliser par la gravure sur bois ou sur cuivre. Le procédé permettait en outre de livrer, à peu de frais, des épreuves très satisfaisantes.

Connaissant depuis plusieurs années le directeur général des postes et l'un des chefs de l'imprimerie J. Euschedé et Fils, qui lui avaient demandé son avis en diverses occasions, M. Berger-Levrault les engagea, par sa lettre du 15 février 1866, à faire également l'acquisition de ce procédé, qui leur permettrait d'établir, le cas échéant, sans dépenses sérieuses, cinq ou six types de timbres pour les soumettre au roi, sauf à donner par une gravure sur cuivre, au type définitivement adopté, toute la finesse désirable.

M. Berger-Levrault fit établir très sommairement deux modèles de timbres, qui suffisaient pour bien préciser la combinaison, sans faire des frais fort inutiles, car il n'avait pas le moindre motif pour émettre la prétention d'être chargé de leur gravure. Nous les reproduisons :



Ces timbres ont été imprimés sur papier blanc :

En bleu, bleu clair, brun, brun clair, brun rouge, jaune, lilas, noir, orange, rose, rose carmine, rose violet, vert clair, vert foncé, violet.

Il a été vendu, au prix de 10 centimes le timbre, un nombre assez minime d'exemplaires.

En vue de ses recherches philatéliques, M. Berger-Levrault commanda en outre un tirage spécial, afin de se rendre compte de l'effet produit par différentes couleurs d'imprimerie tirées sur des couleurs variées de papier. Cette série fut offerte par lui à quelques amis et à un nombre très restreint d'administrations des postes.

MM. Enschedé et Fils, ne parvenant pas à obtenir des timbres représentant, d'une façon convenable, l'effigie du souverain, il fut question, en 1866, d'adopter un type aux armoiries. A cet effet, MM. J.-M. Van Kempen et Fils de

La Haye soumettent le timbre ci-contre qui doit avoir eu quelque chance d'être adopté, car les essais que nous en avons sont imprimés sur la planche même.

Les armoiries remplissent à peu près tout le cadre avec la couronne; à gauche : *Post-Zegel*; à droite : *Nederland*; en bas : *5 cents*.

Imprimé en noir sur papier blanc épais :

5 cents, noir.

La même année, MM. J. Enschedé et Fils s'occupent également de la confection de types qui ne furent pas adoptés. Les dessins leur avaient été fournis par M. J. Vürtheim de Rotterdam.

1^{er} Type.



2^e Type.



Armoiries dans un cercle perlé, types rappelant celui adopté plus tard, en 1869.

1^{er} Type. Les lettres et les chiffres sont grands et maigres; le fond est ligné verticalement; les branches courbées se rapprochent de la couronne; les lettres sont à traits simples; *cents* à l's final;

2^e Type. Les lettres et les chiffres sont, en général, plus petits que les précédents; le fond est de même, ligné verticalement; les branches sont plus rapprochées de la couronne; les lettres sont à traits simples; *cents* à l's final.

Ont été imprimés : 1^o sur les coins :

a. Par deux timbres distancés les uns des autres :

1^{er} et 2^e types : 5 cents, bleu sur blanc épais.

— 5 — noir — — —

b. Par unité :

2^e type : 5 cents, bleu, sur blanc épais.

— 5 — mauve, — —

— 5 — noir, — —

2^o Imprimé sur la planche :

a. Papier blanc épais.

2^e type : 5 cents, bleu.

— 5 — — — pâle.

— 5 — mauve.

— 5 — noir.

— 5 — rose carmin.

— 5 — vert.

b. Carton blanc.

2^e type : 5 cents, bistre.

— 5 — carmin.

— 5 — rose.

Carton blanc glacé

2^e type : 5 cents, bleu.

— 5 — bleu vit sur teinté.

D'autres types ont les inscriptions et les chiffres à doubles traits :

1^{er} Type. Les branches sont plus touffues et moins rapprochées de la couronne; le lion est plus petit qu'au type suivant; les lignes de l'écu sont plus rapprochées.

1^{er} Type.



2^e Type.



2^e Type. Les branches sont plus maigres, moins touffues, plus rapprochées de l'écu, à droite principalement; le lion est plus grand et plus droit; *Nederland* a les lettres un peu plus allongées.

1^o Imprimé sur le coin :

a. Papier blanc épais.

1^{er} type : 5 cents, bistre.

— 5 — bist.jaune

— 5 — bleu.

— 5 — jaune.

— 5 — mauve.

5 cents, mauve foncé.

5 — noir.

5 — orange.

5 — rose.

5 — vert.

2^o Imprimé sur la planche :

a. Papier blanc épais

1^{er} type : 5 cents, bleu.

— 5 — carmin.

— 5 — noir.

— 5 — rose.

— 5 — vert.

b. Carton blanc.

1^{er} type : 5 cents, bleu.

— 5 — noir.

2^e type : 5 — noir.

— 5 — rose.

— 5 — noir centre vert.

— 5 — vert — noir.



En août 1866, M. J. Nusser, de Dusseldorf, soumit deux types gravés d'après un dessin de M. J. Vurtheim, de Rotterdam. Celui-ci contre n'a pas été adopté.

Il est à l'effigie du roi Guillaume III, de profil à gauche, dans un médaillon rond; cadre rectangulaire ayant une grecque de chaque côté; fleurons dans les angles.

On a trouvé, et avec raison, que l'effigie péchait par son peu de ressemblance avec le roi, représenté trop jeune ici.

Nous ne connaissons qu'une épreuve imprimée en noir, sur le coin :

5 cent, noir sur carton blanc.

Le 2^e type, celui adopté, nous en parlerons plus loin, à la suite de l'émission.

Craignant de ne pouvoir être prêts pour exécuter le tirage du nouveau type, les nouveaux imprimeurs exécutent, sur les anciennes planches et sous le contrôle d'un inspecteur de l'État, suivant conventions, des tirages provisoires restreints dont le premier est livré à l'administration des postes, le 29 décembre 1866, et le second et dernier le 27 mars 1867.

Depuis cette époque, les timbres, cartes, etc., etc., ont toujours été imprimés par la même maison, respectable à tous égards.

Emission du 29 décembre 1866

(TIRAGE DE HARLEM)

Ces timbres sont semblables à ceux de mai 1864, imprimés et piqués qu'ils sont par suite d'un loi du matériel de la Monnaie d'Utrecht.

Le papier est mince, légèrement azuré; c'est, du reste, celui qu'on employait en dernier lieu :

29 Décembre 1866 :	5 cent,	bleu vif.
	10 —	carmin.
27 Mars 1867 :	15 —	jaune olivâtre.

Le coin, mollement gravé, n'a pas permis d'obtenir des épreuves plus satisfaisantes qu'à Utrecht. Néanmoins, nous constatons que le fond quadrillé est, à Harlem, plus en relief, toujours très visible, ce qui est rarement le cas pour les timbres imprimés antérieurement.

Indépendamment de leurs couleurs plus vives, les 5 et 10 cent se distinguent encore par la couleur qui s'est étendue sur le papier; quant aux 15 cent, il a une teinte toute particulière. Nous n'avons pu trouver d'autres

moyens de reconnaître les tirages de Harlem de ceux d'Utrecht.

Il n'y a eu qu'un tirage de chaque valeur, aux dates énoncées plus haut. La date la plus ancienne découverte par nous sur un 5 cent est 6 septembre 1867 et pour le 10 cent 16 septembre 1867.

Les feuilles, comme en 1864, ont deux cents timbres, sur deux blocs de cent, piquées sur la machine du gouvernement; les timbres ont, par conséquent, le piquage 12 sur 12 1/2.

Comme les timbres de 1864, ils ont été retirés de l'usage le 1^{er} novembre 1879, toujours d'après l'arrêté royal du 10 octobre 1879 *qui ne parle pas de ces timbres*.

Essais. — Il fut question, un moment, de changer la couleur des timbres et, à cet effet, on fit, sur ordre, différentes impressions sur les planches, lesquelles furent soumises au ministre. Il n'a pas été donné suite à ce projet.

Il existe de ce tirage :

a. Papier blanc épais.

10 cent 1 bistre olive, jaune-brun, orange, outremer, roux
1 vert, vert-jaune, violet.

b. Les mêmes, imprimés en noir sur papier de couleur, non dentelés :

5 cent 1 bleu foncé, bleu pâle, bleu-vert, brun, brun-gris
1 chamois gris, jaune, lilas pâle, rose pâle.

Les mêmes, piqués 12.

5 cent 1 bleu foncé, bleu pâle, brun pâle, chamois, gris,
1 jaune, lilas, orange, paille, rose pâle, vert.
10 cent, bleu pâle.

c. Carton blanc, piqué 12.

15 cent, non.

M. J. Nusser, de Dusseldorf, qui avait vu son type d'effigie adopté, soumet, en novembre 1866, deux autres types aux armoiries, destinés aux imprimés et journaux.

L'administration qui se proposait d'imprimer ces timbres typographiquement ne peut les accepter, gravés qu'ils sont en taille-douce, mais le dessin est cependant adopté.

Voici les épreuves que nous en connaissons :

1^{er} Type.

2^e Type.



Les deux types ont les caractères plus petits et plus gras que le type émis en 1839. Les épreuves connues sont imprimées sur le coin.

Au *premier type*, les branches de chêne touchent des deux côtés la couronne dont la croix est *petite* ;

Les perles et le nœud sont *blancs* ;

1 cent, noir sur carton blanc.

Au *second type*, les branches sont plus droites et ne touchent pas la couronne dont la croix est plus *grande* ;

Les perles et le nœud ont un pointillé au centre :

1 cent, noir sur blanc épais.

1 — — — pelure blanche.

On nous a parlé d'épreuves des 1½ et 2 cent : nous n'avons pu les rencontrer.

L'administration ayant arrêté définitivement son choix sur le type aux armoiries de M. Nasser, charge M. E. Vermoreken, de Bruxelles, de le graver sur bois afin de pouvoir l'imprimer typographiquement, et voici ce qu'il soumet inutilement en juillet 1867 :



Comparé au type 1860, auquel il est inférieur, sous le rapport de l'exécution, *Nederland* et *1 cent* sont plus distancés du cercle perlé ; les perles, plus grosses, ont un petit trait d'ombre ; le nœud de ruban est plus grand, le lion plus petit, la croix plus forte, les branches

plus courbées à droite, mieux fournies à gauche ; *1 cent* est de plus petits caractères, le 1 a le trait de liaison mince ; quant à la dimension, elle est de 1½^{me} plus petite :

A été imprimé sur le coin :

1 cent, noir sur blanc épais.

1 .. — — chine.

Le 4 septembre 1867 paraît l'arrêté royal suivant, portant création d'un nouveau type de timbre-poste à ellipse.

(A continuer).

Emissions jubilaires, commémoratives, etc.

(Suite, voir n° 431)

Le **Monténégro** a trouvé le joint et cependant l'illustre O. Bickel n'y est toujours pour rien, pas plus que son épouse.

Afin de célébrer le 2^e centenaire de la fon-

dation de la dynastie Petrowitsch Niegosch, il a été mis en usage, ni plus ni moins que :

- 1 série de 12 timbres-poste ;
- 1 — — 4 cartes postales ;
- 1 — — 2 cartes-lettres ;
- 1 — — 2 enveloppes ;
- 1 — — 2 bandes.



Le tout au fac-simile ci-dessus.

Vu l'*impatience* du public ! de pouvoir posséder ces objets postaux, ils ont été mis en vente le 1^{er} septembre 1896, avant les fêtes, qui n'ont commencé que le 13 janvier au *soir* ! « par l'exposition des restes mortels du Métropolitte Danilo dans la cathédrale. Le lendemain, un *requiem* a été célébré en présence du prince Nicolas, de sa famille, du corps diplomatique et d'une grande foule.

« La dépouille a été portée ensuite solennellement au monument funèbre, escortée par les membres de la famille princière et les hauts fonctionnaires, les troupes faisant la haie. »

Après la bénédiction, le métropolitte a prononcé un discours dans lequel il a célébré naturellement les hautes vertus du fondateur de la dynastie.

C'est donc bien le moins, nous semble-t-il, qu'on ait émis toutes ces choses postales en l'honneur du défunt. On les supprima le 15 février 1897.

Pour qui pourrait douter de la valeur de cette émission, voici une lettre du Directeur général des Postes, qui recommande sa boutique à un de nos confrères :

Direction générale du Monténégro

Cettigne, 26 juillet 1896

Messieurs Sœur frères à Leipzig.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joints, comme échantillons, et pour annoncer dans votre estimable journal, nos nouveaux timbres-poste émis à l'occasion du deux-centième anniversaire de la dynastie régnante Petrowie Niegosch. Ces timbres seront mis en circulation à partir du 1^{er} septembre prochain. Des cartes, enveloppes, bandes timbrées analogues seront aussi mises en vente, mais un peu plus tard.

(Suit la description.)

Comptant sur vos sympathies pour le Monténégro, j'ai l'espoir que vous recommanderez nos nouveaux timbres jubilaires dans votre estimable journal.

Agrez, etc.

L' *Directeur général*
des Postes et Télégraphes
de la Principauté du Monténégro.

S. Petrovitch.

Voulant rendre hommage à deux victimes de la guerre entreprise contre la Chine, le Japon a fait paraître, le 13 septembre 1896, deux séries de deux timbres de mêmes valeurs et de mêmes couleurs.



Le 1^{er} type représente l'effigie du prince Osahito-Arisugawa-No-Miya; le 2^e type, celle du prince Kitashirakawa-No-Miya, tous deux tués pendant la guerre.

Ont été en usage jusqu'à la fin de 1897.

Equateur. — Nos lecteurs se rappelleront certainement la belle indignation du général E. Alfaro, le président de la République, congédiant d'un geste à la Mirabeau ce pauvre Seebeck et ses timbres et rompant le contrat du 27 octobre 1890 passé avec lui. Il annonçait vertueusement, par la même occasion, qu'il ne s'adresserait dorénavant qu'à des industriels de probité reconnue... Cela se passait le 8 novembre 1895, après avoir traité avec M. E. Valenzuela, négociant à Guayaquil, pour une émission commémorative, proposée par ce dernier au gouvernement libéral, vainqueur le 5 juin 1895 du parti conservateur, maître depuis toujours dans ce pays.

Il fut donc décrété, le 30 août 1895, qu'il serait émis une série de timbres pour célébrer le 50^e anniversaire de l'Indépendance de l'Equateur, timbres qui ne seraient vendus que deux jours, mais employés pendant onze jours (voir *Timbre-Poste*, n° 395).

On avait compté que l'on pourrait émettre les timbres commémoratifs le 5 juin 1896 pour célébrer par la même occasion le premier anniversaire du triomphe des libéraux, mais il paraît que le bonheur des rivaux équatoriens n'est pas toujours sans nuage, car une de ces révolutions, si communes dans ce pays, fit remettre l'émission au 10 août, autre anniversaire de l'indépendance du régime colonial espagnol (10 août 1809), puis une nouvelle remise s'imposa par suite de nouveaux troubles, si bien que la carotte commémorative ne fit son apparition que le 9 octobre 1896, anniver-

saire de l'indépendance de Guayaquil et de l'ouverture de la Convention dans cette ville.

Les types de ces timbres nous donnent les portraits des personnages du parti libéral de 1845, grâce au président de la République dont on voulait reproduire les traits et qui a décliné modestement cet honneur.

C'est ainsi que pour le 1^{er} type nous avons Roca, Noboa et Olmedo entourés de lauriers bien mérités.



Quant au 2^e type, il nous donne le portrait du général Elizalde qui avait droit aux mêmes lauriers.

De ces deux types il n'y a que sept valeurs en tout.

L'origine de ces timbres est Hambourg, où ils ont été imprimés et d'où ils ont été livrés au Trésor du Gouvernement.

L'art. 5 du décret (voir *Timbre-Poste*, n° 395) porte que les timbres non vendus seront incinérés et détruits en place publique, de même que les planches respectives, mais la convention passée avec M. Valenzuela porte, nous dit-on, que le concessionnaire recevra la moitié de la valeur des timbres vendus ou la moitié de l'émission; c'est ce qui lui a permis d'envoyer, bien avant que les timbres eussent paru, la circulaire suivante :

Guayaquil, le 5 décembre 1895

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de l'Equateur a décidé l'émission, au 5 Juin 1896, d'un timbre-poste qui n'aura de valeur qu'à cette date et pendant les dix jours suivants.

Le Gouvernement actuel se propose de célébrer ainsi le premier anniversaire du triomphe du peuple équatorien sur le Gouvernement qui permit à un pays étranger de se servir de son drapeau dans la vente du Croiseur « Esmeralda. »

Dans le cas où vous désireriez une ou plusieurs collections de ce timbre-poste, vous pourriez me passer vos ordres qui seraient exécutés avec le plus grand soin.

Vous voudrez bien m'indiquer si vous désirez recevoir ces timbres neufs ou oblitérés, et si vous les préférez isolés, en paquets, sur carton ou bien sur leurs enveloppes respectives.

Le prix sera celui de leur valeur d'émission, soit un sucre quatre-vingt-huit centavos, la collection de sept timbres-poste plus une commission de deux pour cent (2 %), chaque commande devant être accompagnée de son montant.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.
E. Valenzuela.

Ceci prouve que l'indignation du président de la République n'était que comédie. Aussi n'a-t-elle guère ému le brave Seebeck qui, imperturbablement, a continué la fourniture des timbres en 1893, comme s'il n'avait pas reçu de congé; quant au Gouvernement équatorien, il a accueilli le tout aussi favorablement qu'autrefois, oubliant ce qu'il avait à réhabiliter.

Les timbres commémoratifs, n'ayant pas trouvé beaucoup d'acquéreurs, furent remis en usage, afin d'arriver à parfaire une somme de 30.000 sucres destinés à venir en aide aux veuves de soldats morts pendant la Révolution.

Enfin, sauf Guayaquil dépourvu de tout autre timbre, les commémoratifs ont décidément été retirés de l'usage le 31 décembre 1896, et M. Valenzuela a pu nommer ses agents en Europe pour la vente en gros et en détail de ces timbres oblitérés ou non, sur carton, en paquets, etc., etc.

Cependant le 1 centavo a été remis en cours à Quito le 3 avril 1897, par suite de manquants de cette valeur et, à cette occasion, il a reçu le baptême de la surcharge : 1897-1898; d'autres valeurs ont aussi été accommodées plus tard de la même façon, puis toujours par pénurie (cette

fois à Guayaquil) et pour varier les plaisirs, on a surchargé les 1, 2, 5 et 10 centavos d'armoiries en noir, dans un cercle, avec l'inscription : *Correos Provisionales*.



Ce n'est que le 23 juin 1897 que l'Équateur a pu réhabiliter ses timbres, tout en admettant encore les commémoratifs qui n'ont été incinérés (?) qu'en 1898 malgré la solennelle promesse qui en avait été faite antérieurement. Il est vrai que lorsque M. Valenzuela entra en possession du stock, il les surchargea de ce même cachet rond dont il hérita. Il en fit des applications en bleu et en noir sur toutes les valeurs, 1, 2, 5, 10, 20, 80 c. et 1 sucre et il est fort probable qu'il y eût même d'autres fantaisies. (À continuer.)

CHRONIQUE FISCALE

ARGENTINE (Répub.)

Extrait de la *Revista de la Sociedad Fil. Argentina* :

Expedition no 2162, tomo 1, 1898

Buenos-Ayres, 6 septembre 1898.

Vu que l'administration générale des Impôts intérieurs

solicite l'autorisation de rendre valables pour les chapeaux, les valeurs fiscales employées pour l'impôt sur le tabac, afin de ne pas être retardés le prélèvement des nouveaux impôts et puisqu'il est matériellement impossible, par manque de temps, que l'hôtel de Monnaies fasse l'impression des instruments de contrôle respectifs.

Il est résolu :

D'autoriser l'administration générale des impôts intérieurs à rendre valables pour les chapeaux, les valeurs fiscales suivantes qu'on emploie pour l'impôt sur le tabac :

740,000 feuilles pour tabac de 0.45 pour 0.30			
2,300,000 — — — — —	0.45	—	0.60
177,000 — — — — —	1.00	—	1.40
25,400 — — — — —	1.60	—	1.20

Donné à l'administration générale des impôts pour avis et autres effets, le résultat devant préalablement être communiqué à la comptabilité générale pour qu'elle fasse à cette administration les charges et décharges correspondantes.

W. ESCALANTE.

Nous aurons donc des impôts sur les chapeaux. Ceux des dames subiront-ils la loi commune? Ils sont déjà passablement chers.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

De la série actuelle il y aurait, d'après l'*Année des timbres*, avec ancre en filagramme :

7 sh. 6 p., violet

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le 1/2 cent *Documentary* nous vient imprimé en gris et le 40 cents est renseigné par l'*Année des timbres* :

1/2 cent, gris, percé en lignes.		
40 — violet — — —		
2 — violet terne, piqué 12.		

GUATÉMALA

Nous connaissons par leur appropriation, en timbres-poste, les deux timbres ci-contre :



Le premier appartient à la série de 1895 (?) dont il a été annoncé déjà deux valeurs : 5 et 10 centavos. Le second doit être d'une émission plus récente dont on nous signale cinq valeurs :

1er type, 1895	1 centavo, bleu foncé
2° — 1896	1 — rose lilacé.
— — —	5 — violet.
— — —	10 — vert.
— — —	25 — rouge.
— — —	50 — bleu.

ITALIE

BOLOGNE (*Bologna*). — Emission du 1^{er} août 1895. Armoiries dans un écu renfermé dans un cadre carré ayant les inscriptions : *Diritti* à gauche ; *di ufficio* à droite ; *Comune di* en haut ; *Bologna* en bas ; chiffre ou C dans les angles. Papier blanc, non dentelés :

5 centesimi, br'que	
10 —	ocre jaune
20 —	brun gris
50 —	brun pâle
50 —	bleu gris
60 —	bleu terne
1 lira	brun
2 —	lie de vin

MEXIQUE

CUERNAVACA. *Municipalité de (État de Morelos)*. — Nous trouvons annoncé par le *Mexico's W. S. N.* les timbres suivants de l'émission 1881-83, savoir :

1 peso, 25 c., rose
2 — bleu
8 — rose
11 — —



TETECULA. — Surchargé. Jointa et valeur en noir, émission de 1882-83 :

1 peso, noir

TLALTIZAPAN. — Timbre de Cuernavaca surchargé : *Tlaltizapan*, valeur en noir :

1881-82, 2 pesos, brun
1882-83, 1 peso vert
-- 2 --

OLDENBOURG

M. Treichel nous indique de la 2^e émission :

60 marks, violet, centre brique

VICTORIA

Au type connu, nous recevons avec le filigranne V et couronne :

5 p. ands, rouge brun et bleu
6 — bleu pâle > jaune
7 — noir > en noir
8 — orange > mauve
9 — rouge > vert

WURTEMBERG

STUTTGARD. — Voici quelques renseignements que nous recevons de M. Wulbern au sujet des timbres « *Mohelmesse* ».

1^{er} type. Chiffre dans un petit cercle (v. n° 425)

1882, 3 pfennig, noir sur rose
5 — — — bleu lilas
6 — — — jaune
10 — — — vert
15 — — — chamois
20 — — — lilas
25 — — — jaune
30 — — — vert gris
50 — rouge — blanc

2^e type. Grand chiffre (voir n° 425)

3, 5, 6, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60 pfennig.

Mai 1890 en noir sur blanc
Décembre — — — rose
Mai 1891 — — — bleu
Décembre — vert — blanc
Mai 1892 noir — violet
Décembre — rouge — blanc
Mai 1893 lilas — —
Décembre — noir — jaune
Mai 1894 — — — vert
Décembre — brun — blanc
Mai 1895 semblables à mai 1890
Décembre — — — décembre —
Mai 1896 — — — mai 1891
Décembre — vert sur jaune
Mai 1897 semblables à décembre 1891
Décembre — noir sur brun
Mai 1898 orange — blanc

En mai et décembre ont lieu les foires et chaque fois la couleur des timbres est changée. Ne peuvent être achetés à la valeur nominale, nous écrit M. Wulbern. Ils ne sont obtenus « que dans des circonstances spéciales » (?)

Une Exposition internationale de Philatélie en Angleterre

Le 29 juin 1899 s'ouvrira, dans les salles de la *City Art Gallery*, à Manchester, une exposition internationale de philatélie, sous le haut patronage du duc d'York.

Cette exposition est organisée par la Société philatélique de Manchester, et de nombreux clubs et sociétés étrangères y ont donné leur adhésion.

Ceux de nos lecteurs qui désireraient obtenir de plus amples renseignements sont priés de s'adresser au comité de l'exposition, 2, Cooper street, à Manchester.

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL :

Les Timbres poste des Romagnes, par E. DIENA, 1 joli vol. in-8° illustré, de 95 pages. Prix franco : 3 francs.

Brux. Imp. Louis VOGELS, rue Verte, 38. — Téléph. 2414.

